SAINTE-MARIE

D'AUCH

ATLAS MONOGRAPHIQUE

DE CETTE

CATHÉDRALE

Par M. l'Abbé F. CANÉTO,

VIC. GÉN. HON.,

Supérieur du Petit Séminaire d'Auch.

AVE, GRATIA PLENA, DOMINUS TECUM.
Luc. I, 28.

« Que si Vostre grâce, plustost que mon mérite, me permet d'attendre quelque loïer d'un service a Vous deub : que ce soit donc celui, ô Royne débonnaire, qu'avez promis aux plus affectionnez de Vos humbles cliens, qui élucideraient la gloire de Vostre nom, loier incomparable de la vie éternelle. »

Me S. Rouillard, advocat; en sa Parthénie



PARIS
LIBRAIRIE ARCHÉOLOGIQUE DE Victor DIDRON,
RUE SAINT-DOMINIQUE-SAINT-GERMAIN, 23.

M DCCC LVII.

$ 240.00

Caucho

1 + 39 plates

SAINTE-MARIE

D'AUCH.

AUCH, IMPRIMERIE ET LITHOGRAPHIE DE FOIX FRÈRES.

SAINTE-MARIE

D'AUCH

ATLAS MONOGRAPHIQUE

DE CETTE

CATHÉDRALE

Par M. l'Abbé F. CANÉTO,

VIC. GÉN. HON.,

Supérieur du Petit Séminaire d'Auch.

AVE, GRATIA PLENA, DOMINUS TECUM.
LUC. I, 28

« Que si Vostre grâce, plustost que mon merite, me permet d'attendre quelque loïer d'un seruice a Vous deub : que ce soit donc celui, ô Royne débonnaire, qu'auez promis aux plus affectionnez de Vos humbles cliens, qui éluciderоient la gloire de Vostre nom, loïer incomparable de la vie éternelle. »

Me S. ROUILLARD, aduocat, en sa PARTHÉNIE.



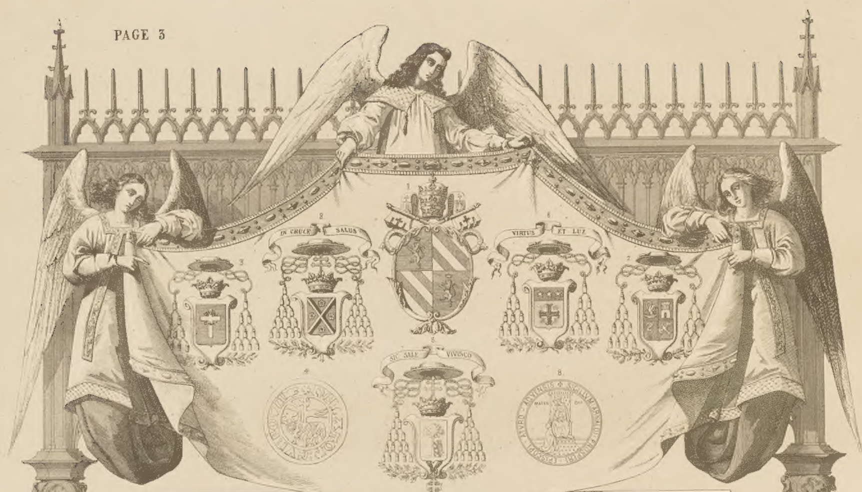
PARIS

LIBRAIRIE ARCHÉOLOGIQUE DE VICTOR DIDRON,

RUE SAINT-DOMINIQUE-SAINT-GERMAIN, 23.

M DCCC LVII.





AQUITANIA TERTIA,
Sive
Novempopulania
PROVINCIA ECLESIASTICA
AUXITANA
Veteres decem
Continens Diœceses
Nuper ad quatuor redacta
Scilicet.
Ausciensem.
Aturo - Aquensem.
Bayonensem.
Tarbensem.
Ann 1857

MARE AQUITANICUM
PARS PROVINCIÆ BURDIGALENSIS
PARS PROVINCIÆ TOLOSANÆ
Sinus Vasconum
Montes Pyrenæi
DIŒCESIS AUSCIENSIS
DIŒCESIS LACTORENSIS
DIŒCESIS BAYONENSIS
DIŒCESIS CONSERANENSIS
AQUENSIS
BURDIGALA
AQUÆ TARBELLICÆ
BAYONA
AUGUSTA AUSCIORUM
LACTORA

O.S.B. ord. S. Benedicti
O.C. ord. Cistercien.
O.P. ord. Præmonstra.
O.S.Cl. ord. S. Claræ.
—— Olim. Viæ Romanæ.

1. Sa Sainteté le Pape Pie IX.
2. Mg. de La Croix, archev. d'Auch (démiss.)
3. Mg. Lacroix, évêq. de Bayonne.
4. Ancien méreau auscitain.
A. Aëtius fait bon accueil à St Orens.
5. Mg. de Salinis, archev. d'Auch.
6. Mg. Laurence évêq. de Tarbes.
7. Mg. Lannéluc, évêq. d'Aire (décédé.)
8. Mg. Hiraboure, évêq. d'Aire et Dax.
B. Astanove II part pour la Croisade.

A SA GRANDEUR

MONSEIGNEUR N.-A. DE LA CROIX D'AZOLETTE

ARCHEVÊQUE D'AUCH,

A SA GRANDEUR

MONSEIGNEUR F. LACROIX

ÉVÊQUE DE BAYONNE,

A SA GRANDEUR

MONSEIGNEUR F.-A.-A. LANNÉLUC

ÉVÊQUE D'AIRE,

A SA GRANDEUR

MONSEIGNEUR B.-S. LAURENCE

ÉVÊQUE DE TARBES,

HOMMAGE DE PROFONDE VÉNÉRATION

AUX VÉNÉRABLES CHANOINES

ET

A TOUS LES MEMBRES DU CLERGÉ

DE LA

PROVINCE ECCLÉSIASTIQUE

D'AUCH,

HOMMAGE DE RESPECTUEUSE AFFECTION

F. CANÉTO, Prêtre, Chan Hon

Auch, le 25 mars 1854, en la Fête de l'Annonciation

A SA GRANDEUR

MONSEIGNEUR ANTOINE DE SALINIS

ARCHEVÊQUE D'AUCH,

PRIMAT DE LA NOVEMPOPULANIE ET DES DEUX NAVARRES,

ETC., ETC.

MONSEIGNEUR,

L'Atlas Monographique de Sainte-Marie d'Auch avait trouvé, dès son début, bon accueil et sage direction auprès du vénérable Pontife qui vient de laisser Votre Eglise comme embaumée du parfum de ses vertus.

Aujourd'hui, cette œuvre de patience, commencée depuis près de trois ans, a la bonne fortune de se poursuivre sous Votre paternelle administration. Et Vous daignez la soutenir jusqu'à son terme, par tous les encouragements de Votre si bienveillante sympathie.

Qu'il me soit permis, Monseigneur, de déposer ici l'humble hommage de ma vive reconnaissance.

D'illustres et saints Pontifes, des Princes dont s'honore l'Eglise sont venus, dans la suite des âges, vouer leurs biens et leur vie à Votre belle Cathédrale, et l'enrichir des magnifiques témoignages de leur tendre dévotion à la Mère de Dieu.

Placé, à Votre tour, sur le Siége de Sainte-Marie d'Auch, Vous faites aussi, Monseigneur, de son auguste sanctuaire, le premier objet de Vos soins éclairés. Vous méditez d'utiles projets de dégagement et d'ornementation, dans le noble dessein de porter encore plus haut l'éclat et la gloire du saint temple.

Pour moi, Monseigneur, perdu, après tous les autres, dans ce pieux entraînement qui poussa tant de générations à réaliser, sur notre sol, des plans arrêtés sous l'inspiration de la pensée chrétienne, j'ose à peine tenter une légère esquisse de ce splendide monument de la foi de nos pères.

Daignez conserver à ce timide essai un appui qui fait, désormais, toute sa confiance. Et son auteur donnera, de plus en plus, un libre cours aux sentiments de respectueuse reconnaissance, avec lesquels il a l'honneur d'être,

Monseigneur,

de Votre Grandeur,

le très humble et très obéissant serviteur,

F. CANÉTO, prêtre, vic. gén. hon.

Auch, le 2 février 1857, en la Fête de la Purification.

AU BÉNÉFICE

DE LA

CHAPELLE DU PETIT SÉMINAIRE

D'AUCH

NOTICE

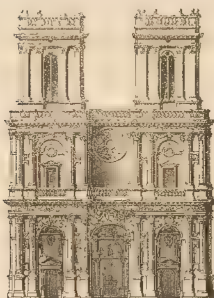
SUR

L'ÉGLISE MÉTROPOLITAINE

DE

SAINTE-MARIE

D'AUCH



Sainte-Marie couronne le bord oriental d'une sorte de plateau allongé de l'ouest à l'est, à l'extrémité duquel la ville d'Auch fut reconstruite vers le milieu du xe siècle.

A la base de la pente rapide qui termine ce plateau coule le Gers, du sud au nord, pour aller, quelques lieues plus bas, réunir ses eaux à celles de la Garonne.

L'abside de l'Eglise se montre comme suspendue au sommet de la colline. Vu de loin, à quelque distance de la ville, l'ensemble de l'édifice tranche par sa masse imposante et sa teinte séculaire. Il se détache admirablement de ce pêle-mêle d'habitations humaines, qu'il ne semble dominer que pour les couvrir de

son ombre protectrice, et porter vers les cieux le tribut commun des vœux de la cité.

Sous les premiers successeurs de Charlemagne, la Cathédrale d'Auch était encore sur le bord de la rivière. Mais à partir de la seconde moitié du IXe siècle, nos prélats donnèrent la préférence à la place qu'elle occupe; et le nouveau site se trouva désormais tout à fait en harmonie avec les idées du moyen-âge. Car on sait que l'art chrétien de la période ogivale a généralement fait choix, pour les grandes basiliques, des emplacements les plus propres à les faire dominer, majestueuses et imposantes, au-dessus de toutes les choses d'ici-bas.

Sauf la façade occidentale et les deux tours qui la couronnent, tout l'édifice présente, au premier coup d'œil, l'apparence d'une construction homogène, et faite d'un même jet, si l'on peut s'exprimer ainsi. Dans son ensemble, de même que dans tous les détails qui tiennent aux grandes lignes, il offre un type très complet de l'architecture religieuse, telle qu'on la pratiquait vers les derniers temps du règne de l'ogive. Les murs ont, au dedans et au dehors, un revêtement de pierre calcaire, dont l'appareil est mélangé.

Notre but, dans cette Notice, est de décrire la Cathédrale, telle qu'elle existe actuellement. Mais avant de l'étudier dans ses détails, il n'est peut-être pas hors de propos de remonter le cours des siècles, afin de donner au lecteur une idée des transformations qu'elle a subies.

Du reste, c'est l'histoire d'un monument d'art chrétien que nous voulons interroger, et nullement celle des fidèles ou du clergé dont il proclame si haut la munificence, et le zèle pour la maison du Seigneur. Aussi nous attacherons-nous, avant tout, à recueillir les faits qui ont quelque rapport à son origine, à ses progrès, et aux diverses phases de son existence.

Nous ne devons pas néanmoins omettre absolument les créations importantes, qui sont comme une émanation de la chaire épiscopale, ou laisser tout à fait inaperçue la part d'influence qui revient à la métropole, dans les événements de la cité, et qu'elle exerce, d'âge en âge, par l'action immédiate de l'évêque et du chapitre.



PARTIE HISTORIQUE.

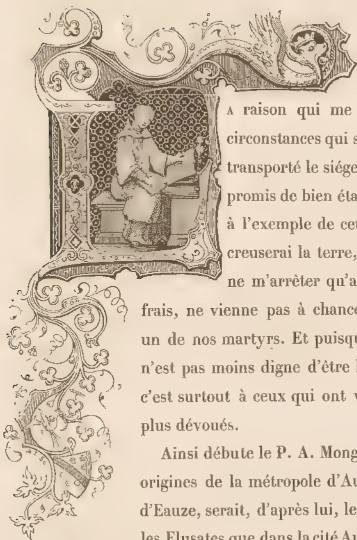
CHAPITRE PREMIER.

LES ORIGINES

ET

PREMIER AGE DU SIÉGE ÉPISCOPAL.

[illegible] ..... à 845.



A raison qui me fait surtout discuter avec le plus grand soin toutes les circonstances qui se rattachent à la vie de St Taurin, c'est qu'il a, le premier, transporté le siége épiscopal «cathedra» d'Eauze à Auch. Aussi, comme j'ai promis de bien établir sur ce vénéré pontife les fondements de notre Eglise, à l'exemple de ceux qui veulent construire sur de solides fondations, je creuserai la terre, je rejetterai les sables et tout ce qui sera mouvant, pour ne m'arrêter qu'au sol le plus ferme; afin que l'édifice, élevé à très grands frais, ne vienne pas à chanceler sur des bases incertaines. D'ailleurs, St Taurin est un de nos martyrs. Et puisque, d'après St Ambroise, la vie de ces généreux athlètes n'est pas moins digne d'être l'objet de nos études que celui de notre juste vénération, c'est surtout à ceux qui ont versé le sang à nos portes que nous devons nos soins les plus dévoués.

Ainsi débute le P. A. Mongaillard dans les savantes recherches qu'il a faites sur les origines de la métropole d'Auch. St Taurin, qu'il regarde comme le septième évêque d'Eauze, serait, d'après lui, le fondateur de notre Cathédrale. Il aurait siégé, tant chez les Elusates que dans la cité Augustale des Ausci, depuis 293 jusqu'à l'année 313; et c'est dans cet intervalle que le docte religieux place la date inconnue de la première consécration de Sainte-Marie [1].

[1] Hist. mss. Vascon. Fol. 219. — Antoine Mongaillard naquit à Aubiet (Gers) vers l'an 1560. Il entra de bonne heure dans la compagnie de Jésus et devint recteur du collége d'Auch. C'est en dirigeant cette maison qu'il prépara des matériaux considérables pour l'histoire de la Gascogne. Collecteur infatigable, il mit en œuvre tous les moyens de collaboration que ses nombreuses relations avec les diocèses de la Novempopulanie lui rendaient si faciles. Il se loue, en particulièr, de l'extrême bienveillance avec laquelle les vénérables chanoines de la métropole avaient mis à sa disposition le riche trésor des archives capitulaires: « ..... ex quo rimati fueramus historiam, quam deindè planè descriptam reperimus in thesauro Ecclesiæ auscitanæ, qui venerabilium DD. canonicorum libera voluntate apertum nobis est.» (Fol. 311, nº 30.)

Après vingt ans de glanage (de 1600 à 1621), le P. A. Mongaillard fut surpris par la mort, sans avoir pu mettre la dernière main à son ouvrage. Il l'a laissé à l'état de manuscrit, en trois volumes in-quarto, dont le dernier est inachevé. « Huc usquè, » dit, en s'arrêtant, un de ses copistes, « huc usquè P. Mongaillardus, cui per mortem non licuit absolvere nec transcribi curare quæ paraverat ad lib. 4 de fortitudine nobilium Vasconum, et ad lib. 5 de rebus memorandis Vasconiæ; item et chronicon ejusdem provinciæ. »

Il est juste de reconnaître que le P. Mongaillard a rendu plus facile

29 Dans ces temps reculés, Eauze jouissait, seule encore, de tous les droits de métropole civile, dans la Novempopulanie. La faveur des premiers Césars l'avait insensiblement élevée à un état des plus florissants. Elle était même parvenue, d'après une version de Pomponius Méla, à un tel degré d'opulence qu'elle devait naturellement provoquer l'invasion et le pillage, et préparer, de loin, son entière déchéance[1].

Pendant les vingt années qui suivirent le meurtre d'Aurélien, des nuées de Barbares, Francs, Hérules, Goths, Vandales et Burgondes, fondirent sur diverses provinces de la Gaule et dévastèrent plusieurs de ses villes les plus importantes[2]. A ce titre, Eauze leur offrait un trop riche butin pour ne pas exciter leur convoitise. Elle fut donc envahie; et elle s'était à peine relevée de ce premier désastre, lorsque Taurin fut promu, par le vœu des Elusates, à la dignité de premier pasteur, vers l'an 293.

Or, cette année même, les légions impériales pouvaient à peine contenir, au nord des Gaules, les invasions toujours menaçantes[3]. C'est pourquoi, se sentant hors d'état de conjurer les nouveaux malheurs qui allaient fondre sur son Eglise, l'auguste prélat se résolut à reculer devant l'orage. Il quitta la ville, accompagné d'une partie de son troupeau. Il emporta le seul trésor qui restât de sa Cathédrale, c'est-à-dire un autel érigé en l'honneur de la Vierge-Marie, et les précieux restes de quelques-uns de ses prédécesseurs, que les fidèles vénéraient comme des saints[4]. Peut-être avaient-ils été victimes, comme tant d'autres pasteurs de diverses Eglises, des cruelles persécutions qui désolaient, en ces temps malheureux, tant de chrétientés naissantes.

Taurin choisit pour le lieu de son refuge la ville d'Auch, dont les habitants formaient comme deux populations distinctes, séparées par la rivière du Gers :

1° Sur la rive gauche étaient les restes de la ville ibero-celtique, l'antique Climberris des itinéraires, ou «Villa clara» dans le langage des Romains. Elle occupait la crête et le flanc oriental de la colline, sur laquelle se trouve la place de Beth-Clar (demeure célèbre), qui a conservé, jusqu'à nos jours, le souvenir du nom ibero-latin, qu'elle garda depuis la conquête;

2° Sur la rive droite était la cité Augustale des Ausci, AUGUSTA civitas Auscorum, alors encore assez moderne. Elle s'était développée entre le Gers, qui lui servait de limite et de défense à l'ouest, le ruisseau du Lastran, au nord, et, selon toute apparence, un mur d'enceinte à l'est et au midi[5].

Taurin trouva le nouveau culte en honneur sur les deux rives. Déjà depuis longtemps, s'il faut en croire une ancienne tradition, St Saturnin, évêque de Toulouse, avait jeté la semence évangélique dans nos

la tâche d'un petit nombre d'écrivains qui sont venus, à leur tour, faire des études sur les diverses parties ou sur l'ensemble de la Gascogne. Toutefois, et par cela même que son œuvre est demeurée incomplète, il était permis de glaner sur ses traces, et de porter à l'édifice commun les divers matériaux qu'il n'avait pas eu le temps de réunir, ou qui, peut-être, étaient jusque-là restés inaperçus.

Mais ce champ ne se peut tellement moissonner
Que les derniers venus n'y trouvent à glaner.

LA FONTAINE.

Nous sommes heureux, en particulier, de rendre hommage aux travaux du docte chanoine qui, de nos jours, a offert à ses lecteurs, avec tant d'art et de talent, «ce que leur promet tout historien, mais ce que leur doit rigoureusement un prêtre, une courageuse et constante véracité*.» L'histoire de la Gascogne nous a été d'un grand secours dans la recherche et l'appréciation des faits qui intéressent notre Cathédrale.

M. l'abbé Barciet, vicaire général et archiprêtre de Sainte-Marie d'Auch, a bien voulu nous donner connaissance de quelques débris

* Hist. de la Gascogne, par l'abbé J.-J. MONLEZUN. Vol. I, p. 6.

échappés aux flammes qui dévorèrent, en 1793, les archives du chapitre. Nous devons, en outre, à M. P. Sentetz, de Durau, et à M. P. Lafforgue, de précieuses communications. Que ces Messieurs veuillent agréer ici l'expression de notre sincère reconnaissance.

[1] De situ orbis. Lib. III, cap. II. «Urbes opulentissimæ : in Treviris Augusta, in Heduis Augustodunum, in Auscis Elusaberris.» «Elusaberris» est la version la plus accréditée. Nous reconnaissons toutefois que certains manuscrits portent «Elimberris,» qu'on a voulu prendre pour Climberris, par la substitution de l'E au C.

[2] AUREL. VICT—VOPISC. in Probo «quæ omnes (Galliæ urbes) occiso Posthumo turbatæ fuerant, interfecto Aureliano à Germanis possessæ.»

[3] EUMEN. Panég. Const. August. et Const. Cæsaris.

[4] P. MONGAILLARD. Fol. 221.

[5] Les fondations massives d'une tour à base carrée, de dix mètres de côté, mises, de nos jours, à découvert, sur la rive orientale et à peu de distance de la digue de Saint-Martin, sembleraient indiquer, par leurs caractères insolites d'une solidité vraiment romaine, la place du mur méridional, et les véritables limites d'AUGUSTA, dans cette direction. Des tombeaux, des inscriptions lapidaires, des monnaies et divers ustensiles n'ont d'ailleurs laissé aucun doute sur l'importance et l'origine de ces constructions.

murs. Il aurait aussi érigé un édifice religieux, sous le vocable de Saint-Pierre, à l'angle que formait 293.
autrefois le confluent du Gers et du Lastran[1].

Ce modeste oratoire n'avait pas longtemps suffi au nombre toujours croissant des fidèles. Une autre église s'était élevée, en dehors de l'ancienne et de la nouvelle ville comme celle du prince des Apôtres, mais sur la rive occidentale du Gers. Elle était consacrée à St Jean-Baptiste et à St Jean l'Evangéliste. C'est là, disent nos vieilles traditions, que les néophytes venaient se faire régénérer par le baptême, sous le patronage de celui qui, dans les eaux du Jourdain, l'avait administré à Jésus-Christ. Car, dans les premiers siècles de l'Eglise, les villes épiscopales elles-mêmes n'avaient qu'un seul baptistère. Et de plus, il fut longtemps l'accessoire obligé tant des plus pauvres oratoires, érigés en l'honneur de St Jean-Baptiste, que des splendides édifices qui furent dédiés plus tard au précurseur de l'Homme-Dieu. Celui d'Auch fut appelé Saint-Jean-de-l'Aubépine, jusqu'à l'époque où la piété reconnaissante de nos pères lui donna le nom du saint évêque Orens, l'un des plus illustres prélats de notre siége.

Taurin avait donc à choisir entre l'oratoire de Saint-Pierre et celui des deux Saints-Jean, pour y déposer les reliques de ses martyrs. Mais ce dernier était bâti sur le terrain que les villes municipales réservaient aux sépultures, conformément aux prescriptions formelles de la loi des Douze Tables, c'est-à-dire en dehors de la demeure des vivants[2].

De plus, il convenait, ce semble, de donner la préférence à l'église du Baptistère, par une touchante allusion à l'usage où l'on était alors aux catacombes de placer à côté du berceau des nouveaux frères la tombe des héros immolés pour la foi[3].

C'est donc à l'ombre de la piscine baptismale que reposèrent les restes vénérés des évêques d'Eauze.

« Je raconte ceci, dit à ce propos le P. Mongaillard, sur la foi d'un ancien manuscrit, où je lis de plus que, du temps du prieur Bernard de Sédirac (1078), on retrouva les corps de nos saints martyrs désignés sous les noms de Paterne, Servand, Optat et Pompidien, sans qu'on ait su depuis ce que devinrent leurs précieuses reliques. »

PREMIÈRE FONDATION DE SAINTE-MARIE D'AUCH.

VOULANT surtout mettre en honneur le culte de Marie, Taurin réserva son autel pour une troisième église, qu'il se proposait d'ériger en l'honneur de la Mère de Dieu. Quoique les Ausci eussent établi leurs demeures, en très grande partie, à l'orient de la rivière, il choisit de préférence le sommet de la colline qui la domine à l'ouest. Il fixa l'emplacement sur le lieu même où, d'après les traditions locales, nos pères avaient immolé des victimes aux idoles. Du reste, une tête de Vénus, dont les caractères essentiels rappellent la Vénus d'Arles, a été trouvée de nos jours dans les anciennes fondations de Sainte-Marie. Cette découverte confirme la tradition et prouverait, ce semble, que le culte du vrai Dieu, ici comme ailleurs[4], était venu purifier les hauts-lieux, et reprendre la place qu'avaient longtemps usurpée les divinités du paganisme.

Le P. Mongaillard fait remarquer, avec un intérêt particulier, que le nouvel oratoire fut consacré sous le vocable de la Nativite de la Très Sainte Vierge, et enrichi de ses reliques.

[1] Ce ruisseau fut détourné vers le nord, lors de la construction de l'hôpital, au XVIIIe siècle.

[2] De Jur. sacr. Cap. I-7. Duod. tabell. Ex CICER. II de legibus. « Hominem mortuum in urbe ne sepelito, neve urito. »

[3] De là le vieil adage des premiers siècles chrétiens : « ecclesia verò quæ recipit vivos, recipiat et mortuos. »

[4] On peut en voir plusieurs exemples dans les Pèlerinages aux sanctuaires de la Mère de Dieu. — In 12.

300. «Mais en quoi consistaient,» ajoute-t-il, «ces religieux souvenirs de Marie? Il n'est pas facile de le dire; à moins qu'on ne puisse reporter à ces temps reculés, et vénérer comme authentiques les précieux objets qu'on nous montre de nos jours, savoir : dans le trésor de la Cathédrale quelques parcelles des cheveux et des vêtements de la Mère de Dieu; et chez les religieux Bénédictins de Saint-Orens, quelques fragments de son sépulcre et du lieu même où elle rendit le dernier soupir[1].»

Quoi qu'il en soit de ces pieuses conjectures, Sainte-Marie d'Auch venait de s'élever sur des fondements bien circonscrits, que nous verrons s'étendre dans la suite, et qui seront quatre fois remaniés dans le cours des siècles. Mais elle n'aura que beaucoup plus tard le titre de Métropole, dans la province ecclésiastique de la Novempopulanie.

Il serait bien difficile de se faire une idée juste de ce que pouvaient être nos édifices religieux dans les dernières années du IIIe siècle. Les Gaules avaient eu, à diverses reprises, d'assez longs intervalles de trève, où les persécuteurs, tempérant, de guerre lasse, la sévérité des édits impériaux, donnaient aux chrétiens le temps de respirer. Ceux-ci en profitaient pour établir, à la hâte, quelques pauvres constructions, dans l'intérêt du nouveau culte. Déjà, du temps d'Origène, on les voyait se multiplier sur toute la terre[2]. Mais, bien souvent, ajoute ce Père, elles n'avaient d'autre durée que celle de la trève[3].

Nous ignorons quel dut être, en particulier, le sort de nos trois églises, sous la persécution de Dioclétien. Elles furent emportées, selon toute apparence, par la tempête qui fit disparaître, même en Occident, et malgré le bon vouloir de Constance Chlore[4], tant d'autres édifices religieux.

Quant au saint évêque Taurin, il trouva, dans le fils de ce prince, un appui beaucoup plus efficace. Successeur de son père, dès l'année 306, Constantin affranchit le christianisme de toute espèce d'entraves, dans la Grande-Bretagne, en Espagne et dans les Gaules. Il se convertit enfin lui-même, et permit, par un édit formel, de relever partout les églises abattues, d'en construire même de nouvelles. En sorte qu'Eusèbe put bientôt s'écrier: «Si un seul temple situé dans une ville de Palestine fut un objet d'admiration, combien plus sont merveilleux le nombre, la grandeur, la magnificence de tant d'églises de Dieu, érigées dans tout le monde! car il en est déjà couvert[5]. »

Nos oratoires n'auront donc pas tardé à renaître de leurs ruines, et le culte du vrai Dieu, mis en honneur de toutes parts, aura pu, du vivant de l'évêque Taurin, briller d'un éclat nouveau dans notre province ecclésiastique.

C'est ainsi que le saint prélat voyait s'accomplir, en son entier et désormais sans le moindre obstacle, sa mission apostolique. A force de soins et de persévérance, la hiérarchie ecclésiastique se trouvait définitivement organisée dans la Novempopulanie. Et la succession régulière étant d'ailleurs assurée à notre siége, Dieu voulut couronner, par le martyre, les glorieux travaux de son serviteur.

Les documents capitulaires suivis par les Bollandistes[6], placent sa mort au 5 septembre de l'année 313. Or, à cette époque, l'Eglise jouissait partout, depuis un an, de la paix la plus parfaite. Aussi, dit la légende du bréviaire auscitain, « ce n'est pas en vertu d'une sentence des juges impériaux que notre prélat eut à subir la mort. Il tomba sous les coups des habitants d'un hameau voisin, où son zèle l'avait conduit pour les détourner des pratiques du paganisme.»

[1] Fol. 222.

[2] Origen. Hexapl. Tom. I. « ..... ecclesias nempe per totum orbem conditas »

[3] Origen. Tractat. XXVIII, in Math. « Propter quod et persecutiones passæ sunt ecclesiæ, et incensæ sunt. »

[4] Lactanc. De morte persecut. Cap. XV.

[5] Euseb. Comment. in Isaiam. Pag. 560. — «........ Nam totus orbis plenus ecclesiis est.»

[6] Act. SS. ad 5 septembris.

LE SIÉGE ÉPISCOPAL A SAINT-JEAN-DE-L'AUBÉPINE.

AMAIS événement ne laissa dans nos légendes capitulaires de plus riches souvenirs que la fin héroïque de Taurin I[er]. Son sang aurait rougi, au fond d'une épaisse forêt, l'autel même des druides. Et le glorieux athlète prenant lui-même dans ses mains sa tête qu'un dernier coup venait d'abattre, serait rentré à Auch pour redemander sa place à côté des quatre martyrs qu'il avait déposés dans l'oratoire de Saint-Jean-Baptiste[1]. 313.

Après la mort de St Taurin, Citère occupa le siége d'Auch, et Mamertin alla continuer la série des prélats d'Eauze.

A partir de Citère, notre siége reste, environ quatre cents ans, sur les rives du Gers. S'y trouvait-il déjà lorsque Taurin vint choisir la ville d'Auch comme centre de l'administration métropolitaine? Ou bien notre cité ne doit-elle rattacher la succession des pontifes qui lui sont propres qu'à l'auguste fugitif d'Eauze? Quelque préférence que paraisse mériter cette dernière opinion, nous ne connaissons pas de document qui l'établisse d'une manière incontestable. On sait, d'ailleurs, qu'à l'exemple des apôtres[2], les évêques régionnaires des premiers temps de notre foi étaient dans l'usage, à peu près invariable, de se donner des successeurs, et de les établir dans les villes de quelque importance, dès que l'évangile y avait fait de nombreux prosélytes. « On avait soin, dit St Cyprien, dans une de ses épîtres, de dresser une chaire dans l'église, au centre de l'abside. C'était le siége (cathedra) désormais inaliénable sur lequel l'élu de l'Esprit-Saint pouvait seul être assis. »

Quoi qu'il en soit de sa véritable origine, la chaire épiscopale d'Auch fut fixée, dès le IV[e] siècle, à Saint-Jean-de-l'Aubépine. Et nos prélats conservèrent, avec un respect religieux, le souvenir de cet ancien titre, diversement reproduit au moyen-âge, comme symbole du patronage primitif. Peut-être même fut-il d'abord le caractère distinctif du sceau diocésain. On le blasonnait, « de gueules, à l'agneau d'argent, passant et contourné, au nimbe crucifère, portant une croix d'or gonfalonée du même. »

Au reste, l'usage des sceaux était déjà fort répandu, chez les Romains, dans les premiers temps du christianisme. On les appelait aux III[e], IV[e] et V[e] siècles, « annulum signatorium, cerographum, » ou bien simplement « sigillum. » Dans les diplômes, ces divers noms supposent invariablement l'emploi d'un type spécial, dont l'empreinte servait à cacheter les lettres personnelles, et à authentiquer les actes publics.

Le nouveau culte adopta l'usage des sceaux, dès le principe, en laissant à chacun le libre choix des caractères de l'empreinte. C'est ainsi que St Augustin scella, en 401, une lettre à Victorin d'un cachet sur lequel était gravée la figure d'un homme qui porte son attention à côté de lui[3].

Toutefois, Clément d'Alexandrie avait conseillé aux fidèles du III[e] siècle d'adopter, de préférence, les sceaux à symbole chrétien, tels que la colombe, le poisson, la barque, l'ancre, le pêcheur, etc., etc.

Tertullien y ajoutait la ligne, la grappe de raisin, l'agneau, etc., etc. Or, par cette dernière empreinte, on entendait toujours reproduire «l'Agnus Dei» de St Jean-Baptiste, que divers monuments des catacombes, de l'époque de St Taurin, ont figuré de plusieurs manières[4].

[1] Officia SS. propria ad usum cleri Auscitani. « Mortem ejus miraculo Deus reddidit gloriosam: cùm ab oppido Albineto (Aubiet), ubi eam subiit, magnam capitis partem gravi clava obtruncatam duabus leucis Auscis distante, ad ecclesiam suam, præ manibus, S. martyr reportavit. »

[2] Act. Apost. Cap. XIV, v. 22. « Et cùm constituissent illis per singulas ecclesias presbyteros. »

[3] Epist. ad Vict. LIX. «Hanc epistolam signatam misi, annulo qui exprimit faciem hominis attendentis in latus. »

[4] ANT. BOSIO; —PAUL. ARINGHI. Roma sotterran. Tom I, passim.

450. Il n'y a donc pas lieu d'être supris que nos anciens prélats l'aient adopté comme signe d'authenticité dans les actes de l'administration diocésaine. Nous verrons qu'on le fit entrer, un peu plus tard, dans la composition du sceau de la commune d'Auch[1].

LE SIÉGE ÉPISCOPAL A SAINT-MARTIN.

Nous lisons dans nos vieilles chroniques que de Saint-Jean-de-l'Aubépine, désormais appelé Saint-Orens, le siége épiscopal fut transféré à Saint-Martin, vers le commencement du VIe siècle. Cette église venait alors d'être construite sur le bord oriental de la rivière, et dans l'enceinte de la cité gallo-romaine. S'il fallait ajouter foi à un ancien cartulaire, Clovis en aurait lui-même fait les frais, « ordonnant que, par sa splendeur et ses dimensions, le nouvel édifice répondît de tout point à la munificence du prince[2]. »

Bien que cette tradition ne repose sur aucun diplôme regardé comme authentique, elle a pour elle l'autorité des siècles. On l'a toujours considérée comme le seul moyen de se rendre compte de l'état florissant de notre Cathédrale, à une époque où la domination des Visigoths venait de laisser, dans nos régions, le catholicisme sans ressources. On sait d'ailleurs que Clovis, en habile politique, mit un soin particulier, après la défaite d'Alaric II, à s'assurer l'appui des évêques, au milieu des populations qu'il venait de conquérir. « Il combla le clergé de priviléges; il lui donna des terres et les lui donna comme il les avait prises, en grand, en conquérant, sans compter ni mesurer....... Enfin, non content d'avoir enrichi les églises existantes, il en fonda beaucoup de nouvelles[3]. » Pourquoi celle de Saint-Martin n'aurait-elle pas été de ce nombre?

C'est ce même motif d'intérêt politique qui a paru à nos pères expliquer l'insigne faveur dont la tradition s'est conservée jusqu'à nos jours. « En vertu du haut domaine dont il venait d'entrer en possession par droit de conquête, le jeune roi aurait adjugé à Perpétue, évêque d'Auch, et dans sa personne à tous les prélats, ses légitimes successeurs, le corps entier de la ville avec les faubourgs et les églises[4]. » En sorte que telle serait la véritable origine de cette paternelle suzeraineté dont les générations reconnurent le droit à nos évêques. Nous verrons, un peu plus bas, les comtes de Fezensac, devenus si puissants, l'accepter eux-mêmes et en demander le paréage.

Du reste, et quoi qu'il en soit du document qui semble autoriser cette croyance, il est vrai de dire que l'église de Saint-Martin fut élevée à très grands frais. Les débris, conservés sous le sol, attestent que le marbre n'avait pas été ménagé dans les divers détails de construction. Les mosaïques, plus généralement réservées, avant le règne de Clovis, comme peintures murales en incrustation à la voûte, au pourtour des fenêtres et sur les parois intérieures de l'abside[5], durent être prodiguées ici, même sous forme de pavé; car on en voit encore, sur place, de beaux restes. Peut-être que, par l'étude attentive de ces marqueteries, dont treize siècles ont à peine altéré l'éclat et la solidité, on aurait pu retrouver naguère la direction des grandes lignes et la forme générale de l'édifice; tandis que de nos jours il ne serait presque plus possible de s'en faire une idée juste, autrement que par analogie.

La nouvelle église était bien digne d'occuper le premier rang entre les monuments religieux de la ville d'Auch. Avec le siége épiscopal, nos prélats y transférèrent l'épiscopie, afin de se conformer aux prescriptions du quatrième concile de Carthage[6]; c'est-à-dire qu'ils fixèrent leur demeure à Saint-Martin, et y

[1] Voir, au frontispice, les armes d'Auch.

[2] Cart. Capit. auxit. Cap. CXXXII.

[3] FAURIEL. Hist. de la Gaule mérid. Tom. III, p. 448-449.

[4] Apud P. MONGAILLARD. Fol. 262.

[5] « Distinctum vario nitore marmor
» Percurrit cameram, solum, fenestras. »
SID. APOLLIN. Lib. II, epist. 10.

[6] «Ut episcopus non longè ab ecclesiâ hospitiolum habeat. Ann. 398.»

partagèrent désormais avec leurs clercs les exercices de la vie commune[1]. St Augustin avait donné, 515.
naguère, le premier exemple de ces sortes d'institutions, spécialement consacrées à former la jeunesse cléricale, sous la surveillance immédiate de l'évêque. « Avec lui, écrit son biographe[2], vivaient les clercs de son église, logés sous le même toit, nourris à la même table, entretenus et habillés à frais communs. » Or, « vous n'ignorez pas, » leur disait lui-même, un jour, le saint prélat, « que nous vivons ensemble dans l'épiscopie, afin d'imiter, autant qu'il est en nous, les saints dont parlent les Actes : aucun ne gardait rien en propre, mais ils avaient tout en commun[3]. »

Déjà un petit nombre de cathédrales avaient adopté, même dans les Gaules, la règle de ce célèbre docteur. Elle s'était propagée d'Afrique en Europe, vers la fin du ve siècle, avec les nombreux disciples des premiers successeurs de l'évêque d'Hippone, que les Vandales avaient contraints de chercher un asile sur la terre étrangère. On voyait les plus illustres prélats vivre en commun avec leur clergé, dans la prière, le jeûne, le travail des mains, les veilles et l'étude des sciences[4]. L'évêque présidait toujours à l'enseignement, soit en personne, soit en confiant la direction des études à un de ses clercs, ou à un moine des plus instruits.

Il nous serait difficile de dire, avec quelque précision, qu'elle dut être au vi^e^ siècle la véritable organisation de l'épiscopie auscitaine. Nous savons, toutefois, qu'en nous initiant à sa fondation, les mémoires capitulaires nous révèlent le premier établissement régulier de notre école épiscopale.

Nos prélats y travaillaient, depuis environ cent ans, à cicatriser les plaies de leur Eglise, lorsque les Sarrasins vinrent, à leur tour, renouveler, sur divers points de nos provinces, les scènes de désolation dont elles avaient si souvent été le théâtre[5]. Bayonne, Oleron, Lescar et plusieurs autres villes tombèrent sous les coups de l'islamisme. Eauze fut aussi prise de nouveau et ruinée de fond en comble. Les malheurs furent si grands, de toutes parts, que le deuil de nos vieilles cités égala, dit un chroniqueur, celui de Jérusalem et des autres villes de Juda, exterminées du temps des Machabées[6].

Auch ne devait pas échapper au sort commun. Mais il est bien à regretter, pour l'intérêt de notre 732.
histoire, que les annalistes contemporains ne nous fassent connaître les nouveaux désastres de la Novempopulanie qu'avec cette désespérante sécheresse qui caractérise leurs récits. On sait seulement que les Sarrasins en voulaient plus particulièrement aux églises et aux monastères. Ils les pillaient avec transport, et les laissaient rarement debout, après s'être enrichis de leurs dépouilles. Aussi la splendide basilique de Saint-Martin disparut-elle avec l'habitation claustrale de nos évêques. Saint-Orens, l'oratoire de Marie, et tous les autres monuments de quelque importance furent enveloppés dans la ruine entière de la ville. Néanmoins, la succession de nos prélats, parfois interrompue, put toujours être reprise, malgré la triste désorganisation qui prolongea le veuvage de tant d'autres églises jusqu'à la fin du viiie siècle.

Vers cette dernière époque, Charlemagne avait couronné roi d'Aquitaine son fils, encore enfant, Louis le Débonnaire. Dès qu'il fut en âge de gouverner ses états par lui-même, le jeune prince crut devoir s'attacher, avant tout, à remettre en honneur, au sein du clergé, l'ancienne discipline, et avec elle la culture des lettres, la liberté et la dignité sacerdotales, perdues ou grièvement compromises depuis plus d'un demi-siècle. En peu de temps, la réforme fut complète; et même le progrès des études, tant

[1] Vetus titul. Capit. auxit. Episcopus « siquidem mansionem suam habebat in monasterio B Martini. »

[2] Possid. Vit. S. August. Cap. xxv. « Cum ipso semper clerici, una etiam domo ac mensa, etc., etc. »

[3] S. Aug. Sermo CCCLV, de vita et morib. cler. « Nôstis omnes sic nos vivere in ea domo quæ dicitur domus episcopii, ut, quantum possumus, imitemur eos sanctos de quibus loquitur liber Actuum Apostolorum : nemo dicebat aliquid proprium, etc. »

[4] Aug. Theiner. Hist. des Instit. d'éducat. eccl. Tom. I, 1re partie; — Henri de Riancey. Hist. crit. et législat. de l'Instr. publ. Tom I, chap. i.

[5] Conde. Hist. de la Dominacion de los Arabes. « Per todas partes iba esta ejercito, como una tempestad desoladora. »

[6] « Tanta igitur confusio et pernicies ..... ut meritò per omnia posset coæquari miseris civitatibus Judeæ et Jerusalem, quæ temporibus Machabæorum exterminatæ fuerunt. »

810. profanes que sacrées, fut si rapide, que le succès dépassa de beaucoup les espérances du monarque[1].

Un des premiers résultats de cette heureuse transformation aurait dû être, ce semble, pour la Novempopulanie, de retrouver ses anciennes prérogatives de province ecclésiastique, dont l'invasion des Sarrasins l'avait dépouillée, en ruinant son antique métropole. Il est vrai qu'à l'exemple d'un écrivain moderne, dont l'érudition ne saurait être mise en doute[2], nous pourrions nous autoriser ici d'une ancienne notice de l'empire carlovingien, qu'on fait remonter au commencement du IXe siècle, et dire, avec son auteur, que notre province avait déjà, à cette époque, la ville d'Auch pour métropole ecclésiastique. Mais comme l'authenticité de ce document peut absolument être contestée, nous admettrions plus volontiers que, dans l'organisation du nouveau royaume, on aura rattaché, pour un temps, toutes nos églises à quelque siége supérieur, assez voisin du diocèse d'Eauze. C'est-à-dire que le jeune roi aura sanctionné, de son autorité souveraine, une dépendance provisoire, que le malheur des temps avait, selon toute apparence, rendue inévitable. Car, entre les villes des neuf peuples qui, en des circonstances plus heureuses, auraient pu prétendre à l'insigne honneur de succéder à Eauze, on conçoit à peine qu'après tant de siéges, d'incendies et de pillages, il en restât une seule qui fût alors autre chose qu'un amas de ruines.

Marca semble croire, et le P. Thomassin a essayé de démontrer que les suffragants de notre ancienne province relevèrent des archevêques de Bordeaux. Ce qui expliquerait pourquoi ces derniers prélats s'attribuèrent souvent, dans ces temps reculés, une sorte de supériorité sur tous les diocèses de la Novempopulanie[3].

Les choses en étaient au même point à la mort de Charlemagne. Le testament de ce monarque partage ses trésors entre les métropoles de son vaste empire[4]. Aix et Narbonne sont omises pour des motifs dont la discussion est étrangère à notre sujet. Toutes les autres sont désignées, si ce n'est celle de la Novempopulanie, dont le nom ne comptait plus, selon toute apparence, au nombre des villes existantes.

Cette même exception se fait encore remarquer, en 829, dans une lettre par laquelle Louis le Débonnaire invite tous les métropolitains de ses états à se réunir, avec leurs comprovinciaux, en quatre conciles[5]. Toutefois, dom C. de Vic et dom G. Vaissette pensent qu'Adalelme, convoqué pour le concile de Toulouse, et dont aucun monument ne fait connaître le siége avec quelque certitude, pourrait bien être un dernier évêque d'Eauze[6]. Mais, dans ce cas, Louis le Débonnaire aurait omis de désigner, dans sa lettre de convocation, celui qui occupait le siége de Bordeaux; ce que les derniers éditeurs du « Gallia christiana » regardent comme moins vraisemblable. Aussi ont-ils placé Adalelme dans le catalogue des Métropolitains de la deuxième Aquitaine. Et, dans cette supposition, l'Eglise d'Auch se serait trouvée confondue, en 829, avec tous les autres diocèses de notre province, sous la juridiction de l'archevêque de Bordeaux. Bien plus, la chronique de Fontenelle donne à cette ville le titre de capitale de la Novempopulanie, jusqu'au milieu du IXe siècle[7].

[1] Astron. Vita Ludov.-Pii. Cap. XIX. « ..... divinarum et mundanarum intelligentia litterarum citiùs quàm credi poterat, coaluit. »

[2] M. l'abbé Faillon. Monuments inédits sur l'apostolat de Sainte-Marie-Madeleine, en Prov. Tom. II, col. 24.

[3] Thomass. Discipl. eccl., Liv. I, chap. XXV; — Liv. XL et passim.

[4] Capitul. regum franc. à Baluzio; — Concilia antiq. Gall. A Jac. Sirmundo collect. Tom. II, p. 264.

[5] Labbe concil. Tom. VII, col. 1592.

[6] Hist. du Languedoc. Liv. IX, note 9.

[7] Ad ann. 851. « Classis Normannorum..... etc., etc. »



CHAPITRE DEUXIÈME.

LE SIÉGE ÉPISCOPAL AU SOMMET DE LA COLLINE.

PÉRIODE CARLOVINGIENNE.

De 845 à 855.



Taurin II, promu au siége d'Auch vers cette dernière époque, avait trouvé sa ville épiscopale presque déserte. Les habitations qui, du temps des Visigoths, couronnaient encore la crête de la colline, à l'occident de la rivière, avaient à peu près disparu. Quelques maisons, rares et éparses sur les deux rives, étaient à peine un pâle souvenir de l'antique cité que le vainqueur d'Alaric avait confiée à la paternelle sollicitude de nos évêques. Les oratoires de Sainte-Marie, de Saint-Orens et de Saint-Pierre, étaient démolis. La basilique et l'épiscopie de Saint-Martin, naguère si florissantes, n'étaient plus que des masures informes, relevées à la hâte, et tristement assises au milieu des ruines de la ville romaine. Sous les faibles héritiers de Charlemagne, les Normands étaient venus ajouter de nouvelles calamités à tant de calamités publiques. Loin de s'en tenir, comme autrefois, aux rivages désolés de l'Océan, ces nouveaux barbares avaient remonté le cours des fleuves, ne laissant sur leur passage que décombres, débris informes et cendres fumantes.

Dès que le calme fut entièrement rétabli, Taurin, de concert avec Tautilus, duc amovible de Gascogne, songea courageusement à réparer les maux de la province. Il s'occupa d'abord de sa cathédrale, que la force des choses devait, avant longtemps, appeler au rang de métropole. Jugeant, d'ailleurs, avec raison que, tôt ou tard, les nouvelles générations abandonneraient la plaine, et viendraient reprendre une position plus favorable à la défense, si jamais elle devenait encore nécessaire, il voulut que son église fût reconstruite sur le sommet de la colline, à l'occident de la rivière. L'autel et les reliques de l'oratoire consacré à Marie, vers la fin du IIIe siècle, furent dédiés, pour la deuxième fois, à l'auguste Mère de Dieu, sous le vocable primitif de la Nativité, et sur l'emplacement de l'ancienne chapelle.

Mais, en la reconstruisant, le saint prélat ne crut pas devoir se contenter de relever les vénérables débris que le marteau des Sarrasins avait dispersés, depuis plus de cent ans, et que les Normands venaient de profaner encore. Il conçut et arrêta de nouveaux plans. Plein de confiance dans un avenir qui semblait enfin s'annoncer sous de plus heureux auspices, il mit tout en œuvre pour ranimer le courage d'une population si souvent décimée.

PREMIÈRE FONDATION DU CHAPITRE DE SAINTE-MARIE.



Dans le but de se conformer aux prescriptions du concile tenu, en 816, à Aix-la-Chapelle, il détacha quelques membres de la communauté de Saint-Martin, fixa leur résidence au sommet de la colline, et leur confia le service de la nouvelle église[1].

A cette époque, et par l'effet des dernières invasions, les ministres des autels, qui ne dépendaient, en Occident, d'aucun ordre monastique, vivaient assez généralement isolés et sans règle commune.

[1] Lib. I, cap. VII. — Ce canon portait même jusqu'à sept le nombre des diacres qui devaient être attachés aux églises de quelqu'importance : « .... per omnes Ecclesias, septem diaconos ordinandos esse, qui sublimori grada proximè circà aram Christi, quasi columnæ altaris assisterent. » — Aucun document ne fait connaître le nombre réel des premiers clercs de Sainte-Marie.

858 Toutefois St Chrodegang, évêque de Metz, avait réorganisé les corporations cléricales, vers le milieu du VIIIe siècle, non-seulement pour les épiscopies, mais aussi dans des maisons spéciales qui se gouvernaient conformément aux articles les plus essentiels des constitutions de St Benoit. Les conciles recommandaient de plus en plus ces sortes d'institutions[1]; et celle de Metz avait déjà servi de modèle à plusieurs autres semblables.

Assurément, Taurin II était loin de méconnaître tout le bien qu'il devait attendre pour lui-même de la règle St Chrodegand. Il savait que, par des temps si difficiles, le clergé de sa cathédrale ne pouvait guère se soutenir et travailler efficacement à la régénération d'une société encore à demi barbare que par une haute gravité de mœurs et par les habitudes d'une vie de recueillement, d'étude et de prière. Mais, soit qu'il n'eût pas assez de ressources pour fournir aux frais d'établissement et d'entretien qu'aurait réclamés une seconde maison claustrale, soit difficultés ou empêchements de toute autre nature, il dut se contenter du petit nombre de clercs choisis dans son épiscopie, et il pourvut à leur honnête subsistance en leur abandonnant tous les droits et revenus dont il disposait à l'occident de la rivière[2].

Ces préliminaires une fois remplis, aucun obstacle ne devait plus retarder la dédicace de la nouvelle église. On connaît le nom des siéges occupés par quelques-uns des prélats qui se réunirent à Auch dans cette solennelle circonstance. Plusieurs autres s'y étaient fait représenter; et le concours des populations fut aussi des plus considérables. En sorte que cette deuxième consécration de Sainte-Marie d'Auch fut bien propre à consoler notre Eglise renaissante du lamentable souvenir des persécutions et des angoisses qui, sous les empereurs romains, avaient présidé à la première.

Il n'est resté, jusqu'à nos jours, aucune trace de l'édifice construit par Taurin II. Le plan qu'il adopta était, selon toute apparence, celui que l'on suivit presque toujours pour la basilique chrétienne, à partir du IVe siècle. Si parfois on imitait, dans le IXe, la forme de rotonde orientale, que Charlemagne avait préférée pour son église d'Aix-la-Chapelle, plus généralement on s'en tenait, du moins en Occident, à la croix latine, avec ou sans dôme construit au centre des croisillons. Le chevet présentait à l'est une ou trois absides, terminées carrément, ou bien demi circulaires.

Malgré tout le bon vouloir que les chroniques nous permettent de supposer à Totilus, les ressources d'un duc amovible de Gascogne étaient, sans contredit, bien loin d'égaler celles dont l'évêque Perpétue avait disposé, d'après nos chroniques, pour l'érection de sa cathédrale, dans les premières années du VIe siècle. Aussi, tout nous porte à croire que l'église de Taurin II dut être moins riche de sculptures, de mosaïques, de peintures murales, d'ornements sacerdotaux, de vases précieux, de couronnes ardentes et d'autres objets semblables dont les barbares avaient dépouillé le trésor de Saint-Martin[3].

Mais des recherches d'un autre ordre appellent, en ce moment, notre attention. Une ère de transformation s'ouvre devant nous. Essayons de mettre en lumière les documents, beaucoup trop rares, qui peuvent nous aider à comprendre et l'origine et la nature du rôle important que des circonstances malheureuses ont préparé, de loin, à notre cathédrale.

[1] MANSI, Collect. ampliss. Concil. Tom. XIV, p. 126. « Ut in Scholis habendis et educandis militibus Sanctæ Dei Ecclesiæ operam daremus. » Ibid. Tom. XV, p. 504 et 506. Ad ann. 816 et 836.

[2] Cart. Capit. auxit. — Stephanus verò per manum archiepiscopi tenebat Ecclesiam Sanctæ-Mariæ, et totum honorem tam ipsius ecclesiæ quàm archiepiscopi, qui citrà Ercium erat; undè vivebant clerici qui in illa ecclesia serviebant. Undè Stephanus ipse abbas appellabatur. — En assurant, pour l'avenir, l'entretien de sa cathédrale, Taurin II se conformait à l'expresse volonté de nos monarques, dont les capitulaires, à l'exemple de divers conciles, « avaient imposé l'obligation de pourvoir à la dot de toute église nouvellement construite. Ils blâmaient, comme fort téméraire, la conduite des prélats qui, avant de procéder à la consécration, ne veilleraient pas plus à l'entretien du luminaire et du clergé que s'il était question d'un édifice profane. » Concil. Bracar. Can. V, ann. 572. — Capitul. Lud. PII. Lib. II, cap. V, ann. 823. — Voir, au Pontifical, le début de la cérémonie pour la pose de la première pierre : Il indique encore les mêmes prescriptions. — L'empereur Justinien (*Novell.* 67, cap. II) les intima, de son temps, dans des termes à peu près semblables.

[3] Voir plus haut, p. 15. — C'est le titre intitulé « de Clodovœo » qui nous fait connaître les richesses de notre cathédrale au VIe siècle.

CHAPITRE TROISIÈME.

SAINTE-MARIE D'AUCH EST ÉLEVÉE AU RANG DE MÉTROPOLE.

PÉRIODE ROMANE.

De 855 à 1050.

Le moment était venu d'élever Sainte-Marie d'Auch au rang de métropole; les monuments contemporains ne laissent plus le moindre doute à ce sujet. Toutefois, le titre primitif de l'érection n'est pas arrivé jusqu'à nous. Nous savons seulement qu'il n'est pas postérieur à l'année 856, date de la mort d'un célèbre écrivain du IXe siècle, qui nous en fournit la preuve. Raban-Maur venait alors de publier à Mayence la vie des deux sœurs de Lazare. Or, nous lisons au chapitre XXXVII une notice des Eglises de l'empire qui exerçaient l'autorité de métropole; et celle d'Auch est de ce nombre : «La métropole d'Auch, avec sa province la Novempopulanie[1].» La métropole de Bordeaux y est désormais formellement restreinte à la deuxième Aquitaine[2]; et Raban ne fait pas même mention d'Eauze.

La question était donc définitivement résolue au début de la seconde moitié du IXe siècle. Toutefois, le plus ancien document émané de Rome, qui suppose que les évêques de la Novempopulanie dépendaient de notre siége, est postérieur de vingt ans à cette dernière date. Le P. Labbe le cite, dans la vie de Jean VIII, au dixième volume des Conciles.

Le jour des ides (13) de juin, 879, ce pape écrit à Ayrard qui occupait le siége d'Auch, dans l'intérêt des églises de Gascogne, et le désigne par le titre d'archevêque : « Aux très révérends et très saints Ayrard, archevêque, Involute, évêque de Comminges, Urainard de Couserans, Sarstone de Bigorre[3].» Il le presse de donner tous ses soins à la réforme des mœurs publiques, de réprimer surtout les mariages incestueux, et de mettre un terme à la dilapidation des propriétés ecclésiastiques.

Il est bien évident qu'une mission de cette importance suppose non-seulement l'exercice de l'autorité archiépiscopale, mais de plus la sanction de cette même autorité dans la personne d'Ayrard.

Le pallium était, même dans ces temps reculés, l'insigne obligé de la dignité métropolitaine, et comme une sorte de diplôme patent par lequel elle était conférée. Il est vrai qu'un fort petit nombre d'archevêques l'avaient obtenu avant le VIe siècle, et seulement à titre de faveur. Mais le pape Zacharie l'avait accordé, sans distinction, en 742, à tous les métropolitains des Gaules[4]. Et, de plus, le huitième concile œcuménique, assemblé à Constantinople en 869, venait de rappeler, dans sa dixième session, que la plénitude du pouvoir archiépiscopal se conférait avec le pallium[5].

Or, Jean VIII tenait sévèrement la main à l'exécution de ce règlement de haute discipline[6]. Est-il

[1] « Auscitana metropolis, cum sua provincia Novempopulania.» — Hug. Du Temps fait remonter ce titre à l'année 846, dans son Clergé de France, t. I, p. 397; mais nous ignorons sur quelle preuve.

[2] « Aquitaniæ secundæ, cujus NUNC metropolis est Burdigalis.»

[3] « Reverendissimis et sanctissimis Ayrardo archiepiscopo, et Involuto Convennensi, Urainardo Conserano, Sarstono Bigorrensi episcopis.» Begora ou Tarba était la même ville

[4] Thomassin. Discipl. eccl. Tom I, col 861.

[5] « Universorum metropolitanorum, qui ab ipsis promoventur, et sive per manus impositionem, sive per pallii dationem episcopalis dignitatis firmitatem accipiunt.» Regulæ sanctæ, VII.

[6] P. Labbe. Vita Joannis VIII, épist. 94. « O douleur!» écrivait-il de Rome à l'archevêque d'Arles, « tandis que nous visitions naguère certaines contrées des Gaules, entre les différents abus qui ont affligé notre âme, il en est un surtout qui nous paraît devoir être rigoureusement réprimé : les métropolitains prennent sur eux de faire des consécrations avant d'avoir reçu le pallium du siége apostolique. Et pourtant nous l'avons formellement défendu, en rappelant le décret canonique de nos prédécesseurs. C'est pourquoi nous exhortons votre fraternité, spécialement chargée de nous représenter dans les Gaules, à ne pas laisser prendre racine à ce déplorable abus. Avertissez, pressez fortement ces prélats, ordonnez même qu'ils s'empressent de faire leur demande conformément à l'ancien usage des Eglises.» — C'est au printemps de l'année 878 que Jean VIII était venu dans les Gaules.

permis de supposer qu'il ne l'eût point rappelé à Ayrard, si ce prélat ne s'était pas déjà conformé, sur un point de cette importance, aux décrets du Saint-Siége et du dernier concile œcuménique?

879 Du reste, les pressantes exhortations que le pape adresse à l'archevêque d'Auch regardent aussi les suffragants de la nouvelle métropole. Mais nous ferons observer qu'il désigne seulement les évêques de Tarbes, de Couserans et de Comminges. La succession se trouvait donc encore interrompue dans les autres cités épiscopales. Et cette lacune, d'ailleurs manifeste dans les séries des FF. de Sainte-Marthe[1], est une nouvelle confirmation de la véracité des chroniqueurs qui nous dépeignent les désastres de Lescar et des autres villes épiscopales de la Novempopulanie. Nous verrons même, un peu plus tard, que plusieurs de ces Eglises en étaient encore, vers le milieu du XIe siècle, à relever de tristes ruines.

Plus heureuse qu'elles, la cathédrale de Taurin était entrée dans une voie de prospérité toujours croissante. Désormais, toutes les donations de quelque importance, faites à l'église d'Auch, se trouvent rédigées en faveur de Sainte-Marie, avec l'indication formelle de son nouveau titre : « A Sainte-Marie du siége pontifical[2]. » Vers 982, la charte de Sainte-Venance reconnaît et proclame encore plus clairement l'évêque Garcie «pontife souverain» des Eglises novempopulaniennes : «C'est vous, au reste,» dit-elle par l'organe du lévite Oddon, «c'est vous, PONTIFE SOUVERAIN, qui me l'avez ainsi prescrit; et c'est aussi le besoin de toute cette Eglise d'Aquitaine, notre mère, à la tête de laquelle vous êtes placé par la grâce de Dieu[3].»

1036 Tel était le haut degré de considération attaché au siége d'Auch, lorsque Raymond-Copa, élu en 1036, voulut, à son tour, lui donner un nouveau lustre. Taurin II avait à peine ébauché l'institution canoniale des clercs de Sainte-Marie. Et dans ce long intervalle de près de deux cents ans, elle s'était peu régularisée, au milieu du désordre général et des obstacles sans nombre que l'on venait de traverser avec le Xe siècle. D'ailleurs, la vie régulière prescrite, depuis St Chrodegang, par les canons d'un si grand nombre de conciles, ne pouvait bien se maintenir que par l'établissement d'un cloître, où le clergé trouverait un asile commun contre le danger du désœuvrement et des influences séculières. L'heureuse réaction qui s'opérait en Europe contre ce mortel abattement qu'avaient jeté dans les âmes les terreurs de «l'an mille,» ranimait de toutes parts, avec le zèle du saint culte, l'amour sincère de la discipline. Généralement les clercs embrassaient la vie claustrale, et vivaient sous une règle en tout conforme aux institutions de St Augustin. Leurs maisons, invariablement adossées aux cathédrales, en étaient comme le complément indispensable. Assez semblables aux monastères proprement dits, elles n'avaient, toutefois, de commun avec eux que l'économie intérieure. Elles composaient, au fond, une espèce de séminaire, une pépinière pour le clergé séculier, dont les membres devaient s'engager à mener une vie semblable à celle des religieux cloîtrés, quoique bien moins sévère[4]. Le temps que ne réclamaient pas les fonctions extérieures du ministère des autels se partageait entre la prière commune, l'étude, l'éducation de la jeunesse cléricale et séculière[5], la transcription des manuscrits[6], et toute sorte de travail des mains pour la pratique des beaux-arts[7].

Raymond-Copa, profitant de l'entraînement général qui se faisait remarquer de son temps, dans nos provinces méridionales, proposa à son clergé les règles canoniques du saint évêque d'Hippone.

Les clercs de la métropole, ou, comme on disait alors, du collége métropolitain, avaient déjà, depuis longtemps, le titre de chanoines. Toutefois, le plus ancien document dans lequel cette qualification

[1] Gall. Christ. Tom. I. Evêchés de la troisième Aquitaine

[2] « Ad sanctam Mariam, in sede pontificali. »

[3] Gall. Christ. Tom. I. Instrum. « Quod et tu, qui summus pontifex es, fieri jubes, et necessitas Ecclesiæ totius Aquitaniæ poposcit, cui, Deo juvante, præes matri. » — Voir, à l'Appendice, la note A.

[4] Regul. AMAL-SYMPH. apud Mansi. Tom. XIV, p. 147-246

[5] Capit. Aquisgran. ad annum 787. « Scholæ per singula monasteria vel episcopia fiant. » — THÉODULF AUREL. Capitul. 20. « Et si quilibet fidelium suos parvulos ad discendas litteras eis commendare vult, eos *suscipere ac docere non recusent.* »

[6] Il est à remarquer que la rédaction des cartulaires d'Auch ne remonte pas au-delà du XIe siècle.

[7] Voir, passim, le Tableau des Institutions de Fréd. Hurter, et l'Histoire des Institutions d'Augustin Theiner.

se retrouve, ne remonte qu'à l'année 955 : c'est la donation de Saint-Jean et de Saint-Martin de Verdale (Aubiet), faite par Othon-Falta, deuxième comte de Fezensac «à Sainte-Marie, c'est-à-dire à ses chanoines attachés présentement ou à venir au service de Dieu dans cette église.» Plus bas encore : «à Sainte-Marie du siége Pontifical, ou à ses chanoines[1].» Une autre donation, celle de Saint-Jean-Baptiste d'Espas, faite trente ans plus tôt, par Guillaume-Garsie, premier comte de Fezensac, nous fait connaître de plus, avec un certain détail, la composition du collége de la métropole : il comprenait, en 926, des prêtres, des diacres et des sous-diacres, attachés au service de Sainte-Marie d'Auch[2].

Enfin, il est constant par divers actes que, même antérieurement à la réforme de Raymond-Copa, c'est-à-dire dans le xe siècle, les chanoines de Sainte-Marie reconnaissaient l'autorité d'un abbé nommé par l'archevêque, et celle d'un prévôt, «præpositus» que l'abbé se donnait lui-même, surtout dans l'intérêt de l'administration temporelle. Plus généralement, l'abbé prenait le titre d'archidiacre, ainsi qu'on le voit dans la règle canoniale d'Amalaire [3], adoptée, en 816, au concile d'Aix-la-Chapelle, avec force de loi pour toutes les Eglises de l'empire. D'après cette même règle, on donnait à l'archiprêtre la direction de l'office divin; le scolastique avait celle de l'enseignement des sciences et des arts, conformément à la célèbre constitution de Charlemagne pour toutes les écoles épiscopales et monastiques[4]; le primicier réglait l'enseignement et la pratique du chant grégorien, le sacristain ou trésorier veillait à la conservation des vases sacrés et du trésor de l'église; la garde et le soin de l'édifice étaient confiés au custode; et à ces différentes charges s'ajoutait celle du cellérier. Quant aux doyens «decani,» ils étaient ainsi nommés, dit St Augustin, parce que l'abbé confiait, par décuries, à leur sollicitude les intérêts spirituels des membres du collége[5].

C'est ainsi qu'à défaut de documents précis il est encore possible de se faire une idée de la forme régulière que Raymond-Copa voulut donner au clergé de sa métropole. Mais son zèle ne trouva-t-il qu'un facile concours? ou bien quelque membre dissident n'essaya-t-il pas de se soustraire à l'austérité de la vie claustrale, ainsi qu'on l'avait déjà vu dans certaines églises du royaume? Tout ce que nous pouvons dire, c'est qu'il n'est resté aucune trace de la plus légère opposition dans nos annales ausci-taines. Aussi, la pieuse entreprise de notre prélat n'éprouva aucun retard à son entière exécution.

Il fut généreusement secondé par son neveu, Guillaume-Astanove, cinquième comte de Fezensac. Les plans de construction furent arrêtés d'un commun accord, et l'on ouvrit les fondements au midi de la cathédrale. Guillaume-Astanove voulut faire les frais d'une partie des bâtiments. Il pourvut de plus au modeste mobilier alors en usage, ainsi qu'à la disposition d'appartements distincts, spécialement affectés au soin des malades[6]. Le comte eut aussi la précaution d'environner le nouvel établissement d'un mur d'enceinte, avec meurtrières à l'arbalète, créneaux et tours de défense. C'est ainsi, du reste, qu'on le pratiquait à cette époque. Les constructions de quelque importance étaient invariablement pourvues de tous les moyens de défense que commandait le souvenir des invasions barbares, et celui des malheurs qui en avaient toujours été la suite.

Dès que les travaux furent terminés, on admit les chanoines réguliers à prendre place dans les cellules claustrales[7], sous la promesse formelle d'y vivre selon la règle de St Augustin[8]; et la communauté eut alors proprement le nom de Chapitre.

[1] Cartul Capit. auxit. Cap. xxv. «Sanctæ Dei genitrici Mariæ, vel canonicis suis, qui ibidem ecclesiam Dei serviunt, vel advemendi sunt. ... Ad Sanctam Mariam in sede pontificali, vel canonicis suis.»

[2] Cartul. Capit. auxit. Cap. LV.

[3] Apud P. JAC. SIRMUND. Concil. antiq. Gall., Tom. II, pag. 329-402. —Amalarius Symphosius l'avait rédigée, en 145 articles, à la demande de Louis le Débonnaire

[4] Apud BALUZIUM, Capitul. reg Franc. T. I, p. 201 Constitutio de scholis per omnia episcopia, etc., etc.

[5] De moribus eccl. Lib. I, cap. XXXI. «Quos decanos vocant, eò quòd sunt denis præpositi.»

[6] Gall Christ. T. I, p. 163, instrum. «Domus infirmorum»

[7] Ibid. «Domus claustri.»—Toutes ces constructions ont cédé la place au cours actuel DE SALINIS.

[8] Voir, à l'Appendice, la note B.

Restait à assurer son entretien sur des bases définitives, et de manière à rendre, dans l'avenir, l'existence des chanoines tout à fait indépendante.

Jusque-là, et à partir de Taurin II, le prévôt de Sainte-Marie avait perçu annuellement, au nom de l'abbé, et pour l'entretien de son clergé, les revenus que l'archevêque cédait, à l'occident du Gers, sur les droits régulièrement affectés à notre siége, dès le VIe siècle. Des donations spéciales, telles que celles d'Espas, de Saint-Jean et de Saint-Martin de Verdale, etc., etc., étaient venues, il est vrai, accroître ces primitives ressources. Mais elles étaient insuffisantes, et le moment était venu d'y suppléer.

1040 L'archevêque et le comte le firent par un acte commun, passé à Auch, la veille des calendes de mars, c'est-à-dire le dernier jour de février de l'année 1040. Raymond-Copa donne, pour la nourriture des chanoines, est-il dit dans la charte de fondation[1], cinq archidiaconés pris dans son diocèse, à savoir: ceux de Juillac, de Savanés, d'Anglez, d'Armagnac et de Magnoac, avec la moitié des oblations et des pénitences, ainsi que la moitié du marché d'Auch et des terres qui appartenaient au siége épiscopal[2]. De son côté, Guillaume-Astanove abandonne ses droits sur les églises d'Espas et de Séran, avec la moitié d'Ornézan et de Sainte-Christie, ainsi qu'une vigne, et les terres de Gozanet et de Panicars[3].

Nous citerons une analyse de l'acte primitif de cette importante fondation, telle qu'on la consigna au chapitre centième du cartulaire auscitain : « Pridiè kalendas Martii, apud civitatem Auxiorum, Guillelmus » comes et Raymundus archiepiscopus construxerunt canonicam in sede archiepiscopali, per manus » Raimardi præsbyteri et grammatici per Aquitaniam et Gothiam ad prædicandum à Deo adsciti. Hæc pro » victu canonicorum donantes, videlicet archiepiscopus dedit archidiaconatus quinque, videlicet Juliagas, » Savanes, Angles, Armaiag, Magnoac. Et comes dedit ecclesias d'Espas, de Seran, medietatem de » Oncsan et de Sancta Christina; totum hoc quod habebat, et terram de Gazam; similiter vineam et » terram de Panicars. Dedit similiter archiepiscopus medietatem oblationum et pœnitentium; similiter » medietatem mercati et terrarum quæ ad sedis Ecclesiam pertinent. »

Au reste, nous savons déjà que les pratiques de la vie claustrale n'étaient pas chose nouvelle pour les clercs de la ville d'Auch. Ceux de Saint-Martin vivaient avec Raymond-Copa sous une règle commune. Et, d'après l'expresse volonté des conciles, tous ceux qui devaient recevoir le sacrement de l'Ordre devaient, comme dans les siècles antérieurs, s'y préparer par un séjour plus ou moins long auprès de l'évêque «in episcopio,» afin d'apprendre à remplir les fonctions du sacerdoce, et aussi pour qu'on eût le temps d'éprouver les mœurs et la capacité des sujets avant de les admettre à la prêtrise[4].

De plus, le clergé de Saint-Orens suivait, depuis près de cent ans, la règle de St Benoit, dans le monastère que Bernard dit le Louche, premier comte d'Armagnac, avait fondé à l'occident de la rivière. Le cloître était adjacent à l'ancien oratoire des deux Saints-Jean. Cette petite église avait elle-même été agrandie sur un nouveau plan, vers l'an 956, et reconstruite, avec trois chapelles au chevet[5], selon l'usage généralement suivi en Occident, dans le cours entier de l'époque romane.

[1] Cartul. Capit. auxit. Cap. c « Hæc pro victu canonicorum.»

[2] Les droits de l'archevêque sur le marché d'Auch sont ici à remarquer. Un poids archiépiscopal, retrouvé de nos jours, et dont il sera fait mention plus bas, porte avec lui la preuve qu'au XIVe siècle nos prélats jouissaient encore de la moitié de ces droits que Raymond-Copa se réserve en cet acte public — Voir, à la planche 34, la reproduction de ce poids archiépiscopal

[3] Ibid — En citant l'acte de fondation, les FF. de Sainte-Marthe ne distinguent point la part du comte. Ils semblent tout attribuer à l'archevêque. Gall. Christ., T. I, p. 160, instrum Nous ignorons pour quel motif ils se sont écartés de la leçon primitive, beaucoup plus conforme d'ailleurs aux usages du temps. Quoi qu'il en soit, il est bien manifeste que rien ne laisse soupçonner la moindre réclamation de la part du comte, à propos des droits sur le marché d'Auch, dont le prélat dispose en toute liberte, et comme l'aurait fait un seigneur temporel quelconque, reconnu légitime possesseur de ces mêmes droits

[4] Concil. Aquisgran Ann 816 Liber I, cap. IX, XIII.

[5] « ..... Comes itaque (B Luscus) prænominatus ecclesiam augustiorem et tria capella (sic) ibi fecit.» — Extrait de la charte de fondation. — Cette église, maltraitée par les protestants vers 1570, comme toutes celles qui se trouvaient *extrà muros*, a été démolie, après vente nationale, à la fin du dernier siècle. On voit encore, sur place une partie d'ancienne chapelle au sud-est du grand axe, avec colonnes cylindriques engagées à l'extérieur, et portion de galerie sur arcatures à la naissance de la voûte. Sous le sol, le marteau de la démolition a oublié les restes des trois chapelles terminales, dont l'appareil est encore sur pied jusqu'à la hauteur d'environ 0m 40c au-dessus du socle qui règne tout autour Il est manifeste que ces vénérables ruines réunissent tous les caractères de la première période romane.

CHAPITRE QUATRIÈME.

SAINT AUSTINDE ET LE NOUVEAU STYLE

OU

LA CATHÉDRALE RECONSTRUITE.

PÉRIODE BYSANTINE.

De 1050 à 1121.



l'ombre de ce pieux asile, et sur la tombe des Taurin, des Orens et des martyrs d'Eauze, s'inspirait, depuis quelques années, de toutes les vertus épiscopales un religieux nommé Austinde, que le ciel destinait à succéder à Raymond-Copa.

Né à Bordeaux, au commencement du XIe siècle, Austinde avait renoncé, de bonne heure, aux espérances du monde. Il était venu partager, à Auch, les exercices de la ville claustrale, avec les religieux de Saint-Orens qui l'avaient eux-mêmes mis à leur tête, après quelques années de profession. Le monastère était alors une abbaye, et il le gouvernait avec le titre d'abbé, lorsqu'il fut appelé à succéder à Raymond-Copa.

Nos mémoires capitulaires ont gardé le silence sur le mode de succession qui fit passer Austinde de la cellule monastique au siége métropolitain. Mais il est bien vraisemblable qu'aucune précaution ne fut omise afin d'assurer à son élection le concours unanime des clercs, des grands et du peuple, et de préparer ainsi le retour à l'ancienne discipline, si profondément affaiblie dans notre province ecclésiastique. Car jamais l'avenir ne s'était montré sous des couleurs plus sombres. Jamais les droits de métropolitain n'avaient été si méconnus; jamais leur exercice n'avait rencontré autant d'obstacles en apparence insurmontables. Il fallait à notre siége un prélat dont la vie fût, en même temps, apostolique et militante. Or, le digne abbé de Saint-Orens parut, plus qu'aucun autre membre du clergé auscitain, réunir cette double condition. Et, en effet, sa grande âme, trempée de foi autant que d'énergie, se montra, dès le début, prête à la lutte contre les oppresseurs du faible, les ravisseurs des biens ecclésiastiques, et les contempteurs audacieux des saintes lois de la hiérarchie sacerdotale.

Il n'est pas de notre sujet de raconter avec quel bonheur la haute vertu d'Austinde, son inébranlable fermeté, son zèle actif et courageux surent triompher de toute résistance[1]. A force de soins et de persévérance, l'ordre finit par se rétablir dans la province. Il en profita pour mener à bonne fin quelques projets dont l'exécution avait dû attendre une époque moins agitée.

Le plus important était, sans contredit, la reconstruction de la cathédrale. Deux siècles à peine s'étaient écoulés, depuis qu'elle avait été transférée à l'occident du Gers, et déjà les prévisions de Taurin II se trouvaient réalisées[2] : les nouvelles générations, groupées autour du sanctuaire de Marie, étaient venues reprendre, au sommet de la colline, la position que nos pères y avaient occupée avant l'ère chrétienne. Et pourtant le modeste édifice qui servait de centre à leurs habitations n'était pas de force à les protéger

[1] Voir l'Hist. de la Gasc., par M. J.-J. Monlezun, Liv. V, chap. I

[2] Voir, plus haut, page 17.

en cas d'attaque. Bâtie vers le milieu du IXe siècle, l'église de Taurin II avait été mise en rapport avec les besoins et les ressources d'une population que les Vandales, les Visigoths, les Sarrasins et les
1060 Normands avaient successivement décimée. Mais, au milieu du XIe siècle, ses dimensions n'étaient plus proportionnées au nombre des fidèles qui peuplaient notre cité renouvelée[1]. Nous croirions même assez volontiers que le bois et la brique entraient pour beaucoup dans les détails de construction, selon la manière des Gaulois de la période carlovingienne; et la légende dont nous venons de citer quelques paroles nous semble appuyer nos conjectures[2]. Aussi, l'illustre prélat, qui songeait à renouveler l'édifice, ne se proposait-il pas uniquement d'en accroître les dimensions, ou de changer la disposition des grandes lignes. Il connaissait la prodigieuse activité et le mouvement général de rénovation qui déjà caractérisaient le XIe siècle : Dijon avait jeté, en 1001, les fondements d'une nouvelle cathédrale; Reims, en 1005; Tours, en 1012; Cambrai, en 1020; Paris, en 1030; Saintes, en 1045; Orléans, Limoges, Autun, Avallon, Poitiers, Perpignan et grand nombre d'autres villes avaient suivi l'exemple du roi Robert, qui, à lui seul, fonda vingt-une églises, de l'an 996 à l'an 1030. Partout c'était le même entraînement des populations à rivaliser de zèle pour la splendeur des édifices religieux. Les anciennes basiliques s'agrandissaient considérablement, ou bien se relevaient de leurs ruines, avec tous les caractères de ce qu'on appelait alors généralement en Occident « le nouveau style d'architecture[3]. »

Austinde voulut donc, à son tour, mettre la main à l'œuvre. Mais, avant d'ouvrir les fondations, il essaya de faire partager à ses diocésains la sainte émulation que la renommée de tant de constructions merveilleuses avait fait naître dans son âme.

Nous avons vu le généreux empressement que Guillaume-Astanove avait mis à seconder les desseins de Raymond-Copa. C'est avec ce même zèle qu'il applaudit à la transformation de notre cathédrale. Et dans le but de rendre plus facile l'exécution des plans arrêtés par le saint prélat, il le remit en possession « de trois concades de terre, dont il s'était emparé, au préjudice de la censive de l'église, dans le voisinage et au nord-est du château comtal[4]. »

Le nouveau projet ne fut pas moins encouragé par la générosité des simples fidèles. Les annales de l'époque nous ont transmis les noms de Sanche-Bec et de Goasin, son épouse, qui abandonnèrent, pour en favoriser l'exécution, et sous l'unique réserve d'une messe annuelle, un terrain confrontant à cette même censive. Elle fut, en outre, considérablement agrandie par l'adjonction de quatre portions de terre, moyennant échange et autres stipulations entre les chanoines de Sainte-Marie, d'une part, et les propriétaires Arnauld-Lafornas, Sanche-Deo, Guillaume et Fortassin, de l'autre[5]. En sorte que le saint archevêque fut en mesure d'arrêter un plan digne de lui, et de mettre les dimensions de son église en complète harmonie avec les espérances que donnaient les accroissements de la nouvelle cité[6].

Les fondements furent ouverts dans le courant de l'année 1062, c'est-à-dire à l'époque où ce qu'on est convenu d'appeler « influence bysantine » modifiait, avec tant de bonheur, l'architecture des périodes antérieures. Austinde venait alors de faire la dédicace de sa collégiale de Nogaro, et de consacrer l'église de Saint-Zacharie, prieuré dépendant de Saint-Victor de Marseille. Une inscription lapidaire du XIe siècle nous apprend qu'il fut aussi, vers la fin de l'année suivante[7], le prélat consécrateur

[1] Officia SS. propria, ad usum cleri auscitani, in festo S. Austindi, II noct., lect. IV. « Cùm enim ecclesiam auscitanam perexiguam..... reperisset, etc., etc. » — P. MONGAILLARD, vit. Sancti Austindi.

[2] Officia SS. «..... vilibus compactam materiis, et structura dignitati metropolitanæ parùm consona erectam.

[3] GUILL. DE MALMESBURY; de Regibus Angl. Lib. III. « Novo ædificandi genere consurgere, etc., etc., etc. »

[4] Cartul. Capit. auxit. Cap. LXXXVIII. — Pour ces dispositions topographiques, voir le plan d'Auch, au moyen-âge, dans l'histoire de cette ville, par M. P. Lafforgue

[5] P. MONGAILLARD. Vit. S. Austindi.

[6] Officia SS. propria. « Et vice illius, templum celebre longè latè que diffusum, auxiliante Guillelmo-Astanova comite Fisenciaco, magnis sumptibus ædificavit. » Et dans le cartulaire, « majorem ædificavit ecclesiam auscitanam, quæ priùs parva erat. »

[7] Voir, à l'Appendice, la note C.

de la célèbre abbatiale de Saint-Pierre de Moissac. Moins heureux pour sa métropole, il n'eut pas 1068 la consolation de voir les travaux arriver à leur terme. Ils étaient même très peu avancés lorsque la mort vint le surprendre, en 1068. Il pouvait du moins, au moment de quitter son œuvre à peine ébauchée, se rendre, avec l'apôtre des nations, le témoignage d'avoir marché sur les traces d'un sage architecte : «J'ai posé des fondements solides; à un autre de bâtir dessus[1].»

On continua d'élever les constructions, pendant plus de cinquante ans, sur les fondements bénis par St Austinde, sans calculer le temps, ni mesurer les sacrifices. Car c'était le grand siècle qui vit naître les croisades. Peuples et rois, noblesse et clergé, tous espéraient en la double promesse faite au monde régénéré sur le Calvaire : l'éternité de l'Eglise et la perpétuité de l'esprit qui devait la gouverner. Ils savaient que l'avenir ne manquerait jamais de bras pour conduire à bonne fin ce que d'autres avaient entrepris. Et chacun venait à son tour prendre sa part à l'œuvre commune[2]. Et l'œuvre se poursuivait sans découragement, ou bien se reprenait, en temps plus opportun, avec une ardeur toujours nouvelle.

St Austinde rendit l'esprit à son créateur, et fut inhumé à Saint-Orens le septième des calendes d'août (26 juillet) de l'année 1068. Peu de jours avant sa mort, les évêques de la Novempopulanie s'étaient réunis à Auch, en concile provincial, sous la présidence du cardinal Hugues le Blanc, légat du pape Alexandre II.

Pendant le court séjour qu'il fit dans notre ville, Hugues le Blanc n'avait pu recevoir qu'à Saint-Martin l'hospitalité de St Austinde. Or, ce monastère, autrefois si florissant, n'offrait plus qu'un pâle souvenir de sa primitive splendeur. Jamais il ne s'était entièrement relevé de ses ruines, depuis que les Sarrasins et les Normands avaient désolé notre province. Les évêques d'Auch avaient dû se contenter, depuis plus de trois cents ans, de ce modeste asile. Ils abandonnaient l'administration capitulaire à l'abbé de Sainte-Marie, et ne se montraient eux-mêmes dans leur métropole qu'à certaines époques assez rares. Peut-être même ne venaient-ils y exercer, en personne, d'autres fonctions annuelles du ministère épiscopal que celle de la consécration des saintes huiles, au jour du Jeudi-Saint[3].

Un pareil état de choses, si peu conforme d'ailleurs aux plus anciennes prescriptions canoniques et à la pratique générale de l'Eglise[4], ne pouvait qu'être improuvé par le cardinal légat, chargé de la réforme des abus dans les provinces de la Gaule. Il eut encore la douleur d'apprendre, à Auch, et peu de mois après, à Toulouse, de la bouche des prélats eux-mêmes, que d'autres cités épiscopales de la Gascogne n'avaient pas un meilleur sort; que les évêques, plus ou moins éloignés de leurs cathédrales, se tenaient dans les faubourgs, dans des monastères ou dans de pauvres habitations qui dépendaient des églises du second ordre. En vertu de l'autorité dont il se trouvait investi par le Saint-Siége, Hugues ordonna à tous ces prélats de se rapprocher de leurs cathédrales, de travailler à les reconstruire, et de fixer leur propre demeure dans les cités épiscopales[5].

A Auch, Guillaume de Montaut, successeur immédiat de St Austinde, ne fut pas assez heureux pour compléter l'œuvre de ses prédécesseurs, et se conformer personnellement aux prescriptions du légat apostolique, en ce qui concernait la résidence épiscopale. Mais il en fut tout autrement de Raymond II. Né de Bernard Pélagos, premier comte héréditaire de Pardiac, et frère utérin d'Astanove II[6], septième comte de Fezensac, Raymond s'était voué de bonne heure au ministère des autels, dans le cloître de Saint-

[1] Epist. I ad Corinth. Cap. III, v. 10 « Ut sapiens architectus, fundamentum posui : Alius autem superædificat. »

[2] Ibid. « Unusquisque autem videat quomodò superædificet. »

[3] Cart. Capit. auxit. Apud Dom. L.-C. de Brug., p. 12, instrum. « Archiepiscopus siquidem mansionem suam habebat in monasterio B. Martini; nec ascendebat ad ecclesiam B. Mariæ, nisi semel in anno, ad chrisma scilicet consecrandum »

[4] Voir, page 14, note 6.

[5] Labbe. Concil. ad ann. 1068. Voir, en particulier, le décret porté, au Concile de Toulouse, en faveur de R. Ebbon, évêque de Lectoure.

[6] Biverne, leur mère commune, veuve de Bernard Pélagos, avait épousé en secondes noces Aymeric-Forton, sixième comte de Fezensac.

1096 Orens. Il y vivait dans la pratique des vertus cénobitiques et sacerdotales, lorsqu'il fut promu au siége d'Auch, dans le courant de l'année 1096. Quelques mois après, le pape Urbain II lui expédia le pallium, et lui adressa une bulle datée du 28 octobre. C'est le plus ancien document venu de Rome à l'occasion de cet insigne de la dignité archiépiscopale, dont nos annales ecclésiastiques aient conservé le souvenir. Des raisons graves avaient dû, selon toute apparence, empêcher Raymond d'aller le demander lui-même au souverain Pontife. Car l'usage voulait alors, et spécialement depuis les premières années du XIe siècle, que les métropolitains nouvellement élus se rendissent en personne auprès du tombeau des Sts Apôtres, afin d'y recevoir le pallium, de prêter serment, et de conférer avec le successeur de St Pierre sur les obligations de l'épiscopat, de même que sur les besoins publics de leurs Eglises[1].

L'ÉPISCOPIE AU SOMMET DE LA COLLINE.

RAYMOND II crut devoir exécuter sans plus de retard la promesse faite par ses deux prédécesseurs, de transférer l'épiscopie au haut de la colline. Egalement uni par les liens du sang aux deux familles de Fezensac et de Pardiac, il trouva dans la générosité des deux comtes d'abondantes ressources. Son neveu, Arnaud-Guillaume, troisième comte de Pardiac, ostensiblement flétri par l'archevêque pour ses scandales domestiques, embrassa toutes les rigueurs de la pénitence publique. Et, de plus, il céda, par acte notarié de 1098[2], le fonds allodial, hommes et terres, qu'il possédait dans la campagne d'Auch, avec toutes ses propriétés de Sainte-Christie. Astanove II, de son côté, avant d'aller en Terre Sainte, donna, cette même année, sa terre de Vinars; toutefois «avec faculté de reprise à l'amiable, après son retour de Jérusalem, si Dieu lui faisait la grâce de rentrer dans son pays. Si, au contraire,» ajoute le comte dans l'acte de donation, «ma dernière heure arrive, et me surprend, avant qu'il me soit donné de revoir mes foyers[3], je fais don absolu à ce même fils de Dieu fait homme, qui m'appelle à son tombeau.» Astanove partit en effet pour la croisade. Il alla rejoindre le troisième corps d'armée, dans lequel se trouvaient les Gascons, enrôlés depuis un an sous la bannière du célèbre Raymond de Saint-Gilles, comte de Toulouse. Mais sa dernière heure le surprit dans les Lieux Saints, ainsi qu'il l'avait prévu. Il y périt en 1100, et la terre de Vinars fut définitivement acquise à la métropole.

Enfin, Montarsin de Montaut voulut aussi contribuer à l'œuvre du saint archevêque. Il possédait un lopin de terre[4], presque au sommet et sur le penchant de la colline. Ce terrain, joignant le mur de la cathédrale[5] parut offrir le site le plus convenable pour le palais archiépiscopal. Il en fit don et se dessaisit de tous les droits qui pourraient être revendiqués à l'avenir par lui ou par les siens, en présence et du consentement de son frère Ogger, d'Odon et de Bernard, ses deux neveux. Les travaux furent commencés immédiatement, et terminés du vivant de Raymond II[6], qui s'empressa de fixer sa demeure dans la nouvelle épiscopie, dès les premières années du XIIe siècle.

Quand on réfléchit à tant d'édifices religieux qui, dans le cours du XIe et du XIIe siècles, furent entrepris, exécutés et achevés dans la France entière avec une si prodigieuse magnificence, principalement par les évêques, les monastères et les chapitres, on se demande, malgré soi, comment il était possible de mener à bonne fin de semblables entreprises. Et l'histoire répond que ces merveilles étaient le fruit d'un

[1] THOMASSIN. Discip eccl., etc , etc., Tom. I, col. 859.—Lanfranc, élu archevêque de Cantorbéry, en 1070, demanda, par écrit, que le pallium lui fût envoyé dans son diocèse. Hildebrand, alors archidiacre de Rome, lui répondit : «Le pallium vous serait envoyé, s'il y avait dans ce siècle un seul exemple d'une pareille dispense.» Le prélat se rendit donc à Rome, et le pape Alexandre II lui donna, par faveur spéciale, le pallium dont il se servait lui même en célébrant la messe — Epist. VII. inter Epistolas Lanfranc; necnon ejusdem vita. Cap. XII.

[2] Cart. Capit. auxit. Cap. XI.

[3] Cart. Capit. auxit. Cap. LVII. « ..... proprium lar revisendi.»

[4] Cart. Capit. auxit. Cap. L. « ..... particula terrulæ.»

[5] Ibid. «..... antè gradus Sanctæ Mariæ.»

[6] Cart. Cap. auxit. Ibid. «..... in qua supradictus archiepiscopus aulam ædificare tentavit, et ad perfectum, Deo opitulante, perduxit.»

magnifique dévoûment et d'une franche coopération à l'œuvre commune, avec la foi pour mobile de l'un et de l'autre[1].

A Auch, par exemple, Raymond II, deuxième successeur de St-Austinde, n'hésita point d'ajouter les ressources d'un riche patrimoine aux nombreuses donations qu'il recevait des fidèles. De plus, il percevait annuellement le quart des dîmes de toutes les églises non exemptes qui se trouvaient dans le diocèse. Cette mesure, au reste, était générale dans la Novempopulanie. Le cardinal Hugues le Blanc l'avait fait adopter au concile d'Auch, en 1068, la jugeant indispensable dans l'intérêt des cathédrales qui ne s'étaient pas encore relevées de l'extrême détresse à laquelle les dernières invasions les avaient réduites presque toutes[2].

Enfin, le chapitre métropolitain s'imposait, depuis quarante-cinq ans, de si grands sacrifices, qu'en 1106 il manquait même des ressources de première nécessité[3]. Raymond II y pourvut généreusement par une donation. Nous avons vu qu'il était fils du premier comte héréditaire de Pardiac[4]. C'est en cette qualité qu'il avait reçu, en apanage, une terre d'où se forma l'archidiaconé de ce nom. Il l'unit au chapitre; stipulant, comme condition formelle, qu'aucun de ses successeurs ne pourrait, à l'avenir, enlever l'archidiaconé de Pardiac aux clercs et aux chanoines de Sainte-Marie. 1106

Il est aisé de comprendre que les détails de construction et d'ornementation de la nouvelle cathédrale devaient demander un temps considérable. Peut-être aussi la fâcheuse et trop longue lutte des deux cimetières rivaux[5] qui se disputèrent à Auch, près de quatre-vingts ans, le privilége des sépultures, fit-elle éprouver quelques derniers retards. Le pape Gélase II s'était prononcé naguère en faveur des moines de Saint-Orens. Mais il venait de mourir à Cluny, le 29 janvier 1119; et les cardinaux qui l'avaient accompagné en France s'étaient empressés, sur sa recommandation formelle, de lui donner pour successeur Guido, archevêque de Vienne, en Dauphiné.

Bernard II, successeur de Raymond de Pardiac, dans l'espérance d'amener l'affaire à conclusion, s'adressa au nouveau pape, qui avait pris le nom de Calixte II. Il en reçut un premier rescrit favorable à la cause de Sainte-Marie, et songea aussitôt à bénir son cimetière. Il ne se donna que le temps d'inviter quelques évêques, au nombre desquels figurèrent deux de ses suffragants, Guillaume de Tarbes et le célèbre St Bertrand, évêque de Comminges.

Comme on préludait à la cérémonie, le 29 avril 1120, par la consécration d'un autel dédié aux deux Sts Jean, un déplorable incident vint jeter le désordre jusque dans le saint temple, au grand scandale des fidèles. «Quelques membres du prieuré de Saint-Orens se présentèrent en armes, excitèrent un grand tumulte, et lancèrent, dans la direction de l'autel, une grêle de pierres et de traits. Une flèche,» dit le chroniqueur, « atteignit au pied Guillaume de Tarbes, prélat officiant. Une autre blessa mortellement un laïque, qui fut guéri, bientôt après, par l'intercession de la Vierge Marie[6].» 1120

Il est facile de deviner, au ton de partialité et d'exagération qui règne dans l'histoire de cette fatale journée, que le narrateur n'appartenait pas au clergé de Saint-Orens. Nous ajouterons qu'il n'était pas même contemporain, ou, du moins, témoin oculaire, puisqu'il se croit obligé de mettre les plus étranges incidents de son récit sur le compte de ceux qu'il affirme avoir été présents à cette lutte. «Dans l'espérance,» dit-il, «de brûler, avec l'église, tous ceux qui se trouvaient à l'intérieur, un moine de Saint-Orens mit, de sa main, le feu aux parois de la métropole, qui alors étaient de bois.» Etrange assertion !

[1] Fréd. Hurter. Tableau des Institutions, Tom. III, p. 499

[2] Labbe. Concil. ad ann. 1068. «..... quartam partem decimæ, etc.»

[3] Cart. Capit. auxit. Cap. LXXXIV. «..... videns penuriam eorum tam victûs quàm vestitûs, etc., etc.»

[4] Demembré de l'Astarac vers l'an mille par Arnaud II, troisieme comte de ce fief, le Pardiac était devenu l'apanage de Bernard Pélagos, deuxième fils d'Arnaud. D'après Dom Brugelles, Bernard aurait pris pour armes : d'or, au léopard lionné de gueules.

[5] Le cimetière primitif de Saint-Orens, et celui de Sainte-Marie de date beaucoup plus récente

[6] Cart. Capit. auxit. Cap LXVII. «..... Ecce monachi sancti Orientii, deposito habitu monachali, et sumpto militari, etc., etc.»

« qui tunc lignei erant.» L'église de Saint-Orens avait pu être reconstruite en bonne et solide pierre, à grands frais de moulures, de sculptures et de décorations de toute sorte, propres au xe siècle[1]. Or, dans la seconde moitié du xe siècle, on n'en était plus à ces temps de pénurie où grand nombre d'édifices religieux et même diverses cathédrales avaient été construits à la hâte, presque uniquement en bois, entremêlé de briques et soutenu de quelques pans de maçonnerie légère. La pierre n'était pas d'ailleurs, durant l'épiscopat de St Austinde, plus rare à Auch qu'elle ne l'est encore de nos jours. Et cet auguste pontife, si digne et si grand dans tout ce qu'il a fait, aurait pu, néanmoins, se résigner à construire en bois sa métropole! tandis qu'à Nogaro il dirigeait lui-même, et à ses frais, les travaux d'une belle église qui, par la solidité de ses constructions et la délicatesse de quelques détails d'ornementation, dépose encore contre le mémoire fort suspect du légendaire auscitain.

Après tout, s'il fallait admettre l'incendie de quelques murs de bois, on pourrait l'entendre de ceux de l'édifice en démolition, et dont une partie devait, selon la pratique commune, servir alors d'église provisoire. Quant à la nouvelle basilique, le feu aurait pris tout au plus aux portes, aux boiseries de décoration, ou peut-être aussi aux appareils échafaudés pour les travaux qui se continuaient encore. Mais le dommage fut si peu considérable que la consécration put se faire peu de mois après le sinistre. L'incendie fut donc heureusement comprimé, et les déplorables excès de cette scandaleuse scène furent la dernière tentative hasardée dans l'intérêt d'une cause si mal défendue.

L'affaire, cette fois bien autrement grave, fut portée de nouveau à Calixte II, qui était venu présider, en personne, un nombreux concile à Toulouse.

Si nous en croyons, avec Dom L.-C. de Brugelles, l'ancien cartulaire d'Auch, on aurait même exhibé en plein concile des corporaux que les flèches des Orientins auraient percés sur l'autel, au moment du plus grand désordre. A cette vue, l'auguste assemblée aurait hautement manifesté son indignation; et Calixte II se serait prononcé, pour la seconde fois, en faveur de la métropole. Dom Brugelles ajoute, sur la foi de nos vieilles archives, que divers papes confirmèrent, de 1127 à 1195, la sentence de Toulouse.

Mais avant d'aller plus loin, qu'il nous soit permis de révoquer en doute ce dramatique incident d'un épisode assez étrange par lui-même, et dont quelques autres détails ne nous paraissent guère être davantage à l'épreuve d'une saine critique. Il est certain que les anciens documents qui font mention des opérations du concile ne présentent aucune trace de la lutte engagée entre les deux cimetières auscitains. Et, du reste, comment les PP. réunis à Toulouse, sous la présidence de Calixte II, auraient-ils pu se prononcer sur l'affaire des flèches lancées et des corporaux lacérés dans notre église? Le concile s'ouvrit le 8 juillet 1119 et se termina le 16[2], tandis que nos chroniques fixent au 29 du mois d'avril 1120 la solennité religieuse qui aurait été l'occasion de cette scène scandaleuse.

Quoi qu'il en soit de ce rapprochement de dates, dont la contradiction manifeste ne permet guère, ce nous semble, d'accepter sans contrôle le merveilleux de cette histoire, il est constant qu'à partir de 1120 la paix et la bonne harmonie furent définitivement assurées entre les deux églises. Bernard de Sainte
1121 Christie en profita pour faire les préparatifs de la dédicace, et il fixa au 12 février de l'année 1121 la cérémonie tant désirée.

Près de trois siècles s'étaient écoulés depuis la consécration que Taurin II avait faite en pareille circonstance. Mais une solennité aussi imposante que celle qui se préparait n'avait pas, sans doute, frappé alors les regards des Auscitains. «L'archevêque Bernard de Sainte-Christie,» nous dit un monument contemporain,

[1] On en voit encore des restes en élévation, au nord de la chapelle des religieuses Ursulines du Prieuré, sur la rive occidentale du Gers. Nous en avons dit un mot, page 22, note 4.

[2] Dom de Vic et Dom Vaissette. Hist. générale de Languedoc. Liv. XVI, Chap, lix et lx.

dont nous traduisons le texte, « convoqua le clergé et les populations de son diocèse, ainsi que les évêques, les abbés et généralement tous les religieux de la Gascogne. Le concours fut immense. Afin de donner encore plus d'éclat et de célébrité à cette grande fête, on apporta, de toutes parts, dans notre ville, un grand nombre de saintes reliques, et spécialement les corps de St Cérat, de St Julien, de Ste Dode, de St Maur, de St Justin, de St Frix, de St Luper, de St Austrégisilde et de St Sauvy. Dieu voulut manifester le crédit de tant de saints protecteurs par de nombreux prodiges, très souvent attestés depuis par ceux qui en furent les témoins. Et c'est ainsi que s'accomplit, à la grande satisfaction de tous, cette solennelle dédicace de l'autel de Sainte-Marie, que le ciel daigna mener à si heureuse fin [1]. »

Le digne et saint prélat, dont la sage fermeté réussit enfin à ramener l'union entre son chapitre métropolitain et les bénédictins de Saint-Orens, se crut désormais bien amplement dédommagé de tant de sollicitudes. Toutefois, il n'eut pas la satisfaction de jouir longtemps de ses œuvres. Il mourut, en odeur de sainteté, dans le courant de l'année 1122, et ses restes furent déposés au cloître de Sainte-Marie comme pour servir de sceau à la concorde. « On assure même, » ajoute le cartulaire d'Auch, « que ses mérites et son crédit auprès de Dieu furent glorifiés, sur son tombeau, par des miracles. »

HOMMAGE ET REDEVANCE A SAINTE-MARIE D'AUCH.

AVANT la mort de Bernard de Sainte-Christie, Bernard III, cinquième comte d'Armagnac, avait 1121
voulu faire entre les mains de cet auguste prélat hommage de ses vastes domaines au siége métropolitain, et s'était déclaré homme lige de la Vierge Marie. Ces détails de pieuse simplicité, qu'on aime à retrouver dans la vie d'un haut et puissant seigneur, nous ont été conservés par le P. Mongaillard [2]. Il les cite d'après une ancienne notice des archives capitulaires, dont l'auteur s'exprime comme il suit, au chapitre LIXe de son livre :

«Comme nous ne voulons pas qu'après nous on ignore les dons faits, de notre temps, à la Bienheureuse Marie, nous avons recours à l'écriture, afin que nos successeurs en gardent plus facilement le souvenir.

» B., comte de Gascogne (et nous pensons — ajoute ici le P. Mongaillard — qu'il s'agit de Bernard III, père de Géraud III), possédait le comté d'Armagnac, franc et libre, comme il l'avait reçu de ses ancêtres. Il eut la pieuse idée d'en faire hommage au siége épiscopal de la Bienheureuse Marie, et de marcher ainsi sur les traces du comte de Bigorre, qui, plusieurs années auparavant (1062), avait soumis à Notre-Dame du Puy le domaine de son comté.

» Comme donc il convient d'imiter les bons exemples, le susdit comte de Gascogne promit par vœu et garantit par acte que lui, ses enfants et leur descendance, ou bien ses neveux et leur progéniture, viendraient, tous les ans, au jour de l'Assomption, solder leur tribut à la Bienheureuse Marie et lui porter, à ce titre, deux muids de froment, trois cochons, un Créat [3] et douze setiers de vin, le tout comme redevance pour le comté d'Armagnac; stipulant que, si quelque rejeton de sa race vient à contredire ce solennel engagement, l'archevêque dudit siége le frappera d'excommunication et le tiendra, sans discontinuer, sous l'anathème, jusqu'à juste restitution de la sportule quant au passé, et promesse d'exactitude à l'avenir, avec assurance délivrée à l'archevêque et aux chanoines dudit siége.

» Mais il advint, par le laps du temps, qu'à certaines années on ne pouvait pas absolument se procurer

[1] Cart. Capit. auxit. Cap. LXXVII.

[2] Fol. 337, nº 2 et 3.

[3] DU CANGE, Gloss. suppl. ad verb. « Creacus sive Creatus. » C'est le nom vulgaire qu'on donnait alors à l'esturgeon commun ou «à lèvres fendues : Acipenser sturio de Linn. » Ce poisson remonte de la mer le cours d'un grand nombre de fleuves Il est encore connu sous le nom de Créat, sur les rives de la Garonne. Le muid et le setier étaient des mesures très variables. — En prenant pour base moyenne le muid et le setier de Paris, ce tribut annuel devait être d'environ 5 hectolitres de froment, et 18 hectolitres de vin

le susdit poisson, désigné dans l'acte sous le nom de Créat[1]. Ce qui fit que, du vivant du comte Géraud, père de Bernard IV, les chanoines de la Bienheureuse Marie exigeant, à la lettre, du dit Géraud et de son fils Bernard, le tribut d'usage, le comte et son fils se rendirent en séance capitulaire, s'excusèrent humblement, et promirent qu'à la place du susdit Créat, ils donneraient dix sols par an[2].

C'était le 15 du mois d'août 1150. Guillaume II d'Andozille occupait alors le siége d'Auch, depuis l'année 1126, date du décès de Bernard de Sainte-Christie. Il fit bon accueil au comte Géraud III et à Bernard son fils aîné; et en présence du Chapitre, « il fut convenu et agréé de l'archevêque Guillaume que, tous les ans, aux foires de Nogaro, les dix sols seraient payés sur le revenu des deux portes de l'ancien bourg. De plus, si quelqu'un de la descendance du comte venait à contredire la présente convention, il serait frappé par l'archevêque de l'excommunication susdite, se soumettant lui et ses hoirs à rester sous l'anathème, jusqu'à pleine satisfaction.»

Cet accord ne fut pas le seul que ménagea Guillaume d'Andozille. Une haute réputation de sagesse, de courage et de constance, également à l'épreuve de la bonne et de la mauvaise fortune, l'avait précédé dans notre Eglise[3]. Les nombreuses difficultés d'administration, dont il eut à s'occuper pendant son long épiscopat, ne mirent pas moins en relief sa grande habileté dans l'art de conduire les affaires.

Mais ces détails n'appartiennent pas essentiellement à notre sujet. Nous dirons seulement qu'au moyen de certaines dispositions pleines d'équité, le sage et pacifique prélat s'était proposé de prévenir toute nouvelle occasion de troubles dans sa ville épiscopale, et de préparer un avenir moins agité que ne l'avaient été les époques antérieures; comme s'il avait eu quelque secret pressentiment des terribles orages qui devaient bientôt éclater sur la métropole.

Dans l'espérance de détourner plus sûrement ceux qui pourraient la menacer du dehors, il conçut le projet de couronner l'œuvre de ses prédécesseurs en construisant autour de la cité, désormais bien établie au sommet de la colline, un mur d'enceinte avec portes fortifiées et tours de défense. Il crut d'ailleurs que rien n'était plus digne de sa paternelle sollicitude, et plus propre à rendre à notre population régénérée cette constitution pleine d'énergie, ces gages d'ancienne prospérité dont les dernières luttes contre l'invasion semblaient avoir tari la source.

1162 Avant tout, le plan général des fondations fut tracé, de manière à comprendre sur le plateau, et dans un quadrilatère allongé du sud au nord, tout ce qu'on appela depuis le *Cœur de Ville :* c'est-à-dire à l'orient et au midi, la cathédrale, avec le cloître des chanoines et la Couture ou enclos de Sainte-Marie; au sud-ouest, le château des comtes; au nord et au nord-est, l'ensemble des habitations, dont le nombre était encore bien peu considérable. Enfin, cinq portes principales, dont deux à l'est, toutes à herse et moucharaby, bien fortifiées et couronnées de tours à créneaux et machicoulis, devaient répondre aux points cardinaux, et tenir la ville en garde contre toute surprise.

Au nord-est et à l'extérieur de ce plan d'enceinte restait le prieuré de Saint-Orens avec sa tour et son enclos de hautes murailles; et nul autre Ordre religieux ne devait y être compris. On sait, du reste, que les Cordeliers et les Dominicains n'ont pu venir qu'un peu plus tard s'établir à Auch; encore ont-ils fixé leurs tentes en dehors du cœur de ville, les premiers à l'ouest, et les seconds à l'est.

Le projet ainsi arrêté ne pouvait manquer de plaire aux habitants de la cité archiépiscopale. Et comme, d'ailleurs, Guillaume d'Andozille était persuadé qu'il n'aurait pas à craindre personnellement les obstacles qu'on avait rencontrés jusque-là dans la rivalité de certains grands feudataires, il fit avec activité les préparatifs de cette importante entreprise.

[1] Ce poisson a été fort recherché anciennement. Au moyen-âge, on le prisait tellement en Angleterre que la Cour s'appropriait exclusivement tous ceux que les pêcheurs pouvaient prendre. Et en France, divers seigneurs particuliers se réservaient le même privilége. On conçoit donc que l'acquisition n'en fût pas toujours également facile.

[2] C'est du sou Morlas qu'il est ici question. On le divisait en douze deniers d'argent. Les deniers Morlas du XII[e] siècle, tels qu'on les retrouve encore dans nos contrées, sont du poids moyen de 0[k] 0015. Et leur titre est de 0,70; ce qui donne pour le sou une valeur de 2 fr. 80. Le Créat aurait donc été évalué à 28 fr. de notre monnaie actuelle.

[3] OHIENART. Notitia utriusque Vasconiæ, ancien document cité à la page 452.

CHAPITRE CINQUIÈME.

LA LUTTE DU COMTE ET DE L'ARCHEVÊQUE.

SUITE DE LA PÉRIODE BYSANTINE.

De 1160 à 1175.

BERNARD, IV[e] du nom dans la série des comtes d'Armagnac, nourrissait des pensées bien différentes. Inquiet, présomptueux et remuant par caractère, enflé d'ailleurs de la haute prépondérance que lui donnaient, dans notre province, deux grands fiefs réunis sur sa tête[1] depuis la mort assez récente de son père, il ne voyait, dans le primat de la Novempopulanie et des deux Navarres, qu'un rival à humilier. Il se préparait donc, de son côté, à presser, sans plus de retard, l'exécution d'un dessein déjà conçu par quelques-uns de ses prédécesseurs. De temps immémorial, les comtes de Fezensac avaient possédé, au sommet de la colline, un château fortifié dont les constructions s'étendaient de l'est à l'ouest, à la suite de ce qu'on appela d'abord « la Censive, » et plus tard la Couture (cultura), enclos dont nous venons de parler. Nous avons aussi vu plus haut que certaines restitutions, faites par le comte Guillaume-Astanove, vers l'année 1062, avaient contribué à l'arrondir, dans le voisinage même de l'enceinte comtale.

Centre redoutable, ou du moins symbole toujours vivant de la force dans ces temps reculés, encore empreints des mœurs farouches et à demi barbares dont le torrent des invasions avait déposé les rudes éléments au sein de nos populations gallo-romaines, le château comtal était, au XII[e] siècle, l'épouvante des perturbateurs de la tranquillité publique au sein de la cité. Il avait, de longue date, ses murs de clôture surmontés de guètes et de tours crénelées où nul engin de défense ne manquait en cas de siége. Le donjon, élevé à l'intérieur, vers le point le plus faible pour le renforcer, était, selon l'usage des grands feudataires, la demeure assurée de Bernard quand il se tenait à Auch. Il y occupait, avec sa famille, les étages supérieurs; et au-dessous était la salle d'armes où se réunissait un petit nombre de familiers qui composaient, en temps de paix, la cour du maître. En temps de guerre, ou s'il craignait une agression, le comte appelait de plus autour de lui les tenanciers nobles, les vavasseurs, les hôtes et un certain nombre de vassaux armés, qu'il choisissait entre tous ceux que leur condition attachait à la culture de ses vastes domaines.[2]

Ainsi organisé pour la défense, le donjon séculaire avait dû, bien souvent, protéger, dans la cité de nos évêques, les intérêts de l'ordre et de la tranquillité publique. Mais insensiblement cette protection de simple bienveillance prenait tous les caractères d'une véritable suzeraineté. Quelques actes, alors cependant encore assez rares, nous apprennent que les comtes de Fezensac, et même ceux d'Armagnac, ancêtres directs de Bernard IV, s'étaient donné parfois le titre de comtes d'Auch.

Toutefois, on ne doutait pas, dans ces temps reculés, « que cette dernière ville ne fût spécialement sous la domination de nos prélats[3]. » Le titre intitulé «de Clodoveo» ou priviléges de Clovis, soigneusement

[1] A la mort de Béatrix, petite-fille d'Astanove II, et dernière héritière du Fezensac, vers 1140, Géraud III, père de Bernard IV, s'était mis en possession de cet autre comté. *Art de verifier les dates*, t. IX, in 8°, pag. 299.

[2] Les vavasseurs et les hôtes étaient, au XII[e] siècle, des hommes libres. Les premiers tenaient des terres par droit héréditaire et payaient une rente au seigneur. Les seconds possédaient un tènement de peu d'importance avec une maison, une cour et un jardin. Ils payaient cette modique jouissance au seigneur au moyen de redevances en nature s'ils étaient fixés à la campagne; ou bien par l'obligation de l'hébergeage s'ils étaient dans une ville.

[3] M. LE DUC DE FEZENSAC. Hist. de la maison de Montesquiou-Fezensac. In 8°, chap. III, p. 32. — CÉSAR CANTU, histoire universelle, liv. XI, chap. XXI.

gardé dans les archives capitulaires, était universellement tenu pour diplôme authentique. Or, les droits dont il avait investi le siége, du temps de Perpétue, s'étendaient à tous les légitimes successeurs de cet évêque[1]. Ce qui avait maintenu la cité d'Auch dans une position exceptionnelle, que respectèrent invariablement nos premiers ducs de Gascogne, soit amovibles, soit héréditaires, lorsqu'ils reçurent, des rois de la seconde race, la mission de régir cette province. Et les comtes eux-mêmes qui vinrent, à leur tour, succéder aux droits de leurs ancêtres, vers le commencement du xe siècle, préférèrent s'établir sur un autre point de la Gascogne, qui prit le nom de Vic-Fezensac[2]. C'est là qu'ils avaient fixé leur résidence ordinaire, à 28 kilomètres de la ville épiscopale, toutefois sans jamais se dessaisir du château d'Auch.

1165 Peu fidèle à ces vieilles traditions de son illustre famille, et bien résolu à méconnaître tous les avantages que l'auguste vieillard sera hors d'état de défendre par la force, Bernard va demander à Guillaume d'Andozille de l'associer à l'œuvre que ce prélat médite et de l'admettre, à cette fin, en partage de tous ses droits de suzerain dans la ville épiscopale.

L'archevêque s'y refuse et déclare, avec une noble fermeté, qu'il est dans l'intention de conserver au siége métropolitain son ancienne indépendance, avec l'intégrité des priviléges que ses vénérables prédécesseurs ont maintenus depuis tant de siècles.

Bernard, peu satisfait de cette calme mais énergique résistance, n'était pas plus de caractère à se désister de prime abord que de s'accommoder d'une lutte sans éclat. L'archevêque avait son marché; c'était le seul reconnu dans la ville. Nous avons vu que Raymond-Copa en avait cédé la moitié à ses chanoines, dans le titre public en vertu duquel le chapitre fut doté en l'année 1040; et cela sans que son neveu, le comte Guillaume-Astanove, co-signataire de l'acte de fondation pour sa part des dons faits au chapitre, eût soulevé la plus légère difficulté sur les droits de l'archevêque[3]. Ne pouvant donc les attaquer directement lui-même, avec quelque apparence de justice, Bernard IV établit de son propre chef un second marché, dans le but de ruiner celui de Sainte-Marie, ou du moins dans l'espérance d'en diminuer les revenus. Il le fixa, de préférence, sur une place qui dépendait du Prieuré de Saint-Orens, pensant bien que ces religieux, toujours peu bienveillants pour le clergé de la métropole, seraient très disposés à seconder le comte dans tous les embarras qu'il voudrait susciter à l'archevêque.

Guillaume d'Andozille ne se laisse point déconcerter. Par ses ordres, les fondements du mur d'enceinte sont ouverts, et les constructions commencent.

De son côté, le comte s'irrite; et n'écoutant plus que les inspirations de la colère, il fait disperser les matériaux et démolir les travaux qui s'élèvent.

L'archevêque proteste hautement contre cet abus inouï de la force; mais voyant que ses réclamations sont méconnues et que Bernard s'abandonne à tous les débordements de la plus étrange violence, il cède enfin dans l'espérance de prévenir de plus grands maux. Il admet le comte au paréage de la ville, en se réservant néanmoins tous les droits de paroisse. Il stipule que Bernard prendra sur lui les frais de construction de l'enceinte fortifiée, et recrutera sur ses terres des colonies qui viendront accroître la population du nouveau cœur de ville[4].

Le comte accepte les conditions du contrat, et, par son ordre, le mur d'enceinte se continue, sans plus de retard, sur le plan déjà tracé. Il paraît que l'épaisseur moyenne convenue était au moins

[1] Cart. Cap. xxxii. Cap. cxxxii.

[2] M. le duc de Fezensac. Hist. de la maison de Montesquiou-Fezensac. In-8°, chap. iii, p. 32.

[3] Voir plus haut, p. 22.

[4] M. J. J. Monlezun, Hist. de la Gasc. Liv. VI, chap. iv.

d'environ 4^{m} 30 à fleur de sol, avec retraite en élévation, barbacanes, contreforts, meurtrières et autres conditions de défense en usage au XIIe siècle.

C'est en effet ce que l'on voit sur divers points par quelques restes assez considérables de cette construction : notamment à l'aspect du midi, dans l'alignement du lycée prolongé à l'ouest de l'ancienne porte d'Espagne; à l'aspect du couchant et dans l'alignement de la préfecture, tirant vers le nord-est dans la direction de l'église actuelle de Saint-Orens. Du côté de l'orient, ce mur protégeait, du sud au nord, entre deux portes appelées depuis d'Envignes et de la Coquille, une partie de la Couture, l'enceinte capitulaire, le chevet de la cathédrale romane et la nouvelle épiscopie. C'est ici qu'en fondation on l'a mis à nu de nos jours sur une longueur d'environ 55 mètres au sud de la tour archiépiscopale. Les fouilles et les travaux d'assiette du palier supérieur de l'escalier monumental nous ont permis de l'étudier sur une grande échelle. Or, s'il fallait juger de son ensemble par les détails qu'elle a présentés jusqu'ici, cette muraille était loin d'atteindre une solidité à toute épreuve. Sur quelques points, on l'avait même établie, sans la moindre précaution, sur la terre-meuble végétale, dont la profondeur mesure trois mètres environ au-dessous des premières assises. A l'intérieur, elle offrait un pêle-mêle assez confus de moellons remaniés, de tuilaux romains, de débris de marbre, de bas-reliefs et de statues que reliait entr'eux un ciment de moyenne résistance. On dirait que les bâtisseurs du XIIe siècle avaient démoli sur d'autres points pour reconstruire à cette place; ou plutôt qu'ils avaient trié sans discernement sur les ruines de la basse ville, à travers les décombres entassés depuis l'ère des invasions barbares.

Quoi qu'il en soit de son importance architecturale, par les ordres de Bernard IV, le mur d'enceinte s'étendait de proche en proche autour de la cité ; et rien ne paraissait devoir plus rompre à l'avenir l'heureuse harmonie dont ce travail était la principale condition entre le comte et l'archevêque. Il est même vraisemblable que c'est à cette occasion que les deux contractants se donnèrent un gage réciproque de bonne intelligence par l'union de l'agneau de St Jean-Baptiste au lion de Fezensac, éléments héraldiques du blason de la commune. Les armes de la ville d'Auch furent, en effet, figurées à deux partis : « Au premier, de gueules, à l'agneau d'argent passant et contourné, au nimbe crucifère, portant une croix d'or gonfalonnée du même, » comme symbole primitif du titre épiscopal.[1] « Au second, d'argent, au lion de gueules, » qui, originairement, était de Fezensac[2], et que le père de Bernard IV avait conservé dans son écu, en réunissant les deux couronnes comtales sur sa tête.

Nous ferons observer que cet accord se passait dans le dernier tiers du XIIe siècle, c'est-à-dire à 1168
l'époque la plus féconde en chartes communales. « Alors, » dit Orderic Vital, « par l'action immédiate des évêques, il s'établit, en France, des communautés populaires » qui, du reste, au langage de Suger, ne différaient pas des paroisses[3]. Au besoin ils savaient eux-mêmes les conduire au combat.

Il ne faut pas admettre, sans doute, dans le sens le plus rigoureux, les expressions d'Orderic-Vital : les communes ne sont point de création épiscopale. Mais des paroles aussi précises nous révèlent ce qu'on pensait, à cette époque, des rapports obligés que l'Eglise avait ostensiblement avec le siècle. Comme aussi elles servent à nous faire comprendre le rôle important de Guillaume d'Andozille dans la nouvelle organisation de la communauté auscitaine[4].

[1] Voir plus haut, p. 13.— Le pennonceau fut timbré de la croix de Terre-Sainte, 20 ans plus tard, lorsque Géraud de Labarthe porta à la croisade l'agneau de notre siége sur sa bannière archiépiscopale.

[2] M. LE DUC DE FEZENSAC. Hist. de la maison de Montesquiou Fezensac. In-8°, chap. III, p. 31. – Voir au frontispice ces armes telles qu'on les figura jusqu'en 1789

[3] ORDERICI-VIT. Hist. Lib. II. « Tunc ergò communitas in Francia popularis statuta est à præsulibus. — SUGER. Vita Ludov.-Grossi, «... cùm communitates patriæ parrochiarum adessent. »

[4] C'est l'expression des Mémoires du temps : « Communitas auxitana, » comme on dit aujourd'hui la commune

Au reste, des remparts et des fossés, des portes et des tours, avec l'alignement plus ou moins régulier des habitations humaines dans un espace ainsi circonscrit, formaient tout au plus le lien extérieur des diverses familles qui composaient alors ces sortes d'associations urbaines. Et les hommes d'intelligence qui se donnaient la noble mission de favoriser leur développement progressif, n'entendaient pas que les habitants d'une même cité fussent tout simplement un certain nombre d'individualités parquées ensemble. Ils s'efforçaient de les unir par des rapports intimes, comme autant de membres d'un seul tout.

A cette fin, on avait soin de recueillir, sous le nom de priviléges « privatæ leges, » les us et coutumes qui, de temps immémorial, avaient eu force de loi dans la contrée. Si, comme on l'a observé de la plupart des villes du midi de la France, les traditions locales ou les monuments écrits établissaient que la cité renaissante avait joui, sous la domination romaine, des droits de municipe, le nouveau code n'en était, en général, que l'ampliation authentique, ou comme une sorte de supplément avoué, à de certaines conditions. Et ces conditions étaient spécifiées dans ce qu'on appelait, selon les circonstances, paréage, ou bien charte de commune. Du reste, ce pacte confirmatif, cette reconnaissance légale, en constituant un véritable titre, imprimait une plus grande force aux antiques franchises municipales.

C'est ainsi que, vers la fin du XIIe siècle, un grand nombre de villes renouvelaient, régularisaient ou fortifiaient, dans leur sein, les divers éléments de constitution et d'administration civiles. Les Auscitains pouvaient-ils désirer une occasion plus favorable de consacrer ostensiblement au milieu d'eux le retour de leurs antiques franchises, par le double symbole du lion et de l'agneau, de la force politique et de l'influence religieuse, de la tutelle combinée du comte et de l'évêque? Une fatale expérience ne leur avait que trop longtemps appris la vérité du vieil adage de nos pères: « tot solet non post Aux, » seul ne peut Auch.

A partir du paréage, la paix avec le comte dura autant que vécut Guillaume d'Andozille. Malgré quelques tentatives pour empiéter sur les droits de l'archevêque, Bernard IV parut du moins respecter le caractère épiscopal et les propriétés ecclésiastiques.

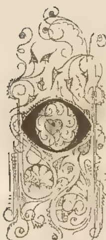
1170 Après la mort du prélat, ou, selon d'autres, dès qu'il eut librement renoncé, vers 1170, aux sollicitudes d'une administration incompatible avec les infirmités de son grand âge, Bernard sentit se réveiller dans le fond de son âme toute la fierté de son indomptable caractère. Ne mettant plus de bornes à ses injustes prétentions, il proposa un de ses enfants aux suffrages du clergé, et voulut l'imposer comme successeur de Guillaume d'Andozille. Mais les électeurs, dans leur sagesse, en décidèrent autrement: Toutes les voix se portèrent sur Géraud de Labarthe, de l'ancienne famille des comtes d'Aure, que son éminente piété avait fait élever depuis quelques années au siége de Toulouse[1].

Géraud était avantageusement connu à Auch, et en particulier de nos chanoines, au milieu desquels il avait vécu, dans sa jeunesse, sous la règle de St Augustin. On l'avait vu, en outre, exercer plus tard les fonctions d'archidiacre d'Auch, sous Guillaume d'Andozille. D'ailleurs, le nouvel archevêque se trouvait beau-frère du comte, qui avait épousé Etiennette ou Stéphanie de Labarthe, s'il faut en croire le savant auteur de l'*Art de vérifier les Dates*. Il y avait donc lieu d'espérer que Bernard se résignerait à dévorer, en silence, son profond ressentiment. Il se condamna bien en effet, près de cinq ans, non sans beaucoup de peine, aux ménagements extérieurs que lui imposait cette étroite alliance. Mais il demeura résolu à profiter de l'occasion qui pourrait se présenter de se venger avec éclat de l'archevêque et du chapitre.

[1] P. MONGAILLARD, fol. 350. « Fuitque vir pietatis admirandæ, ob quam primò, cùm esset archidiaconus auscitanæ ecclesiæ, in episcopum tolosanum electus est, ac deinde ad metropolim auscitanam translatus. » *Vita Geraldi archiepiscopi*, etc, etc.

CHAPITRE SIXIÈME.

LE VANDALISME AU DOUZIÈME SIÈCLE.



On ne sera pas étonné que la nouvelle cathédrale n'eût pas encore, en 1170, une enceinte réservée pour les offices du chapitre; ou plutôt le chœur qu'elle avait déjà n'étant pas clos ne se trouvait plus en harmonie avec les goûts de cette époque de transition et de progrès incontestables. Vers la fin du siècle précédent on avait introduit, ou du moins généralement adopté une modification substantielle à l'ancienne forme intérieure des basiliques, par le prolongement des bas-côtés. Mais ils s'arrêtaient à la naissance de la courbe de l'abside, sans faire complètement le tour de la place réservée aux chantres, en avant et près du maître-autel. Dans la première moitié du xii[e] siècle, le chœur s'étendit insensiblement de l'est à l'ouest; et le prolongement des bas-côtés suivant la courbe de son hémicycle prit le nom de déambulatoire. Il finit même par se détacher du sanctuaire primitif ou de l'abside, de manière à occuper environ le tiers de la longueur totale, et à former, à l'orient du transept, comme une espèce de petite église dans une autre plus grande[1].

Géraud de Labarthe et son clergé, pour se conformer à la pratique générale, voulurent ajouter à la 1172
basilique de St-Austinde ce complément jugé désormais indispensable. Déjà une partie des matériaux, réunis dans l'enceinte murée du chapitre, n'attendait plus que la mise en œuvre[2], lorsque la guerre sembla devoir éclater, plus ouvertement que jamais, entre le comte et le clergé de Sainte-Marie.

Le nouvel Archevêque s'était attendu, dès le principe, aux suites funestes du mécontentement que Bernard IV nourrissait dans son âme. En écrivant au pape Alexandre III, selon l'usage, bientôt après son élection, il l'avait informé des dispositions du comte. Aussi le Souverain Pontife s'était-il empressé de donner à Géraud un témoignage public d'estime particulière, dans l'espérance de ménager une heureuse diversion : il l'avait nommé légat du siége apostolique. L'Archevêque prend ce titre dans une charte du mois de mars 1174[3]. Quelque temps après, cette nouvelle dignité l'obligea d'aller à Rome pour y rendre compte de sa légation au chef suprême de l'Eglise.

Il paraît d'ailleurs qu'il n'avait pas encore le pallium. Or, nous avons déjà fait observer que les métropolitains devaient tous, à cette époque, le recevoir près du tombeau des SS. Apôtres. Au cérémonial de la réception était rattaché le serment solennel qu'il fallait prêter au pape lui-même. L'archevêque devait jurer de lui garder obéissance et fidélité, comme tout homme lige à son seigneur. Aussi n'était-ce plus que par très grande faveur que le postulant obtenait quelquefois l'autorisation d'envoyer un fondé de pouvoir; encore à la condition expresse d'adresser, par écrit, au Souverain Pontife, une formule de serment, dans laquelle il s'engageait à le renouveler verbalement, à Rome, avant l'expiration de l'année.

[1] Voir la planche 2, pour bien comprendre les dispositions relatives du chœur et du chevet, à partir du xii[e] siècle.

[2] Gall. Christ. Tom. I, p. 163, instrum. « Septem millia laterum qui parati erant ad chorum in ecclesia faciendum. »

[3] Cart. Capit auxit. Cap. cxviii — C'est l'acte d'acquisition du château de Lamaguère, où se voient encore des ruines remarquables, et en particulier des restes byzantins de la chapelle épiscopale. Ce château fut aliéné dans les premières années du xvii[e] siècle seulement.

Géraud de Labarthe traversa donc les Alpes. Il vint en personne demander le pallium au pape Alexandre III[1] et lui rendre compte de la mission que ce pape lui avait confiée. Le comte Bernard IV, profitant de son absence, ne garde plus de mesure. Il s'abandonne aux excès les plus inouïs de sa vengeance contre les chanoines dont les suffrages avaient osé braver, au jour de l'élection, ses obsessions et ses menaces. Le cloître est envahi et dévasté; vingt-quatre lits sont enlevés du dortoir et de l'infirmerie; le contre-cœur et la grande crémaillère, l'un et l'autre de fer, disparaissent de la cuisine du chapitre, avec toutes les chaudières, y compris le seau à puiser et la longue chaîne du puits que Guillaume-Astanove avait fait creuser, et qui se voit encore sur la place de l'ancien préau des chanoines, devenu de nos jours le Cours de Salinis. Tous les meubles enfin avec les livres et les ustensiles des différents offices claustraux sont emportés, ainsi que trois cents conques de millet et de maiture qui formaient la provision d'hiver du grenier de Sainte-Marie[2].

Le palais archiépiscopal n'est pas plus respecté que la demeure des chanoines. Le mobilier disparaît encore ici des appartements et de la cuisine, même la table ronde qui servait aux repas de l'archevêque, et les armoires dans lesquelles il tenait ses livres et ses habits[3].

En même temps, les gens du comte démôlissaient le grenier du chapitre, ainsi que l'enceinte claustrale, avec les trois tours destinées à la protéger. Or, comme les constructions étaient en partie adjacentes à la métropole, le côté méridional de l'édifice sacré s'ébranle, une large brèche s'ouvre sous le marteau des démolisseurs, et ses débris se confondent avec toutes les autres ruines.

A travers tant de décombres, il n'était pas difficile de retrouver un choix de matériaux propres à quelques nouvelles constructions. Le comte les fait enlever à son usage, ainsi que les sept milliers de briques destinées par l'archevêque et le chapitre à commencer le chœur de la basilique[4]. Le reste de la démolition est abandonné aux ouvriers qui travaillaient non loin de là au mur d'enceinte de la cité, dont la construction ne se poursuivait qu'avec lenteur, malgré les engagements formels de Bernard IV.

1177 Cependant, Géraud de Labarthe avait rendu compte de sa légation, reçu le pallium et prêté le serment d'usage entre les mains du Souverain Pontife. Il se hâte de quitter Rome et reprend le chemin de son diocèse. Peut-être même était-il informé des malheurs de son Eglise, et avait-il mis, pour ce motif, plus d'empressement à s'éloigner d'une ville où divers intérêts, tous également chers à sa haute piété, auraient dû le retenir encore. Sur la route, il invite quelques prélats ses suffragants, des abbés, de nombreux amis et des parents à l'accompagner à Auch et à l'aider de leur concours auprès des injustes et violents ravisseurs de tous les droits de son Eglise. Il arrive enfin, crosse en main et mitre en tête, selon l'usage consacré pour les évêques à leur retour de Rome; il se présente en ornements pontificaux à l'entrée de la basilique dont on avait fermé les portes; il demande avec les plus vives instances qu'on lui rende sa cathédrale. Il conjure le comte son beau-frère, avec toute la mansuétude possible, de le rétablir dans ses droits imprescriptibles, et dont nul autre que lui n'a le pouvoir de disposer.

Bernard est sourd à ses prières. Excité, selon toute apparence, par les conseils d'hommes pervers, dit le chroniqueur dont nous suivons ici la narration, il repousse brusquement les supplications de l'archevêque. Le prélat insiste encore, demandant qu'il lui soit accordé de célébrer la messe sur l'autel de la Vierge Marie, ainsi qu'il se pratiquait alors au terme des pèlerinages de long cours[5]. On lui refuse avec outrage même l'entrée du lieu saint, indignement envahi par les archers du comte[6].

Enfin, dans l'impossibilité de faire autrement, Géraud de Labarthe, accompagné de son nombreux

[1] Gall. Christ. Tom. I, p. 163, instrum. « Ipso adeunte Ecclesiam romanam pro habendo pallio. »

[2] Gall. Christ. Tom I, ibid.

[3] Ibid. « ..... Armaria ubi libri et vestimenta archiepiscopi servabantur; tabula quoque rotunda ubi archiepiscopus comedebat, etc »

[4] Gall. Christ. Tom. I, ibid. « Septem millia laterum, etc. »

[5] « In altari Beatæ Mariæ, ut moris est, celebrare volentem. »

[6] « Ecclesiam quam violenter occupaverat intrare non permisit »

cortége de prélats, d'abbés, de parents et d'amis, descend à l'église de Saint-Martin et célèbre immédiatement les saints mystères. Mais les gens de Bernard n'ont pas encore atteint les dernières limites de leurs violentes poursuites. Le pieux pontife achevait à peine l'auguste sacrifice, lorsque l'enceinte sacrée fut envahie. La bande sacrilége fait irruption de toutes parts; les assistants sont dispersés; l'autel lui-même est assailli, et les pains de l'oblation sont arrachés des mains des officiants avec tous les objets recueillis à l'offrande. Rien n'échappe au pillage ou à la dévastation : la maison de la prière devient, encore ici, le théâtre de la confusion et du plus affreux désordre. 1177.

Poussé à bout, entraîné d'ailleurs par les conseils de son neveu, le baron de Montesquiou, et de quelques amis dévoués, le prélat veut essayer de défendre ses droits par la force. Il se réfugie au château de Marsan et s'y fortifie contre les attaques que pourrait renouveler le comte, son beau-frère. Ici, en effet, nouvelles agressions, nouveaux malheurs, incendie, ruines et pillage. L'église même du château est démolie avec la tour qui la domine.

Enfin, la voie des armes n'ayant pas eu plus de succès que la résignation et la prière, des amis communs s'interposèrent. Les deux partis quittèrent les armes et rentrèrent dans le calme[1].

Mais, avec un ennemi du caractère de Bernard, la trève ne pouvait pas être longue. Géraud de Labarthe avait à peine ramené la confiance dans la ville, et relevé les espérances du clergé, que la demeure des chanoines fut envahie de nouveau; l'aumônier et le secrétaire du prélat furent incarcérés dans une tour[2]; et ce fut le signal de nouveaux désordres. On n'essaya pas même de colorer du moindre prétexte cette autre levée de boucliers, pire assurément que la première.

Quoique la métropole eût déjà beaucoup souffert, elle était encore debout, du moins en grande partie[3]. Animé d'un esprit diabolique, ajoute le monument contemporain qui nous sert ici de guide, Géraud, fils de Bernard, poussa l'audace jusqu'à établir, autour de ladite église, un siége en règle. Aux soldats de son père s'étaient joints ceux de Raymond V, comte de Toulouse. Raymond, qui se trouvait alors à Lectoure, se prêtait d'autant plus volontiers à cette déplorable manœuvre, qu'il n'avait jamais pu pardonner à Géraud de Labarthe, son ancien évêque, d'avoir retiré de ses mains quelques propriétés ecclésiastiques. La place une fois cernée ne fut pas difficile à prendre. Ivre alors d'un succès qui n'éprouvait plus de résistance, la milice des deux comtes renouvelle dans le saint temple ces horribles scènes de pillage et de démolition dont la ville d'Auch n'avait pas eu d'exemple depuis les invasions des hordes barbares. Les riches tentures de laine qui décoraient le lieu saint, dans les grandes solennités religieuses, sont enlevées ainsi que tout le mobilier d'ornementation déposé au trésor de la métropole[4]. Le chanoine-sacristain veut essayer de faire résistance, et sauver au moins quelques débris du saint dépôt dont il avait la garde. Il est fait lui-même prisonnier, et tout le trésor est emporté dans la demeure de Bernard, avec le bahut qui servait à tenir en ordre les objets de plus grand prix. Ce meuble se voyait encore au château des comtes[5], lorsque notre narrateur disait naïvement à ses contemporains, en terminant le récit de ces scandales : « Si quelqu'un en connaît plus que je n'ai pu en dire, qu'il supplée[6]. »

L'auguste basilique ainsi dévastée fut abandonnée au marteau des démolisseurs, et bientôt livrée aux flammes. Ce qui restait du cloître et des habitations canoniales eut aussi le même sort, avec le monastère de Saint-Martin et son église. Le chanoine-sacristain n'eut la vie sauve que moyennant cent vingt sous

[1] Gall. Christ. Tom. I, p. 163, instrum. « Tandem sopita Geraldum inter archiepiscopum et Bernardum Armaniacensem prædicta guerra. »

[2] Gall. Christ. Ibid. « Clericum et scriptorem domini archiepiscopi cepit et inturravit. »

[3] Gall. Christ. Ibid. « .... et ecclesiam magna ex parte demolitus est. »

[4] Gall. Christ. Ibid. « De ecclesia tapeta et alia ornamenta extrahi fecit et asportari; et arcam quæ adhuc est, etc., etc. »

[5] Gall. Christ. Ibid. « ..... et arcam quæ adhuc est in aula castri »

[6] Gall. Christ. Ibid. « Si quid minus est, supplete. »

1190. de rançon. Une vigne dont jouissait l'archevêque fut entièrement ruinée; et les diverses propriétés diocésaines n'échappèrent pas davantage à la dévastation la plus complète.

Cependant, Géraud et son clergé, réduits à prendre la fuite et à se disperser dans la province, erraient péniblement de retraite en retraite. L'archevêque fut poursuivi et cerné dans son château de Lamaguère. Ses chevaux y furent saisis avec tout le mobilier. On mit même le feu à une tour où se trouvait le prélat, qui n'échappa que par miracle à un danger si imminent. Il continua à se tenir soigneusement caché avec quelques-uns de ses clercs, pendant plus de deux ans; tandis que tous ses droits ecclésiastiques, à Auch et dans le diocèse, étaient à la merci du comte Bernard et de ses complices.

Tant de persécutions devaient pourtant avoir un terme. Avec le temps on finit par retrouver un peu de calme, et les choses reprirent insensiblement leur train ordinaire. Bernard IV rendit son âme à Dieu, en 1180, après avoir réparé ses nombreux égarements, selon les mœurs de l'époque, par des pèlerinages, des donations et des fondations expiatoires.

L'archevêque et ses chanoines purent rentrer à Auch, où Géraud d'Armagnac, fils et successeur du comte, se montra, d'abord, disposé à respecter au moins les liens du sang, dans ses rapports avec son oncle. Il avait accompagné Bernard IV, pieusement ce semble, dans ses divers pèlerinages. Tout enfin paraissait faire espérer qu'il ne perdrait pas entièrement de vue les témoignages de repentir qu'il avait admirés dans son vieux père.

Néanmoins, Géraud de Labarthe ne se livrait pas tout à fait à la confiance. Cette nouvelle paix pouvait bien n'être encore qu'une trève. Et, d'ailleurs, comment cicatriser entièrement des plaies aussi profondes? Comment s'accoutumer au désolant spectacle de tant de ruines amoncelées dans sa ville épiscopale? A peine était-il resté de la basilique de St Austinde quelques pans de murailles que les nouveaux Vandales n'eussent pas démolis. Il essayait pourtant de ramener l'ordre dans cet affreux chaos, lorsque le bruit des malheurs survenus en Orient vint plonger dans le deuil l'Europe entière[1]. Jérusalem avait capitulé le 2 octobre 1187. Saladin venait de rétablir l'exercice du culte musulman dans la ville sainte, et le pape Urbain III était mort de douleur à cette nouvelle. Grégoire VIII, son successeur, avait prescrit un jeune général dans la chrétienté; des chants lugubres retentissaient dans tous les sanctuaires[2]; l'Occident s'armait pour la troisième fois.

Géraud de Labarthe se détermine à faire partie de l'expédition. Mais, avant de se mettre en route, il confie à Bernard de Sédillac, son archidiacre, l'administration du diocèse, et donne à son neveu, le comte d'Armagnac, un dernier gage de bonne intelligence, en plaçant sous sa haute protection ses églises, ses maisons, ses fermes et toutes ses propriétés diocésaines[3]. Il part ensuite avec Bernard de Lacarre, évêque de Bayonne, et va joindre le corps d'armée du roi d'Angleterre.

Il n'entre pas dans notre plan de suivre nos deux prélats en Terre-Sainte. Nous dirons seulement que Richard Ier les associa au commandement des forces navales[4], et donna l'ordre à l'équipage de suivre en tout leur volonté[5]. Géraud survécut à la capitulation de Saint-Jean-d'Acre[6]. Néanmoins, il ne vit pas la fin de la troisième croisade, puisqu'il serait mort, au plus tard, vers le commencement de l'année 1192, d'après un ancien document de nos archives archiépiscopales[7].

[1] Baron. Annal. ad ann. 1187. « Vox ab Oriente auditur lugentium, atque lamentantium interfectos populi Dei. »

[2] Chronograph. Aquicinct., ad ann. 1187. « Hoc anno, incomparabilis dolor et tristitia ineffabilis universæ accidit christianitati. »

[3] Gall. Christ. Tom. I, ubi suprà. « Geraldo Armaniacensi, nepoti suo, domos, ecclesias, villas, et omnia jura sua..... commendavit. »

[4] Rogerius de Hoveden, in Richardo I, ad ann. 1190. « Constituit Geraldum auxiensem archiepiscopum, et Bernardum episcopum de Baiona..... ductores et constabularios totius navigii sui. »

[5] Ibid. « Præterea idem rex præcepit, in alio brevi suo, ut omnes homines sui, qui per mare essent ituri, obedirent dictis et præceptis prædictorum justitiariorum navigii sui. »

[6] Baron. Annal. ad ann. 1191.

[7] P. Mongaillard. Fol. 354, nº 19.

CHAPITRE SEPTIÈME.

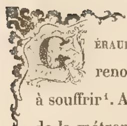
LES TENTATIVES INFRUCTUEUSES

OU

TROIS SIÈCLES DE PROVISOIRE.

PÉRIODE OGIVALE.

De 1191 à 1483.



ÉRAUD IV d'Armagnac n'avait pas attendu ce triste dénoûment pour lever le masque, et renouveler sur divers points du diocèse les scènes de désordre dont nos églises avaient eu tant à souffrir[1]. Aussi, plus le mal s'aggravait, et plus il devenait urgent de mettre un terme au veuvage de la métropole.

Dans le déplorable état où on l'avait réduite, elle ne pouvait guère être l'objet de l'ambition ou de l'intrigue. Et, d'ailleurs, le IIIe concile de Latran avait prescrit, en 1179, de n'appeler aux siéges épiscopaux que des hommes qui, par la maturité de l'âge, la gravité des mœurs et la connaissance des lettres, pussent se poser en vrais modèles dans la maison du Seigneur[2]. « Et s'il arrive, » ajoutent les Pères, « que les clercs viennent à s'écarter, dans l'élection, de ce décret du saint Concile, qu'ils soient, par le seul fait, privés du droit de vote, et dépouillés, pendant trois ans, de tout bénéfice ecclésiastique. »

Jamais nos électeurs capitulaires ne s'étaient montrés plus disposés à suivre, en tout, ces sages prescriptions. Tous les suffrages se portèrent sur l'administrateur diocésain, que Géraud de Labarthe avait, lui-même, jugé digne de tenir sa place dans des temps aussi difficiles.

Bernard de Sédillac prit donc en main la houlette pastorale. Nous pensons qu'il aura été dispensé, au début de son épiscopat, de se rendre à Rome pour conférer avec le pape des intérêts de son Eglise. L'éloignement de son illustre prédécesseur n'avait-il pas été, dans des circonstances tout à fait semblables, le signal et l'occasion des plus grands désordres ? Que n'avait-on pas encore à craindre des tyranniques prétentions que le comte d'Armagnac avait renouvelées après le départ de Géraud de Labarthe ?

Quoi qu'il en soit, la bulle du pallium se fit attendre plus de trois ans, puisque Bernard de Sédillac ne la reçut que vers la fin de l'année 1195. Célestin III occupait alors la chaire du prince des Apôtres. « Recevez, » dit le pape au nouvel archevêque, « recevez, vénérable frère, avec le signe authentique de votre nouvelle dignité, la plénitude de l'autorité pontificale. Que le pallium brille sur votre poitrine comme le rational symbolique des vertus dont vous devez être le modèle. Que toujours une sage mansuétude tempère l'ardeur et la vivacité de votre zèle, et que votre langue ne profère jamais que des paroles d'édification; de telle sorte que vos ennemis eux-mêmes, ravis d'admiration à la vue de vos bonnes œuvres, glorifient le Père des miséricordes qui vous réserve, en récompense, une gloire éternelle dans les cieux. »

Après avoir ainsi fortifié le courage de Bernard, Célestin rappelle dans sa bulle, avec un à-propos dont l'intention est manifeste, les saintes règles consacrées par l'usage et par la discipline de l'Eglise, pour maintenir la liberté des élections épiscopales. « Que jamais à l'avenir, » ajoute-t-il ensuite, « ni

[1] Gall. Christ. Tom. I, p. 163, instrum. « Quo abeunte, etc. »

[2] Capitul. 3. « Multò fortiùs hæc in episcopo oportet inquiri. »

1195. personne, ni puissance séculière, sous quelque prétexte et à quelque occasion que ce puisse être, ne se mêle ou ne se donne la plus légère part à une affaire de cette importance. Que votre Eglise, qui ne relève que de l'autorité du siége apostolique, jouisse à jamais de la libre indépendance et du riche patrimoine qu'elle tient du roi Clovis, d'heureuse mémoire; que personne n'ose la troubler dans l'exercice de ses droits, ni dans l'usage de ses propriétés quelconques. Que tous ses biens soient maintenus ou restitués dans leur intégrité, et qu'elle en use selon l'étendue de ses besoins, sauf néanmoins toute déférence à l'autorité de notre Siége.

» Si, du reste, quelque personnage ecclésiastique ou séculier violait, le sachant bien, notre présent rescrit, qu'après une deuxième et troisième monition il soit privé, en punition de son impénitence, de tous les honneurs ou dignités attachés à son rang ou à sa charge. Qu'il soit livré, pour son délit, à la justice divine, privé du corps de N.-S. J.-C, et, enfin, abandonné à toute la sévérité de la sentence finale. Au contraire, que la paix de Notre-Seigneur Jésus-Christ soit assurée à tous ceux qui respecteront les droits de votre Eglise. Qu'ils goûtent, dès ce monde, le fruit de leurs bonnes actions, et que, dans l'autre, ils trouvent, près du souverain Juge, les récompenses d'une éternelle paix. Amen, amen, amen.»

Heureux les temps où cette haute et paternelle intervention pouvait suffire à ramener le calme après de tels orages! L'archevêque Bernard III avait eu à déplorer, même après son élection, les affreux scandales qui, depuis tant d'années, semaient la consternation dans le diocèse. Prières, opposition formelle, protestations réitérées[1], rien encore n'avait pu ébranler le comte Géraud IV. Plus docile à la voix du Père commun des fidèles, il mit enfin un terme à ses déprédations, et songea sérieusement à réparer les torts faits à l'Eglise.

Dans le courant de l'année 1204, nous trouvons sa signature au bas de certaines donations faites à l'église de Dax par Alphonse le Noble, roi d'Aragon et de Castille, et par Eléonore, son épouse. Cet exemple étant venu en aide aux bons desseins que le repentir avait dû faire germer dans son âme, Géraud donna, cette même année, à la métropole d'Auch, la terre de Saint-Paul-de-Baïse. Il fit de plus réparer, peu de temps avant sa mort, l'église abbatiale de Lacaze-Dieu, dont le nécrologe lui donne le titre élogieux de « familier de Sainte-Marie[2].»

Cette simple qualification, « hujus familiaris ecclesiæ,» que l'on retrouve si souvent dans les inscriptions obituaires du XIII[e] siècle, était, au moyen-âge, une preuve authentique du bon souvenir que l'on conservait des défunts, non-seulement à cause de leur assiduité aux cérémonies du culte, mais encore pour les largesses qu'ils avaient faites aux églises. Et nous pensons que c'est à ce double titre que le comte Géraud aura mérité, vers les dernières années de sa vie, d'être admis dans les rangs de la famille métropolitaine[3]. Car la donation de Saint-Paul-de-Baïse, dont la date est de 1204, témoigne bien assez de son bon vouloir, et permet de supposer, en outre, tous les actes antérieurs de restitution et de réparation, pour les dommages considérables qu'il avait causés aux propriétés diocésaines[4].

Cependant un édifice provisoire n'avait pas tardé de protéger l'autel de Sainte-Marie. Et même, à partir de 1232, devant l'image de la Vierge brûla désormais, nuit et jour, une riche lampe, en expiation de l'audace impie et sacrilége des profanateurs de son auguste sanctuaire. Cette fondation était l'œuvre

[1] Gall. Christ. Tom. I, p. 163, instrum.

[2] Il mourut le 30 septembre 1219, d'après le nécrologe, qui s'exprime ainsi : « Pridiè calendas octobris, obitus Geraldi, comitis armaniaci, familiaris Sanctæ Mariæ, anno MCCXIX.»

[3] DU CANGE, Gloss. ad verb. « familiares.» On désignait par ce nom ceux qui appartenaient à quelque Congrégation régulière, sans être toutefois ni novices, ni profès. Ils avaient part à tous les biens spirituels de la famille, dont ils étaient regardés comme membres accessoires, principalement à raison de leurs bienfaits.

[4] La réintégration de la rente annuelle de quinze cents sous, suspendue à Nogaro, trente ans entiers, à partir de 1178, par suite des anciennes vexations de Bernard IV, s'expliquerait aussi de cette manière.

d'Arnaud-Guillaume de Labarthe, archiprêtre de Magnoac, et proche parent de Géraud IV, le dernier 1250.
fléau de notre église. Dix ans plus tard, un autre Arnaud-Guillaume de cette même famille, seigneur des Quatre-Vallées, ajouta considérablement à cette donation, par un acte public qui mettait la métropole en possession de plusieurs biens dans les montagnes des Pyrénées.

Guillaume de Pardaillan, pour réparer diverses injustices dont il s'était rendu coupable à l'égard de l'Eglise d'Auch, lui donna vers 1246 les dîmes de Cézan et de Pellefigue, dans l'archidiaconé de Savanès, avec la moitié de celles d'Arpentian et de Fournés. En 1248, Arnaud de Puységur, sa femme et ses enfants, donnèrent aussi les dîmes d'Orsan au chapitre métropolitain, et ajoutèrent à la culture de Sainte-Marie une pièce de terre située dans la ville d'Auch, près du château des comtes.

Enfin, dix ans plus tard, Géraud V, comte d'Armagnac et de Fezensac, faisait don « aux chanoines de Madame Sainte-Marie d'Auch d'un cazal confrontant vers l'orient à la vigne du chapitre. » Et cette donation, dont l'acte original, cité plus haut, se conserve à la bibliothèque de la ville, était, dit le comte, une aumône faite dans l'intérêt de son âme et de toute sa lignée[1].

Ainsi les dons se multipliaient, et l'intervention si manifeste de la Providence, en faveur des nouveaux projets de construction, était bien propre à relever le courage et à fortifier les espérances du clergé métropolitain. Toutefois, ce n'était pas encore assez, surtout à une époque où les pauvres avaient une si large part aux bienfaits dont l'Eglise n'était au fond que la dépositaire et la dispensatrice.

Hispan de Massas, promu au siége d'Auch vers le milieu du XIIIe siècle, s'adressa à St Louis, et sollicita du pieux monarque une part aux nombreuses libéralités qu'il accordait à tant d'autres églises. Pour s'assurer davantage l'appui du digne successeur de Charlemagne et de Clovis, il rappelle dans sa supplique tout le bien que ce dernier prince avait daigné faire à l'Eglise et à la cité d'Auch, à une autre époque de calamité et de mémorable détresse. D'ailleurs, les Auscitains ne voulaient ni du joug du vicomte de Lomagne, ni de la haute suzeraineté du téméraire vassal dont le jeune héros de Taillebourg venait de venger la félonie[2]. La métropole ne reconnaissait d'autre seigneur temporel que le roi de France. Et c'est en cette qualité qu'elle requérait Louis IX de la secourir et de la protéger, ainsi qu'il y était obligé[3].

L'histoire ne nous parle point des résultats de cette démarche. Et le XIIIe siècle, qui dota l'Europe 1366.
occidentale d'innombrables chefs-d'œuvre, en style ogival, ne put rien changer à l'état presque désespéré de notre cathédrale. C'est en effet dans la seconde moitié du XIVe siècle seulement que nous retrouvons le souvenir de quelques nouvelles tentatives. Arnaud Aubert, neveu du pape Innocent VI, venait d'être transféré de Carcassonne à l'archevêché d'Auch, vers la fin de décembre 1366. Le chapitre l'avait accueilli à la porte de Sainte-Marie avec le cérémonial d'usage, et le nouveau prélat avait juré sur les saints évangiles de respecter les droits des Personnats et des Dignités capitulaires, de sauvegarder les libertés et de protéger tous les intérêts de son Eglise[4].

Arnaud avait puisé à la cour des papes d'Avignon, et spécialement dans les exemples de son oncle, le goût des constructions monumentales. Il ne tarda pas à le manifester sur divers points du diocèse. Bassoues était une mense archiépiscopale. Dans le but de protéger les habitants contre les invasions soudaines et les ravages incessants que la guerre des Anglais et les discordes des comtes de Foix et d'Armagnac occasionnaient dans la province, le nouveau prélat fit environner le bourg d'une

[1] «..... Dam nos en aumoine per anjme de nos e de nostre linadge, en quitam e asoluem per nos e pels nostres, aus canonches de ma daune Sencte Marie d'Auxs, aus presens et aus abiedors, per fer e complir totes lors bolentads.»

[2] De Joinville. Hist. de St Looys, in fol., p. 23. «Toute voiz avint il, si comme Dieu voult, que quant les Anglois virent le Roy passer, ils se desconfirent, et mistrent dedens la cité de Saintes.»

[3] René Chopin. Monastic. Lib. II, tit. 3. «Dominum Ludovicum requisivisse, tanquàm dominum temporalem, qui ecclesiam auscitanam fundatam et dotatam à Clodovœo, quondam rege Francorum, juvaret et defenderet, sicut tenebatur.»

[4] Voir, à l'Appendice, la note E.—On comptait trois Personnats dans le chapitre : la Précenterie, la Théologale et la Sacristie. Les Dignités étaient celles de prévôt, d'archidiacre, d'abbé et de prieur.

1368. enceinte murale couronnée de tours de défense, avec remparts, fossés profonds et château fortifié selon l'usage de l'époque[1].

Mais l'œuvre éminemment digne des vues élevées et de la noble munificence d'Arnaud Aubert, c'était, sans contredit, la reconstruction de sa métropole. Le château de Bassoues ne devait être que le prélude, et comme un brillant essai, où l'art de notre Gascogne était admis à faire ses preuves, avant de procéder à l'exécution d'un projet séculaire, dont l'heure semblait enfin être venue. Les plans de la nouvelle cathédrale furent arrêtés dans le courant de l'année 1370. Tous les détails y étaient prévus, d'après les règles du style fleuri, et sur des proportions bien supérieures à celles de l'église de St Austinde. L'emplacement se trouvait naturellement fixé par la primitive disposition des grandes lignes. Et quel autre site aurait pu d'ailleurs mériter à Auch la préférence? Les ruines de la basilique romano-byzantine firent donc place aux nouveaux fondements, dont les premières tranchées furent ouvertes au printemps de l'année 1371[2].

1371. On relirait de nos jours, avec un intérêt particulier, les curieux détails de la solennité qui inaugura cette grande entreprise. Mais nos annales capitulaires ne nous en ont point conservé le souvenir. Ordinairement on annonçait au loin l'ouverture des travaux comme un jour de fête publique. Les abbés, les religieux, les clercs et la noblesse accouraient avec les populations, et chacun était jaloux de déposer entre les mains du prélat fondateur le tribut de son offrande. Le sol, consacré par St Taurin, dans le IIIe siècle, au culte de la Vierge Marie, dut recevoir ici, pour la quatrième fois, la bénédiction d'usage. On plantait ensuite une croix provisoire à l'endroit même où devait être un jour l'autel principal. Une messe solennelle était célébrée en l'honneur du patron de la nouvelle église; après quoi l'évêque, encore revêtu de ses habits pontificaux, enlevait trois pellerées de terre. Les comtes, les abbés, les chanoines et les clercs venaient, à leur tour, en faire autant; et les ouvriers se mettaient définitivement à creuser les fondations de l'édifice.

Lorsqu'une deuxième solennité conviait les populations à la pose de la première pierre, le concours était au moins aussi considérable. Une estrade élevée s'improvisait en plein air, et un orateur, choisi entre les plus distingués, expliquait à la multitude les mystérieuses harmonies de la basilique chrétienne. Une forte pierre, disposée d'avance et timbrée du signe de la croix, était roulée à l'un des angles des fondations de l'édifice, où le plus notable personnage de la réunion allait déposer, de sa propre main, des médailles, des inscriptions, ou des cycles historiques, livrés à l'interprétation de la postérité.

A Auch, deux siècles venaient de préparer l'œuvre importante dont l'archevêque Arnaud Aubert avait à cœur de presser l'exécution. Tout semblait présager un rapide succès à sa glorieuse entreprise, lorsque de nouveaux retards furent occasionnés par la mort du prélat, survenue au mois de juin 1371.

INDULGENCES PRÊCHÉES POUR LA RECONSTRUCTION DE LA CATHÉDRALE.

DANS l'espérance d'y mettre fin, Philippe d'Alençon, successeur d'Arnaud Aubert, accorda des indulgences à tous ceux qui voudraient prendre part à la reprise des travaux. Les lettres de grâce, qui furent distribuées, à cette fin, dans la province ecclésiastique, portaient la date du 9 novembre 1382.

[1] Montréal du Gers, Marciac, Mirande, Fleurance, et généralement toutes les « villeneuves » ou « bastides » qui s'élevèrent vers la fin du XIIIe siècle, et dans le courant du XIVe, non-seulement dans nos contrées, mais encore dans toutes les provinces situées entre la Loire et les Pyrénées, étaient autant de petites places de guerre, qu'un mur d'enceinte et des tours crénelées tenaient à l'abri d'un coup de main. Bassoues, comme la plupart de nos bastides, a vu tomber en partie ses murailles et ses deux portes fortifiées sous les coups du vandalisme moderne. Mais, plus heureuse que tant d'autres cités du moyen-âge, elle a su faire taire les puériles susceptibilités qui furent si fatales aux monuments de notre vieille histoire, en respectant dans sa belle tour du château d'Arnaud Aubert un précieux souvenir de la paternelle suzeraineté de nos évêques.

[2] DOM L. C. DE BRUGELLES, Chron., p. 134.

Il était d'usage, en pareille circonstance, que des personnes de confiance, munies de ces sortes de lettres, 1382.
parcourussent les diocèses, pour obtenir des évêques la permission de les publier et de recueillir les offrandes des fidèles. Ceux qui ne pouvaient rien donner s'engageaient souvent à se rendre eux-mêmes sur les lieux pour travailler gratuitement[1].

La teneur des lettres de Philippe d'Alençon n'a pas été conservée, que nous sachions, dans les archives de la métropole. Mais divers documents nous apprennent que, pour favoriser l'achèvement de tant de constructions monumentales, dont l'Europe s'honore de nos jours, les papes avaient fini par attacher les indulgences de la croisade aux œuvres d'art chrétien qui avaient le plus d'importance. De sorte que grand nombre de fidèles, ne pouvant entreprendre le long et laborieux pèlerinage des contrées orientales, s'empressaient de prêter leurs concours aux cathédrales encore inachevées, s'ils tenaient à mériter ces faveurs spirituelles.

Nous ignorons jusqu'à quel point les populations de la Novempopulanie répondirent à l'appel du zélé pontife. L'entraînement n'en était plus à ce degré d'enthousiasme religieux qui, loin de se borner à la restauration des anciennes églises, avait même quelquefois fait démolir des édifices encore en bon état de conservation, ainsi que nous l'avons vu du temps de St Austinde, par exemple; et cela dans le seul but de les reconstruire d'après les règles d'un nouveau style. Ces prodiges, inouïs avant l'ère évangélique, ces sublimes élans de la foi, dont le christianisme avait pu seul révéler le secret à l'âme humaine, dans les XIe, XIIe et XIIIe siècles, ne devaient plus se reproduire à partir du XVe. Plus que jamais l'art s'individualisait en s'isolant de l'inspiration chrétienne. Les ouvriers, et même les artistes, presqu'entièrement sécularisés, n'étaient plus ces «logeurs du bon Dieu» ou de la «benoite Vierge,» dont les labeurs trouvèrent, si longtemps, une assez large récompense dans la rémission de leurs péchés. Aussi les travaux de Sainte-Marie languirent-ils encore, sans qu'on eût jamais à se féliciter d'un empressement quelque peu digne des époques antérieures.

D'ailleurs, le schisme d'Occident était alors le grand scandale de l'Eglise. Et qui peut dire la part de ces profonds déchirements à l'altération qui déjà se manifestait dans les croyances si naïves d'un autre âge? Les chanoines eux-mêmes s'éloignaient insensiblement de leur primitive régularité pour se plier aux habitudes séculières[2]. Ainsi voyait-on, vers 1383, ceux de la métropole d'Auch perdre le temps à divers jeux de hasard ou à la paume, et nourrir, dans l'intérieur du cloître, des chiens courants ou d'arrêt. Quelques-uns se montraient en armes sur la place publique. Ils portaient la grande épée, ou du moins la badelaire, appendue à leur ceinture[3]. Ils allaient en habit court et haut-de-chausses à pli de corps, avec bottines rouges, vertes, jaunes ou de toute autre couleur, à la façon des gens du monde. Et par un contraste révoltant, certains poussaient, même à l'église, la négligence ou l'incurie jusqu'à se présenter nu-pieds aux cérémonies religieuses, revêtus de tuniques rapiécées et de surplis malpropres ou déchirés.

C'est ainsi que le zèle de la maison du Seigneur languissait généralement dans les âmes. Faut-il donc être étonné si les travaux de Sainte-Marie traînèrent en longueur plus de trente-cinq ans encore? Dans ce long intervalle, Jean III d'Armagnac, Pierre de Langlade-de-Monbrun et Béranger de Guilhod se succédèrent sur notre siége, diversement occupé ou même vacant, selon que les intérêts du grand schisme réclamaient la déposition ou le rétablissement de nos archevêques. Et c'est cette même cause qui amena, vers 1410, le partage du diocèse. Jean XXIII érigea l'abbaye de Berdoues en évêché, et fixa la chaire épiscopale à Mirande. Cette ville jouit, près de quatre ans, des honneurs du siége, que l'on vit

[1] F. Hurter. Tableau des Inst., Tom. III, p. 500 et 501.

[2] Voir les Statuts de Jean Flandrin, archevêque d'Auch

[3] Ibid. J. Flandrin. «Ne cum ense, aut gladio magno, vel quolibet alio armorum genere, armati incedant.»

1420. heureusement supprimé, par le concours des deux puissances[1], avant qu'une administration spéciale y fût complètement organisée.

Cependant, l'élection d'Othon Colonna, proclamé pape, le 11 novembre 1417, sous le nom de Martin V, par les soins et sous le patronage du concile de Constance, venait de mettre un terme aux déplorables divisions qui déchiraient, depuis 1378, l'Eglise occidentale. Béranger de Guilhod, qui avait pris part aux délibérations de cette célèbre assemblée, revint à Auch, animé d'un nouveau zèle pour la gloire et la prospérité de sa cathédrale. Il ordonna qu'à l'avenir on appliquerait aux frais de construction le produit des amendes qui seraient imposées par l'official. Il unit, de plus, l'archidiaconé de Sempuy au chapitre métropolitain, à la charge, par les syndics capitulaires, de fonder une psallette ou maîtrise, et d'y entretenir un maître de musique, avec quatre enfants de chœur, pour donner plus d'éclat et de solennité aux offices divins[2].

A Guilhod succéda Philippe II, troisième fils de Philippe de Lévis, seigneur de Florensac. Le nouveau prélat était à peine âgé de 39 ans lorsqu'il fit à Auch son entrée solennelle. Sa grande jeunesse fut regardée comme le présage d'un long épiscopat et d'une administration féconde en œuvres importantes. Mais la métropole devait être le premier objet de son ardente sollicitude. Près de cinquante-quatre ans s'étaient déjà écoulés depuis l'ouverture des fondations; et pourtant d'énormes provisions de matériaux, réunis à très grands frais, n'offraient guère encore à ses yeux que l'image du chaos, et le désolant spectacle d'une immense ruine. Les chanoines se plaignaient « que l'office divin souffrait considérablement d'un état aussi précaire. A matines surtout, les vieillards faisaient défaut, avec tous ceux que les infirmités empêchaient de venir, à minuit, s'exposer, pendant l'hiver, aux rigueurs intolérables d'une atmosphère qui, dans l'église provisoire, et jusque dans le chœur, les saisissait de toutes parts[3].»

1429. Malgré l'urgente nécessité de remettre la main à l'œuvre, Philippe II fut obligé d'attendre du temps et de la générosité des fidèles les ressources qui manquaient à la fabrique; et la reprise des travaux ne put avoir lieu que dans le courant de l'année 1429. Les chanoines cédèrent une partie de l'enceinte claustrale, avec le terrain destiné à leur sépulture. Ce qui nous explique le droit et l'usage consacrés par les siècles suivants de déposer, après leur mort, les membres du chapitre métropolitain dans les caveaux du chœur, à côté des tombes de nos archevêques. On put donc continuer les fondements sur ce nouveau terrain et les étendre, de l'est à l'ouest, dans la direction des grandes lignes arrêtées du temps d'Arnaud Aubert. L'archevêque se rendit processionnellement sur les lieux avec tout son clergé, et il bénit le sol avec grande solennité, en présence des huit consuls, des notables et d'un nombreux concours des habitants de la cité[4].

L'utilité d'une réforme et de certaines modifications dans les habitudes du clergé se faisant sentir de plus en plus, de nouveaux statuts capitulaires furent arrêtés au mois de mai 1431. Ils allaient être promulgués, lorsque les intérêts de l'Eglise universelle appelèrent notre archevêque au concile de Bâle. Jean d'Amélius, originaire de Jegun, resta chargé de les notifier au clergé métropolitain, sous peine de censures ecclésiastiques.

Le premier article opéra le changement que réclamait l'état de la cathédrale pour le chant de Matines. A partir de cette époque, on les sonna à trois heures après minuit, ou bien à quatre, suivant la saison, de manière à terminer l'office avant le lever du soleil. Venait ensuite la messe de l'aurore, que disait

[1] Le pape avec le concile de Constance et le roi Charles VI.

[2] Nous lisons, un peu plus tard, au feuillet 36 du livre *Jaulne* « Don de la maison dite la Maistrise, prés les PP. Jésuistes, par D. Lary, chanoine et sacristain. »

[3] PHILIPPE II. Préliminaire des statuts. « Quod officium matutinarum videretur intolerabile....... propter *chori et ecclesiæ indispositionem*, maximè in hiemali tempore, propter multorum canonicorum et præbendariorum decrepitam senectutem, et varias infirmitates..... ob dictum quidem officium in dictâ horâ multotiès *patiebatur defectum.* »

[4] DOM L.-C. DE BRUGELLES, Chron., p. 141.

le prébendé de semaine. Quelques heures plus tard, le chanoine-sacristain faisait annoncer la grand'messe, 1432
avec accord et mélodie, par le son de quatre ou de huit cloches, suivant la solennité de la fête[1]. « La dite messe finie, nous voulons, ajoutent les statuts, que le diacre et le sous-diacre se joignent au chanoine officiant, pour introduire dans le cloître et conduire à table les huit pauvres de Jésus-Christ[2], qui vont faire, dans le réfectoire, le repas d'usage. Nous laissons à leur conscience le soin de veiller à ce que le chanoine-cellerier s'acquitte en règle de son devoir envers ces hôtes vénérables.»

Philippe II aurait encore voulu, à l'occasion des règlements capitulaires, rétablir dans sa primitive perfection la vie commune et le séjour dans l'intérieur des habitations canoniales, pour tous les clercs de Sainte-Marie sans exception. Mais les désastres de 1177 n'avaient jamais été complètement réparés. Et malgré la récente construction d'un dortoir sur les galeries du cloître, il ne fit peser que sur quatre chapelains de Saint-Martial l'obligation d'y prendre place[3]. Les autres continuèrent de loger en ville, ainsi que sept chanoines. Et il fut arrêté, le 8 janvier 1437, que, « parce que dans le cloître il n'y a pas assez de logement pour le nombre des chanoines de Sainte-Marie, chaque chanoine, au nombre de sept, qui n'a pas de cellule dans la chanoinie, pourra acquérir une maison, depuis le canton qui est sous le portet de Sainte-Marie, qui va droit à la tour de M. Gaston[4], et de là, en bas par la rue, jusqu'à la porte de la ville appelée d'Arton. Lesquelles maisons, acquises par les dits chanoines, seront franches de toute taille, tout ainsi que si elles étaient dans le cloître même.»

Mais la cathédrale fixait invariablement, et par dessus tout, l'attention de Philippe II. Après vingt-six ans d'un laborieux épiscopat, il crut qu'il était temps de se donner un successeur, dont la sollicitude pastorale pût continuer ses grandes œuvres. Il songea, dans ce but, à résigner le titre à son neveu, Philippe de Lévis, alors évêque de Mirepoix. Les travaux de reconstruction avaient rencontré tant d'obstacles dans leur marche! Et pourtant on en était déjà, dans toutes les régions occidentales, aux tâtonnements et aux capricieuses recherches du milieu du xve siècle. Les pures traditions de l'art chrétien allaient toujours s'affaiblissant : rien ne devait être négligé pour devancer l'époque fatale de son entière décadence, trop facile à pressentir.

Afin donc d'imprimer aux travaux, commencés depuis quatre-vingt-deux ans, une impulsion active 1452
et plus soutenue, Philippe II régularisa, en 1452, un accroissement dans les ressources annuelles de la fabrique, en s'imposant le sacrifice d'une portion considérable des revenus de sa mense archiépiscopale. Tous les membres du chapitre imitèrent sa générosité; et, de plus, il obtint du baron de Montesquiou, dans l'intérêt de son église, la confirmation de la dîme d'Yos, que le père dudit baron avait cédée, depuis quelques années, aux chanoines de la métropole[5].

LES QUATRE BARONS, CHANOINES LAIQUES DE SAINTE-MARIE D'AUCH.

La date et les diverses circonstances qui se rattachent à cet acte de confirmation ne peuvent s'entendre que du baron Arsieu V, à qui de longs et honorables services, dans la guerre contre les Anglais, avaient mérité le titre, simplement honorifique, de chambellan de Charles VII. Il était rentré sur ses terres après la reddition de Bordeaux. Les bannières du roi de France flottaient, depuis le

[1] «Cum quatuor campanis, interdùm cum octo sonare taliter se habeat sacrista, quòd dictæ campanæ cum bona melodia et concordia pulsentur.»

[2] On tarda peu d'en ajouter cinq à ce premier nombre, comme on le voit au feuillet 116 du «livre Jaulne.»

[3] Item statuimus et sub pœna excommunicationis præcipimus et mandamus quatuor præbendarii capellæ Sti Martialis in nostra Ecclesia fundatæ de cætero dormiant in dormitorio suprà claustrum constructo, etc.»

[4] Cette tour, dans laquelle les archives du chapitre furent déposées jusqu'en 1789, a fait place au cours De Salinis, de même que la maîtrise dont elle a dépendu jusqu'à ces derniers temps.

[5] M. le Duc de Fezensac. Hist de la maison de Montesquiou-Fezensac, chap. iv, p 74.

24 août 1451, sur les tours de Bayonne; les Anglais étaient définitivement chassés du continent, et le Midi avait retrouvé un peu de calme.

Arsieu en profita pour régler ses affaires personnelles, et voulut, à cette occasion, ajouter de nouveaux bienfaits à tous ceux dont la cathédrale était redevable à ses ancêtres. Il vint ensuite demander au chapitre sa stalle de chanoine laïque, selon un ancien usage que l'histoire fait remonter, dans sa famille, à Raymond-Aymeric II, quatrième baron de Montesquiou, c'est-à-dire jusqu'au milieu du xie siècle[1].

Le chapitre s'étant assemblé pour lui faire accueil, le vieux baron, en froc et aumusse[2], les mains jointes, et à genoux sur la porte du chœur, reconnut que ses prédécesseurs avaient prêté serment, une fois en leur vie, aux vénérables chanoines de la métropole. Il déclara qu'il venait, à son tour, suivre cet exemple, et promit au chapitre de lui être bon et fidèle, de lui procurer le bien, de lui éviter le mal, de garder ses secrets et de repousser ses dangers. Les chanoines reçurent le serment, reconnurent les droits d'Arsieu V à la prébende de Montesquiou, admirent le baron à l'office du jour et de la nuit, et lui donnèrent au réfectoire sa portion canoniale de pain et de vin, comme à tout autre membre du chapitre[3]

Le 25 janvier de cette même année 1452, Jean V, comte d'Armagnac, était aussi venu, en qualité de chanoine laïque de la métropole, jurer sur les saints Evangiles de garder et faire garder les droits et libertés du chapitre. Et les chanoines l'avaient conduit dans le chœur à la stalle de la couronne, place d'honneur réservée aux comtes ses ancêtres, depuis le jour où Bernard III, faisant hommage solennel de ses vastes domaines au siége métropolitain, s'était déclaré homme lige de la Vierge Marie[4].

Cette ancienne pratique d'admettre les hauts et puissants seigneurs à prendre rang, en habit de chœur, aux offices capitulaires, n'était pas exclusivement propre à notre Eglise. Dans le cérémonial romain, l'empereur d'Occident était reçu chanoine à Saint-Pierre. Les comtes d'Anjou et de Nevers portaient l'aumusse et le surplis à Saint-Martin de Tours, et les rois de France, dans les cathédrales de Poitiers, du Mans, d'Angers, de Châlons, etc., etc.[5] A Auch, la même prérogative était aussi accordée aux barons de Montaut, de l'Isle et de Pardaillan. Toutefois avec cette différence, entre le comte et les barons, que la première stalle, aujourd'hui celle de gauche, en entrant par la porte d'honneur, était exclusivement dévolue au chanoine laïque d'Armagnac; tandis que ses quatre premiers barons devaient indistinctement occuper, comme tout autre chanoine, la stalle qui s'était trouvée vacante au jour de leur installation.

Cependant Philippe II se préparait à quitter le siége d'Auch. Le 29 mars 1454 fut le terme d'une sage et glorieuse administration, qu'un autre Philippe de Lévis devait continuer, mais non sans rencontrer bien des obstacles. Le pape Nicolas V avait agréé sa résignation; et l'évêque de Mirepoix reçut, bientôt après, les bulles d'institution qui lui conféraient son nouveau titre.

Cet arrangement souleva une forte opposition de la part du clergé de la métropole, qui, de son côté, nomma Jean de Lescun[6]. Le chapitre repoussait, sans ménagement, une substitution qui rendait illusoires ses droits d'élection et ses anciens priviléges. Et Rome se tenait en garde contre les entraves que la pragmatique sanction préparait au Saint-Siége. Enfin, après huit ans de négociations, que Jean avait passés entre Marciac et Plaisance, dans l'abbaye de Lacasedieu, Philippe III fut transféré à l'archevêché d'Arles, et Jean de Lescun obtint à son tour les bulles d'institution canonique.

[1] Gall. Christ. Tom. I, p. 163, instrum.

[2] «Secularibus depositis insignibus, cum frochia et aumucia.» Telle était, au xve siècle, la pratique des chapitres qui comptaient dans leurs rangs des chanoines laïques — Voir Du Cange, Gloss. ad verb. « Canonicus honorarius. »

[3] «Tanquam canonicus præbendam accipiebat » C'était l'expression consacrée par l'usage immémorial de notre chapitre Pendant la vie le chanoine laïque avait droit à la portion canoniale, et après sa mort aux suffrages communs «Et dùm vixit, cum esset ibi, tanquam canonicus præbendam accipiebat; et adhuc fit tantùm pro eo quantùm pro aliquo canonico defuncto.» Gall. Christ. Tom. I, p. 163, instrum.

[4] Voir plus haut, page 29

[5] Thomass. Discipl. eccl., liv. I, chap. lxiv.

[6] Voir, à l'Appendice, la note E.

Il ne les eut pas plutôt reçues qu'il se hâta de venir à Auch, où le chapitre l'accueillit avec un empressement qu'il est facile de comprendre. Si nous en croyons les documents contemporains, son grand âge ne lui permettait guère d'espérer une longue carrière épiscopale. Il voulut, du moins, s'assurer les moyens de la fournir avec honneur, en élevant à la dignité de grand archidiacre un jeune moine, à peine âgé de vingt-sept ans, mais que Dieu signalait, depuis quelque temps, comme l'homme de sa droite. Jean Marre était le nom de ce célèbre religieux, dont le souvenir est encore vivant dans les traditions de notre province ecclésiastique. 1462

Né à Simorre, de parents vertueux, mais peu considérés selon le monde, Marre était entré, dès l'âge de treize ans, en qualité de novice, au monastère des Bénédictins de sa ville natale. Dix ans plus tard, il était prêtre, docteur en droit civil et canonique, et honoré du titre de prieur claustral, par Jean de Labarthe, abbé de Simorre. L'éclat de ses vertus et de son savoir s'étendit bientôt au loin : il devint successivement prieur de Nérac, intendant du sire d'Albret, Charles II, pour l'éducation de sa famille; enfin prieur d'Eauze, et vicaire général de l'abbé de Cluny pour la réforme monastique en Guienne.

Marre venait d'être promu à cette dernière dignité lorsque Jean de Lescun crut devoir l'appeler à Auch, afin de partager avec lui le poids et les sollicitudes de l'administration diocésaine. Identifié par ce nouveau titre, de cœur autant que d'intérêts, avec le clergé de la métropole, le jeune bénédictin prouva bientôt que la divine Providence lui avait départi, presque sans mesure, avec tant d'autres qualités éminentes, un zèle dévorant pour la maison du Seigneur. L'archevêque appela toute son attention sur l'église de Sainte-Marie d'Auch; et Marre prit en main la cause, assez généralement désespérée, de notre basilique.

La mésintelligence du chapitre et de Philippe III avait amorti l'élan que Philippe II avait soutenu jusqu'à l'avènement de son neveu. Jean Marre ranima la confiance. Il obtint du nouveau prélat que les revenus du sceau de l'officialité et de la temporalité métropolitaines fussent appliqués aux frais de construction. Les travaux allaient même être repris, lorsqu'une affreuse peste vint décimer notre population, et jeter de nouveau le découragement au sein du diocèse. Pour surcroît de malheurs, la foudre occasionna de grandes perturbations dans les chantiers, en 1469, et embrasa une partie de l'édifice.

Marre est profondément affligé de ce désastre; mais il ne se laisse pas déconcerter. A l'exemple de Philippe d'Alençon, il a recours à la générosité des fidèles, par le moyen des indulgences : il obtient qu'elles soient accordées pour dix ans à tous ceux qui voudront contribuer à la restauration de Sainte-Marie. 1469

Dans cette extrême nécessité, Jean de Lescun aurait dû, ce semble, beaucoup espérer de Jean V, comte d'Armagnac, son parent et son ardent protecteur. Jean, en effet, d'abord dépouillé de son comté par le roi Charles VII, avait paru s'être complètement relevé de ses disgrâces. Car Louis XI l'avait remis en possession, à son avènement à la couronne. Il s'était même replacé avec honneur, pendant la Ligue du bien public, au nombre des grands feudataires de la couronne. Toutefois, comme il avait embrassé de préférence la cause des princes confédérés, il avait joint près de Moulins leur corps d'armée avec le jeune Alain d'Albret, au mois de juin 1465; et le nouveau roi ne voulut jamais oublier la part que Jean V avait prise, peu de jours après, à la bataille de Montlhéri, malgré tous les serments de son cousin, le duc de Nemours[1]. Aussi Louis XI avait-il fini par se déclarer ouvertement contre le comte; et tous ses domaines venaient d'être saisis, quand le feu du Ciel tomba, en 1469, sur les chantiers de la cathédrale.

[1] Jacques d'Armagnac, duc de Nemours, était, comme Jean V, petit-fils du comte Bernard VII, le célèbre connétable de France, sous Charles VI. Le premier en descendait par Bernard, fils cadet, devenu comte de la Marche; le second par Jean IV, fils aîné du connétable. Le duc de Nemours fut condamné à mort le 10 juillet 1477, et exécuté aux Halles, avec un appareil extraordinaire et des détails qui font horreur

Réintégré pour la seconde fois, du moins en partie, par le prince Charles frère du roi, Jean se vit de nouveau en butte au ressentiment de ce monarque. Les troupes royales vinrent, à deux reprises, l'assiéger à Lectoure, et la ville entière, malgré les garanties d'une capitulation jurée le 4 mars 1473, eut à subir toutes les horreurs d'une place de guerre prise d'assaut.

1473 C'est le lendemain du traité de paix, jour de vendredi, que les portes s'ouvrirent devant le cardinal Joffredy, chargé par Louis XI de conduire cette campagne. L'armée du roi entra dans la place enseignes déployées. Et Robert de Balzac, qui la commandait, envahit traîtreusement la demeure du comte, qu'il fit massacrer par ses satellites.

Le pays d'alentour avait fourni des vivres et des hommes d'arme à Lectoure. Il fut livré à la dévastation la plus complète.

Mais nulle autre cité ne devait être aussi maltraitée que celle d'Auch : on l'abandonna au pillage. De plus, elle dut payer une forte rançon, qui pesa sur tous les citoyens, sans distinction de rang, de classe ou de fortune. Pour sa part, le chapitre de la métropole, déjà épuisée par de si longs et de si nombreux sacrifices, fut contraint de vendre une partie de sa bibliothèque, un grand crucifix d'argent, une statue de la Vierge, de même métal, et plusieurs joyaux précieux qui furent distraits du trésor capitulaire.

Dans un tel état de détresse, quel espoir de reprendre jamais les travaux de la cathédrale, sous d'assez heureux auspices, pour les mener à bonne fin? On eut même la douleur de les voir foudroyés, pour la seconde fois, dans le courant de l'année 1474. Et qui pourrait dire les tourments d'une si rude épreuve pour l'âme ardente et le zèle courageux du jeune prieur d'Eauze? Sans appui du côté des hommes, maudit en apparence par le Ciel, c'en était donc fait du nouveau temple!

D'ailleurs, son auguste pontife, vénérable centenaire dont la pourpre romaine venait d'honorer les cheveux blancs, n'avait plus cette énergie de l'âge mûr qui électrise les âmes abattues, et fait espérer en l'avenir contre toute espérance. Marre cependant, après cinq années d'inutiles tentatives, voulut encore recourir à la ressource, si féconde aux âges de foi, des indulgences prêchées dans l'intérêt de la fabrique. Il réussit à obtenir de nouvelles lettres, que le cardinal de Lescun put revêtir de sa signature un an avant sa mort. L'auguste vieillard s'éteignit paisiblement, dans l'abbaye de Gimont, où il fut enterré le 28 août 1483.

1483 Le chapitre s'empressa de lui donner un successeur dont la haute fortune pût servir utilement la cause de la métropole. Tous les suffrages se réunirent sur François de Savoie, beau-frère de Louis XI, et, par conséquent, oncle de Charles VIII, qui venait d'être couronné roi de France. C'est le 20 octobre 1483 qu'il aurait succédé à Jean de Lescun, d'après les actes du Vatican; et, onze jours plus tard, Charles VIII signait à Bourges des «lettres de sauvegarde» pour «son très cher et amé oncle et cousin, François de Savoye, archevêque d'Auch, ainsi que pour ses chers et bien amés les chanoines de son église métropolitaine.»

Bien que le nouveau prélat eût nommé un administrateur diocésain dans la personne de Pierre-Henri, évêque de Béryte « in partibus,» Marre fut maintenu dans la dignité de grand archidiacre. Il eut, de plus, mission expresse de poursuivre l'œuvre de la métropole. Et, grâce à son industrieuse activité, le sol fut débarrassé des tristes ruines que la foudre avait faites, les fondements furent remaniés pour la dernière fois; et une croix monumentale fut placée à l'ouest du nouveau projet de construction, en attendant l'heureux jour où les travaux seraient repris, pour n'être plus abandonnés jusqu'à l'achèvement complet de l'édifice.

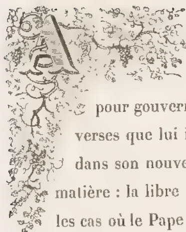
CHAPITRE HUITIÈME.

RÉSURRECTION DE SAINTE-MARIE D'AUCH

ÉGLISE ACTUELLE.

LA RENAISSANCE

De 1483 à 1548.



Abbé de Saint-Afarde, d'Abondance, de Saint-André-de-Verceil, prévôt du Grand Saint-Bernard, protonotaire apostolique et administrateur perpétuel de l'évêché de Genève, François-Philibert[1] était, de plus, associé à sa belle-sœur pour gouverner le duché de Savoie, pendant la minorité de son neveu. Les charges si diverses que lui imposaient tous ces titres pouvaient-elles bien se concilier avec la résidence dans son nouveau diocèse? Et pourtant les prescriptions canoniques étaient formelles en cette matière : la libre disposition des fruits d'un bénéfice emportait l'obligation d'y résider[2], sauf les cas où le Pape le donnait en commende.

Aussi Jean Marre fit-il goûter facilement l'heureuse idée de consacrer aux frais des nouvelles constructions, toutes charges déduites[3], le tiers des dîmes annuelles de notre archevêché, dont les revenus étaient alors très considérables.

En conséquence, requête fut présentée au parlement de Toulouse; et la cour, après avoir député sur les lieux le premier président, afin de constater l'à-propos et l'utilité de la dépense, adjugea à la fabrique les fins de sa demande, par arrêt du 23 juin 1488. Le chapitre, d'après ce même arrêt, s'engagea pour la valeur annuelle d'une prébende canoniale pleine et entière, c'est-à-dire exempte de pointe; les dignitaires et autres membres du clergé métropolitain, pourvus de bénéfices en titre ordinaire, ou bien en commende, pour le dixième de leurs fruits et revenus.

De son côté, François de Savoie, empêché de se rendre à Auch et de s'occuper, en personne, de la 1489
construction de son église, donna des ordres pour le bon choix des matériaux et les modifications définitives d'un projet tant de fois remanié. Marre fit étendre et creuser les nouvelles fondations; et quand tout fut disposé, le chapitre, entouré des octovirs et des notables de la ville, célébra, le 4 juillet 1489, une messe solennelle du St Esprit, qui fut chantée par Pierre de Lary, chanoine-sacristain de Sainte-Marie. Après quoi, on se rendit en procession sur la partie des fondements qui correspond à la chapelle dite alors de Montesquiou, et aujourd'hui du Saint-Sépulcre. L'honneur de poser la première pierre fut déféré à Pierre d'Armagnac, chanoine, docteur en droit-canon, protonotaire du Saint-Siége, abbé de Faget et archidiacre d'Anglez. Et c'est ainsi que fut recommencée, au témoignage de nos chroniques, la construction de cette même basilique, qu'un autre d'Armagnac avait presque entièrement ruinée, plus de trois cents ans auparavant.

[1] J. P. O. Luquet. Hist. du Grand Saint-Bernard ancien et moderne. Voir l'article « abus et réformes. » — C'est sous le nom de François-Philibert que notre archevêque avait été pourvu de ses nombreux bénéfices, en vue des nécessités de position d'une famille princière que Rome favorisait. Il était l'un des seize enfants de Louis duc de Savoie. Aussi, bien qu'il fût oncle ou beau frère de trois de nos monarques, il avait dû emprunter au chapitre d'Auch la somme nécessaire pour l'expédition de ses bulles.

[2] Thomass. Discipl. eccl , tom. II, liv. III.

[3] « Deductis oneribus » dit un document contemporain. — « Quòd Parlamentum Tolosæ, anno 1488, statuisset, judicasset, decrevisset et jussisset tertiam partem decimarum archiepiscopi auscitani consumendam esse ad ædificationem prædictæ ecclesiæ. » — Archives de l'ancienne famille de Polignac-d'Orlan, seigneur de Pouy-Petit, dans le diocèse d'Auch.

1490 Nous avons déjà vu que les restes vénérés de quelques-uns de nos prélats reposaient, depuis plusieurs siècles, dans l'église de Saint-Orens. Il convenait de réclamer ce précieux dépôt pour la nouvelle métropole. A cette fin, et pour donner à Sainte-Marie un des caractères les plus anciennement consacrés par les traditions de la primitive Eglise, on établit, sous le rond-point en construction, une crypte que la disposition du terrain, en pente très rapide à l'est, permit de faire à la fois saine et spacieuse.

Les cinq chapelles qui la composent étaient à peine terminées, lorsque la mort vint surprendre, à Turin, François de Savoie, le 6 du mois d'octobre 1490. Ce triste événement était, sans contredit, une double calamité pour notre église renaissante. Charles VIII porta le plus vif intérêt au remplacement de l'auguste défunt, et pria le pape de faire accepter par les électeurs capitulaires un clerc du diocèse de Bourges, chanoine d'Orléans et de Chartres. C'était Jean de la Trémouille, frère de Louis II, sire de La Trémouille, ce célèbre capitaine qui, à peine âgé de vingt-sept ans, avait gagné, en 1488, contre le duc de Bretagne, la bataille de Saint-Aubin-du-Cormier, et fait prisonnier de guerre le prince d'Orange, avec le dûc d'Orléans, héritier présomptif de Charles VIII. Jean, quoique bien jeune encore, était protonotaire apostolique. Un bref d'Innocent VIII partit de Rome, le 5 novembre, conformément aux désirs du monarque. Sa Sainteté informait le chapitre que son protonotaire, Jean de La Trémouille, parent du roi très chrétien, etc., etc., était désigné « pour la chaire métropolitaine. Nous vous exhortons, en conséquence, dit le pape, vous tous, membres du clergé d'Auch, et chacun de vous en particulier, d'avoir Notre provision et nomination pour agréable; mandant, en outre, et ordonnant au besoin, sous peine d'excommunication et de privation de tout bénéfice, que nul autre choix ne se fasse, ou même qu'il soit révoqué, s'il était déjà fait au préjudice dudit Jean de La Trémouille.»

Il est assez vraisemblable que l'on essaya de renouveler l'opposition que Nicolas V avait éprouvée en 1454. Car l'acceptation du chapitre n'est datée que du 10 janvier 1491; et l'acte fait en outre toutes réserves, sans préjudice du droit d'élection pour l'avenir.

Cependant Jean de la Trémouille avait lui-même écrit au clergé de son église pour s'excuser du retard qu'il mettait à se rendre. Par ses lettres, il élevait à la dignité de grand archidiacre le chanoine Pierre d'Armagnac, et le désignait pour prendre possession, en attendant qu'il pût le faire lui-même en personne. Nos chanoines s'empressèrent de répondre, le 2 des ides (12) de janvier, pour accuser réception des lettres du prélat[1]. « Nous voyons bien, disent-ils, que nous serons privés, encore quelque temps, du bonheur tant désiré de vous voir et d'entendre les paroles de consolation de votre Révérendissime Paternité. Mais nous comprenons aussi que ce qui est différé n'est pas perdu. Quant à notre fabrique, nous ne savons comment vous exprimer combien nous sommes à l'étroit et dans la gêne[2]. A peine si nous avons le courage d'ouvrir la bouche pour chanter les louanges de notre Créateur. Nous sommes sans la plus légère trace des antiques cérémonies de nos pères. Nous avons même à craindre d'en revenir à la monotonie judaïque de la Synagogue, si, grâce à la puissante intervention de votre Révérendissime Paternité, les ruines qui couvrent le sol de notre basilique désolée ne se relèvent une bonne fois, afin de détourner les effets de la juste colère que provoque, dans le cœur de Dieu, la vue du temple de la Bienheureuse Vierge Marie, sa mère. Autrefois la gloire et la splendeur de la Gascogne, il est aujourd'hui la honte et l'opprobre de tous ceux qui le voient dans l'extrême abjection qu'on lui a faite. Oh! que les regards de votre tendre charité s'abaissent donc sur l'inexprimable détresse de votre Epouse! Quant à votre chapitre, il sera toujours disposé à faire selon les désirs de votre Révérendissime

[1] « Superioribus diebus vestræ Reverendissimæ Paternitatis litteras accepimus.» Ex archiv. capit auxit. Ann 1491.

[2] « Tantùm angulati atque adstricti, quòd vix possumus ora ad laudem nostri Creatoris aperire.» Ibid.

Paternité, plein de confiance qu'elle ne négligera rien, de son côté, et qu'elle n'attendra point de notre part des sacrifices impossibles.» 1492

Ces pressantes sollicitations des chanoines de la métropole nous disent assez combien, après tant d'efforts et de dépenses, il restait encore à faire en 1491. Jean de la Trémouille, néanmoins, ne put se rendre aux vœux si empressés du chapitre qu'environ vingt mois plus tard. Il fit son entrée solennelle à Auch, et fut installé en personne le 28 octobre 1492. Sa présence ne tarda pas de ramener la confiance publique; et il se montra, de tout point, digne du zèle éclairé de son illustre prédécesseur[1].

On poursuivait alors, avec une lenteur obligée, la construction du chevet de la cathédrale. Le nouveau prélat, disent nos chroniques, « continua de faire bâtir la nouvelle église de Sainte-Marie, sans que cette dépense l'empêchât de secourir les pauvres, auxquels il faisait de grandes aumônes. Conduit par cet esprit de prévoyance dont Dieu avait doué le fameux Joseph en Egypte, ce bon pasteur avait ramassé, dans des temps d'abondance, une quantité prodigieuse de grains, et il en avait rempli de vastes magasins. La famine faisant bientôt sentir ses horreurs, le charitable archevêque fit ouvrir ses greniers; et, par ses largesses, il préserva de la mort près de dix mille pauvres qui auraient péri sans cette ressource, et qui venaient le trouver de toutes parts[2].»

Une si paternelle sollicitude méritait bien d'être secondée par les sacrifices du clergé et par la générosité des fidèles. Aussi les travaux de la cathédrale furent-ils pressés avec une telle activité que, dans l'espace de dix ans, on eut achevé près de la moitié de l'édifice, c'est-à-dire la partie comprise entre la chapelle terminale, aujourd'hui du Saint-Sacrement, et les deux portes latérales. « Il l'aurait même porté à sa perfection, ajoute ici le manuscrit de M. l'abbé Daignan, si l'enfer, ennemi de tout ce qui peut rendre le culte du Seigneur plus digne et plus éclatant, ne lui avait suscité une persécution qui l'empêcha d'exécuter tous ses magnifiques projets.» Il fut noirci dans l'esprit du Souverain Pontife, et calomnié près de Louis XII, que l'on avait fortement prévenu, dès son avènement à la couronne, contre le vénérable prélat et les grandes œuvres dont le diocèse s'applaudissait. Le chapitre métropolitain s'empressa d'écrire au pape, le 24 avril 1498, pour détruire les fâcheuses impressions qu'il avait reçues, et justifier Jean de la Trémouille de la prétendue folie de ses dépenses : «Non content» disent les chanoines «d'avoir sauvé d'une mort certaine environ dix mille personnes que tourmentaient la faim et la misère, notre bien-aimé pontife prodigue encore ses largesses à tous ceux qui viennent le solliciter, et leur distribue des habits avec la nourriture. Il dote les époux sans patrimoine, il entretient et nourrit aux études les pauvres écoliers : comment lui faire un crime de dispenser ainsi les richesses de son Eglise?

» Mais n'oublions pas davantage les grandes et admirables réparations qu'il a faites à divers châteaux, maisons et autres édifices. Son Epouse surtout, notre basilique désolée, qui, jusqu'à l'avènement de notre généreux prélat, symbolisait bien plus le deuil de la Synagogue que le triomphe de l'Eglise du Christ, avait fixé, dès le principe, l'intérêt de sa paternelle sollicitude. Plus de cent tailleurs de pierre et autres ouvriers de toute espèce y ont travaillé à ses frais des années entières. Et sans la persécution que l'on a poussée jusqu'à la dernière limite, il est hors de doute que cette œuvre admirable eût été conduite à son heureuse fin. Oh! qui pourrait déplorer assez un retard si déplorable[3] ! »

Nos annales gardent le silence sur l'effet produit à Rome par cette touchante lettre. Mais nous sommes autorisé à croire qu'Alexandre VI aura plaidé, auprès du roi, la cause de notre archevêque. Louis XII

[1] Les armes de Savoie furent peintes aux verrières et sculptées sur divers contreforts du chevet, afin de perpétuer le souvenir des bienfaits de François-Philibert.

[2] « Quia scilicet tempore totalis excidii terrarum Armaniaci quæ propter duram guerrarum commotionem quæ pluribus annorum spatiis viguit in illis..... ubi fermè decem millia creaturarum fame ac egestate periissent, nisi innumerosa bladorum sua abundantia sustentatæ fuissent. Neque ab inceptis destitit. Verùm undiquè circumcurrentes, etc., etc.»

[3] « L'abbé Daignan. Hist ecclés. de la Gascogne, MSS. Documents relatifs à l'année 1498

1506 négociait, précisément à cette époque, son divorce avec Jeanne de Valois, cette sainte fille de Louis XI qu'il prétendait avoir épousée malgré ses protestations, avec répugnance et par contrainte, lorsqu'il n'était encore que duc d'Orléans. Pouvait-il refuser au pape de rendre à notre Eglise son indépendance, et à son vénéré pasteur l'entière liberté de l'administration diocésaine?

D'ailleurs, le sire de La Trémouille avait trouvé grâce auprès de Louis XII. « Loin de venger les querelles du duc d'Orléans, le roi de France, » malgré les poursuites jalouses d'un petit nombre de courtisans, voulut admettre à son service le vainqueur de Saint-Aubin, et le jugea digne, en 1499, de commander l'armée d'Italie. Jean de La Trémouille n'avait donc plus rien à craindre de la calomnie ou de l'intrigue.

Quoi qu'il en soit, le Saint-Siége ne tardera pas de rendre à notre pontife une éclatante justice. Jules II le nomma, 1505, administrateur perpétuel du diocèse de Poitiers, et le fit entrer, en 1506, dans le Sacré-Collége, avec le titre de Saint-Martin « in Montibus. » Mais Jean ne devait pas jouir longtemps des honneurs de la pourpre romaine. Il mourut à Milan dans le mois de juin 1507, comme il se rendait à Rome, pour remercier le pape de sa nouvelle dignité.

La Cour, informée de la vacance de notre siége, voulut, encore cette fois, imposer aux suffrages du chapitre un prélat de son choix. Et comment espérer de se soustraire à cette haute influence, dont le progrès allait toujours croissant? Déjà même on pressentait, dans tous les diocèses, le célèbre accord d'après lequel le roi seul nommerait bientôt aux bénéfices électifs, et présenterait directement les évêques au Souverain Pontife, pour l'institution canonique. Louis XII s'empressa donc d'écrire la lettre suivante au « cher et bien aimé le chanoine Ruffo, abbé de Faget. »

19 juin 1507

« De par le roy,

» Cher et bien amé pour ce que nous désirons singulièrement être pourvu à votre église apresent vacant par le tre pas de feu notre cousin le cardinal de la Trémouille de quelque bon notable et vertueux personage d'autorité et maison qu'il nous soit seur et féable ainsi qu'il est très requis pour le bien de votre ditte église surté de nous et de notre royaume nous écrivons présentemt a votre chapitre en géneral a ce qu'ils ne veuillent procéder a faire aucunne élection ou postulation de leur futeur arcevesque sans preumer etre adverti de notre vouloir et intention sur ce dont nous avons bien voulu vous ecrire particulieremt vous priant vouloir tenir men a ce qu'il ne soit aucunne chose faite que ne soyés adverti de notre dite intention la quelle nous esperons vous faire entendre de brief par aucuns bons personnages que avons ordonnés aller de vers vous ainsi que vous diront plus a plein de par nous nos amés et féaux conseilliers l'évêque de Vabre et l'abbé de Lodeve et le sieur de Verdusant l'un des cent gentilhommes de notre hostel les quels vous croirés de ce qu'ils vous diront comme nous memes donné en Ast[1] le 19e de juin.

LOYS — ROBERTET signé.

« *A notre cher et bien amé le chne Ruffo, abbé de Faget.* »

En effet « aucuns bons personnages advinrent de brief de vers les bien amés chanoines, » et leur firent entendre que l'intention du monarque se prononçait en faveur du cardinal François-Guillaume de Clermont-Lodève.

D'abord évêque de Saint-Papoul, ensuite cardinal-prêtre, du titre de Saint-Etienne « in Monte Cælio, » évêque de Tivoli, et enfin archevêque de Narbonne, François-Guillaume s'était rendu auprès du pape

[1] Ast, aujourd'hui Asti, sur le Tanaro, ville et comté d'Italie, dans les états du duc de Savoie. Louis XII se rendait de Savone à Lyon, sur les instances de la reine Anne de Bretagne, lorsqu'il apprit la mort de l'archevêque d'Auch.—VARILLAS. Hist. de Louis XII. Ann. 1507.

avec l'archevêque d'Aix, par les ordres de Louis XII, dans les derniers mois de l'année 1506, à l'occasion 1507
de la défection de Bologne[1]. Les négociations avaient été si habiles que Giovanni Bentivoglio, chef des insurgés, loin de se défendre contre le pape, était sorti de la ville en suppliant; et Jules II y était entré, le 10 novembre, sous treize arcs de triomphe, sans le plus léger combat. C'est à la France qu'étaient dus tous les honneurs de la campagne[2]; aussi Louis XII n'éprouva-t-il, en cour de Rome, aucune espèce de difficulté, lorsqu'il s'agit de transférer son ambassadeur du siége de Narbonne à celui d'Auch. La bulle de translation est du 15 des calendes d'octobre, c'est-à-dire du 17 septembre 1507.

Le cardinal de Clermont-Lodève, retenu par la haute mission qu'il remplissait au-delà des Alpes, nomma deux vicaires généraux pour l'administration du diocèse. D'après le cartulaire archiépiscopal, ils prêtèrent serment, pour le nouveau prélat, le 15 décembre de cette même année, et confirmèrent aux huit consuls de la ville d'Auch l'immunité de leurs priviléges. C'est pour la première fois que nous avons à signaler cette dernière circonstance dans la prise de possession faite au nom de nos archevêques.

La métropole était toujours l'objet le plus important de leur sollicitude pastorale. L'absence du cardinal ne l'empêcha point de se montrer aussi généreux que magnifique. Il fit continuer les constructions, et orna de splendides verrières les dix-huit basses-fenêtres du chevet que son prédécesseur venait d'achever. En outre, il fit entourer le chœur de ses riches boiseries, ordonnant qu'au sud, au nord et à l'ouest, la clôture fût complète, ainsi qu'on le pratiquait encore alors pour les chapitres réguliers.

Cependant Louis XII poursuivait en Italie le cours de ses entreprises brillantes et calamiteuses. Toutefois, il commençait d'être assez embarrassé de sa bonne fortune : les armes de la France s'étaient tournées contre le pape; et l'on sait avec quelle mémorable énergie Jules II, malgré son grand âge, essaya, même en personne, de sauvegarder l'indépendance et l'intégrité des Etats de l'Eglise. Il croyait accomplir en cela, selon les mœurs du temps, l'un des premiers devoirs de la tiare; et Louis XII invoquait, de son côté, le droit de la guerre de souverain à souverain. Mais ce droit déguisait mal les secrètes prétentions que le roi nourrissait d'attaquer le chef suprême de l'Eglise par la puissance même de l'Eglise. Car il favorisa la convocation d'un conciliabule à Pise, ainsi que les manœuvres schismatiques d'un petit nombre de cardinaux turbulents, qui osèrent y citer le pape.

Jules II, loin de se laisser abattre par ces anarchiques menaces, n'est plus, dès ce moment, un prince aventureux, ou un évêque ami des batailles. Il se pose en Souverain Pontife, bien résolu à défendre par-dessus tout l'intégrité de sa puissance spirituelle. A l'exemple d'Eugène IV luttant contre les Pères de Bâle, il oppose concile à concile, et convoque à Saint-Jean-de-Latran un concile général, par une bulle du 18 juillet 1511, ordonnant aux cardinaux fugitifs de comparaître devant lui le 19 avril 1512.

L'Eglise occidentale était donc encore menacée de tous les malheurs qu'avait entraînés le grand schisme du XV[e] siècle. Tandis que le cardinal de Clermont-Lodève, toujours à Rome, concourait avec le sacré collége au projet de convocation, Louis XII contraignait les évêques de France de se rendre à l'assemblée de Pise. Les cardinaux en révolte s'y étaient déclarés représentants de l'Eglise universelle. Le pape les avait excommuniés; et le prétendu concile, repoussé par la multitude et transféré d'abord à Milan, était venu poursuivre, à Lyon, ses dérisoires tentatives contre l'autorité du Souverain-Pontife. Mais les foudres du Vatican ne tardèrent pas de franchir les Alpes. Jules II frappa d'interdit la ville de Lyon, et enveloppa le royaume entier dans ses anathèmes.

[1] Gall. Christ. Tom. I, col. 1001. « Fuit orator ad Julium papam pro deditione Bononiæ in manus Pontificis. »

[2] Petr. Bembo. Rerum venet. hist. ad ann. 1506. — Franc. Guicciardini, Hist. bell, Ital. Ab ann. 1490 ad ann. 1534 Lib. VII.

C'est ainsi que, les deux cours ne gardant plus de ménagements, Louis XII rappela le cardinal de Clermont-Lodève de son ambassade. Depuis plus de deux ans, François-Guillaume soupirait après le
1512 calme et la tranquillité qu'il espérait retrouver dans son diocèse. D'ailleurs, de nouvelles complications dans les grands intérêts qui divisaient l'Europe étaient venues accroître le vif désir qu'il nourrissait de quitter l'Italie. Le pape avait signé une ligue contre son maître; l'empereur, le roi catholique et le roi d'Angleterre embrassaient le parti de Jules II. Et pourtant Sa Sainteté ne pouvait guère espérer de poursuivre longtemps ses nouveaux plans de défense; car Jules était âgé de soixante-dix ans, et les approches de la mort se faisaient déjà sentir lorsque notre prélat se mit en route pour la France.

ENTRÉE SOLENNELLE DES ARCHEVÊQUES D'AUCH AU XVIe SIÈCLE.

ARRIVÉ à Toulouse vers la mi-octobre de cette même année 1512, le cardinal de Clermont-Lodève invita M. de Saint-André, premier président du parlement, à l'accompagner dans sa ville épiscopale. Les évêques de Comminges, de Lombez, de Condom, d'Aire et de Vabres se joignirent aussi à son cortége.

Dans ces temps reculés, le solennel accueil que la cité d'Auch faisait à nos archevêques, le jour où ils venaient prendre, en personne, possession du siége métropolitain, était un événement dans la province. C'est à huit heures du matin que le cardinal se présenta, le 16 octobre, à la porte de la Treille[1]. Son Eminence y était attendue par une nombreuse députation de la noblesse à cheval. En tête figurait, selon le privilége immémorial de ses ancêtres, noble et puissant seigneur N. de Voisins, baron de Montaut. Il se tenait à pied, « accoutré de velours noir, en haut-de-chausses, une jambe nue, ayant pour tout souliers semelles de cuir corroyées avec lassets de taffetas.»

Après la harangue accoutumée, « le dit baron ayant teste découverte, en grande révérence,» saisit la bride de la mule que montait le cardinal, et dirigea la marche par les «rues droites[2], allant de ladite porte droit à la cathédrale, » au chant de l'antienne *Justum deduxit Dominus per* VIAS RECTAS. Au premier rang marchaient, à pied, les écuyers, hommes de service et autres gens du peuple, portant à la main des bâtons blancs. Les gentilshommes à cheval précédaient immédiatement l'archevêque et son cortége. A la suite venaient les octovirs, aussi à cheval, c'est-à-dire les huit consuls de la cité, en robe rouge, les chanoines de Sainte-Marie, mitre en tête[3], enfin, les religieux de Saint-Orens, avec les reliques du patron de leur monastère.

Arrivé à la porte principale de son église, le prélat fut complimenté par le syndic capitulaire, et prêta le serment d'usage[4], «avant d'estre conduict et emmené par le dit baron de Montaut jusques à la chère et siége principal, à ce ordonné et paré au fond du chœur.» La grand'messe fut ensuite célébrée pontificalement par Louis de Narbonne, évêque de Vabres. Et le soir, Jean Marre, évêque de Condom, depuis les derniers mois de l'année 1496, prononça un discours, «fort éloquent,» qu'il termina en exhortant les

[1] C'était la principale entrée de la ville, à cette époque. Elle tirait son nom du bac à *traille* qui lui correspondait, et qui servait encore à traverser la rivière dans le quartier de Saint-Orens. La traille de Saint Martin était tendue, en aval de l'ancienne episcopie, près de la porte de Saint-Pierre

[2] «Per vias rectas.» C'est l'expression du procès-verbal. Nous disons encore le «chemin droit, » par opposition avec le *Pouy*, partie inférieure et en pente rapide de la même rue. Le Pouy se terminait au mur d'enceinte intérieure, au point où s'ouvrait une porte fortifiée, c'est-à-dire à l'est de l'église actuelle de Saint-Orens : là commençait le *Chemin droit*, c'est-à-dire plus horizontal.

[3] Nous ne connaissons aucun titre particulier qui confère ce privilége à nos chanoines Mais l'histoire fait mention d'un certain nombre de chapitres mitrés. On a vu, le 10 juin 1854, celui de Prague assister en mitre à la pose de la première pierre de l'eglise qui se construisait à La-Vallee-Caroline

[4] Voir, plus haut, page 41, et la note E de l'Appendice.

fidèles à demander à Dieu de préserver notre province de l'invasion dont la menaçaient, au nom du pape, les Espagnols et les Anglais, et de rétablir entre Louis XII et Jules II la paix et la concorde.

Ce dernier vœu ne tarda pas d'être exaucé : le cardinal de Luxembourg, qui s'était repenti, un des premiers, de la part qu'il avait prise à la division du Sacré-Collége, demanda la paix au nom de Louis XII. La reine, Anne de Bretagne, qui gémissait au seul nom de schisme, et le duc de Valois-Angoulême, qui fut, depuis, François I[er], écrivirent au pape dans les termes de la plus entière soumission[1]. Enfin, Léon X, successeur de Jules II, à partir du 19 mars 1513, ouvrit avec le nouveau roi de France des négociations amicales, dont la conclusion fut le célèbre concordat entre Léon X et François I[er], qui abolit 1515
la pragmatique sanction et fut signé à Bologne en décembre 1515.

Quant au cardinal de Clermont-Lodève, il avait toujours été assez heureux pour concilier son inviolable attachement aux pures traditions du siége apostolique avec les périlleux devoirs que lui imposait son ambassade. Nous ignorons s'il était revenu à Rome, pour le dernier conclave, ouvert si peu de mois après son départ. Quoi qu'il en soit, les intérêts de son Eglise, qui l'avait attendu plus de cinq ans, réclamèrent impérieusement sa résidence à Auch. Toutes les voûtes du chevet venaient d'être achevées le jour de son installation[2]. Les bas-côtés étaient en construction, et un nouveau contrat était déjà passé avec « maistre Cailhon, architecte[3], pour la bâtisse de la nef centrale. » Le chœur avait reçu une partie de sa riche clôture, et les peintres verriers déroulaient autour du chevet ces magnifiques compositions où les deux Testaments, la symbolique et les oracles de l'antiquité païenne se mêlent sans se confondre. Arnaud de Moles signa son dix-huitième et dernier grand vitrail le 25 juin 1513, c'est-à-dire environ huit mois après l'arrivée du cardinal.

En présence de ces magnifiques chefs-d'œuvre dont la dépense était venue accroître celle des constructions qui se poursuivaient depuis vingt-quatre ans, il est aisé de comprendre que les sacrifices déjà faits devaient être incalculables. Et pourtant on était encore loin d'en voir le terme. La convention arrêtée, le 23 juin 1488, entre la fabrique et les chanoines de la métropole, ne présentait rien de précis. Les ressources éventuelles qu'elle avait produites variaient avec les années. On jugea plus convenable de s'en tenir à des chiffres déterminés. En conséquence, un nouvel arrêt du Parlement de Toulouse, rendu le 9 juin de l'année 1515, autorisa un second accord qui modifiait et fixait comme il suit les diverses cotisations, dans l'intérêt de la fabrique :

Monseigneur l'archevêque.	5,000 liures	0 sols	0 deniers
Le Chapitre.............	400	0	0
Les Dignités et Personnats.	319	7	6
Total[4].........	5,719 liures	7 sols	6 deniers.

Quelques autels furent établis autour du chœur, dans les années qui suivirent cet arrangement. Mais

[1] Artaud de Montor. Histoire des Papes, t. III, p. 488.

[2] Le bail de la voûte du chœur, antérieure à toutes les autres, avait été inscrit au « livre noir-nouveau, » fol. 184.

[3] Ce contrat fut également relaté au « livre noir-noveau. »

[4] La part des Dignités et Personnats était fixée par le tableau suivant :

L'archidiacre de Sos.......	19 liures	5 sols	0 deniers.
Id. d'Anglés.....	31		
Id. de Pardeillan.	25		
Id. d'Armagnac..	20		
Id. de Vic.......	11		
Id. de Sabanés...	20		
A reporter.......	126	5	0
Report.........	126 liures	5 sols	0 deniers.
L'archidiacre d'Astarac.....	6	15	
Id. de Pardiac....	24	7	6
Id. de Magnoac..	16		
Le prévôt...............	60		
Le prieur de Montesquiou..	6		
Le sacristain.............	8		
L'abbé de Faget..........	30		
Id. de Sère...........	22		
Id. d'Idrac...........	20		
Total . . .	319 liures	7 sols	6 deniers.

les trois chapelles terminales en ont seules conservé des restes plus ou moins complets. On voit encore à celle du Saint-Sacrement, comme souvenir du premier tiers du XVIe siècle, un magnifique réseau de pierre, disposé en *Ciborium* d'une façon nouvelle, et sculpté à jour sur toute la largeur de cette chapelle.

Aux boiseries du chœur, deux dates, l'une de 1529, en avant du premier museau des stalles basses, au nord de la porte d'honneur, l'autre de 1520, à la neuvième miséricorde, sur le même rang, sembleraient indiquer la continuation de ce merveilleux travail par les sculptures des basses-formes.
1527 Rien ne prouve que les hauts-dossiers formassent encore la clôture entre les piliers. Elle devait au moins être fort incomplète, s'il faut en juger par trois écussons que l'on y remarque, deux au nord, c'est-à-dire aux stalles 10e et 26e; et un au sud, à la 45e. Ils sont aux armes du cardinal de Tournon, qui n'arriva définitivement au siége d'Auch qu'en 1540.

Tel était donc l'état où se trouvait le chœur lorsque le roi et la reine de Navarre vinrent y siéger à la stalle de la Couronne, comme héritiers des droits et priviléges dont avaient joui les anciens comtes d'Armagnac, depuis Bernard III jusqu'à la déchéance de Jean V.

C'était le 31 décembre 1527. Marguerite de Valois-Angoulême, sœur de François Ier, venait d'épouser, en secondes noces, Henri, sire d'Albret devenu roi de Navarre en 1516.[1] Elle lui avait porté, en apanage, les riches domaines de l'infortuné Jean V, que Louis XI avait définitivement unis à la couronne, en 1473. Après avoir reçu, en leur qualité de comte et de comtesse d'Armagnac, le solennel accueil des consuls, des notables, des bourgeois et des manants de la cité, avec la pompe et le cérémonial accoutumés, Henri et Marguerite se rendirent à la cathédrale, et y prêtèrent serment dans la forme suivante : « Moi Henri, comte d'Armagnac, je promets et jure de ne jamais envahir ni retenir les biens et droits de l'église et du chapitre d'Auch, mais au contraire de laisser et maintenir ladite église et ledit chapitre dans leur entière liberté. Et si quelqu'un envahissait ou tentait d'envahir lesdits droits et biens, je m'engage à les protéger et défendre, en donnant secours et protection à ladite église et à son chapitre, contre tout envahisseur ou détenteur, qui occuperait et retiendrait en son pouvoir, ou tenterait d'envahir lesdits droits et biens. Que Dieu me soit en aide et ces Saints Evangiles[2]. »

Cependant, le cardinal de Clermont-Lodève sentait approcher la fin de sa carrière. Devenu doyen du Sacré-Collége, il fut nommé légat d'Avignon; et, voulant résigner le siége d'Auch, il présenta à la nomination royale le cardinal François de Tournon, ministre de François Ier, sans toutefois se dessaisir entièrement de ses droits dans le diocèse.

La réserve des revenus, spécifiée par l'auguste vieillard pour le reste de ses jours, dans l'acte de résignation, était un véritable abus, auquel la mort vint mettre un terme, dans le mois de février 1540. Mais une close de son testament, signé le 2 février 1539, manifesta la pureté de ses intentions et prouva que François-Guillaume de Clermont-Lodève, après tant de sacrifices dans l'intérêt de la cathédrale, n'avait beaucoup retenu que pour donner beaucoup aux pauvres de son diocèse : « Item a voulu en outre et a réglé le dit et révérend testateur que la moitié de tous ses biens et de chacun, meubles et immeubles, réels ou de simple droit qui, le jour de sa mort, lui appartiendront dans la ville et le diocèse, soient attribués, de l'avis et sur l'appréciation du révérend vicaire général, qui alors sera chargé de l'administration spirituelle et temporelle, et soient distribués, pour l'amour de Dieu, aux pauvres des deux sexes, qui se trouveront dans la dite ville et le dit diocèse[3]. »

[1] Il était fils de Jean d'Albret et de Catherine de Foix, morts, cette même année, sur le trône de Navarre que Ferdinand V venait d'amoindrir considérablement par voie de conquête.

[2] Du texte latin, au « livre Jaulne, » fol. 379

[3] Extrait du testament de feu Monseigneur François de Clermont-Lodève, légat d'Avignon, archevêque d'Auch. Ce testament avait été retenu par Maistre Antoine-Bernard, notaire public, habitant d'Avignon, au palais des grandes galeries d'Avignon, le 2 février 1539

Sur quatre exécuteurs testamentaires, un seul était sur les lieux : « Pierre Ornézan, de la cité de Tornecope,» dit le texte, et archidiacre de Sabanés. La part des pauvres fut tellement considérable que le cardinal de Tournon, de l'avis des exécuteurs testamentaires et du vicaire-administrateur, crut pouvoir en destiner une grande partie à la fondation d'un collége pour l'instruction de la jeunesse : « bien persuadé,» ajoute ici un document contemporain, « que l'indigence de l'esprit, c'est-à-dire l'ignorance, est de toutes les pauvretés la plus déplorable[1].» 1539

Ce généreux dessein fut accueilli avec grande faveur. Pour en faciliter l'exécution, le chapitre s'empressa d'offrir un emplacement que l'on choisit dans la partie sud-ouest de la culture de Sainte-Marie, et que son exposition fit juger des plus convenables. Toutefois, la construction des bâtiments éprouva quelque retard, à cause de la mésintelligence qui existait alors entre la cour de Rome et le chapitre. Le concordat, arrêté depuis près de 26 ans entre Léon X et François Ier, avait aboli, avec la pragmatique sanction de Charles VII, le droit d'élection dans toutes les églises qui ne pourraient pas justifier de quelque privilége spécial émané du Saint-Siége. C'est en vertu de ces nouvelles conventions que le roi avait ratifié la résignation faite par François-Guillaume de Clermont-Lodève, et présenté en cour de Rome le cardinal de Tournon. Les fautes politiques du connétable Anne de Montmorency annonçaient déjà que cette Eminence serait bientôt l'unique arbitre des grands intérêts de la couronne. Et d'ailleurs le Pape Paul III s'était montré trop satisfait de la trève de dix ans, ménagée aux conférences de Nice, en juin 1538, entre Charles-Quint et François Ier, par l'habile intervention de cet illustre négociateur, pour ne pas mettre le plus grand empressement à lui accorder l'institution canonique.

De son côté, le chapitre métropolitain s'autorisait, comme en 1454, de la bulle par laquelle le pape Célestin III avait dit formellement, vers la fin du XIIe siècle, « que le chapitre d'Auch élisait seul son archevêque; avec défense expresse à toute personne ou puissance séculière de s'immiscer à l'avenir dans une affaire de cette importance[2].» Cet ancien titre plaçait incontestablement notre métropole dans le cas de l'exception prévue par le texte même du concordat. Et le cardinal de Tournon devait se résigner à rencontrer beaucoup d'obstacles. Toutefois, soit que la bulle de 1195 ne fût pas reconnue comme très authentique, ou plutôt que Paul III, à l'exemple d'Innocent VII[3], eût signifié son intention de passer outre, l'archevêque nommé avait déjà pu prendre possession, le 21 avril 1539. Mais le cardinal de Clermont-Lodève était encore vivant à cette dernière date; et les réserves de son acte de résignation avaient dû, selon toute apparence, être considérées, dans le chapitre, comme une protestation bien suffisante contre tout empressement de la part du prélat qui devait lui succéder.

La résistance prit un tout autre caractère, après la mort de l'archevêque François-Guillaume, lorsqu'il fut question d'une installation définitive par nouveau procureur. La présentation du monarque et l'institution du pape furent également méconnues; et le chapitre crut devoir procéder à l'élection d'un de ses membres, Jean de Lacroix, qui pourtant ne reçut jamais l'onction épiscopale.

Quant à l'administration du diocèse, elle resta provisoirement à Philippe de Caupenne, que le cardinal de Tournon avait nommé son vicaire général. Philippe était en même temps chanoine de la métropole et archidiacre de Magnoac. Négociateur habile, il travailla avec une rare prudence à ramener le calme, et finit par gagner au parti du cardinal quelques membres du chapitre. Le nombre des adhérents

[1] « Hæc itaque litteratorum virorum cultor Turnonius in erectionem collegii convertenda censuit, ratus animorum paupertate, ignorantia videlicet, majorem esse nullam inopiam

[2] Voir, plus haut, page 40

[3] Voir, plus haut, page 50

1541 s'accrut même insensiblement, sans trop de retard, par l'espérance très fondée de la sécularisation, que les chanoines désiraient depuis longtemps, et que l'archevêque François de Tournon pouvait si heureusement préparer en cour de Rome. Déjà on avait eu à s'applaudir de son crédit et de sa bonne volonté, dans les dernières démarches faites à l'occasion de cette affaire, difficile à conduire, et dont le début était d'assez ancienne date.

Du reste, le chanoine de Lacroix fit peu de résistance aux pressantes sollicitations de ses confrères. Il céda volontiers à son illustre compétiteur tous les droits qu'il pouvait tenir de l'élection capitulaire. C'est peut-être dans le but de réparer le mauvais effet produit par sa candidature qu'il fit don à l'église métropolitaine d'une grande statue d'argent, représentant la Sainte-Vierge et l'enfant Jésus. Marie était assise sur un faldistoire aussi d'argent, œuvre de goût et d'un travail exquis, dont les détails étaient en harmonie avec le style de nos boiseries. On la voyait encore, en 1789, dans la grande niche de l'autel du chœur.

Cependant, le connétable de Montmorency, en complète disgrâce, avait dû quitter la Cour[1]; et le cardinal de Tournon était retenu loin de son diocèse par les fonctions toujours plus importantes qu'il remplissait auprès du roi François Ier[2]. Mais l'éclat des premières dignités ne lui faisait pas perdre de vue les soins que réclamait la sollicitude pastorale. Il obtint du roi, à la date du 9 octobre 1543, les lettres patentes nécessaires pour l'approbation du projet arrêté, depuis plus de deux ans, dans l'intérêt de la jeunesse d'Auch; et il ordonna de jeter, sans plus de retard, les fondements du collége.

1544 On continuait aussi, par les ordres du célèbre cardinal et au milieu des désastres que la famine occasionnait[3], les merveilleuses décorations des hautes et basses-stalles, ainsi que les sculptures sur pierre déjà commencées sous François-Guillaume de Clermont-Lodève, aux portes latérales de la métropole. Malgré l'indécision de l'époque où fut établi leur appareil, ces deux portes témoignent assez que l'art chrétien n'avait pas encore renoncé aux formes ogivales. Mais les détails d'ornementation n'attestent pas moins, spécialement à la porte du sud, le progrès des idées nouvelles, et leur tendance à substituer, partout, les inspirations de l'art payen, remis en honneur par ce qu'on était convenu d'appeler alors, en Occident, la Renaissance.

L'achèvement des dix chapelles qui bordent la maîtresse-nef se poursuivait avec la même activité. Toutefois, aucune d'elles ne reçut encore ni autels, ni verrières, bien qu'elles fussent voûtées. Les trois nefs et le transsept furent élevés jusqu'à la naissance des voûtes latérales; mais il est peu vraisemblable qu'on eût l'intention de les terminer sans élever en même temps la façade intérieure qui regarde l'occident.

Il est bien évident que l'ensemble du plan d'élévation, adopté sous l'archevêque Arnaud Aubert, en plein XIVe siècle, et repris définitivement en 1488, par les ordres de François-Philibert de Savoie, ne devait pas offrir en projet l'étrange contraste que nous voyons aujourd'hui entre le style des deux façades du transsept, et celui de la façade occidentale. Mais lorsqu'il fut question, dans les dernières années de François Ier, de mettre la main à l'œuvre pour élever cette dernière, quelques amis de

[1] Garnier. Hist. de France, tom. XIII, p. 142.

[2] Cujus consilio res omnis publica nostra
Dirigitur foris, atque domi quæcumque geruntur.
Michel de l'Hospital.

[3] « L'an mil cinq cents quarante-cinq y ust en ceste ville d'Aux une très grande famine. Le chapitre de ladite ville d'Au nourrissait tous les jours, de pain et vin et compaynage, deux fois le jour aux mallades resident à l'hospital du chapitre; sans pour cela diminuer l'ausmosne accoustumée de pelerins. — Archives du chapitre d'Auch

» En 1545, le chapitre bailla, par moys cinquante sacs bled pour la famine. En lad'année, offre fait par le chapitre d'Aux aux consuls de la présente ville pour nourrir et loger les pauvres tous moys, sy l'on donne cent escuts de pention. » — Ibidem.

C'était, en d'autres termes, l'extinction de la mendicité, à des conditions que nos modernes économistes ne trouveraient pas fort onéreuses.

l'art chrétien, qu'on appelait, avec dédain, les routiniers de l'école gothique, eurent beau revendiquer 1545 les droits acquis, et consacrés dans notre cathédrale par l'ensemble des constructions déjà faites : l'influence des idées nouvelles méconnut sur ce point l'imprescriptible loi de l'unité, et repoussa les formes de l'ogive des trois portes occidentales qui introduisent dans les nefs.

Rome d'ailleurs avait donné le signal dès les premières années du XVIe siècle. L'ancienne basilique constantinienne de Saint-Pierre s'était écroulée sous l'impitoyable marteau du Bramante : colonnes d'albâtre, bas-reliefs rehaussés d'or, statues de marbre, mosaïques grecques, portes d'airain, portes d'argent, tout avait cédé la place aux colossales proportions du nouveau Saint-Pierre[1]. Raphaël et Michel-Ange étaient venus successivement continuer l'œuvre du Bramante et de Jules II. Léon X, Adrien VI, Clément VII et Paul III avaient rivalisé de zèle et d'activité pour l'achèvement de ce dernier prodige des conceptions humaines : la basilique vaticane était la glorification de l'art moderne; et plus de quarante-cinq années de luttes soutenues à main armée par les rois de France dans la Toscane ou la Lombardie avaient popularisé le goût italien dans nos provinces. Ce goût prévalut enfin spécialement dans notre midi, et le plein cintre de la Renaissance régna seul à la façade occidentale de la métropole d'Auch.

Bien que les constructions fussent encore très incomplètes, et que le tumulte des nombreux travailleurs 1546 qui les continuaient fût peu favorable au recueillement des solennités religieuses, le service du culte public n'en était plus réduit aux déplorables conditions de l'ancien et trop long état provisoire. Tout le chevet était voûté. Un mur de séparation le clôturait à l'ouest[2] pour abandonner aux ouvriers, avec moins d'inconvénients, le transsept et toute la partie occidentale de l'enceinte. Les boiseries du chœur touchaient presque à leur terme; et le chevet, ainsi disposé, était, à lui seul, une véritable église dans toute la splendeur des plus riches décorations dont l'art chrétien pût se faire honneur à cette époque. La reine de Navarre, Marguerite de Valois, voulut les contempler pour la seconde fois, et juger, par elle-même, du progrès de l'œuvre dans les vingt années qui venaient de s'écouler. Le 30 septembre, jour de son entrée à Auch, la reine fut complimentée par le chapitre, dans la stalle de la Couronne, en sa qualité de comtesse d'Armagnac, et elle chanta, à l'office du soir, les psaumes de complies. Le 1er octobre, elle occupa la même place aux heures de la nuit comme à celles du jour, et fit un très gracieux accueil aux modiques rétributions de sa prébende canoniale. Du reste, Marguerite les avait réclamées elle-même du chapitre, comme droit de présence pour les deux jours; et quittance en fut délivrée, par devant notaire, au syndic des chanoines, avec copie au « livre Jaulne » dans les termes suivants :

« Le premier jour d'octobre 1547, dans la maison archiépiscopale d'Auch, par devant Madame Marguerite d'Armagnac, a comparu vénérable père en Dieu, messire Arnaud de Monlezun, chanoine et sindic du chapitre, et pour tout le chapitre parlant à ladite dame, a dit que par son procureur avait été requis de lui payer ce qu'elle pourrait avoir gaigné de sa prébende canoniale, tant du jour précédent de sa venue que du présent jour. A quoi faire ledit Monlezun, sindic, s'était offert faire droit à ladite dame et promptement : pour le droit de complies du jour de sa venue avoit gaigné comme un chanoine deux liards et un pain. Et pour ledit jour des heures Matines, Prime, Tierce, Sexte, None et Messe, et pour tout, en pain montait quinze pains, deux socs vin, et trois sols argent. Et du tout ledit Monlezun, sindic, au nom dudit chapitre, en faisait payement à ladite dame comtesse; de quoi elle s'est tenue bien contente; et audit chapitre elle en a quitté et tient quitte.

[1] M.-Théod. de Bussière Les Sept Basiliques de Rome, tom. I. 2e partie, chap. II, III et IV.

[2] Les six premiers piliers, qui limitent le transsept à l'est, en portent encore la trace sur les parements vus

1547 » Présents à ce révérent père en Dieu, l'évesque d'Oleron (1), Dominique de Gabre, vicaire général de l'archevesque d'Auch, Julien Ginestes, docteur en médecine et autres.»—ANTHÉS, *notaire signé.*

C'est « dans la maison archiépiscopale d'Auch,» d'après cet ancien titre, que la reine de Navarre donna quittance au syndic des chanoines. Toutefois, le cardinal de Tournon n'avait pas pu faire lui-même les honneurs de son palais à Marguerite de Valois. Avant de venir prendre en personne possession de sa métropole, il attendait dans l'abbaye de Tournus la fin des travaux les plus indispensables comme clôture convenable à l'occident. Aussi ne put-il se faire annoncer définitivement que pour les derniers jours de décembre 1547. Le serment dont nous avons parlé ailleurs, et que les prélats étaient, de temps immémorial, dans l'usage de prêter, à la prise de possession, entre les mains du chapitre, était la condition du bon accueil qui l'attendait à la porte de l'église. Mais la formule ne s'étant pas trouvée de son goût, il manifesta le désir de quelques modifications. Les chanoines déclarèrent qu'il ne serait pas reçu, s'il se présentait avec des intentions si peu conformes à l'ancienne pratique. Il n'était plus temps de reculer, le cardinal se résigna.

Dès que le bruit de son approche se fut répandu dans la cité, toute la population s'empressa d'aller à sa rencontre, jusqu'à la porte de La Treille, où l'attendaient plus de deux cents gentilshommes de la première noblesse d'Armagnac. A leur tête, noble et puissant seigneur Guillaume de Voisins, baron de Montaut, lui fit l'accueil solennel en la forme ordinaire. Comme il conduisait, à pied et une jambe nue, selon l'usage, la mule que montait l'archevêque, il fut obligé, à raison de son grand âge, de se faire remplacer dans la marche par son fils Aymeric, qui fit aussi le service du trône, celui de l'autel et du premier repas. Au reste, les archives capitulaires nous donnent une idée de ce festin, dont le menu rappelle assez les temps héroïques : « En chapitre feust ordonné qu'on baillerait, à l'entrée de Monseigneur le cardinal de Tournon, un beuf à haulte gresse, une doutzène de moutons, demy-doutzène de barriques de vin blanc, et demy-doutzène de tourterelles, et demy-doutzène de pallommes; le tout aux frais du chapitre, sans conséquance.»

Le séjour que le cardinal fit à Auch ne fut pas de longue durée. Il quitta le diocèse, peu de mois après son arrivée. Mais il n'est pas trop facile, quoi qu'en dise notre chroniqueur de Simorre (2), d'assigner avec quelque certitude la véritable cause d'une résolution tout à fait inattendue. Son départ contraria d'autant plus la population et le clergé du diocèse qu'aucun prélat n'avait résidé à Auch depuis près de dix ans.

1548 D'ailleurs, on était au moment de consacrer la métropole; et l'on avait fixé, avec intention, le 12 février de cette même année 1548, dans le but de donner un intérêt tout particulier à cette auguste cérémonie. Jean Dumas, évêque de Caryste « in partibus,» vicaire-administrateur en l'absence du cardinal de Tournon, fut le prélat consécrateur. A l'exemple de l'archevêque Bernard de Sainte-Christie qui, en 1121, avait invité pour le 13 février les populations, les ordres religieux et le clergé de la province, à la dédicace de l'ancienne église romano-bysantine, Jean Dumas mit tout en œuvre afin de rendre au moins aussi brillante la nouvelle solennité. Les fidèles, comme le clergé tant séculier que régulier, attendris par les souvenirs que rappelait cette heureuse coïncidence, accueillirent avec bonheur, sur tous les points du diocèse, l'annonce de cette grande fête : elle renouvelait, jour pour jour, et sur le même emplacement, le 427e anniversaire d'une autre consécration, accomplie en présence de leurs ancêtres dans la basilique de St Austinde.

(1) Gérard Le Roux, ce trop célèbre Roussel, prédicateur de Marguerite, qui livra Olero aux calvinistes.

(2) Chroniques de l'Eglise d'Auch, page 155.

CHAPITRE NEUVIÈME.

LES CONSTRUCTIONS DE LA NOUVELLE CATHÉDRALE

SONT MENÉES A BONNE FIN.

De 1548 à 1688.

Notre vieille cité pouvait donc enfin s'applaudir et contempler avec un noble orgueil sa cathédrale renaissante, objet des vœux empressés de tant de générations éteintes. Elles l'avaient redemandée, pendant près de quatre siècles, aux ruines amoncelées à cette même place par les bizarres inspirations d'une vengeance doublement sacrilége. L'édifice pourtant était loin d'être complet. Les portes latérales, le transsept et les piliers qui bordent la maîtresse-nef, s'élevaient, tout au plus, jusqu'à la naissance des grandes arcades. La façade occidentale ne dépassait pas ce niveau commun. Elle se montrait, en outre, hérissée de ses nombreuses pierres d'attente, qu'une sage prévoyance avait disposées pour faciliter, un peu plus tard, l'élévation du porche et des tours qui devaient le couronner.

Cependant, les chanoines de la métropole poursuivaient, en cour de Rome, l'affaire de la sécularisation. 1549
Sous le pontificat de Paul III, on avait fait d'inutiles instances; et Jules III, élu pape en février 1550, ne se montrait pas moins difficile. Toutefois, un certain nombre de chapitres avaient déjà réussi à se faire dispenser par le Saint-Siége des pratiques de la vie claustrale[1]; tandis que celui d'Auch vivait encore sous la gêne d'une règle austère et tout à fait conforme aux primitives constitutions de St Augustin. L'impossibilité où se trouvaient plusieurs de ses membres de partager le même toit[2] occasionnait, parfois, certains désordres, nuisibles à l'édification publique, et néanmoins presque toujours inévitables. Aussi François de Tournon s'était-il empressé de solliciter, auprès du nouveau pape, la bulle de sécularisation. De son côté, le roi Henri II, qui n'avait pas tardé de rendre sa confiance au cardinal[3], appuya la demande par une supplique du 11 des calendes d'avril (22 mars) 1550, et le Saint-Père fit concevoir des espérances.

De nouvelles difficultés semblèrent néanmoins en devoir retarder la réalisation. Car, le 12 juin de cette même année, Messire de Burin, chanoine de la métropole, délégué à Rome par le chapitre, dans l'intérêt de cette affaire, écrivait encore à ses confrères d'Auch : « Qu'ayant fait part à M. le cardinal de Tournon de la dernière réponse négative, transmise par le dataire apostolique, l'archevêque fut tellement irrité que le pape lui manquât de parole, qu'il jura de ne plus lui en parler, et qu'il ferait entendre à Sa Sainteté qu'il n'avait à faire que son église fût sécularisée; qu'il déchirerait la supplique dans le consistoire, en présence du Saint-Père et des cardinaux. Que cependant il avait humblement représenté, lui Messire de Burin, deux jours après, à son Eminence, les peines et les dépenses que Messieurs ses confrères, les chanoines d'Auch, avaient exposées pour ladite sécularisation. Mais que l'archevêque, toujours fort mécontent, avait reparti que toutes les peines et dépenses du chapitre ne lui tenaient pas fort à cœur. Qu'il y était plus pour la honte et le déshonneur d'avoir fait courir le bruit, par toute la France, que lad'église et led'chapitre étaient sécularisés, et que cette sécularisation ne fût pas effectuée..... Que néanmoins il en

[1] « Ad instar aliarum metropolitanarum secularium regni Franciæ ecclesiarum, » dit la bulle de sécularisation.

[2] Voir, plus haut, page 43.

[3] Garnier. Hist. de France, tom. XIII, p. 420.

1550 parlerait encore une fois, au premier consistoire..... Que dans led'consistoire le pape aurait promis de nouveau, en disant à M. le cardinal, avec bonté : « Modicæ fidei quare dubitasti[1] ? » En effet, deux jours après, c'est-à-dire le 14 juin 1550, la bulle de sécularisation fut arrêtée.

A propos de certains détails sur les rites et usages relatifs à l'office divin, consignés dans cette bulle, il est à remarquer que Jules III autorise nos chanoines à conserver l'ancienne liturgie auscitaine, s'ils n'aiment mieux adopter le rit romain[2], soit dans le chœur, soit en dehors de cette magnifique enceinte, dont les décorations, ajoute le texte, venaient alors d'être achevées[3]. Le chapitre se prononça pour le rit auscitain; et le cardinal de Tournon porta une ordonnance en vertu de laquelle Messire de Scriban, chanoine de la métropole, fut chargé de réviser le Missel d'Auch, que Hugues de Cossio avait imprimé à Toulouse, en 1491[4]. Ce Missel fut réimprimé dans cette même ville, chez Colomiers, en 1555.

La bulle de Jules III nous fait connaître la composition du clergé qui venait prendre place dans les hautes et basses-stalles, pour l'office du jour et de la nuit. Le prévôt de la collégiale de Saint-Justin-Pardiac fut désormais prévôt du chapitre métropolitain; et par là-même, il eut rang avant tous les chanoines, tant dans les réunions claustrales que dans le chœur, s'il était lui-même chanoine en titre; et, s'il ne l'était pas, dans le chœur seulement, où il occupait la première haute-stalle, à la droite de l'archevêque. Vingt chanoines titulaires se partageaient, à la suite, les stalles assignées, à droite et à gauche, selon le rang d'ancienneté ou d'installation dans le chapitre.

Aux stalles inférieures, destinées au bas-chœur, siégeaient dix prébendés de Saint-Martial, et huit chapelains du Saint-Esprit. Venaient ensuite douze prébendés de Saint-Barthélemy, et douze autres encore de différents vocables, dans le nombre desquels étaient compris les quatre titulaires des prébendes cantorales, dites de Pardiac.

Enfin, six enfants de chœur[5] et quelques chantres dont le plus habile formait les enfants et dirigeait tout le chant, un organiste et un certain nombre de prêtres de service extraordinaire, exerçaient des fonctions amovibles et tout à fait à la disposition du chapitre.

On ne doit pas être étonné que la bulle de Jules III ne fasse pas mention des cinq chanoines laïques : leur présence au chœur était un simple privilége qui ne leur imposait aucune obligation. Nous avons déjà dit que la stalle du comte était seule réservée[6]. La faculté d'y siéger en surplis et aumusse appartenait, en 1550, à Antoine de Bourbon, devenu comte d'Armagnac par son mariage avec Jeanne d'Albret, héritière de Navarre. Jean II de Montesquiou, Antoine de Pardaillan, Jean-Marc de Montaut, et Roger III de Noé, baron de l'Isle, représentaient, à cette même époque, les droits de leur famille. On avait déjà vu, à certaines solennités religieuses, Jean II prendre sa place à la stalle de Montesquiou[7]. Mais nous ignorons si Antoine de Pardaillan et Jean-Marc de Montaut se montrèrent, sur ce point, aussi fidèles aux traditions de leurs ancêtres. Quant à Roger III de Noé, des titres authentiques prouvent qu'il se faisait un véritable honneur de revêtir les insignes capitulaires[8]. Et cette pieuse pratique, perpétuée

[1] Homme de peu de foi, pourquoi avez-vous douté?

[2] « Secundùm antiquum usum, ritum et morem dictæ ecclesiæ Auscitanæ, vel Romanæ si maluerint, etc. » — C'est en 1589 seulement que le clergé métropolitain adopta le Missel et le Bréviaire de Rome.

[3] « Si maluerint, in prædicto videlicet choro, extra vero illum etiam *novissimè* digestum. » Un autre témoignage nous fait connaître, d'ailleurs, qu'on travaillait encore au chœur de Sainte-Marie huit ans après la mort du cardinal François-Guillaume de Clermont Lodève, et par conséquent en 1548. C'est donc dans le courant de l'année 1549, selon toute apparence, que les huchers laissèrent cet étonnant chef d'œuvre d'art et de patience dans l'état où nous le voyons aujourd'hui.

[4] Nous avons sous les yeux un exemplaire de cette première édition.

[5] Nous avons dit que la fondation, faite en 1420, par l'archevêque Béranger de Guilhod, n'en établissait que quatre. Mais le « livre jaune » nous fait connaître, au feuillet 116, « l'augment de cinq paubres et de deux enfants de coeur, dont l'entretien était fixé sur la cinquièsme partie des dixmes d'Ayguetinte » — Les pauvres que l'on servait, tous les jours, au réfectoire du chapitre (voir page 45) étaient donc au nombre de treize, dès la première moitié du XVIe siècle.

[6] Voir plus haut, p. 46.

[7] M. LE DUC DE FEZENSAC. Hist. de la maison de Montesquiou-Fezensac, chap. IV, p. 77-79

[8] Archives de famille de M. le comte de Noé; année 1550.

dans ses descendants jusqu'en 1791, ne l'empêchait point de servir avec distinction la cause de l'ordre, 1560.
pendant les guerres civiles qui agitèrent nos provinces méridionales vers le milieu du XVIe siècle. Nous lisons, en effet, dans les archives de sa famille, que Roger III reçut de Charles IX le cordon de l'ordre de Saint-Michel, dont le roi le décora, par les mains du maréchal de Montluc, « sur la renommée de ses grands et vertueux mérites et vaillance[1]. » Henri III lui écrivit aussi pour l'assurer de la confiance qu'il avait en sa fidélité, et le félicita de la considération dont il jouissait en Gascogne. Et Henri IV, dans une lettre écrite de sa main, vers la fin de mars 1580, c'est-à-dire comme il n'était encore que roi de Navarre, lui tenait un langage tout aussi honorable[2].

Mais revenons aux constructions que la cérémonie de la Dédicace avait momentanément suspendues. Deux dates du porche, gravées à la hauteur de 2^{m} 35, sur la face extérieure des fortes murailles qui le limitent à l'ouest, attestent que Jehan de Beau Jeu, architecte, travaillait à le construire en 1560 et 1567. Il est bien évident qu'il eût été beaucoup trop lent en besogne si, dans l'espace de sept ans, Jean de Beau Jeu n'avait dirigé que sur ce point les travaux de la cathédrale. Et, du reste, nous avons la certitude que même dès « l'an mil cinq cents quarante-huit, et le quatriesme jour du moys de décembre..... Beau Jeu maistre masson ne ausait laisser leuvre de lesglise métropolitaine d'Aux » pour se rendre à Galan, afin de « visiter lesglise dud' lieu avant la réception d'icelle, et pour sourtir d'autres différends avec lesquels sur les meyneaux à dire d'expert. »

Six ans plus tard, Beau Jeu croit pouvoir prendre « sinq jours pour lad' visite, et reçoit de Monsieur maistre François du Puy, recteur du collége de Foyx, à Tholose, pour vaquation et salaire, la somme de neuf libres quinze sols tourn. et six deniers[3]. » La fabrique n'avait donc pas discontinué, de 1548 à 1567, de poursuivre son œuvre. Et cependant une inscription lapidaire gravée, à l'intérieur du porche, sur un médaillon de marbre à l'effigie du Christ, nous autorise à croire qu'en 1585 les piles en étaient à peine à la retombée des cintres. C'est que les grandes entreprises ne pouvaient guère alors marcher qu'avec lenteur. Les guerres intestines qui désolaient la France les rendaient de jour
en jour plus difficiles : aussi les travaux de notre cathédrale furent-ils définitivement interrompus. 1589.

On ne put même les reprendre que dans les dernières années du XVIe siècle. La Ligue alors venait de finir : Henri IV avait forcé Mayenne dans ses derniers retranchements ; et l'édit de Nantes, en fixant l'état civil, politique et religieux des calvinistes, ne laissait plus le moindre prétexte à leurs mécontentements.

La ville d'Auch avait eu beaucoup à souffrir des troubles occasionnés par les discordes civiles et religieuses. « Les régents du collége ordonnés de par le roy rétablir aud'archevêché plus ample connaissance des sciences et bonnes mœurs, » avaient déserté leurs chaires. Aussi « la foy catholique et commandements de Dieu » étaient-ils encore loin d'être « mieux entendus, gardez et observez pour le bien et le salut d'un chacun. » On profita des premiers jours de calme pour préparer une nouvelle organisation des classes ; des propositions furent faites aux RR. PP. Jésuites de Toulouse, par le chanoine François Védelli, vicaire général capitulaire ; et le P. Pierre Lohier, nommé recteur, vint avec cinq

[1] Ce sont les propres termes de la lettre du monarque.

[2] A Monsr de Noé.

Monsr de Noé, je pensois que vous me tinssiez de vos meilleurs amys, pour m'employer en tout ce qui vous toucheroit, estant bien marry que vous ne m'avés adverty de l'assemblée que vous faictes, afin d'y apporter mes moyens. Si j'eusse esté en France, comme lieutenant du Roy, je vous l'eusse envoyé deffendre : mais estant en mon pays souverain, je vous offre tout ce qui dépend de moy comme prince étranger, ma personne, de tous mes amys et serviteurs, dont vous disposerés aussi librement que des vostres, ainsy que ce porteur vous dira. Et à Dieu

Je suis

Vostre meilleur et plus asseuré amy

HENRY.

Origin. autographe des archiv. de famille de M. le comte de Noé.

[3] Voir à l'appendice, note F.

1590 jeunes scolastiques prendre possession de l'établissement, le 23 juin 1589. Une ode latine, du P. Acosta, composée à cette occasion, nous apprend que les canons du concile de Trente furent adoptés, en même temps, par le clergé de la métropole[1].

Le chapitre voulait aussi renouveler l'autel du chœur et le mettre en harmonie avec les détails d'ornementation adoptés depuis cinquante ans pour la construction du porche. Mais le plan de ce travail était à peine ébauché lorsqu'un docte et saint ecclésiastique fut nommé au siége d'Auch. C'était le pieux Léonard de Trapes, dont les hautes vertus ont imprimé dans le cœur des Auscitains un si profond sentiment de vénération que, de nos jours encore, il est plus généralement désigné sous le nom de « Bienheureux Léonard. »

La nouvelle de sa nomination[2] fut accueillie avec d'autant plus de bonheur que le mérite éminent de ce prélat était connu, depuis quelques années, des populations et du clergé du diocèse. Il en avait eu l'administration spirituelle, tandis que le jeune marquis de Saint-Sorlin, et, après lui, le maréchal de Biron jouissaient des fruits du temporel, pendant les derniers troubles de la Ligue. Sacré à Paris, le 25 janvier 1600, par le cardinal de Gondi, Léonard fit prendre possession par l'abbé de Faget, François Védelli, son procureur fondé. Quelques mois après, il se mit en route, et se présenta, le 8 novembre 1599, à la porte de La Treille. C'est là que l'attendaient l'accueil et le cérémonial d'usage. Un autel était dressé hors des murs, et sur l'autel venait d'être déposé, par les religieux de Saint-Orens, le corps de leur saint patron. Léonard jura sur ces reliques d'observer les coutumes de l'église, écrites et non écrites. Il fit ensuite son entrée solennelle, monté sur la mule que conduisait, à pied, le baron de Montaut.

Or, comme la saison était rude, le baron avait eu la précaution de prendre des bas-de-chausse, faits de toile fine, couleur de chair. « Le prélat s'en aperçut et accueillit avec bonté l'excuse de M. de Montaut qui ne croyait pas, » disait-il, « bien convenable d'exposer ses jambes nues aux pudiques regards d'un pontife qui avait une aussi haute réputation de sainteté. »

Léonard ne fut pas plutôt installé qu'il s'empressa de donner suite au dessein arrêté depuis deux ans de renouveler le maître-autel, en attendant l'heureux jour où il pourrait s'occuper des trois nefs et du porche. Dès l'année 1589, on avait commencé la clôture de l'abside du chœur. Mais ce travail, peu avancé, laissait à découvert le sanctuaire où le chapitre venait chanter tous les jours « la messe de Notre-Dame. » Or, le pieux pontife ne pouvait souffrir que le maître-autel, vrai point de centre autour duquel rayonnent toutes les gloires de la basilique, restât plus longtemps isolé et sans ornement accessoire qui pût servir, à l'est, de limite convenable.

1605. Un plan définitif fut approuvé, et la fabrique en confia l'exécution aux soins d'un Auscitain, tailleur de pierres, que le roi venait de nommer, à Auch, membre du bureau de l'élection[3]. Il s'appelait Pierre Souffron. Son œuvre n'était pas encore achevée au jour où furent vérifiés, d'office, les travaux accomplis dans la basilique. C'était le « onzièsme du mois de may 1609. M. de Lestanc, conseiller du roy en son conseil d'Estat, troisièsme président du parlement de Tholose, et M. Le Comte, conseiller du roy aud'parlement, étaient commissaires députés. Pierre Souffron, sieur de La Maison; noble Ducros, architecte général pour le roy en la duchée d'Albret et terres de l'ancien domaine et couronne de France; Guillaume Bauducr, maistre maçon de la ville d'Auch, et Jehan Limousin, ingénieur de la ville de

[1] « Tridenti canones datos recepit
Et paucos studio sagatiore
Ignati socios recepit Auscis
Octogesimus hic nouenus annus. »

[2] Les bulles portent la date du 8 novembre 1599, bien que Léonard fût proposé depuis deux ans, par Henri IV, à l'institution canonique. — L'abbé Daignan. Documents inédits pour servir à l'histoire eccl. de la Gascogne.

[3] « Electorum ad tributa describenda jurisdictio, curia vel tribunal » dit le dictionnaire de Trévoux. On jugeait à cette petite cour, en première instance, les différends sur les tailles et les impôts, à l'exception des gabelles et domaines du roi.

Fleurance, étaient experts pris d'office..... A laquelle visite et vérification,» disent-ils en finissant, «et 1609.
pour dresser la présente relation, nous auons vaqué sept journées avec Gabriel Lafon, pris pour nostre greffier. Faict et paracheué dans la ville d'Auch, le 18 may 1609; taxé pour les cinq experts trente escus; et pour le greffier, tant pour la minute que grosse et ses vacations trois escus. »

Or, nous lisons « au procès-verbal[1] de ladite expertise : et ayant regardé et considéré lad'église à l'estat qu'elle est de présent, nous a semblé estre le plus nécessaire et conuenable de paracheuer le grand-autel.» On continua donc l'autel du chœur, dont les détails demandèrent encore un temps assez considérable.

Avant de reprendre les importantes constructions qui n'étaient pas terminées, Léonard crut devoir s'appliquer à réunir les ressources nécessaires. Le chapitre ne fournissait plus les cotisations fixées par arrêt du Parlement de l'an 1515. Les intendants de la fabrique avaient même affecté à d'autres usages les fonds destinés, depuis quatre-vingt-quatorze ans, à l'achèvement de l'édifice.

Dans l'espérance de mettre fin à de pareils abus, et sans donner, de prime abord, le moindre éclat à cette affaire, Léonard réclama, à diverses reprises, près du syndic et des chanoines, en faveur des droits de son église. A ses instances réitérées on opposait la prescription, l'insuffisance des moyens, les difficultés de l'entreprise. Le pieux prélat ne crut pas devoir céder. Et lorsqu'il fut bien avéré que par les voies de persuasion il ne réussirait jamais à ramener le chapitre, il en appela au Parlement. Une première ordonnance prescrivit l'exécution des arrêts, tant contre « le syndic dud'chapitre que contre les possédants dignitez, pour le payement des arrérages par eux dus à lad'fabrique.»

Requête en cassation fut aussitôt donnée par le syndic; et, après divers arrêts obtenus de part et d'autre, il fut passé, le 26 mars 1611, « une transaction par laquelle on deuait s'en tenir aux départiments faits en 1515. »

L'heureuse conclusion de cette affaire permit au bienheureux Léonard de poursuivre, avec le même 1611
zèle, l'exécution d'un projet arrêté par un de ses prédécesseurs, dans l'intérêt général du diocèse. Le décret du Concile de Trente sur les séminaires s'était d'abord exécuté à Rome et à Bologne. Et bientôt l'exemple donné par le Souverain Pontife avait trouvé de nombreux imitateurs, même en dehors des Etats de l'Eglise. A Auch, le cardinal d'Est, bien pénétré de l'importance des soins dévoués et persévérants qui s'adressent à l'âge le plus tendre, avait fondé des bourses pour faire suivre à douze enfants, encore jeunes, un cours d'études élémentaires. C'était la première idée d'un établissement, qui, grâce à la générosité du clergé et des fidèles, devait prendre, un peu plus tard, des développements considérables. A son début, le petit-séminaire fut circonscrit aux modestes proportions d'une maison bourgeoise, que « maistre Pierre Beaulyes, médecin, vendit pour la somme de trois mil trois cents liures[2].» L'acte fut retenu « par maistre Claude de Brie, notaire public, le 16 juin 1609;» et pourtant le saint prélat ne put réunir qu'en 1617 les jeunes boursiers du cardinal d'Est. Des maîtres choisis avaient mission de les former aux habitudes cléricales, et de les conduire, pour l'enseignement classique, aux leçons des RR. PP. Jésuites, qui dirigeaient le collége de la ville, depuis près de trente ans.

Ce dernier établissement fut aussi l'objet des soins particuliers du bienheureux Léonard. Les Jésuites n'avaient pas encore d'enceinte convenable où leurs nombreux élèves pussent être réunis pour les

[1] Extrait du procès-verbal de la visite, vérifications, etc., etc., cite aux pièces justificatives, p. 293-304 de notre Monographie de Sainte-Marie d'Auch. In-12; 1850.

[2] « Elle était située, rue Denuignes, en face du collége, confrontée et limitée à la contenance d'une place trois escats,» mesure d'Auch, c'est-à dire 2 ares 693. L'escat, ou 0 are 0997, était la 24e partie de la place; 16 places valaient une concade, un sac ou un cazal. — Voir, plus haut, page 24.

1620 exercices religieux. Une chapelle était indispensable; mais les ressources manquaient. Pour subvenir aux premiers frais de construction, l'archevêque offrit cent pièces d'or, et s'engagea, de plus, à fournir annuellement une pareille somme. A son exemple, la commune souscrivit un engagement semblable; et le chapitre s'obligea pour une valeur annuelle de cent soixante-treize pièces d'or, laissant, en outre, à la disposition du collége un emplacement, pris sur le terrain de la culture, pour le tracé des fondations. On mit, sans différer, la main à l'œuvre; les fondements furent ouverts au nord-est et sur l'alignement des premières constructions. Le bienheureux Léonard bénit et posa lui-même la première pierre; et afin d'imprimer aux travaux une plus grande activité, il ajouta un don de cinq mille livres aux sacrifices qu'il avait déjà faits.

C'est ainsi que la Métropole, bien qu'elle fût encore inachevée, continuait de se montrer féconde en créations utiles, par l'action immédiate de l'archevêque et du chapitre. Sous ces mêmes auspices, les siècles antérieurs avaient vu naître, hors des murs, les maladreries[1] de Saintes et de Saint-Martin. L'hôpital de Saint-Sébastien, «l'hostellerie ouuerte aux pauures pèlerins de Compostelle,» et même le couvent des Capucins, transformé, de nos jours, en maison départementale de secours pour les aliénés et les incurables, n'eurent pas une autre origine.

Toutes ces fondations devaient, sans doute, occasionner de longs retards dans les travaux de la Cathédrale. Mais sans jamais les perdre entièrement de vue, on y revenait toujours avec la même activité et le même esprit de sacrifice. Ainsi voyons-nous, en 1627, les fidèles et le clergé appeler l'attention du bienheureux Léonard sur l'achèvement du porche et sur la construction des deux clochers qui devaient faire le plus bel ornement de la façade occidentale. « Vostre bonne feste, » lui écrivait le chapitre, à l'occasion de sa fête, « ne sera pas moins célèbre non obstant vostre éloignement, si vous souffrez, Monseigneur, que nos cœurs au deffaut de nos assistances et seruices personels accompagnent vostre sacré ministère. Le désir des habitants de cette ville nous sollicite de vous supplier très-humblement, Monseigneur, de consentir qu'en attendant le temps auquel vous trouuerez à propos qu'on fasse les clochez de vostre Eglise, suiuant le dessein qui en a été faict, il vous plaise d'agréer qu'on porte les cloches sur une des tours, qui sont esleuées aux deux costez du pignon, etc., etc. »

1627 Le plan des clochers était donc fait. Mais quand l'autel du chœur fut achevé, on trouva plus opportun de donner une autre destination aux ressources dont la fabrique pouvait disposer. Les hautes fenêtres du chevet, construites depuis plus de cent ans, n'avaient pas encore de verrières. Léonard de Trapes voulut les doter, sans plus de retard, de ce complément indispensable que réclamaient leurs quinze baies à jour et les riches broderies de pierre qui treillissent le tympan de leurs ogives. Des artistes, venus de Nevers[2], y posèrent des panneaux en verre blanc, avec bordures et couronnement de peintures en apprêt.

Toutefois, on n'avait point perdu de vue le projet des clochers, dont la lettre du chapitre était venue rappeler l'exécution à l'archevêque. « Le deissein antérieurement faict» s'étendit, en 1629, au plan définitif des constructions qui devaient compléter la Cathédrale. Les hautes vertus et surtout le désintéressement du saint prélat lui avaient concilié tous les esprits. Les chanoines applaudissaient enfin à ses projets; et la transaction du 26 mars 1611 s'exécutait avec le plus grand empressement. « Bien est vray,» disent les mémoires de cette époque, « que par dessus cette contribution ordinaire et réglée, le chapitre voulut donner extraordinairement enuiron neuf mil liures avec l'intérest dans les années

[1] Sorte d'hospices, généralement ruraux, ou ceux qu'on appelait ladres ou lazres (de Lazare), recevaient des soins, loin du contact de leurs semblables, pour toute espèce de maladies de la peau.

[2] Ville natale du bienheureux Léonard.

aduenir, pour l'aduancement de l'œuvre de l'Eglise, pour faire un effort que la débilité toutefoix de son reuenu ne pouuait porter. Et ce, pour imiter la pieuse libéralité du sieur archeuesque de Trapes, qui y auait donné quatre-vingt-cinq mil liures.» 1629.

L'article cinquante des conventions arrêtées pour la reprise des grands travaux nous explique, comme il suit, ce dernier chiffre : « Sera payé scauoir par le dict Seigneur Archeuesque la some de six-vingt mil liures, en ice comprins, pandant le dict terme de sept années en cinq mil liures par an, quil est teneu de contribuer à lad' fabrique à cause de son archeuesché, montant trente-cinq mil liures; et quatre-vingt cinq mil liures de ses propres deniers quil baille en peur don pour lad'œuure.»

Les conventions dont il s'agit ici furent extraites, le 16 juin 1629, en cinquante-deux articles, du « dict contract passé le second jour du moys dict de may 1629, avec le sieur Jehan Cailhon, maistre architecte de la ville de Paris[1].»

Nous avons dit ailleurs[2] qu'un autre Cailhon, aussi « maistre architecte,» avait contracté, dans les premières années du XVIe siècle, avec la fabrique de Sainte-Marie, pour la construction de la nef centrale, dont les piliers furent alors à peine élevés jusqu'à la naissance des arcades. Il est bien vraisemblable que son homonyme Jehan était aussi de la même famille. Les professions, dans ces temps reculés, étaient héréditaires, bien plus encore que de nos jours. Au vrai moyen-âge surtout, il n'est pas rare de retrouver les arrière-petits-fils, « deuenus maistres-logeurs du bon Dieu à l'école de leurs pères,» sur les chantiers de ces gigantesques entreprises, dont on se transmettait l'exécution de siècle en siècle.

Quoi qu'il en soit de ses prédécesseurs, les intérêts de Jehan Cailhon, architecte de Paris, comme il se dit lui-même, se trouvèrent fixés à Auch, par le contrat du 16 juin 1629, jusqu'à l'été de 1636. Et il sut si bien s'identifier avec les Auscitains que nos fastes consulaires l'inscrivent au nombre des octovirs pour les années 1632 et 1637[3].

Mais revenons à son cahier des charges. C'est surtout par cet intéressant mémoire du temps, si précieux pour l'histoire de notre Cathédrale, que nous connaissons le détail des constructions qui restaient encore à faire dans la première moitié du XVIIe siècle. Le devis s'élevait à la somme de « cent cinquante mil liures tournoises, de vingt sols chascune.» L'article cinquante règle la part de l'archevêque, ainsi que nous venons de le dire. Les articles cinquante-un et cinquante-deux nous apprennent « qu'il deuait estre fourni par les dicts sieurs du chapitre dix mil cinq cents liures, et par les dignités pareilhe somme de dix mil cinq cents liures; en ice comprins,» ajoute le texte, « la cote qu'ils sont teneus par an de contribuer à la dicte fabrique, sur le pied de laquelle le départiment de lad'some de dix mil cinq cents liures sera fait sur chascune des dictes dignités.» Les neuf mille livres que les chanoines voulurent, en outre, assurer de leur masse commune, pour les années suivantes, devaient compléter la somme totale de cent cinquante mille livres.

Cette importante affaire venait d'être conclue, quand Léonard de Trapes sentit ses forces diminuer considérablement. Bientôt il prévit sa fin prochaine; et, pour ne laisser, après sa mort, aucun prétexte de retard à l'exécution de la promesse qui l'engageait personnellement, il consigna ses dernières volontés dans une clause testamentaire, où il s'exprime de la manière suivante : « Je charge toutefoix mon héritier de payer la somme de trente-six mil liures sur et tant moins de la somme de quatre-vingt-cinq mil liures par moy promises en mon propre et particulier nom, pour la bastisse de l'Eglise de Ste-Marie d'Auch; suiuant et conformément au contract par moy et les scindics et dignités du chapitre de

[1] Pièces justificatives de la Monographie de Sainte-Marie d'Auch In-12; p. 279-291.

[2] Voir, plus haut, page 55.

[3] P. Lafforgue. Histoire de la ville d'Auch, tom. II, p. 340-341.

1629. mad'Eglise métropolitaine Saincte-Marie d'Auch, passé auec Cailhon, maistre architecte, et non ailleurs, etc. Et pour le surplus du parfaire et entier payement de lad'somme de quatre-vingt-cinq mil liures qui est la somme de quarante-neuf mil liures, je veulx et entends qu'elle soit prinse et payée par les fermiers généraulx du reuenu temporel de mond'archeuesché, sur et tant moins de ce qu'ils se trouuent me debuoir dud'afferme, tant des fruits des années passées que présentes, indiquant par exprès lad'somme....... à la charge par led'Cailhon, maistre entrepreneur, de bailher bonnes et suffisantes cautions; conformément au contract qui en a esté passé. Chargeant par exprès mon héritier bas nommé d'y tenir la main à ce que lad'œuvre soit d'entier faicte et parfaicte conformément au contract et mon intention, pour la plus grande gloire de Dieu et de sa sainte et glorieuse Mère, ma bonne maistresse.»

« Item je donne à mon Eglise, Saincte-Marie d'Auch, une grande chasse d'argent en laquelle je veulx et entends qu'il soit mis le chef de St-Taurin, et fait une fenestre sur l'autel de lad'chapelle St-Taurin pour tenir led'reliquaire....... Je charge mon héritier cy-bas nommé d'avoir soing de faire accommoder lad'chapelle, et d'y faire une tombe sur mon corps, où sera escrit: LEONARDUS ARCHIEPISCUPUS AUXITANUS, VERMIS ET NON HOMO, OPPROBRIUM HOMINUM ET ABJECTIO PLEBIS [1].

» Item, je donne à lad'Eglise Saincte-Marie un pluuial, une chapelle et un drap de mort de velours noir.

» Item je donne à lad'Eglise une tente de tapisserie, etc.

» Item je donne à la chapelle du St-Sacrement de mon Eglise métropolitaine la tente de tapisserie qui y est de présant tandeüe, avec les quatre grands tableaux qui y ont esté cy-deuant mis en lad'chapelle.»

Léonard de Trapes fut à peine assez heureux pour voir Jehan Cailhon mettre la main à l'œuvre. Une courte maladie, dont les progrès furent très rapides, mit fin à ses jours, le 29 octobre 1629, et plongea dans le deuil la ville d'Auch et tout le diocèse. La population entière déplora sa mort comme une grande calamité publique. Jamais, disent les mémoires du temps, ses grandes dépenses, faites dans l'intérêt de la Cathédrale, ne l'avaient empêché de continuer le don annuel de cinq cents sacs de blé, et de plus l'entretien complet de treize pauvres, selon l'ancien usage de nos archevêques.

Ses restes furent déposés, comme il l'avait prescrit, dans une des chapelles de la crypte, sous une simple dalle funéraire. Mais le Seigneur, qui se plaît à élever celui qui s'abaisse, ne tarda pas de glorifier cette humble sépulture par des faveurs signalées.

Dominique de Vic fut désigné pour succéder à Léonard de Trapes, dont il était le coadjuteur depuis quatre ans, sous le titre d'archevêque de Corinthe «in partibus.» Le livre Noir-nouveau nous apprend qu'il ne fit son entrée et prise de possession, comme archevêque d'Auch, que le 12 novembre de l'année 1634[2]. Les Frères de Sainte-Marthe expliquent ce long retard par une peste qui aurait désolé le pays à cette époque[3].

1634. Dominique prêta au chapitre le serment d'usage. Mais il refusa de suivre l'exemple de ses prédécesseurs, qui dotaient invariablement leur Cathédrale d'une chapelle complète, le jour de l'intronisation[4].

Il avait eu une trop grande part aux œuvres du bienheureux Léonard pour ne pas se montrer le digne héritier de son zèle. Les travaux de Jehan Cailhon se poursuivaient, depuis quatre ans, sous la surveillance du chapitre. Lorsqu'il les vit toucher presque à leur terme, Dominique s'occupa de donner suite au projet, arrêté depuis longtemps, de continuer les verrières. Les fenêtres des basses-nefs et de la claire-voie venaient de recevoir la grosse ferrure, avec leurs meneaux droits et flamboyants, que les mémoires de l'époque désignent sous les noms, assez barbares, de «remplaiges, ou remplissages.»

[1] Léonard archevêque d'Auch, « ver de terre et non pas un homme, l'opprobre des hommes et le rebut du peuple. » Ps. XXI, v. 7.

[2] Fol. 191.

[3] Gallia Christiana. Tom. I, col. 108.

[4] Cette chapelle devait être de douze mille livres, valeur consacrée par l'usage dans notre Cathédrale.

Et quoique « la pierre employée à les faire ne fût pas jugée bonne, » on avait hâte d'en finir. 1639

Dans le choix des vitraux, on devait s'arrêter naturellement à continuer cette riche décoration selon l'idée déjà exécutée dans les deux grandes zones de baies à jour, qui éclairent le haut et le bas du chevet. Nous lisons, en effet, à la date du 12 décembre 1639, dans un compte-rendu des recherches déjà faites à cette fin : « De plus est à remarquer qu'on désire faire les vitres en deux façons, scauoir les dix-huict den haut les faire de verre blanc, auec les bordures peintes, et en outre le haut qui sera en tiers point sera aussi peint. Les quinze restantes, en ce comprins les trois os[1], les faire toutes peintes en grandes et belles figures de personnages et armoiries qui surpassent le naturel, accompaignées de quelques beaux desseings soict d'architecture, soict de quelqu'autre riche inuention, en sorte qu'il n'y paroisse pas un pouce de verre blanc, le tout conforme au reste des vitres de l'église, proportion obseruée. Et pour ce qui est des figures, on baillera par estat ce qu'on désirera qu'elles représentent, et en ceste peinture est requis jusqu'à présent, étant la besoigne un peu difficille quoiqu'en Goiscoygne il y ait quelque habile maistre capable de l'entreprandre.

» Le desseing ainsin supposé, » ajoute le mémoire, « il est question de venir à l'exécution. Et quand à ce il a esté proposé diuerses façons de traicter, dont les unes ont esté a entreprendre toute la besoigne tant ce qui touche la vitrerie, plomberie, ferrure, etc., et en ceste façon on a pensé qu'on n'y pouuait pas trouuer bien le compte à l'aduentage de l'église. On a donc pensé qu'il serait plus a propos de diuiser toute la besoigne suiuant les espèces et bailler à faire la ferrure au serrurier et la vitrerie auec la plomberie aux vitriers. »

LES APPRÊTEURS ET LES VERRIÈRES DE LA NEF.

N conséquence, de nouvelles informations furent prises, et des propositions furent adressées à différents peintres verriers, vers la fin de l'année 1639, et au commencement de 1640. Nous avons sous les yeux quatre documents de cette même époque, dont l'un est la réponse autographe d'un artiste qui s'exprime en ces termes[2] :

MÉMOIRE OU DEUIS POUR LA BESONNE DE L'ÉGLISE D'AUCH.

« Premierement lon cest acquestié a moy qui sommes pintres sur verre aultrement dict apresteur ou on nous a propose de tretter pour la ditte besongne d'Auch. Il fault entendre que on demende du vere semblable a celluy que lon na enuoye a Paris. Il y a bon moyen den auoir milles petits morceaux comme celluy la mais quand a lesgal des tables de vere cella ne se peut parce que lon nous en a donnez le bout du pied dune table ce qui ne peut estre semblable dans le millieu ny aux costes. Il y a pourtent moyen den fere fere quy approchent à vostre morceau de vere que nous auons veu.

» On nous a proposé aultre moyen de tretter pour la qualitté dudict vere parce que on nous demende du vere de Loreine et quy soit fet et fabriqué dans le dict peis, ce quy ne se peut quand on donneroit milles fois plus quy ne vault daultent que les ouuriers sen sont allez a cause des guercs quy sont dans le peis[3] car tous les fourneaux sont abattus et s'en sont allez en daultres endroicts ou il font du vere

[1] On appelait O chacune des roses.

[2] La citation est absolument textuelle, reproduisant toutes les fautes, même celles de la ponctuation.

[3] On sait la glorieuse résistance que Charles IV, duc de Lorraine, opposa aux armées de Louis XIII, et les guerres, à jamais déplorables, qui désolèrent cette malheureuse province, surtout à partir de 1633 L'histoire a dû flétrir l'excessive rigueur avec laquelle s'exécuta, quelques années plus tard, la fatale délibération du 1er février 1636 : « Délibéré par les conseillés députez par le roy, pour le rasement et démolition des places et chasteaux de Lorraine, etc., etc. * » Or, à travers tant de ruines et de cendres entassées, où trouver un asile à la fabrication des verres de couleur? Nos chanoines devaient-ils être étonnés que les fourneaux fussent « abattus » et que les ouvriers dispersés « en daultres endroicts » n'eussent pas donné suite à leur industrie dans les fabriques de Lorraine?

* Bibliot. SEGUIER, tom. LXX, p 185.

1640. aussy bon ou il sont comme sil estait fet en Loreine entreprenent la dicte besougne il y aurait moyen den fere fere dune bonne espesce oultre celluy la de lordinere que nous emploions communément.

» Il est a remarquer pour les liens de vere de couleur sont appellez simples liens parce que il ny a que trois tables et a celuy quy est de vere blanc il y en a six tables quy sont appelez doubles liens encore quy ne se veulent plus guere amuser a fere du vere de couleur ny il nen font.

» Il nous est donc nesesere de respondre a la demende quy nous a estes fette pour le pris de la besougne a sauoir celle quy est pinte en figure sur vere de coulleur appellez grand besougne et laultre quy est peinte en esmail requict comme bordures armes cartouches et timbres etc.

» Premierement pour le pris du pieds de roy assauoir la grande besougne quy est labourée sur le vere de couleur nous la vendons coustumierement six liures le pied de roy.

» Plus pour les bordures requistes en esmail vallent quatre liures le pied de roy.

» Plus pour le vere blanc vault douze soltz le pieds de roy sens rien rabattre par ce que lon nous a dict de mender le prix au juste.

» Et quand ce quy est pour le regard de la dicte besougne il est nesessere de sauoir si l'on nous enuoyera la mesure de la dicte besougne ou si nous irons sur les lieux pour enuoir l'ordre. Il fault supposez que nous y acheminent il fault au moins six liures par jour et aultent en sen retournent en son peis vous aduiserez si vous pouuez enuoyer la mesure au juste en se peis pour y fere nos ouurayges suiuent et conforment cella vous espragnera beaucoup de fres. Vous auez a aduiser sy mon deuis vous agrez car premierement pour les ouurayges vous pouuez vous assurez que seront fort bonnes et seront seruis des oustils exprex comme le tire-plon pour fere en sorte de vous contenter.

» Sil aduenoit que nous conuinsions du pris se seroit a vous a conduire vostre besougne quand elle seroit fette sy mieux vous aimez que nous la conduisions pour la poser il seroit loible de nous donner un charriot quy vous appartiendroit et a nous payer nos journées comme il est escrit sy dessus. Or pour le dict vere que nous emploions en se peis en voilla un morceau du pied de la table et du miten or en cela il y a de la difference parce que le pied est plus fort que le miten vous m'auez enuoyer du pied non du miten et vous voyez la difference de l'un a lautre les deux estent pourtent pris dens une table ainsy fesent je demeure a jamais vostre affectioné

RIMAUGIA

» demeurent rue de la Vannerie proche les recommenderesses à Paris.

» Et sil aduenoit que nous conuenions du pris ensemble il est a propos de vous fere assauoir que vous ferez fere les desins des histoires que vous trouuez propre et les fere désigner sur le papier de la grandeur de susdittes formes. »

Les trois autres mémoires ne sont que des copies, sans nom d'auteur. Peut-être exposent-ils les diverses conditions proposées au choix de l'archevêque et du chapitre par trois différents artistes, dont les noms sont venus jusqu'à nous sur une courte note volante, prise à la date du 6 novembre 1640[1].

De ces trois mémoires, deux discutent les divers modes de contracter « soict en grand besoigne, soict en besoigne peinte en esmail requict, comme bordures, cartouches et timbre. » Le troisième détaille seulement les prix pour la peinture en apprêt, sans figures historiques et « y comprins le vere, le filet

[1] Nicolas Chanen, A. Poreser, et Nicolas le Lorraing.

« On nous a dict que le meilleur maistre apresteur est nommé Nicolas Chanen, logé à la rue des Billettes. Il trauaille à la Bastille, et à la maison professe de S. Louis. Il a fait les vitres du S. Esprit en Grève.

» Il y a un autre maistre nommé A. Poreser, logé pres de S. Jacques de la Boucherie.

» Il y en a un autre nommé Nicolas le Lorraing qui trauaille à S. Louis. Luy et Chanen ont entreprins cette besoigne. Il n'est pas maistre quoyque il trauaille mieulx que les autres. »

d'archant, le plon et le fer,» nécessaires pour ce qu'il appelle les trente-trois formes à faire de cinq diverses mesures. On doit entendre ces derniers mots des ogives de différente grandeur, et des trois roses. Il conclut à la somme totale de 15,857 livres 8 sols 6 deniers. 1640.

Enfin, un autre état de dépenses, en étude pour le même objet, porte la somme totale à 18,593 livres 7 sols. La différence 2,735 livres 18 sols 6 deniers viendrait-elle de ce que dans ce dernier cas on devait tresser en fil de laiton, du prix de 78 livres le quintal, tous les treillis-dormants, ou, comme on disait à Auch, les « camisolles destinées a conserver les vitres contre la gresle et les orages?» Tandis que le premier compte suppose les treillis en fil de fer[1].

Ces différents détails, et surtout l'étude réfléchie de tous les documents contemporains relatifs à cette affaire, nous donnent une idée de la sage lenteur avec laquelle notre clergé crut devoir la conduire. Messire Thibault Lacroix, prêtre prébendé de la métropole, qui s'était chargé, en vertu de son titre d'ouvrier ou maître de l'œuvre, de présenter à Monseigneur Dominique de Vic le résumé de la correspondance du chapitre avec les peintres-verriers, nous apprend que, vers les derniers jours de 1639, les hautes fenêtres n'étaient pas encore en état de recevoir les verres, quoique l'entreprise de Jehan Cailhon dut « estre faicte et parfaicte dans les sept années prochaines et consécutiues.» Le terme fixé dans le cahier des charges pour l'achèvement des constructions était donc dépassé de près de trois ans; et néanmoins les voûtes du transsept et de la maîtresse-nef, les arcs-boutants et les hauts-combles étaient encore à faire. Nous ignorons quelles purent être les causes d'un si long retard, malgré les mesures de sage précaution prises par le bienheureux Léonard, peu de temps avant sa mort. Car on n'a pas oublié que, par une clause spéciale de son testament, il avait exigé du « maistre entrepreneur de bailher bonnes et suffisantes cautions;» que de plus il avait chargé « par exprès son héritier d'y tenir la main à ce que lad'œuure fust d'entier faicte et parfaicte conformément au contract» du 2 mai 1629; « au dire de personnes à ce cognaissants, et suiuant les dessains.»

Quoi qu'il en soit, en exécution de ce dernier article, l'œuvre de Jehan Cailhon put enfin être vérifiée. Or, les notes écrites à cette occasion nous apprennent que les conditions de l'entreprise se trouvèrent exactement remplies, sauf quelques-unes[2]. Les vérificateurs n'étaient pas satisfaits, en particulier, du pavé de l'église. Jehan Cailhon, en effet, d'après l'article trente-quatre des conditions, s'était engagé « scavoir pour celui de la nefz, croisée et des allées à le faire tout de pierres de tailhe et bien jointes les unes contre les autres.» Quant au chevet, il est vraisemblable que ce genre de travail n'y laissait plus rien à désirer depuis longtemps.

Un goût aussi décidé pour le pavé uni, à joints de pierre rigoureusement alignés, ne pouvait guère se concilier avec l'ancien usage des pierres tombales. Aussi, Dominique de Vic régla-t-il, par ordonnance, que désormais les fidèles de la paroisse de Sainte-Marie ne seraient plus ensevelis, comme par le passé, dans les trois nefs de cette église. Nous avons déjà vu que, pendant l'année 1429, l'axe qui court de l'est à l'ouest s'était prolongé, dans le plan des constructions arrêtées sous l'archevêque Philippe II,

[1] Voir, à l'appendice, note G.

[2] « Les deux chapiteaux de la porte centrale, à l'occident, ne sont pas acheués. Aux deux autres portes, il y en a trois d'acheués et quelques-uns des ornements.

»Pour la tribune de l'orgue, l'arcade semble n'estre pas assez grande.

»A la galerie intérieure de l'ouest, les appuis ne sont pas si larges que le cintrau apporté; les balustres ne sont pas percés, et la pierre n'est pas si bonne qu'il faudroit.

» Les vifz garnies de marches dans le mur occidental ne sont pas assez esleuées.

»Aux fenêtres de la claire voie, on dit que la pierre n'est pas bonne.

»Quant aux galeries qui sont au-dessous, de mesme que les autres arcades ci-dessus. Et à celles de la croix, le trauail est faict, mais mal comme les autres balustres.

»Pour les voutes, cella est faict, sauf qu'on dit que la pierre n'est pas bone et il n'y a pas d'armes.

»Aux remplaiges des vitres qui sont dans les chapelles de la nefz, on dit que la pierre n'est pas bone, et quant à leurs autels, n'y a pas satisfaict pour le regard des marchepieds

»Le paué n'est pas bien alligné, de plus la pierre mal posée et petite.»

1641. jusque sur le terrain destiné aux sépultures[1]. Mais l'habitude de consacrer aux nouvelles tombes le sol qui recouvrait la cendre des ancêtres s'était invariablement maintenue, même depuis qu'une portion du cimetière avait été comprise dans l'enceinte de la cathédrale. Il est donc aisé de concevoir qu'il dut en coûter aux Auscitains de renoncer tout à coup aux vieilles traditions de la cité. Il fallut pourtant subir les conditions de l'ordonnance; mais on ne se rendit qu'après une résistance obstinée, qui dura longtemps encore. Nous voyons, en effet, dix ans plus tard, les consuls, bourgeois et manants de la ville d'Auch, réclamer à ce sujet, dans un cahier de plaintes exposées à M. le comte de Gouhas : «Plaignent les'habitants de cé qué led'seigneur archeuesque les priue et les empesche de jouir du tombeau de leurs ancetres dans la grand esglise et ne veut souffrir qué ceux qui ont droict y soient enseuelis.»

Et pourtant Dominique avait essayé de donner une sorte de satisfaction au mécontentement des Auscitains, en autorisant un autre local pour les sépultures. C'est ce que nous apprend une ordonnance épiscopale du 2 novembre 1641[2] :

« Dominique de Vic, par la grâce de Dieu et du Sainct Siége apostolique, archeuesque d'Aux, à tous ceux qui ces présentes lettres verront, salut, scauoir faisons que sur les remonstrances que nous a faict messire Thibault Lacroix, prêtre prébendier de nostre ezglise Metropolitaine et ouurier de la fabrique de nostre dicte ezglise, qu'ayant l'assemblée d'icelle délibéré sur la faction du cimetière qui seroit commode et aux ecclésiastiques et aux séculiers de la paroisse de nostre dicte ezglise et arresté qu'il seroit faict dans le préau et allée du cloistre contigue à la muraille de la vieille ezglise[3] pour estre le lieu le plus commode audict usage ne pouuant iceluy estre employé à aultre chose et pouuant y estre conuerti auec beaucoup moins de frais qu'il n'en cousterait si le cimetière estait faict ailheurs ou pour le faire près de l'ezglise voire mesme dans toute l'enceinte des murailles de la ville, il faudrait abbattre des maisons dont le prix ne pourroit estre que grand, nayant peu ladite assemblée entendre à la démolition de la maison et escuerie qui appartiennent à lad'fabrique, pour estre icelle nécessaire pour le logement et seruice du maistre architecte qui à laduenir entreprendra le paracheuement de lad'ezglise et aultres choses à nous par luy proposées qui estaient à considérer, etc., etc.»

Ce document nous fait connaître que la fabrique possédait près des murs de la Cathédrale une maison consacrée par l'usage au « logement et seruice du maistre architecte;» que, de plus, on tenait à la conserver pour celui qui « a laduenir entreprendrait le paracheuement de lad'ezglise. » A la date de l'ordonnance, aucun architecte n'habitait donc plus la maison de la fabrique; et, par conséquent, l'œuvre de Jehan Cailhon était arrivée à son terme. Aussi avait-il fait de nouvelles propositions d'entreprendre ce qu'on appelle ici le « paracheuement de lad'ezglise et aultres choses semblables.» Mais ce dernier projet « estoit à considérer,» c'est-à-dire à méditer et à tenir en réserve pour l'avenir. Car l'essentiel était fait pour les grosses constructions, quoique les tours de l'ouest ne fussent pas encore commencées.

D'ailleurs, une autre affaire, qui avait aussi son importance, appelait alors toute l'attention de la fabrique. On voulait poursuivre et conduire à bonne fin les négociations entamées depuis deux ans avec les «apresteurs» pour l'achèvement de nos verrières. Aucun monument contemporain ne détermine, avec quelque certitude, les conditions définitivement acceptées par l'archevêque et le chapitre. Nous savons seulement que toutes les nouvelles vitres furent montées « en verre blancq auec les bordures

[1] Voir, plus haut, page 44.

[2] Manuscrits de la bibliothèque de la ville d'Auch.

[3] C'est-à-dire de l'eglise provisoire établie, depuis le XIIIe siècle, sur les ruines de la basilique romane.

peinctes en esmail requict, et en outre le haut ou tiers point aussi peinct» conformément au plan arrêté, 1643.
du moins pour les hautes verrières, depuis le 12 décembre 1639. Les trois roses furent seules entièrement garnies de peintures en apprêt, telles que Rimogia les avait proposées.

S'il fallait en croire les notes manuscrites de M. l'abbé Daignan[1], tous les vitraux qui éclairent les basses-nefs auraient été portés de Nevers, dans le courant de l'année 1641. Mais sans compter que les dates bien visibles de 1648 et 1649, inscrites au bas de ces fenêtres, contredisent formellement l'étrange assertion du vénérable chanoine, une lettre autographe de 1643 nous apprend que l'on cherchait, alors encore, et des peintres verriers, et du verre de couleur, pour la confection de ces mêmes verrières[2].

A MESSIEURS MESSIEURS DU CHAPITRE DE L'ÉGLISE MÉTROPOLITAINE DE SAINTE-MARIE D'AUX A AUX.

Ces lignes seruiront pour vous faire scauoir que iay escrit en plusieurs villes les plus trafiquantes de la France pour recouurer de verre de couleur et n'en ay point trouué. Jay parle auecq ces Gentilhommes qui font le verre a la prade mais ie n'ay pas peu auoir bonne responce d'eux, et crois qu'ils ne sont point asseuré en leur faict, mais un de leur gens ma aduerti quon en pourra faire à la verrière de Neuers ou iay escrit au Maistre Gentilhomme qui faict le verre qui s'appelle Charles de Hanse et attend la responce si tost que ie l'auray receue ie vous aduertiray. Si vous estes en la mesme volonté de faire faire des vitres d'aprest il vous plaira m'escrire un mot de responce qui me pourra seruir d'asseurance sur laquelle ie les feray trauailler. S'il y a moyen de nous accorder du pris il ne vous faut pas regarder peu de chose car le verre de couleur sera fort cher. Si tost que nous serons d'accord du pris ie pourray commencer a prendre mes mesures et faire les dessains de vitres et prendre résolution d'aller demeurer a Aux au plustost ou tout ce que depend de moy ie tacheray a faire mon possible de vous contenter et attendant ie feray prouision de verre blanc a cause de la commodité qui se trouue a Thle (Toulouse) pour le present. S'il vous plaisait escrire à Neuers a ce Gentilhomme qui fait le verre comme vous aues des amis et credit par tout vous feres plus auecq une parolle que moy auecq de l'argent. Vous pourres addresser vos lettres a Moulin en Bourbonnais ches M. Maugin marchant pour le faire tenir a M. Charles de Hanse au bois Gisi paroisse de Sauigni de Neuers finissant je demeure

Messieurs

Vre tres humble et affectionné seruiteur

Jacques Damen

Le peu qui nous reste des anciennes archives capitulaires ne nous dit rien de précis ni de la patrie de Jacques Damen, ni de « la responce qu'il sollicite pour lui seruir d'asseurance.» Il est bien vraisemblable qu'il se trouvait alors à Toulouse, c'est-à-dire à portée, comme il le dit, de faire provision de verre blanc. Nous ferons observer qu'il se propose de venir se fixer à Auch, où il promet de ne rien négliger pour donner satisfaction au clergé de la Métropole.

Deux autres peintres en apprêt avaient répondu, en 1639, à peu près dans les mêmes termes; spécifiant que si l'on se proposait de « nourrir et de loger les ouuriers, de les fournir d'estoffes, de tire-plon, de tables, de lingotiers, de mortiers, de bassinets, et aultres nécessaires pour faire lad'besoigne,» on devrait le faire savoir; que le four, du reste, « ne cousteroit pas deux pistolles;» que « toutes les fournitures ou ustenciles quelques quelles puissent estre, n'iroient pas au dela du pris de cent liures.»

On se souvient que Rimaugia écrivait, au contraire, vers la même époque : «sil aduenait que nous conuinssions du pris se seroit à vous à conduire vostre besongne quand seroit faicte. Sy mieux vous

[1] Itinéraire de Paris à Auch, petit in-fol. inédit.

[2] Encore ici notre citation est textuelle.

1648. aimez que nous la conduisions pour la poser il seroit loible de nous donner un charriot qui vous appartiendroit et a nous payer nos journées comme il est escrit sy dessus.»

Nous ignorons lequel de ces deux partis eut la préférence en assemblée capitulaire. Toutefois, nous aimons à nous persuader que Jacques Damen vint, en effet, prendre domicile à Auch. Du reste, il en avait fait l'offre en trop bon voisin pour n'être pas bien accueilli du vénérable chapitre. Et dans cette supposition, Dom Louis Clément de Brugelles, qui appelle Deneis le peintre qui posa les vitraux des chapelles latérales, aurait défiguré, par inadvertance, le vrai nom de Damen, comme il l'a fait pour grand nombre d'autres.

La conclusion de l'affaire des vitraux, telle du moins que les documents relatifs à notre histoire nous ont permis de la présenter, est, ce semble, en définitive, assez étrange. Vers la fin de l'année 1639, il est bien arrêté que les basses-vitres seront « toutes peintes en grandes et belles figures de personnages et armoiries qui surpassent le naturel..... en sorte qu'il n'y paroisse pas un pouce de verre blanc, le tout conforme au reste des vitres de l'église, proportion obseruée.» Et pourtant nous voyons encore de nos jours que, dans toutes les chapelles des nefs latérales, le verre blanc garnit l'entre-deux des meneaux droits, sauf les bordures qui l'encadrent.

Or, pour se rendre compte de cette apparente contradiction, il faut observer, avant tout, que Jacques Damen travaillait à nos verrières juste au milieu du xviie siècle, c'est-à-dire à l'époque précise où la peinture sur verre accomplissait son extrême décadence. Née avec le style ogival, qui caractérise éminemment la grande période du véritable art chrétien, elle était malheureusement destinée à suivre de près son injuste abandon. L'ogive venait, il est vrai, de couronner, dans notre cathédrale, les hautes-fenêtres du transsept et de la maîtresse-nef. Mais c'était grâce à l'injonction formelle, souvent réitérée dans le cahier des charges, de suivre, en tout, le plan adopté au xve siècle, et depuis longtemps exécuté pour les détails du chevet. On voyait partout ailleurs, dans les monuments religieux élevés sous Louis XIII, les saines traditions du moyen-âge céder la place aux souvenirs de l'art antique, mis en honneur depuis près de deux siècles.

De plus, les discordes civiles et religieuses avaient considérablement accéléré la décadence, en semant de toute part le découragement par le pillage et même par la démolition d'un très grand nombre d'églises. Aussi, les travaux importants de peinture sur verre étaient-ils devenus fort rares, surtout vers les premières années de Louis XIV; et les grands priviléges, accordés jadis aux peintres verriers, tombaient entièrement en désuétude, tandis que la peinture à l'huile prenait toujours plus de faveur.

De là l'extrême pénurie de verres colorés dans la masse, dont se plaignent les divers artistes qui discutent leurs conditions de prix avec nos chanoines. A Paris, comme partout ailleurs, les ouvriers, dit Rimaugia, « ne se veulent plus guere amuser a en fere ny il nen font. » A quoi bon, en effet, perdre son temps et ses peines à réaliser des produits qui n'avaient presque plus de cours en Europe? Et c'est pourquoi nous voyons Jacques Damen écrire inutilement « en plusieurs villes les plus trafiquantes de de la France. » Il presse de vive voix les gentilshommes qui font le verre à la Prade. Il ne peut « en auoir bonne response,» restant lui-même très persuadé que, s'ils ne veulent entreprendre de confectionner le verre de couleur, c'est faute d'être « asseurés en leur faict. » A peine s'il ose compter sur Charles de Hanse, fabriquant à Nevers. Encore espère-t-il bien plus de l'influence du chapitre que de tout l'argent qu'il a pu proposer à ce gentilhomme verrier. Il est donc bien évident que les verreries françaises avaient généralement renoncé à ce genre d'industrie dans les dernières années de Louis XIII, tandis qu'au xve siècle, la grande quantité de leurs produits pouvait à peine suffire à la consommation

qu'en firent, longtemps encore, jusque dans le XVIe, de nombreux ateliers de peinture sur verre. 1649.

Concluons que si, dans les basses-fenêtres qui se trouvent à l'ouest du transsept, on n'a pas suivi le plan d'ornementation arrêté en 1639, conformément aux verrières du chevet, c'est beaucoup moins la faute des hommes que celle d'une époque qui n'eut jamais le moindre encouragement pour l'ancienne peinture monumentale sur verre. Reléguée dans les frises et les bordures des grands panneaux blancs, ou tout au plus dans les impostes et les rosaces, la peinture en apprêt elle-même ne reproduisait guère plus que des armoiries, des emblèmes, des devises, des fruits ou des fleurs. Encore est-il bien facile de remarquer, dans les œuvres du XVIIe siècle, l'absence complète des beaux verres rouges et jaunes, teints dans la masse, comme on les préparait dans les verreries des époques antérieures. Dans notre Cathédrale, par exemple, ces deux riches couleurs, d'un éclat à la fois moëlleux et éblouissant, constituent l'un des rares mérites des basses-verrières qui rayonnent autour du chœur; tandis que dans les trois roses et les trente-six fenêtres qui font suite à l'occident, elles sont remplacées par du verre rouge-sanguin. ou bien orangé, simplement coloré à la moufle.

Enfin, loin de favoriser la grande peinture sur verre, le siècle de Louis XIV vit trop souvent substituer des panneaux entièrement blancs aux anciennes verrières de couleur, sous le frivole prétexte d'éclairer les tableaux à l'huile, alors toujours plus nombreux dans les églises; ou bien encore afin de donner plus de lumière aux anciens du Sacerdoce, dont l'âge aurait affaibli la vue[1]. Aussi, quoique les rangs des peintres verriers fussent singulièrement éclaircis, cet art pouvait à peine suffire, surtout en France, à l'existence de ceux qui tentaient encore, à leur manière, des efforts inutiles pour en perpétuer les bonnes traditions.

On avait eu le soin, selon le goût de cette époque, de peindre, sur plusieurs de nos vitraux, les armes de Dominique de Vic. Bien qu'il eût refusé au chapitre la chapelle d'intronisation, en 1634, il s'était montré, depuis, fort généreux; et il méritait, à divers titres, de rattacher son nom aux travaux importants qui venaient de s'accomplir dans son église. Il voulut, en outre, doter la Cathédrale d'ornements sacerdotaux d'un très grand prix.

Cependant, les Auscitains ne perdaient jamais de vue l'engagement pris de couronner le porche par les 1652.
deux tours qui devaient recevoir les cloches. En 1652, nous les voyons réclamer, avec instance, l'exécution du « dessein qui en auait désia esté faict,» sous le bienheureux Léonard : « Plaignent,» dit, à ce propos, le cahier dont nous avons déjà parlé, « dé cé qué led'Seigneur tienct trente deux mil liures pour la rente de quatre années de la fabrique de l'église d'Auch laquelle somme doibt estre mise en rente au proffit de lad'église pour la bastisse des clochés, et autres choses portées par la fondation[2].»

Nous ignorons si M. de Gouhas fit droit aux autres plaintes. Quant à la bâtisse des clochers, il fallut bien se résigner encore à un dernier ajournement, qui se continua jusqu'après la mort de Dominique de Vic. C'est qu'il régnait une assez grave mésintelligence entre ce prélat et la Commune. Le monument écrit, qui nous a transmis le long détail des griefs réciproques, n'établit pas bien clairement l'origine de cette fâcheuse querelle. Nous savons seulement qu'elle avait fini par s'envenimer à un tel point, que l'archevèque se tenait presque toujours éloigné de la ville. « Led'Seigneur a poursuiuy diuers décrets en la cour contre des principaux habitants de la ville, sullemant pour les opprimer, et sur des subjects ridiculles, comme pour auoir chanté une chanson dans laquelle ny lui ny

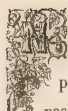
[1] C'est ainsi que furent sacrifiées les deux verrières qui ornaient les sacristies, A et B, planche 2, de notre Cathédrale A celle du nord, Arnaut de Moles avait représenté l'Annonciation en deux grands personnages, l'Ange Gabriel et la Vierge Marie. A celle du midi, c'était Notre Seigneur Jésus-Christ recevant le baptême de Jean, son précurseur, dans les eaux du Jourdain.—Ce déplorable exemple fut imité sur plusieurs points du diocèse.

[2] Article XII du cahier des plaintes.

1661. personne des siens n'est nommé ny désigné; acisté à un chailybary, ou pour auoir procédé à la faction des consuls en la forme ancienne...; ayant esté contraincts, après diuerses depputations, de faire un acte aud'Seigneur Archeuesque avec toute sorte de respect et de soummission, pour le prier de reuenir dans la ville acister de sa présance et de son conseil les habitants, durant les troubles présants, etc.»

Cette déplorable mésintelligence durait encore, lorsque Dominique de Vic quitta définitivement le diocèse pour se rendre à Ermenonville, sa patrie, où une mort, précieuse devant Dieu, ne tarda pas à l'enlever de ce monde. Elle mit fin, en 1661, à une longue carrière épiscopale, dont tous les actes n'auraient pas mérité l'estime et la reconnaissance publiques, si le document que nous venons de citer pouvait inspirer une entière confiance. Ses dispositions testamentaires elles-mêmes ne firent aucun droit aux anciennes réclamations du chapitre concernant la chapelle qu'il avait refusée le jour de son installation. « Les intendants de la fabrique s'en plaignirent à messire Méric de Vic, comte de Fienne, frère du défunt et son héritier,» qui termina l'affaire par une transaction du 17 septembre 1662. Il fut aussi convenu, à cette occasion, et « agréé desd'sieurs intendants....... qu'on maintiendrait les armoiries du défunt seigneur acheuesque dans led'jubé en projet, suivant le contract du cinquiesme jour de may de cette mesme année, reteneu par Barbe notaire de la présente ville d'Aux.»

LE JUBÉ ET LE SÉMINAIRE.

ous apprenons, en effet, par les mémoires du temps que les plans et devis du Jubé étaient en étude, antérieurement à cette dernière date, et même avant la mort de Dominique de Vic, puisque ses armes figuraient dans le dessin. Toutefois, l'acte public des conventions n'avait été passé que depuis la vacance du siége, « entre Mrs les intendants de lad'fabrique métropolitaine Ste Marie, d'une part, et le Sr Geruais Drouët, maistre architecte de la ville de Thole (Toulouse) et sculpteur du roy.»

Drouet était élève de Guépein le Tourangeau, auteur des sculptures sur pierre qui décorent l'entrée du chœur de la cathédrale de Toulouse. Il jouissait d'ailleurs, lui-même, d'une réputation bien établie par différentes œuvres d'art chrétien, dont la plus estimée est un groupe colossal représentant le martyre de St Etienne.

1662. Cependant, Henri de La Mothe-Houdancourt, évêque de Rennes et grand-aumônier de la reine-mère, Anne d'Autriche, venait d'être promu au siége d'Auch. Mais sa prise de possession n'eut lieu qu'environ deux ans après la nomination royale. Elle fut signalée par un incident dont le chapitre se montra peu satisfait, et qui ne nous semble pas tout à fait étranger à cette histoire. Les chanoines, réunis en corps, attendaient le nouveau prélat autour d'un autel, dressé, selon l'usage, au milieu du porche de la Métropole, pour la cérémonie de réception. Sur cet autel était ouvert le livre des quatre Evangiles, à côté de celui qui contenait la formule du serment que font, disent les archives, « par la coustume invariablement obseruée despuis plusieurs siècles, nosseigneurs les archeuesques plustot que d'entrer dans la eglize, sur la porte d'icelle, d'observer le privilége et maintenir les loix de la dite église[1].»

D'après le livre Noir-nouveau[2], Léonard de Trapes et Dominique de Vic avaient seuls prêté le serment d'usage, depuis que le cardinal de Tournon avait essayé de s'y soustraire, en décembre 1547. Plus résolu que ce prince de l'Eglise n'avait osé le paraître, Henri de La Mothe « obmit de faire led'serement, et passa outre. De tout quoy le chappitre l'en auroit requis souuent par des depputations fréquantes de plusieurs personnes de leur corps. Lesquels n'ayant rien aduencé, ils auroient esté enfin contraintz de

[1] Voir, plus haut, page 41.   [2] Fol. 191 233

l'en supplier par acte du 12 mai 1665 auec tous les respects et soubsmissions possibles. A la signification 1665.
duquel le dit seigneur fit une response qui auroit pu deuenir présiudisciable au chappitre, par les mauuaizes interprétations que ses ennemis y donneroient. Lesditz scindicz, par ordre d'iceluy fournirent à mesme temps leur repartie, laquelle fut couchée dans le registre des notaires en suitte de la response de Monseigneur, et conçue en ces termes : lesquels sieurs scindicz repartirent avec le même respect et soubsmissions que cy-deuant, que l'entrée de Monseigneur dans la salle capitulaire dépendoit entièrement de son bon plaisir; le chappitre ne préthendant pas exiger cet honneur de mondit seigneur, s'il ne lui est agréable; mais seulement en cas pour sa commodité il voudra accomplir dans le chappitre plus tôt qu'à la grande porte de l'eglize la forme de sa réception et du serement ordinaire, presté par tous seigneurs les archeuesques plus tost d'entrer dans la dite église.»

Henri ne crut pas devoir souscrire à cet arrangement. Il suivit, en outre, l'exemple de son prédécesseur, en refusant au chapitre la chapelle d'intronisation. Le trésor de Sainte-Marie était pourvu d'un riche mobilier[1]. Le nouveau prélat jugea plus convenable de ménager ses ressources personnelles dans l'intérêt des grandes œuvres diocésaines qui étaient encore en souffrance.

La construction du Jubé se poursuivait depuis un an. Mais les avances faites à Drouet s'étaient épuisées en premiers frais de fondation, d'approvisionnements et de main-d'œuvre. « Six colonnes monolithes de marbre blanc et rouge et chaque colonne de la hauteur de trese pams[2] et demy et de la grosseur à proportion, estaient prestes; led'entrepreneur les avait désia faites porter à la Chanoinye. Des pierres étaient également taillées et en réserve dans les galleries de la maison de la fabrique, pour quatre niches, leurs culs de lampes, soubassements des niches et deux pieds destaux qui fesaient aduencement dans le dessein agréé le cinquiesme de may 1662.»

Henri de La Mothe, peu satisfait de ces commencements, se fit présenter le plan d'élévation. Il proposa divers changements qui emportaient la suppression des quatre niches, et transféraient les statues au haut du Jubé; de manière à reproduire, au centre, un souvenir de la douloureuse scène du Calvaire.

Quant au groupe qui se détache sur la façade, au-dessus de la porte d'honneur, Drouet aurait voulu, dans ce nouveau projet, et, « si tel estait le bon plaisir dud'seigneur archeuesque, figurer l'image de la Vierge portant un petit iésus accompaignée de dus anges, l'image de la Vierge de la hauteur conuenable, et celles des anges de la hauteur de six pams[3]. Mais le prélat aima mieux que sus la ditte porte fussent posées les images en bosse des quatre évangélistes.»

L'article neuf du contrat, qui traite de ce groupe, ne dit rien des dimensions arrêtées dans le dessin pour les évangélistes et les quatre symboles qui les caractérisent. L'article dix, au contraire, ne laisse rien à désirer au sujet des statues qui doivent couronner l'entablement. Chacune d'elles, est-il dit, « sera de la hauteur de huit pams[4], et de la ditte pierre de Taillebourg. Et sur le milieu un crucifix de bois de tilh, de pareille hauteur de huit pams; et la croix de bois de chesne, grande à proportion.»

Les nouvelles conditions furent reçues et signées, « le 23 du mois de mars 1665, dans le palais archiépiscopal de lad'ville et cité d'Auch, par ledit sr Gervais Drouët, maistre architecte et sculpteur de la ville de Thole[5].» Et tout se trouvant ainsi réglé dans l'intérêt de la fabrique, Henri de La Mothe porta son attention sur les études cléricales.

[1] Chaque chanoine donnait une chape à la fabrique, le jour de son installation, et de plus soixante livres pour l'entretien des ornements sacrés. Mais c'est surtout du don épiscopal, consacré par l'usage, que venait la richesse du mobilier de la Cathédrale.

[2] Environ 3 mètres 05. — Le pan linéaire, mesure d'Auch, était de cent lignes, c'est-à-dire 0 mètre 226

[3] Environ 1 mètre 36.

[4] Environ 1 mètre 81.

[5] « Lequel Droüet promet de bien et duement faire et mettre en place la ditte œuvre, et ce dans la feste prochaine de Toussaints, à la réserve des figeures dont il faira et posera la moitié dans neuf mois et la moitié restante dans autres neuf mois; posant chaque figeure, à

1666 Il avait reconnu, dès les premiers mois de son séjour à Auch, que les douze bourses du séminaire d'Est étaient loin de répondre aux besoins du diocèse. Et d'ailleurs on eut soin de l'informer que les sujets « nommés et pourueus de ces places par aucuns des héritiers du fondateur, l'estoient souuent en bas aage, sans aucune vocation à l'estat ecclésiastique. Qu'après y avoir appris les lettres humaines, les uns auoient pris le parti de l'espée, les autres faict la marchandise ou autres vocations laïques. Que ceux qui s'estoient voués à l'estat ecclésiastique estoient sortis de cette maison, auant que d'estre formés aux vertus que cet estat exige, et d'estre préparés à la réception des Ordres sacrés, les reuenus n'estant pas d'ailleurs suffizants pour que les directeurs pussent les y former assez longtemps[1]. »

La nécessité d'une nouvelle organisation était donc incontestable. Le sage prélat forma le dessein de la réaliser dans un autre local et sur une plus vaste échelle. Avant tout, il voulut se préoccuper des avantages d'une belle exposition; et, dans ce but, il acheta, pour la somme de deux mille huit cent quarante et une livres, deux maisons avec enclos, situées hors des murs, à l'occident de la ville. Après toutes les démolitions et les modifications du sol reconnues indispensables, un vaste emplacement se trouva prêt à recevoir le tracé des nouveaux plans[2].

Les fondations étaient à peine ouvertes, lorsque Henri de La Mothe fut rappelé à la Cour par la confiance dont l'honorait la reine-mère. Anne d'Autriche sentait, depuis près d'un an, les atteintes d'un mal que sa répugnance à le découvrir avait déjà rendu incurable. Elle était dévorée par un cancer; et les souffrances finirent par s'aggraver à un tel point, que, le 2 du mois d'août 1665, l'auguste malade sollicita les derniers secours de l'Eglise.

Le danger cessa néanmoins contre toute apparence; mais on eut souvent de semblables alarmes qui cependant laissaient au grand-aumônier, par intervalles, une certaine liberté, sans qu'il lui fût jamais possible de regagner définitivement son diocèse. Enfin, le mardi, 19 janvier 1666, Anne d'Autriche reçut de nouveau le Saint-Viatique. Dans la nuit, on lui administra l'Extrême-Onction; et vers cinq heures du matin, elle rendit le dernier soupir[3].

Sept jours après ce triste événement, Henri de La Mothe écrivait à son vicaire général : « Je seré desormais plus libre et attaché à ce diocèze que je n'eusse pas esté sy elle eut uescu. J'espère partir au pr jour du mois qui entre, etc., etc. » Il partit, en effet, dans le commencement de février, et son premier soin, en arrivant à Auch, fut d'ordonner dans sa Cathédrale « un seruice particulier ou rien ne manqua de ce qui est sortable a la mémoire d'une si grande Reyne et princesse[4]. »

Anne d'Autriche, dans ses derniers moments, avait recommandé à son grand-aumônier de faire prier Dieu de toute part, pour le repos de son âme[5]. « La Reyne, » dit-il lui-même, à ce propos, « auoit toujours eu une dévotion particulière à la Saincte Trinité et au Sainct Sépulchre, sur l'invocation de laquelle elle s'estoit souuent proposé d'ériger une chapelle, au bas de laquelle ou sur l'autel seroit le

mesure qu'il l'aura acheuée, en commençant par le crucifix et les deux figeures qui l'approchent; et le tout moyennant le prix de seize mille liures, sur laquelle sera précomptée la somme de..... cy-deuant receue par ledit Drouët. Et le restant, qui est la somme de..... lui sera payée en trois diuers termes et payements esgaux.....

» Reste accordé qu'au cas que les dittes figeures ne seroient faites bien et suiuant l'art, qu'en ce cas qui seroit uérifié par lesd'esperts, la somme de quatre cents liures sera diminuée du prix du présent bail pour chaque grande figeure qui se trouuera rebutée, et deux cent liures pour chacune des petites pareillement rebutées. »

[1] Bernard Simon Lafont, syndic du séminaire. « Requeste d'union à Vous Monseigneur l'Illustrissime, et Révérendissime, etc., etc. »

[2] Me Joseph Lunet. Inventaire général des actes et documents du séminaire Saint-Joseph, de la ville d'Auch, fait au mois de décembre de l'an 1744, page 13 et 27. — « L'Illustrissime seigneur Henry de La Mothe-Houdancourt fit bastir un grand logement dans un enclos considérable, qu'il auait acheté, confrontant du midy à rue publique, dite le carrelot de las hemnes, du septentrion au grand chemin qui va à l'Oratoire de Vic-Fezensac. » — L'Oratoire était une petite chapelle placée sur le chemin de Vic.

[3] De Motteville, Tom. V, p. 360-471.

[4] Voir cette lettre, à l'appendice, note H.

[5] Titre original de fondation de douze chapelles érigées dans l'église métropolitaine d'Auch, etc., etc. Verso du fol. 3

Sacré Sépulchre, et que si Dieu lui rendoit la santé, elle accompliroit ce désir : dont Nous Nous estant ressouvenus Nous aurions érigé à l'honneur de ladite Reyne une chapelle Royalle dans nostre église métropolitaine d'Auch[1].» 1667

Il est à remarquer que le XVIe siècle semblait avoir tout disposé, dans la quatrième chapelle du rond-point, pour la facile exécution d'un tel projet. Sous une arcade, pratiquée en arrière-plan de l'autel, est un groupe à sept personnages presque grands comme nature, reproduisant la mise au tombeau de Jésus-Christ. Un peu plus haut la Sainte Trinité est figurée en sculptures sur pierre, au centre d'un beau retable, « que Nous auons faict tout enrichir d'or,» ajoute ici Henri de La Mothe, « depuis le haut jusques en bas, et est ornée ladite chapelle de fort belles statües, le Sainct Sépulchre sur l'autel, et les costés tous couverts et parsemez de larmes et de fleurs de lys d'or, à la perfection de laquelle ne restant qu'une fondation pour la durée de ce monument....., Nous auons institué et instituons douze chapelles, pour la desservir selon sa dignité, etc., etc.[2]»

Douze chapelains furent donc nommés. Un règlement particulier imposait à chaque titulaire l'obligation de célébrer, tous les jours, la messe, à l'autel de la chapelle royale, et d'offrir le Saint Sacrifice, selon l'intention du fondateur, pour le repos de l'âme de la reine. C'était toutefois à la réserve du jeudi, où la messe devait se dire pour le roi et pour sa famille. Chaque jour, la grand'messe était célébrée après toutes les autres; et puis venait le chant du « libera » exécuté par les douze chapelains[3].

Cependant, les travaux du séminaire, suspendus par les rigueurs de la saison, furent repris bientôt après l'arrivée de l'archevêque. Les constructions, d'ailleurs encore assez modestes[4], étaient conduites avec tant d'activité qu'en moins de deux ans la communauté des clercs y put ouvrir ses exercices : ce qu'elle fit sous le vocable et patronage de St Joseph. Le personnel du petit séminaire lui fut « incorporé auec tous ses biens, reuenus, dépendances, appartenances, noms, voyes et actions, par ordonnance épiscopale du septiesme jour de may 1667[5].

L'avenir du sacerdoce était désormais assuré dans le diocèse; et le chapitre applaudit ouvertement à la nouvelle organisation des études cléricales. Mais il ne pardonnait pas à l'archevêque le refus dans lequel il persistait de prêter le serment d'installation. Le 26 février de cette même année 1667, les chanoines avaient porté leur plainte au parlement de Toulouse, par l'organe du syndic métropolitain : « suppliant, » dit la requête, « à ce qu'il plaise à la cour ordonner que Messire Henry de La Mothe-Houdancourt soit tenu se faire recepuoir en la forme et manière que les sieurs archeuesque ses prédécesseurs ont esté receus. »

Nous avons vu que l'acte public du 12 mai 1665, par lequel on avait sollicité « mondit seigneur auec tous les respects et soubsmissions possibles » de vouloir bien se conformer à l'ancien usage, faisait certaines concessions sur les circonstances et le lieu de la réception. Mais aujourd'hui plus de ménagements. Henri de La Mothe est sommé de remettre « ses prouissions et acte de mise en possetion entre les mains dud'chappre pour en auoir communiquation et les faire registrer en ses registres, et qu'il jurera en la forme ordinaire et lieu acostumé d'obseruer et faire obseruer les priuileges; et que tant pour ce qui concerne lad'reception et seremant que autres matières privilégiées et antiennes costumes, demeureront en leur forme et vigueur et seront plainement obseruées et executées selon leur forme et teneur, auec inhibition et deffances aud'archeuesque d'y contreuenir. »

[1] Titre original, etc., etc. Verso du fol. 3, et fol. 4.

[2] Ibid. Fol. 4 et verso.

[3] Ibid. Fol. 7 et verso.

[4] Nous avons sous les yeux les détails d'un avant-projet qui porte le chiffre du devis à 31,409 livres 7 sols seulement. — Ce n'est pas même la moitié de la somme que l'on dépensait alors à construire le Jubé.

[5] Voir, à l'appendice, note I.

1668. Henri refusa avec plus d'énergie que jamais d'obtempérer aux injonctions du chapitre. Assigné en parlement pour le 23 avril, il fit défaut; et la cour « veu lad'requeste et deffaut leué sur icelle »..... ordonna de plein droit que led'de La Mothe-Houdancourt se ferait receuoir aud'chapitre, en la forme et manière que ses prédécesseurs..... « auec inhibitions et deffances aud'archeuesque dy contreuenir; la condamné et condamne aux despans desd'deffauts enuers led'sindic du chappre, la taxe réseruée. »

L'arrêt du parlement est du 13 mai 1667. A cette date, l'œuvre de Gervais Drouet aurait dû être terminée depuis environ neuf mois, d'après les clauses du contrat. Et pourtant, elle fut retardée près de quatre ans encore. Messire Méric de Vic, comte de Fienne, ayant eu connaissance des changements survenus dans le premier plan, s'était pourvu en parlement, et avait obtenu « à la requeste de messire Fieffé, signification d'un arrest, portant que les armoiries de feu Monseigneur de Vic seroient mises dans le lieu et place du Jubé, désigné par le premier contract. »

De son côté, le chapitre, ne voulant pas se tenir pour battu, fit dresser un mémoire pour sa défense : « lequel a respondu que lesd'srs intendants de la fabrique de lad'église ne disconuiennent pas qu'il ne faille mettre les armoiries du deffunt seigneur archeuesque dans led'Jubé. Et en effet le sr Geruais Drouët architecte et sculpteur du roy et entrepreneur dud'Jubé a eu ordre desd'srs intendants de tailler en marbre blanc lesd'armoiries. Elles sont désia fort aduancées. Mais attendu que le deissein doné au premier contract n'a pas esté suiuy et qu'un autre a esté exécuté mis en place et fort aduancé en suitte du contract de bail faict par Monseigneur l'archeuesque à présent séant, signé de luy et desd'sieurs intendants, lesd'armoiries ne peuvent estre mises dans led'lieu auparauant désigné, parce qu'il n'est pas dans le second deissein à présent exécuté. Elles y seront néantmoins mises au lieu le plus honorable que ce deissein put permettre, a scavoir au milieu de l'aisle qui est au costé de l'Euangile. Et parlant au nom desd'sieurs intendants proteste de l'indue procédure des agents dud'sr comte de Fienne et de tout ce ce qu'il put et doibt protester. »

Messire Méric accepta le compromis. Les armes de son frère furent sculptées au-dessous de l'architrave, du côté de l'Evangile; et celles de Henri de La Mothe parallèlement, du côté opposé.

1671. D'après la signature de l'architecte, inscrite au-dessous de la table des quatre évangélistes, le Jubé ne fut « accompli, avec les figures » que dans l'année 1671. Malgré son complet désaccord de style avec tout ce qui l'environne, qui voudrait, aujourd'hui, donner la préférence, en regard de la maîtresse-nef, à cet informe revers des boiseries, dont la nudité si pauvre imprime à l'âme un indicible sentiment de tristesse sur les deux côtés du déambulatoire? Il est bien vraisemblable que le cardinal de Clermont-Lodève, ou du moins François de Tournon, son résignataire, avait eu le dessein de voiler d'une manière convenable, surtout du côté de l'ouest, les dehors d'une enceinte si belle à l'intérieur. Toutefois, les documents qui ont échappé à la destruction de nos archives capitulaires gardent, à ce sujet, le plus complet silence. Et, du reste, les conditions arrêtées dans le cahier des charges n'autorisent nullement à supposer que l'architecte ait eu rien d'important à démolir sur le revers occidental des stalles, avant de tracer les fondations du Jubé. Le mur de séparation, dont nous avons parlé ailleurs, n'était évidemment qu'une clôture provisoire.

LES TOURS DE LA FAÇADE OCCIDENTALE.


On n'a pas oublié que Gervais Drouet avait pris l'engagement de compléter son œuvre dans l'espace de dix-huit mois, à partir du 23 mars 1665. Et nous venons de voir qu'environ six ans après, il y travaillait encore. De ce long retard, qu'on était loin d'avoir prévu dans le principe, n'est-il pas aisé de conclure que l'attention de l'architecte dut se partager sur l'ornementation et sur

les travaux d'achèvement de l'édifice? C'est, en effet, à cette époque que toutes les chapelles du 1671.
chevet et de la nef furent dotées d'une clôture en marbre de Caune, de tout point uniforme et régulière. A la gauche du chevet, deux autels, celui du Purgatoire et celui du Saint-Cœur de Marie, furent décorés de magnifiques retables : ici surtout le style, ainsi que la distribution et le choix de la matière, tout à fait les mêmes qu'au Jubé, semblent prouver que ces deux œuvres sont également de Gervais Drouet.

Cependant, les Tours de la façade occidentale, dont les Auscitains avaient si souvent demandé la construction à nos archevêques, étaient encore à faire. Le plan en était arrêté depuis longtemps, et même, selon toute apparence, depuis l'année 1489. Mais déjà profondément modifié, sous l'influence italienne du temps de François I[er], il devait perdre encore, sous Louis XIV, ce ton d'élégance, de grâce et de véritable grandeur qui distingue les monuments érigés jusque dans la première moitié du XVI[e] siècle. François Mansart venait de mourir (septembre 1666). Mais il survivait dans ses nombreux disciples; et son école, en voulant donner, à l'exemple du maître, plus de grandiose aux édifices dont elle enrichissait la capitale et les provinces, tombait généralement, comme lui, dans la pesanteur.

On a dit que, pendant son dernier séjour à Paris, Henri de La Mothe-Houdancourt avait confié à Robert de Cotte le soin de faire le nouveau plan des Tours. De Cotte fut élève de Jules Mansart; et, à ce titre, il continua les traditions de l'école française, dont nous retrouvons les caractères dans le monument qui nous occupe. Mais on n'a pas pris garde qu'en 1666, cet architecte comptait à peine dix ans[1], et que nos Tours étaient déjà construites avant que de Cotte pût mériter d'être inscrit au nombre des artistes.

Et, du reste, pourquoi ravir à Gervais Drouet une gloire que nul autre nom mieux accrédité dans l'histoire n'est, ce nous semble, en droit de lui disputer? Henri de La Mothe veut couronner l'œuvre de ses illustres prédécesseurs. Il consacre à l'achèvement de la Cathédrale ses ressources personnelles et ses soins les plus assidus, surtout à partir du jour où il est « plus libre et attaché à ce diocèze » qu'il n'aurait pu l'être si Anne d'Autriche eût vécu. A l'intérieur de l'édifice, nous le voyons continuer à Drouet « maistre architecte et sculpteur du roy, » comme il se dit lui-même, la confiance dont il l'avait investi, par acte public, avant de se rendre à la Cour. Pourquoi ne l'aurait-il pas étendue jusqu'à la construction des Tours, dont l'ensemble demandait, il est vrai, plus de temps et de dépenses, mais sans opposer, dans les détails, des difficultés inattendues, ou d'un ordre plus élevé?

Quoi qu'il en soit de ces considérations générales, et même en leur accordant toute la confiance qu'elles semblent mériter à défaut de documents historiques qui sans doute n'existent plus, est-on fondé à conclure en faveur de Gervais Drouet? Nous inclinons volontiers à le croire, sans prétendre toutefois appuyer sur des preuves positives une opinion qui ne peut être aujourd'hui qu'à l'état de simple conjecture.

C'est donc vers 1670 qu'il aurait mis la main à l'œuvre pour couronner la façade occidentale. Le porche que Jehan de Beau Jeu avait élevé jusqu'à la naissance des arcades[2], et que Jehan Cailhon avait repris en 1630, en était encore, après trente-huit ans, à l'entablement des douze colonnes corinthiennes qui décorent le premier ordre. Au niveau de la corniche régnait une vaste galerie bordée, en amortissement, par une balustrade à jour. Sur cette plate-forme le tracé des bases correspondait, pour les deux Tours, aux fortes piles qui limitent les travées du porche; et sur ces bases on vit enfin s'élever insensiblement, à la grande satisfaction des Auscitains, les Tours qu'ils attendaient depuis près de deux siècles, comme le dernier complément de l'édifice.

[1] Il est né en 1656

[2] Voir, plus haut, page 63

1678. Henri de La Mothe pouvait enfin dire avec Salomon : « Le Temple du Seigneur est accompli[1]. » Mais à l'exemple de ce pieux monarque, il aurait cru son œuvre bien imparfaite, si, par de sages règlements, il n'avait point pourvu à la décence et à la dignité des augustes cérémonies que l'on devait y célébrer. Il porta donc une ordonnance, datée du 22 septembre 1678, et régla, en quinze articles, toutes les conditions du service divin, spécialement pour le chapitre.

Les trois premiers articles traitent de l'exactitude aux exercices et de la décence du costume. Le quatrième fixe les Matines, depuis Pâques jusqu'au 1er octobre, à cinq heures du matin, et à six le reste de l'année. Les suivants, jusqu'au treizième, déterminent la division du temps et la tenue des membres du chapitre, pour tous les détails des saints offices. Le treizième pourvoit au service de la sacristie, et prescrit que « depuis la fin de Laudes du chœur, jusques à l'heure de midy ou enuiron, il ny ayet point de temps ou on ne célèbre quelque messe basse, excepté le temps de la grande messe. » Le quatorzième énumère certaines obligations du prêtre sacristain. Le quinzième traite du chant sacré, et blâme « le pitoyable estat de la musique »... vu surtout que l'archidiaconé de Sempuy a été uni au chapitre pour l'entretien de la psallette.....[2] « Pour a quoi remedier, » ajoute le pieux pontife, « nous exhortons lesd'srs du chapitre et néanmoins leur enjoignons de se pouruoir d'un sousmaistre qui auec le maistre instruise lesd'enfans en lart de musique composition dy celle et chant du contrepoint, et d'un maistre de grammaire de bonne vie et mœurs et capable pour enseigner auxd'enfant la doctrine chrétienne et les bonnes lettres. Et enfin de remettre lesd'enfans au nombre de sept[3]. Ordonnons que suiuant lancien usage de Nostre Esglise lintroït de la grande messe aux jours des festes de la première classe sera chanté scauoir le plain chant par les choristes et prebandiers du chœur, et le contrepoint par lad'psallette; et en tous les jours des dimanches et festes chomables et desd'dix festes non chomables, l'alleluïa après lepistre. Et en cas de controuention a cet article de la part desd'srs du chapitre, maistre de musique, sousmaistre et maistre de grammaire dans le mois, il sera par nous pourueu contre les défaillans par la rigueur de la justice. Et sera Nostre presente ordonence publiée à l'ordinaire, et signifiée tant au sieur scindic de Nostre chapitre et sacristain susdit qu'au scindic desd'trois chapelles desd'prebandiers, afin que lecture en soit faite a la première assemblée, etc., etc. »

Louis XIV, « par son bevét et lettre à nostre Sainct Père le Pape, en datte le tout du vingt huictiesme auril mil six cens septente trois[4], » avait accordé sa haute sanction à la chapelle royale qui devait perpétuer, à Auch, le souvenir des vertus de la reine-mère. Encouragé par ce premier succès, Henri de La Mothe sollicita une nouvelle faveur dans l'intérêt de sa Cathédrale. Des constructions étrangères s'étaient groupées sans ordre, par le laps du temps, à l'ombre de ses hautes murailles. Il était de toute convenance d'en dégager les abords, et de ménager une place régulière à l'ouest de l'édifice. Or, le cahier des « jurades » de la Commune d'Auch nous apprend, à la date du 13 septembre 1683, que le roi fit bon accueil à la demande de l'archevêque. Mais comme les ressources de la fabrique ne pouvaient suffire à cette nouvelle dépense, on régla qu'un impôt de trente-six mille quatre cents livres serait levé, à cette fin, sur tout le diocèse[5].

Cependant Henri de La Mothe touchait au terme de sa carrière épiscopale. Bien qu'il eût consacré, de ses revenus, près de quatre cent mille livres aux travaux d'achèvement et d'ornementation de la

[1] III REG., c. IX, v. 25. Perfectumque est Templum.

[2] Voir, plus haut, page 44.

[3] Il s'était déjà plaint « sur ce que les dits sieurs du chapitre sans authorité légitime depuis quatre ou cinq ans auoient supprimé le maistre de grammaire et trois desd'enfans. »

[4] Titre original de fondation, etc., etc., fol. 5.

[5] « Le 7 féurier 1682 un arrest du Conseil fust rendeu au sujet de la place que Sa Majesté a accordé a Monseigneur l'archeuesque de faire faire deuant l'Eglize Métropolitaine Sainte-Marie de cette ville, et qui porte permission de desmolir vingt-six maisons a cet effect, et d'imposer trente six mil quatre cens liures sur cette ville et paroisses dépendantes du dioceze d'icelle. »

Métropole[1], ses dernières dispositions prouvèrent, comme tous les actes de sa longue vie, que sa générosité ne connaissait point de bornes. Après avoir fait, dans son testament, la part des pauvres et des fondations religieuses, il donna, par un legs spécial, dix mille livres pour un nouvel orgue. L'exécution de cet instrument ne se fit pas attendre. Elle fut confiée à Joyeuse, qui, d'après nos mémoires[2], était un des plus habiles facteurs de la fin du XVII[e] siècle. 1684.

Henri de La Mothe signa son testament le 22 février 1684. Deux jours après, il rendait le dernier soupir dans le château épiscopal de Mazères. Son corps fut transporté à Auch, et inhumé, comme il l'avait prescrit, sous le pavé du porche. Une simple dalle funéraire recouvrit sa tombe, avec cette inscription, qu'il avait lui-même composée :

HÌC JACET
HENRICUS DE LA MOTHE HOUDANCOURT
INDIGNUS ARCHIEPISCOPUS AUXITANUS
EXPECTANS RESURRECTIONEM MORTUORUM
OBIIT 1684. — 24 FEBRUARII[3].

Mais le chapitre, juste interprète des sentiments de vénération et de reconnaissance que l'auguste défunt avait inspirés à tout le diocèse, fit graver, en lettres d'or, les mots suivants sur une plaque de marbre noir qui se voit encore au-dessus de la tombe :

QUOD HENRICI MERITIS DETRAXIT HUMILITAS
ID REDDIT VERITAS
ILLUM PIETATE, DOCTRINA, ET NOBILITATE CLARISSIMUM
VENTURIS RETRO SECULIS COMMENDANS
1684[4].

Cette inscription porte la trace du marteau démolisseur qui, à une époque de vertige, essaya de la détruire. La tombe venait d'être profanée; et l'épitaphe, retournée à l'intérieur par des mains sacriléges, ne devait plus sauver de l'oubli le nom de ce généreux pontife. Comme si la reconnaissance acquise à tant de bienfaits avait pu s'éteindre dans les cœurs et disparaître avec le monument destiné à en perpétuer le souvenir. — Grâce aux soins éclairés de M. P. Sentetz, de Duran, l'inscription fut rétablie dans les premières années du XIX[e] siècle.

La mort de Henri de La Mothe était venue retarder de quelques mois l'exécution d'un projet qui était aussi cher aux Auscitains qu'il avait pu l'être à lui-même. L'impôt des trente-six mille quatre cents livres avait eu le succès désirable. Les maisons qui gênaient les abords de la Cathédrale n'étaient plus habitées; la démolition commença dans les derniers jours de l'année 1684; et de nouvelles constructions, disposées sur un plan uniforme, régularisèrent, à l'ouest de la basilique, la place qui porte le nom de Sainte-Marie.

Cependant quelques tours de défense, désormais inutiles, dominaient encore, en 1689, le mur d'enceinte de notre vieille cité. Celle de la Porte-Neuve gênait la vue, dans la direction de l'ouest à l'est. Elle empêchait surtout les étrangers, qui se rendaient à Auch par le chemin de Vic, de considérer à distance, en toute liberté, la façade occidentale et ses nouveaux clochers.

[1] Mss. de l'abbé Daignan.—Voyage littéraire de Paris à Auch, p. 207.

[2] L'abbé DAIGNAN. Documents inédits pour servir à l'histoire ecclésiastique de la Gascogne.

[3] « Ici repose Henri de La Mothe-Houdancourt, archevêque indigne du diocèse d'Auch, en attendant la résurrection des morts. Il décéda le 24 février 1684.»

[4] « Ce que la modestie avait ôté au mérite de Henri, la vérité le rétablit, afin de glorifier, dans les siècles à venir, cet illustre pontife, non moins distingué par sa piété et par sa doctrine que par l'éclat de sa naissance. 1684.»

1689 Une délibération de la Commune fut provoquée, à ce sujet, le 18 juin 1689, à la requête de Clément de La Baune, sieur de Bascous, maistre des tailles et premier consul, qui demanda la démolition du hurdel de la vieille tour[1]. Et « la Communauté » adoptant les conclusions, le condamna, mais sans préjudice de la porte, à disparaître devant les deux Tours de la Cathédrale[2].

Honneur à nos édiles auscitains ! A une époque où le public ne savait plus se passionner pour les œuvres d'art chrétien, ils ont rendu un juste hommage au monument religieux qui devait être, dans nos murs, leur plus beau titre de gloire. La délibération de 1689 est un utile enseignement. Elle méritait de trouver place dans les annales de la Métropole.

[1] En cas de siége, pour augmenter la hauteur des tours, ou pour suppléer à l'insuffisance des couronnements, on ajoutait souvent une espèce d'étage en bois sur lequel se tenaient les hommes d'armes. C'est là ce que le moyen-âge appelait « hourd ou hurdel. » — « En premier lieu a esté proposé que nous auons baillé à desmolir et rebastir..... Et atendeu que le haut de la tour de la Porte-Neuue menaçoit ruine, que mesme partie du couuert et coulandage qui est sur la murailhe estant pareilhement tombé, nous aurions compreints dans led'bailh les reparations qu'il conuient faire a lad'tour, mesme de desmolir le coulandage qui reste, et de mettre le couuert sur la muraille, afin que les tours de l'Eglise se puissent ueoir plus facilement.....

» Présans a ce Messieurs M. François Chauailles, conseiller et aduocat du Roy en lad'seneschaussée, et Joseph de Solle, procureur temporel en l'archeuesché de lad'ville, qui ont dit n'empescher qu'il ne soit délibéré sur lesd'propositions.»

[2] « Sur la première proposition a esté délibéré que la Communauté approuue les réparations que Messieurs les Consuls ont faict faire a la tour de la Porte-Neuue, comme tres utilles et necessaires, mesme la dépance qu'ils ont faicte pour raison de lad'réparation qui sert d'ornement a la ville et facilite la vue des tours de l'Eglize.

» Ainsi a esté délibéré, conclud et arresté aud'Auch, les an et jour que dessus.



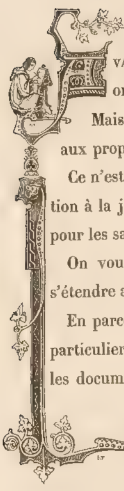
PARTIE DESCRIPTIVE.

CHAPITRE PREMIER.

VUE EXTÉRIEURE

ET

PLAN GÉNÉRAL.



AVANT de décrire la Cathédrale d'Auch, il nous a paru convenable de remonter à son origine, de dire ses accroissements, ses vicissitudes et son influence.

Mais à ce dernier point de vue, il ne nous a pas été toujours facile de restreindre le cadre aux proportions d'une simple notice.

Ce n'est pas que nous pussions jamais nous laisser séduire par l'espérance de donner satisfaction à la juste curiosité d'un certain ordre de lecteurs. Nous n'avions pas la prétention d'écrire pour les savants qui recherchent les sources de l'histoire dans les détails d'intérêt local.

On voudra bien se souvenir, en outre, que notre plan, arrêté dès le début, ne devait point s'étendre au-delà du complet développement de l'édifice que nous avons voulu faire connaître.

En parcourant les phases diverses de sa construction, nous nous sommes attaché, avec un soin particulier, à l'étude des ressources mises à la disposition de la fabrique, toutes les fois que les documents contemporains nous permettaient d'en apprécier l'origine et la nature.

Il est facile de se convaincre, par les détails de l'appareil, qu'à toutes les époques on fit un bon choix de matériaux propres à résister à l'action des agents atmosphériques. Diverses carrières de carbonate de chaux mélangé de silice en proportions variables fournissent, à Auch, une sorte de grès généralement propre à donner aux monuments d'excellentes conditions de durée. C'est cette espèce de pierre qui forme les assises quadrangulaires à la surface, soit intérieure soit extérieure, des murs de la Cathédrale. Celle des pieds-droits, des colonnes, des piliers, ainsi que des voussoirs dans presque toutes les arcades, est de la même nature.

Du reste, le contrat, daté du 16 juin 1629[1], nous fait connaître les conditions imposées à Jehan Cailhon en cette matière : « Item faire le tout cy-dessus declere de bonne pierre de taille non subjecte à la gelee ny au vers et pour ce esuiter, la faire tirer despuis le mois de januier jusques au mois de septambre ainsin qu'il est necessaire. Et sera lad'pierre de la perriere appartenant a lad'fabrique qui est au lieu dict...[2] et proche de la vigne des heritiers de feu Bernard Viues ou plus près s'il en

[1] Voir, plus haut, page 67.

[2] Le nom est resté en blanc dans l'original.

trouue de meilheure ou semblable, en payant par l'entrepreneur la juste valleur de l'héritage, après l'auoir faict reconoistre audict seigneur archeuesque et intendants de la fabrique[1]. »

Mais avant de nous livrer à l'examen des diverses parties du monument qui nous occupe, qu'il nous soit permis de lui payer un juste tribut d'admiration. Comment, en effet, ne pas reconnaître, en présence de ces magnifiques inspirations de la pensée chrétienne, que la foi si ardente de nos pères avait le secret des grandes œuvres ? Elle disposait, avec une merveilleuse facilité, de moyens d'exécution dont on ne saurait, aujourd'hui, égaler la puissance, malgré l'incontestable développement des sciences pratiques, de l'industrie et même de l'aisance publique.

FAÇADES LATÉRALES.



La Cathédrale d'Auch est bordée, au sud et au nord, de rues étroites qui empêchent de la considérer à l'aise, sous un angle proportionné au développement de ses faces latérales[2].

Le côté du nord est pourtant dégagé de toute construction accessoire, depuis le porche jusqu'à la partie tournante du chevet. Mais à cette limite, elle se relie à une espèce de couloir pratiqué, en 1822, pour conduire le public dans la partie méridionale du palais épiscopal qui déjà était convertie, à cette époque, en palais de justice. Néanmoins, il est encore assez facile de compléter le tour de l'hémicycle, à l'est par une salle basse du XIV[e] siècle, et au sud par la portion de l'ancien cloître capitulaire qu'on a transformée, de nos jours, en maison départementale de détention.

A l'aspect du levant, l'œil rencontre, sur le flanc des pans coupés, cinq petites baies à jour, dont l'existence accuse, au pourtour du chevet, un étage de plus que dans les autres parties de l'église. Du reste, la déclivité très sensible du terrain rendait cette substruction presque nécessaire; et c'est ce qui nous explique l'établissement des chapelles souterraines de notre Cathédrale, à une époque où l'on n'était plus dans l'usage de construire des cryptes, même dans les grandes basiliques.

Bien qu'une partie des faces latérales se trouve ainsi enclavée dans les édifices adjacents, on distingue assez facilement tous les contre-forts. Ils s'élèvent, après un faible ressaut, et buttent les murs de refend, jusqu'à la galerie moderne qui limite les bas-combles. De là, ces petits murs se détachent des toitures sur toute la profondeur des chapelles. Ils montent encore de 7[m] 50[c] pour recevoir la retombée des deux étages d'arcs-boutants qui contre-balancent la poussée des hautes-voûtes.

Sur le flanc des contre-forts, de simples panneaux furent taillés en creux, dès le principe, et ornés d'écussons, à quelques mètres du sol. Un peu plus haut, la forte moulure en larmier, qui archivolte l'ogive des fenêtres, fait retour sur la saillie de ces mêmes contre-forts, et se relève en triple fronton aigu, dont les rampants sont enrichis de crochets et de panaches. Au pourtour des chapelles de l'abside, ces frontons, plus élevés, réunissent leurs sommets et se transforment en pinacles feuillagés. Des vases au galbe antique garnis de gros bouquets, des cassolettes, des obélisques trapus, etc., etc., tiennent ici la place des aiguilles festonnées et des clochetons fleuris qui se couronnent de statuettes dans les cathédrales des époques antérieures.

Une balustrade à jour, surmontée de piédouches à boules de pierre, règne autour des rampants du grand comble. Le chéneau qu'elle borde se ramifie et se prolonge sur l'extrados des arcs-boutants, pour déverser les eaux pluviales au dehors. A la limite inférieure des bas-combles, des gargouilles ou lanceurs sculptés en forme d'hommes ou d'animaux réels ou fantastiques projetaient autrefois ces

[1] Article XXXIX.

[2] Voir planche 1.

caux, en avant des contre-forts. Depuis quelques années, on a jugé plus convenable de les introduire dans des tuyaux en fer fondu, qui les dirigent jusqu'à la base de l'édifice.

Ces conduits métalliques, dont l'existence est plus facile à concilier avec les intérêts du service public qu'avec la sévérité des traditions archéologiques, cachent en partie les traces d'un grattage, au moyen duquel on a fait disparaître, en 1793, les armoiries de quelques-uns de nos prélats. Tous les contre-forts qui correspondent aux chapelles latérales portaient l'écusson du cardinal François-Guillaume de Clermont-Lodève. Sur les autres étaient distribués, autour du chœur, ceux de François-Philibert de Savoie, et des cardinaux Jean de Lescun et de La Trémouille. Or, l'histoire du monument nous a fait connaître les motifs de cette juste préférence. Jean de Lescun avait accordé, deux fois, des indulgences, et s'était imposé lui-même beaucoup de sacrifices, dans le but de préparer la reconstruction de la Cathédrale. François-Philibert de Savoie et le cardinal de la Trémouille avaient fait construire le chevet, de 1489 à 1507. Et les chapelles des collatéraux s'étaient élevées par les soins du cardinal de Clermont Lodève, sous Louis XII et François I[er], de 1507 à 1548.

Les deux portes du transsept méritent surtout de fixer notre attention dans les façades latérales. « Les susdits portals,» dit le procès-verbal de vérification du 18 mai 1609, « sont .... faicts à la façon moderne, et au milieu de chacun d'iceux il y a un montant enrichi et embelli d'ouvrages modernes[1].» Ces derniers mots ne doivent s'entendre que des sculptures qui décorent le linteau et les parties droites de la baie. Mais pourquoi le ciseau de l'artiste n'a-t-il pas imprimé aux courbes ogivales le mouvement qui anime la pierre depuis le sol jusqu'à la naissance de l'arcade?

Les monuments écrits indiquent la solution de ce problème, en assignant à chaque partie de l'œuvre son époque. Nous lisons, en effet, dans le contrat du 16 juin 1629, que les deux portes latérales étaient restées inachevées[2]; et la reprise dut se faire, sous la direction de Jehan Cailhon, à partir de la sculpture qui datait déjà, à cette époque, d'environ quatre-vingt-dix ans[3].

En outre, divers articles imposaient à l'architecte les plans suivis par ses prédécesseurs, dans les détails de l'édifice : c'est-à-dire, pour le porche, les dessins de Jehan de Beau Jeu; et, pour les portes du transsept, les formes en ogive adoptées dans toutes les grandes baies à jour qui figurent aux façades latérales. L'ouverture, qui s'élève au-dessus du linteau droit, devait donc être en tout semblable à celle des fenêtres. Quatre longs panneaux de verre blanc, bordés de peintures en apprêt, sont venus prendre, sur ces deux portes, la place des tableaux en relief qui, dans les siècles précédents, faisaient parler, souffrir, chanter ou prier, à l'entrée des vieilles basiliques, des légions de patriarches, de prophètes, de vierges, de martyrs, d'anges et de saints de tous les degrés de la hiérarchie céleste.

Toutefois, les culs-de-lampe merveilleusement déchiquetés, et les couvre-chefs à broderies pendantes s'y montrent encore à nos regards. Alignés, à la hauteur du linteau, ou étagés à la face intérieure des murailles, ils étaient près de recevoir, sous leurs gracieuses voûtes à réseaux, bon nombre de statues, destinées à veiller nuit et jour à la garde du saint temple. Mais à la reprise des travaux, vers 1630, les temps étaient bien changés : la transition de l'art chrétien aux nouveautés profanes de la renaissance était complète; et les troubles du XVI[e] siècle avaient laissé dans les masses un profond sentiment de lassitude en présence de tant d'œuvres, qui devaient rester inachevées parce qu'elles trouvaient moins de sympathie et qu'elles étaient, de jour en jour, plus incomprises. L'article XXVI du contrat de Jehan

[1] Voir, plus haut, page 65.

[2] Articles XXIV et XXV.

[3] Les deux salamandres de la porte du nord, qui vomissent des flammes, à la hauteur de l'imposte, rappellent le règne de François I[er].

Cailhon réservait, il est vrai, pour un avenir peu éloigné, la dernière « fasson » de nos deux portes : « Item laissera une arquade sur les diets portaux .... sans y faire aucune fasson, pour sur icelles continuer le mur jusques à son entière perfection; laissant les voissaiges pour seruir lorsqu'on vouldra paracheuer les deux pourtals, et y faire mettre l'entablement, etc., etc.» On n'avait donc pas renoncé, même en 1629, à continuer, dans la ligne des voussoirs, les sculptures qui décorent les pieds-droits. Mais le ciseau mercenaire qui taillait, à la hâte, de lourdes niches en renfoncement, aux trois portiques de l'ouest, aurait-il bien pu s'astreindre à découper ici, en fines dentelles, des édicules aériens, si étrangers à l'art renouvelé de Rome et de la Grèce ?

FAÇADE OCCIDENTALE.



Beaucoup plus favorisée que les deux autres, par les vastes dimensions de la place qui la précède, la façade occidentale se montre en toute liberté. Mais ce n'est que pour rendre encore plus sensible son malheureux défaut d'homogénéité avec l'ensemble de la basilique. Trois grandes arcades cintrées introduisent, de plein pied, dans le porche. Jehan de Beau Jeu, qui en jeta les fondements, vers le milieu du XVIe siècle, ne devait trouver rien de plus convenable que les colonnes et les pilastres de l'ordre corinthien pour décorer son œuvre. Aussi les distribua-t-il, au dedans et au dehors, au nombre de soixante-douze, selon toutes les règles de l'art antique, alors généralement préconisé comme seul digne de concourir à l'embellissement des édifices. Il les entremêla de vingt-quatre niches, aujourd'hui désertes, et qui même furent vraisemblablement toujours inhabitées.

Quatre-vingts ans plus tard, nous avons vu Jehan Cailhon poursuivre les plans de Beau Jeu. Mais son style, plus riche et plus orné, faisait déjà pressentir l'ère de splendeur dans laquelle les grandes tours furent construites.

Ces deux tours sont, l'une et l'autre, à base carrée, à deux étages inégaux et à peu près semblables. Le premier, haut de $12^m\ 77^c$ sur $11^m\ 44^c$ de côté, est enrichi, à l'extérieur, de seize colonnes d'ordre composite. Il se termine, à la hauteur du grand comble, par un trottoir de ronde que borde une balustrade à jour. Le second étage est orné de seize pilastres cannelés; mais ils n'appartiennent à aucun ordre classique. Son élévation est de $15^m\ 27^c$, et sa base de $9^m\ 11^c$ de côté. Il est percé, sur les quatre faces, de baies étroites et géminées, dont les deux arcades sont inscrites dans une autre plus large et à plein cintre comme les premières.

Les cloches sont dans la tour du nord. Celle du sud porte, au sommet, une armature en fer qui soutient les trois timbres d'une horloge, dont la sonnerie est double, et se répète, dans la grande nef, pour le service de l'église. A l'intérieur de cette tour, un beffroi neuf vient de recevoir le bourdon de la Cathédrale.

On assure qu'un dôme, en harmonie avec l'ensemble et les détails de la façade occidentale, devait couronner le sommet de nos deux tours. Néanmoins, une toiture à quatre pans, aplatie sur l'extrados de la dernière voûte, protége à peine ses larges dalles contre les variations de l'atmosphère. Tout autour, une galerie fort étroite mesure moins de dix pas sur chaque face; et pour toute décoration vous ne rencontrez, en amortissement, que le monotone piédouche surmonté de ses boules de pierre. Une hauteur de près de 140 pieds vous sépare de la multitude que les jours de fête et de négoce ramènent périodiquement sur les deux places. Si le vent soufle, l'air vous saisit de toute part. Il gronde comme la tempête à travers les balustrades; tandis que le bruit de la foule s'affaiblit et monte à peine à vos oreilles.

De tous les points, l'œil se porte librement sur les toits confus de la cité aux rues étroites, sinueuses

et montantes. Il redemande à l'ancien cœur de ville ses murs romans et ses bastilles avancées, ses larges ponts-levis et ses vieilles tours hérissées de merlons, ou couronnées de hurdels et de guettes. Mais le torrent des âges a passé : les nouvelles générations chercheraient vainement les traces de la double enceinte féodale qui fut souvent arrosée du sang de leurs ancêtres. Le noir donjon des Armagnacs, si longtemps formidable, a aussi disparu; et les tourelles plus modestes des barons sont elles-mêmes descendues au niveau de l'humble habitation du pauvre peuple.

Des hauteurs de son auguste sanctuaire, la Vierge protectrice de l'antique confédération novempopulanienne domine seule les faubourgs et la vieille cité. Elle convie autour de son autel, pour les confondre dans le même embrassement de fraternité chrétienne, et le pauvre et le riche, et le fort et le faible; tous ceux enfin qu'on appelait, à une autre époque, « forburgeoys ou manants, vassaux ou suzerains, hommes-liges ou puissants seigneurs. »

Aux trois grandes arcades de l'ouest correspondent trois portes cintrées qui ouvrent sur les nefs de la basilique. Construites deux ans, au plus, avant les premiers travaux du porche[1], il avait été facile de les raccorder, en 1548, avec ce qui les entoure. Ici encore pilastres et colonnes, avec tous les accessoires de l'ordre corinthien. Le lourd fronton triangulaire n'a pas été omis; et même « l'arc triomphant, » comme on disait à cette époque, couronne les trois entrées.

Au milieu de l'élégant attique, interposé entre la voûte du porche et la porte centrale, a été ménagée une petite niche dans laquelle la statue de Marie pose sur un modeste piédestal[2]. Un peu plus haut, l'inscription, gravée en lettres d'or sur marbre noir, dans l'aire du fronton qui couronne l'attique, nous avertit que notre église est dédiée à la Vierge mère de Dieu :

DOMUS

VIRGINI DEIPARÆ

DICATA.

La Vierge-mère porte, en effet, l'enfant Jésus entre ses bras. Elle nous semble assez confuse du cortége tout païen que l'art antique renaissant est venu introniser dans le parvis sacré de sa demeure. Quelques Chérubins indifférents, semés à travers les têtes de bélier, les mascarons et les guirlandes, se font bien, çà et là, une auréole de leurs petites ailes. Mais que sont devenus ces esprits vraiment célestes, ces beaux Séraphins aux longs cheveux bouclés, aux longues tuniques flottantes, ces anges pieux et modestes, si dégagés de la matière et si heureux de balancer l'encensoir sous le regard de la Reine des Anges? A leur place, nous rencontrons ici des génies ailés, tournant le dos à la Madone, pour mieux voiler, sans doute, l'inconvenante nudité qu'un ciseau bien profane leur a faite. Y eut-il jamais moins d'harmonie entre un sujet d'art religieux et son étrange entourage?

LES GRANDES LIGNES.



Sainte-Marie présente, en plan général, la forme d'un parallélogramme sensiblement allongé dans la direction de l'orient vrai. L'édifice se termine, à l'est, par un hémicycle à cinq pans coupés. Sa largeur totale est de 34^{m} 95^{c} dans œuvre; et sa longueur de 102^{m} 86^{c}, qui se partagent comme il suit : le porche, 9^{m} 76^{c}; du seuil au transsept, ou longueur des nefs, 36^{m} 64^{c}; le transsept, 11^{m} 80^{c}; de la limite orientale du transsept au pan coupé terminal, ou longueur du chevet, 44^{m} 66^{c}.

[1] Voir, plus haut, page 63.

[2] Voir planche 3.

Le porche mesure, à l'intérieur, 22m 66c, du sud au nord[1]. Aux extrémités de cette dernière ligne ont été pratiquées deux grandes niches de 3m 27c de profondeur, sur 4m 63c d'ouverture, qui tombent, à la manière antique, jusque sur le pavé. On a érigé, dans celle du nord, une statue en l'honneur de St-Roch, dans le courant de l'année 1832, c'est-à-dire à l'époque où le choléra, sévissant dans la capitale, menaçait d'envahir, pour la première fois, toutes nos provinces. Vis-à-vis figure, dans la niche du sud, l'archevêque St-Austinde, qui fut, vers le milieu du XIe siècle, l'honneur de notre siége, et l'énergique défenseur du droit méconnu, ou opprimé par la violence, dans toute la province novempopulanienne.

L'intérieur de la Cathédrale se divise en trois nefs, coupées à angle droit par le transsept. Celle du centre a pour largeur 11m 80c; celle du sud, 6m 49c; et celle du nord, 6m 35c. La hauteur de la première est, sous la clé de voûte, de 26m 64c; et celle des deux autres de 14m 34c.

L'édifice comprend, en outre, vingt et une chapelles, dont seize dans les parties droites et cinq à l'hémicycle. Toutes celles des parties droites ont 5m 15c de profondeur du sud au nord, sur 6m 35c de largeur. A l'hémicycle, la forme à pans coupés modifie légèrement ces dimensions. Les murs de refend qui séparent les chapelles correspondent, d'un côté, aux contre-forts adossés à l'extérieur du mur d'enceinte, et de l'autre, à la ligne transversale des piliers et des arcs-doubleaux qui limitent les travées à l'intérieur.

La longueur du transsept est exactement égale à la largeur totale de l'église; aussi la forme symbolique du signe de notre Rédemption n'est-elle pas accusée, à l'extérieur, sur les faces latérales. A l'intérieur, cette forme est rendue sensible à l'aide du ressaut bien tranché qui interrompt, sans effort, entre les deux portes, la double série des chapelles. Néanmoins, la croix ainsi formée ne reproduit exactement aucun des deux types plus spécialement adoptés, l'un par l'Eglise orientale, et l'autre par l'Eglise occidentale. On sait que, dans le premier de ces deux types, les quatre croisillons sont toujours égaux entre eux; ce qui est loin de se réaliser ici. Et pour reproduire le second, la nef du centre devrait avoir plus de longueur que le chevet, tandis qu'elle est sensiblement plus courte.

Le plan général de 1489, calqué, selon toute apparence, sur le modèle d'une croix plus régulière, fut donc abandonné vers 1546. Pressés d'en finir avec une œuvre que l'on poursuivait depuis trois siècles, les intendants de la fabrique voulurent clôturer l'enceinte à l'occident, sans se donner le temps de mettre les grandes lignes des trois nefs en rapport avec les dimensions si avantageuses de la partie spécialement destinée au clergé de la métropole.

Les offices se faisaient déjà, dans le chœur, bien avant la consécration de la basilique. L'ancien usage[2], encore généralement suivi au XVIe siècle, voulait que cette enceinte, toujours close et réservée, fût établie à l'orient du transsept. Et ces primitives dispositions n'ont jamais été changées pour le chœur de Sainte-Marie. Ses dimensions sont les mêmes que celles du chevet, moins le déambulatoire et les chapelles qui le bordent. Nous avons dit plus haut que ces chapelles sont au nombre de onze, c'est-à-dire cinq à l'hémicycle, et six dans les parties droites du chevet.

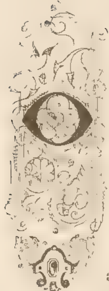
[1] Voir planche 2.

[2] Voir, plus haut, page 34.



CHAPITRE DEUXIÈME.

VUE D'INTÉRIEUR.



On ne saurait franchir, pour la première fois, le seuil de la porte occidentale sans se demander, avant tout, si l'étrange contraste de style qui frappe, à l'extérieur de notre basilique, ne se répète pas aussi à l'intérieur[1].

Mais deux obstacles s'interposent tout d'abord et limitent la vue, de telle sorte qu'il est impossible et de sonder la mystérieuse profondeur des nefs, et de mesurer soit la hauteur, soit l'étendue des longues voûtes : au-dessus de la tête, une tribune, avec son arcade antérieure, lourdement surbaissée; en avant, un Jubé massif, aux formes rigoureusement classiques, et dont la clôture sévère neutralise l'effet pittoresque qu'on aurait droit d'attendre des belles proportions de l'édifice. Il est aisé de reconnaître, aux caractères tout exceptionnels de ces deux constructions accessoires, qu'elles sont l'une et l'autre assez modernes, et qu'elles ne devaient entrer, en aucune façon, dans le plan arrêté au xve siècle.

Le Jubé, si on le considère isolément, est loin d'être sans mérite[2]. Décoré de colonnes d'ordre corinthien, en marbre du Languedoc, et couronné d'une balustrade en marbre rouge d'Italie, il peut être comparé, pour l'ensemble et même, jusqu'à un certain point, pour les détails, à ceux de Rouen et de Bayeux. Mais à la place qu'il occupe il brise durement toutes les lignes, rompt la belle symétrie des coupes principales, et voile la zone inférieure de l'hémicycle, du point de vue où les chapelles absidales se présenteraient, avec leur splendide couronne de vitraux, de la manière la plus favorable. N'essayez point de pénétrer, même du regard, jusqu'à l'autel du chœur : une porte pleine vous arrête brusquement; tandis qu'à cette même place le cintre surélevé d'une baie à jour aurait pu rendre assez facile une première vue d'ensemble des richesses artistiques que renferme cette merveilleuse enceinte.

Pour obtenir ce dernier résultat, il faudrait opérer, dans la façade du Jubé, une modification sensible que M. Léon Vaudoyer, inspecteur général des monuments diocésains, est loin de désapprouver. Nous savons quelle est aussi dans la pensée de M. Hippolyte Durand, architecte du diocèse, qui serait heureux de pouvoir donner quelque satisfaction à un désir généralement exprimé, sans nuire essentiellement à la disposition des boiseries intérieures. Malgré son complet désaccord de style avec tout ce qui l'entoure, le Jubé ne serait pas démoli; et l'on pourrait ajourner encore la hasardeuse exécution d'un plan moderne, hérissé de difficultés qu'à diverses époques on a regardées comme insolubles.

Nous avons déjà dit qu'un projet antérieur, élaboré sous Mgr Dominique de Vic, avait subi des transformations importantes sous son illustre successeur. Nous ignorons si ce premier Jubé ne devait pas

[1] Voir planche 1.

[2] Voir planche 2.

être plus en harmonie avec les traditions de l'époque ogivale[1]. Quoi qu'il en soit, tout paraissait irrévocablement prévu, jusqu'aux plus petits détails, dans l'acte notarié du 23 mars 1665. Mais dans l'exécution de ces sortes d'entreprises, fut-on jamais esclave de la lettre des contrats? Les statues du Jubé ne sont pas « de la ditte pierre de Taillebourg, » mais bien en beau marbre de Gênes; et le prix de ce travail dut, sans doute, être modifié avec celui de la matière. S'il fallait en croire M. Louis Daignan, « le crucifix de huit pams» aurait été fait de bronze[2] et non «en bois de tilh.» Mais malgré tout le respect que nous aimons à professer pour le témoignage du vénérable chanoine, nous sommes obligé de reconnaître qu'il s'est laissé tromper par les apparences. Du moins pouvons-nous assurer que le beau christ de «huit pams,» qui fut renversé de la galerie et brûlé sur la place publique, pendant la révolution de 1793, était tout simplement en bois bronzé.

Debout à droite et à gauche de la modeste croix qui le remplace, Marie et Jean, avec un grand air de douleur résignée, accueillent, au nom de l'Eglise, les paroles testamentaires du Sauveur. Plus loin, David et Isaïe personnifient la Synagogue antique au sommet du Golgotha. Le premier, couronne en tête, chante sur sa harpe l'histoire anticipée de la grande victime qui doit mourir pour la rançon du genre humain. Le second se contente de la faire pressentir à ceux de sa nation, dans le livre encore scellé et incompris de ses prophétiques enseignements. Isaïe tient, de plus, à sa main gauche, l'attribut iconographique qui le caractérise, c'est-à-dire la scie qui, d'après la tradition, fut l'instrument de sa mort[3].

Plus bas, sont les quatre évangélistes, fixant, pour les âges à venir, au moyen de l'écriture, la concordance de l'histoire et de la prophétie. Ils racontent ce qu'ils ont vu et entendu, comme tant d'autres témoins le racontèrent, avec eux, à cette même époque. Ils sont assis autour d'une table commune, en attitude d'hommes inspirés. Chacun d'eux a près de lui l'attribut qui lui est propre : l'aigle est à côté de St-Jean, l'enfant ailé à côté de St-Matthieu, le lion à côté de St-Marc, et le bœuf à côté de St-Luc. Ce groupe entier est aussi en beau marbre de Gênes.

Les aveugles profanateurs de 1793 se disposaient à précipiter le groupe et les statues sur le pavé du saint temple, pour les anéantir avec le christ de Gervais Drouët, lorsque M. B. T. Sentetz, de Duran, trouva le moyen de les sauver, comme œuvre d'art, sous quelque prétexte d'utilité publique. Il les fit descendre, avec toute sorte de précaution, et on les réunit au monument du Saint Sépulcre, dont la chapelle reçut immédiatement une clôture en bois, qui les a protégés jusqu'à la réorganisation du culte.

EFFET D'ENSEMBLE.



Considéré dans son ensemble, l'intérieur de Sainte-Marie est plein de grandeur et de majesté. La perspective en est riche et imposante. L'ordonnance des travées, la succession des arcades, des fenêtres et des galeries, la forme régulière et la disposition parfaitement symétrique des chapelles, l'effet des ombres et des oppositions ménagées au plan sauté qui interrompt, par le transsept, la série des divisions égales, et empêche, d'une manière très heureuse, la monotonie de s'introduire à côté de la multiplicité d'éléments semblables, tout enfin est établi dans des proportions où règnent les rapports les plus harmonieux.

Les Grandes Arcades. — La construction est soutenue par cinquante-quatre piliers, dont vingt-quatre

[1] Voir, plus haut, page 77.

[2] Hist. ecclés. de la Gasc. 1188.

[3] Origen. in cap. xxiii, Matth.— S. Just. in dialog. cum Tryph. Jud. — Tertull. de patient. cap. xiv.

s'élèvent sur les deux lignes parallèles qui séparent les trois nefs et vont s'embrasser, en hémicycle, à l'extrémité du chevet. Le fût de ces piliers est de forme cylindrique. Sur le contour sont engagés, de bas en haut, huit larges listels à vive arête, dont quatre correspondent aux arcs-doubleaux et aux grandes arcades de la maîtresse-nef; tandis que les autres vont se confondre avec la moulure profilée à l'intrados des nervures qui se croisent à l'axe des voûtes.

Du reste, aucune trace de sculpture, ni même de simples moulures, ne marque, à la naissance des courbes, la place invariablement réservée aux chapiteaux jusqu'au xve siècle. Les bases sont indiquées, sur un socle à six pans, par des moulures qui n'ont plus le moindre rapport avec celles de la période ogivale.

Le Triforium.— Au-dessus des grandes arcades, qui composent la première zone de l'édifice, règne le « triforium, » c'est-à-dire la galerie qui forme la deuxième. Ici l'exclusion de l'ogive, que les trois derniers siècles avaient consacrée aux monuments d'art chrétien, rappelle les tendances d'une époque de transition, si fatale à l'architecture religieuse. De simples meneaux droits, à moulures prismatiques, partagent en petites baies ces larges ouvertures à cintre, entièrement dépourvues de grâce et de dignité. Sous l'anse de panier qui les écrase, pas un ornement qui rachète à l'œil le monotone contraste de leur nudité avec les broderies de pierre qui décorent les hautes fenêtres. Une balustrade à jour suit, à hauteur d'appui, le pourtour du chevet. Le même dessin se continue autour du transsept et de la nef; mais ici « les balustres ne sont pas percés, » comme s'en plaignirent, en 1642, les vérificateurs de l'œuvre.

La Claire-Voie.—Un peu plus haut que le «triforium» est la claire-voie, dont le fenêtrage forme la zone supérieure. L'ogive se montre ici de nouveau; mais elle est sensiblement large sur son peu de hauteur, de manière à inonder la nef d'un jour beaucoup trop abondant pour des verrières sans peinture monumentale. Des meneaux droits divisent la baie en deux ou trois compartiments égaux, et vont s'épanouir, dans le tympan, en nervures flamboyantes dont le réseau est d'assez mauvais goût.

Les Voutes. — Vue à l'intérieur, notre Cathédrale présente l'aspect de trois ordres de voûtes : celle qui embrasse, en forme de croix, le chevet, le transsept et la maîtresse-nef; celles du déambulatoire et des bas-côtés; enfin celles des chapelles.

A la grande voûte du chevet, les arêtiers qui rayonnent autour de la première clé sont ornés, à l'extrados de la courbe, d'une fine broderie à jour, qu'on n'a pas imitée dans le reste de l'édifice, où les voûtes sont d'arêtes croisées, sans liernes ni clés pendantes. Elles avaient toutes ce caractère d'austère simplicité à l'orient du transsept, lorsque Jehan Cailhon fut chargé, en 1629, de poursuivre, sur le même plan, les travaux commencés depuis près d'un demi-siècle. Il lui fut donc prescrit d'imiter, à l'ouest, les voûtes déjà faites; toutefois, avec la condition expresse de sculpter, aux nouvelles clés, les armes du bienheureux Léonard. Nous avons vu que ce vénérable prélat s'était obligé pour «la some de six vingt mil liures tournoises[1],» sur cent cinquante mille que devait coûter l'achèvement de sa Cathédrale. Il était juste de perpétuer le souvenir d'un tel bienfait : «Item a chascune desd'clefz desd'croix d'ogive de la grande nefz et allées y mettra les armes dud'Seigneur archeuesque, taillées en pierre auec les ornements à l'entour d'icelles[2].» Et pourtant cette condition n'était pas encore remplie en 1642, puisque les vérificateurs de l'œuvre ajoutèrent à leurs réclamations sur la qualité de la pierre, «sauf qu'il n'y a pas d'armes.» De nos jours on pourrait en dire autant. Mais les traces du ciseau qui les a grattées, en 1793, prouvent encore qu'on avait réparé cette omission.

[1] Voir, plus haut, page 67.

[2] Article xxxiii du contrat du 16 juin 1629.

Les Chapelles. — Il est aisé de reconnaître que les chapelles ont été construites d'un seul jet et sur un plan d'une régularité parfaite. Elles ont toutes le pavé à un niveau commun, plus élevé que le sol des nefs d'environ 0^{m} 18^{c}. Leurs voûtes, de hauteur uniforme, sont d'arêtes croisées, sans liernes, ni tiercerons, ou clés pendantes, comme les autres voûtes de la basilique. Les chapelles qui bordent les parties droites de l'édifice sont toutes égales, semblables et parallèlement disposées, au nord et au midi, de manière à correspondre aux travées et aux fenêtres des bas-côtés. Celles qui sont à l'ouest du transsept n'avaient, en 1629, ni autel, ni pavé, ni verrières. Jehan Cailhon s'était engagé à «bastir dans chascune d'icelles un autel auec le marchepied.» Il est bien vraisemblable que les retables étaient aussi compris dans le contrat : ils furent rehaussés de bas-reliefs dont les encadrements présentent encore les caractères de l'époque.

La tourmente révolutionnaire de 1793 vint changer l'aspect du Saint Temple et dégrader les chapelles qui en étaient l'un des plus riches ornements. Aussi l'état où elles se trouvent, de nos jours, n'est-il plus qu'un pâle souvenir des époques antérieures. Lorsque le culte fut rétabli, quelques familles dévouées se donnèrent le soin de restaurer les autels, à la seule condition de changer le vocable, et de substituer au premier nom celui du patron, ou de tel autre saint dans lequel le bienfaiteur avait plus spécialement mis sa confiance. Toutefois, ces changements ne s'étendirent pas à toutes les chapelles.

La disposition générale des grandes lignes, en tout rigoureusement symétriques dans notre Cathédrale, produit, à l'intérieur, un triple aspect d'arcades, de chapelles et de voûtes interrompues ou continues; à l'extérieur, un double effet de combles continus et cruciformes, de baies à jour, de contreforts et d'arcades aériennes dont l'harmonie ravit à la première vue.

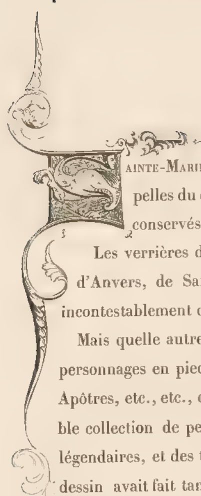
Mais cette heureuse combinaison serait bien autrement saisissante, à l'intérieur, si la zone inférieure des fenêtres n'était pas dépourvue, à l'ouest du transsept, des verrières historiées qui devaient d'abord les embellir. Avec leurs grands panneaux de verre blanc, un jour vif et par trop abondant frappe et rompt brusquement toutes les lignes. Il change et dénature les effets calculés dans le principe, et que l'exécution du premier plan d'ornementation aurait pu seule réaliser. Malheureusement, lorsque ce plan aurait dû se compléter, la peinture sur verre en était à son agonie. Aussi, rien ne peut remplacer aujourd'hui ce jeu de lumière tempérée par les plus riches nuances, qui, se mariant et se reflétant sur tous les points, aurait donné une toute autre vie aux grandes lignes architecturales.



CHAPITRE TROISIÈME.

LES VERRIÈRES

EN GÉNÉRAL.



SAINTE-MARIE d'Auch est renommée pour ses vitraux; et nous pensons que ceux des chapelles du chevet doivent, en effet, être regardés comme les plus importants et les mieux conservés entre tous ceux qui appartiennent à la fin du règne de l'ogive.

Les verrières de Sainte-Gudule de Bruxelles, si justement célèbres, celles de Notre Dame d'Anvers, de Saint-Ouen, de Saint-Godard et de Saint-Patrice de Rouen, etc., etc., sont incontestablement de vrais chefs-d'œuvre de l'art de la renaissance.

Mais quelle autre église possède, comme notre Cathédrale, une série complète de cinquante personnages en pied, Patriarches, Prophètes, Sibylles, Juges, Rois, Guerriers, Grands-Prêtres, Apôtres, etc., etc., dont les dimensions sont plus grandes que nature? Où retrouver une semblable collection de petites scènes, toutes reliées aux grands sujets par des tableaux historiques ou légendaires, et des tableaux tels qu'on les comprenait à cette brillante époque où la science du dessin avait fait tant de progrès, où l'étude approfondie de la perspective, du coloris, du clair-obscur et de la dégradation des teintes produisait tant de merveilles?

Si, dans cette splendide galerie, quelques extrémités inférieures portent la trace de négligences incontestables, on peut dire, en général, que le dessin est large et les formes savantes, et que les têtes, les chairs, les draperies et les décorations architecturales sont presque toujours traitées avec une rare intelligence. Les ornements accessoires brillent, sur tous les points, des couleurs les plus étincelantes. La pourpre, le violet, l'azur, le vert, le jaune d'or et tous les tons de la palette, composés avec cette infinie variété qui charme dans la nature, se fondent ici et s'unissent en mille nuances aussi suaves d'harmonie qu'elles sont riches d'éclat et de splendeur.

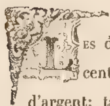
Mais avant de nous livrer à l'étude des détails que l'histoire, la symbolique et la mythologie ont groupés, autour du chœur, sous le pinceau d'Arnaut de Moles, jetons un rapide coup d'œil sur les peintures en apprêt qui décorent les autres fenêtres.

Nous avons dit ailleurs qu'elles appartiennent toutes à la première moitié du XVIIe siècle, époque malheureuse, où l'art religieux avait entièrement perdu ce ton de solennelle gravité qui caractérise le vrai moyen-âge. Dès le commencement du règne d'Henri IV, la grande peinture monumentale était tombée dans un tel discrédit que le bienheureux Léonard n'eut pas même la pensée de marcher sur les traces du cardinal François-Guillaume de Clermont-Lodève, lorsqu'il voulut doter la Cathédrale des hautes verrières du chevet. Il se contenta des pâles colifichets qui étaient alors généralement en honneur comme motifs d'ornementation dans les encadrements et aux impostes. Et Dominique de Vic, son successeur, adopta ce premier plan pour le reste des fenêtres de la zone supérieure.

Quant aux trois rosaces de l'ouest, du nord et du midi, elles furent réservées pour le projet d'achève-

ment, avec les douze grandes baies qui éclairent les bas côtés et le transsept. Et lorsqu'il fut question du choix de leurs verrières, nous avons vu que les intendants de la fabrique ne voulaient plus admettre que des peintures « à grandes et belles figures de personnages et d'armoiries... en sorte qu'il n'y parût pas un pousce de verre blanc. » Mais force fut de se résigner « à la petite besougne» des cartouches, des mascarons, des emblèmes, des armoiries, des palmes, des oiseaux, des groupes de fruits et des vases de fleurs. Encore ces prosaïques détails furent-ils répétés, du nord au sud, dans les fenêtres parallèles, sans la plus légère variante de palette ou de carton.

LES TROIS ROSACES.



Les deux rosaces du transsept présentent elles-mêmes ce caractère de parfaite identité[1]. Au centre de celle du nord figure, en buste, le prince des apôtres, avec sa double clé d'or et d'argent; tandis qu'à la même place on voit, à celle du midi, le buste de St-Paul portant le livre de l'apostolat et le glaive de son glorieux martyre.

Dans la rosace de St-Pierre, l'œil s'arrête avec surprise, sur une sorte de mosaïque confuse de pièces émaillées, et réunies avec une intention évidente de désordre. C'est l'écusson de Monseigneur de Vic, décomposé et remis en plomb par les niveleurs de 1793. Nous avons cru devoir le rétablir dans le dessin : il portait « écartelé, aux premier et quatrième, de gueules à deux bras et mains dextres jointes ensemble, mouvantes de deux flancs et posées en fasce, le tout d'argent ; et en chef un écusson d'azur, chargé d'une fleur de lys d'or et d'une bordure du même » qui est de Vic : « aux deuxième et troisième d'azur, à une fasce d'or, accompagnée de trois piliers du même, deux en chef et un en pointe. »

Nous devons pourtant reconnaître qu'à la rosace occidentale on a voulu faire un essai d'ornementation un peu plus digne des beaux temps d'Arnaut de Moles. Marie, en simple buste, voile d'azur et nimbe d'or, s'y montre à nos regards, au centre d'un rayonnement solaire[2]. La « Reine des Anges » a pour cortége un triple chœur d'esprits célestes, disposés en cercles concentriques. Mais que nous sommes loin de ces grandes et belles figures qui, d'après le premier projet, devaient « surpasser le naturel, même en ce comprins les trois os[3] ! » Encore ces faibles réminiscences d'un art entièrement déchu de son ancienne splendeur ont-elles beaucoup perdu de leur éclat. On avait cru l'augmenter, à une époque récente, en lessivant les verres de couleur. Mais les aspérités d'un corps dur mêlé au liquide dépolirent la surface au détriment des émaux, et dégoûtèrent, pour toujours sans doute, d'une opération aussi mal entendue.

Cette rosace a été reproduite dans une publication récente[4], dont le savant auteur nous permettra de faire ici toutes nos réserves sur l'exactitude du dessin qui lui a été communiqué. Le cortége de la Vierge se compose bien uniquement d'esprits célestes, ainsi qu'on le voit dans notre planche 6. Point de figure de femme qui s'y mêle, dans l'attitude de la prière. Il est, de plus, à remarquer que dans chacune des trois orbites où les anges semblent tourner du sud au nord, et comme dans la sphère de la « Rose Mystique, » toutes les figures sont calquées d'après le même carton ; ce que ne permettraient pas de supposer les nombreuses variantes du dessin interprété par M. Adolphe Berty[5].

[1] Voir planche 5.

[2] Mulier amicta sole. Apoc , cap. XII, v. 1.

[3] Voir, plus haut, page 69.

[4] Monuments anciens et modernes, par M. Jules Gailhabaud, avec la collaboration des principaux archéologues Tom. IV.

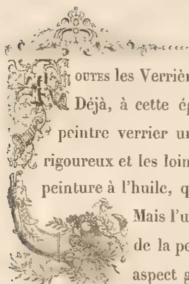
[5] Nous avons aussi le regret de n'être pas toujours d'accord avec le texte de M. Adolphe Berty. La courte notice qu'il a faite sur notre Cathédrale, comme collaborateur de M. Jules Gailhabaud, a été rédigée d'après des notes incomplètes, et peut-être aussi à trop grande distance du monument.

La partie historique de cette notice est loin, surtout, de porter la trace d'une étude sérieuse des documents originaux.

CHAPITRE QUATRIÈME.

LES VERRIÈRES

AUTOUR DU CHOEUR.



TOUTES les Verrières qui ornent les chapelles du chevet sont des premières années du XVIe siècle[1]. Déjà, à cette époque, l'usage des émaux appliqués au pinceau avait fait prendre à l'art du peintre verrier une voie inconnue jusqu'à la Renaissance. L'emploi des tons clairs, le modelé rigoureux et les lointains en perspective ménageaient des effets tellement comparables à ceux de la peinture à l'huile, qu'on put croire, d'abord, à un progrès inespéré dans les époques antérieures. Mais l'usage immodéré des nouvelles méthodes modifiant l'ancien système, les produits de la peinture sur verre perdirent insensiblement ce ton de poétique simplicité, cet aspect grave, religieux et saisissant, qui les avaient caractérisés avant le XVe siècle. Considérée à ce point de vue, la décadence était sensible, lorsqu'Arnaut de Moles fut admis à peindre les vitraux de la Cathédrale d'Auch. Toutefois, il sut se tenir en garde contre l'abus des nouveaux procédés. Et bien que les nombreux sujets dont il enrichit nos chapelles soient déjà loin de porter l'empreinte des sentiments religieux qui distinguent les siècles antérieurs, il est aisé de se convaincre que le génie de l'artiste s'est surtout inspiré des souvenirs de l'école milanaise et de celle de l'Ombrie, sans oublier les grands modèles de Florence et de Venise.

Nous avons déjà reconnu que certains observateurs, pour qui la critique est un besoin, pourraient signaler quelques incorrections dans le dessin de nos verrières. Mais il est bien évident que ces imperfections techniques, si souvent relevées dans les œuvres d'art chrétien qui ont précédé la Renaissance, tiennent beaucoup moins à l'impéritie des artistes qu'à leur indifférence pour tout ce qui est étranger au but transcendental qui occupait leur pieuse imagination. Ils s'attachaient, par dessus tout, à reproduire, comme dans un miroir fidèle, par l'expression de la physionomie, tout ce trésor d'émotions profondes et d'impressions si variées, qui sont l'apanage de l'âme humaine. Et c'est ce qui nous explique, sous le pinceau de Frère Angélique de Fiésole, par exemple, pourquoi la nature transfigurée n'a rien de commun avec la beauté anatomique et apprêtée des produits du paganisme. La vie, qui surabonde dans ses têtes et qui est suffisante dans les parties supérieures du corps, va s'affaiblissant dans les membres inférieurs, au point de leur donner toute la raideur de vrais supports artificiels[2].

C'est ce même contraste, si minutieusement critiqué, au point de vue des préjugés et des répugnances classiques, qui se reproduit sur divers points de nos verrières monumentales. On ne saurait le relever avec un certain degré de sévérité, sans vouloir rendre Arnaut de Moles responsable de l'influence, encore inévitable à son époque, qu'exerçaient généralement les traditions des écoles antérieures.

Il est facile de reconnaître, à une première vue d'ensemble, qu'il s'est proposé de mettre en parallèle l'Ancien et le Nouveau Testament. Les Patriarches et les Prophètes apparaissent successivement, dans ses tableaux, comme personnification de la Synagogue antique. Les Apôtres y représentent l'Eglise et sa

[1] De 1507 à 1513. Voir, plus haut, page 53.

[2] Rio, De l'Art chrétien, tom. I, p. 192

mission évangélique, c'est-à-dire la réalité de la merveilleuse histoire dont l'Ancienne Loi n'était que la figure[1]. Et Jésus-Christ, le salut de ceux qui croient, y est partout la fin sublime, le dernier mot du peintre, comme celui de la Loi écrite et de l'enseignement oral à tous les âges.

Arnaut de Moles exécute son vaste plan par grandes séries de personnages qui se mêlent sans se confondre; et dans leur nombre se trouvent les Sibylles. Elles présentent à nos regards, comme autant de titres au rang d'honneur qu'elles occupent sur la ligne des Prophètes, les divers attributs de vaticination qui les distinguent dans les traditions de tous les âges. St Paul, d'après Clément d'Alexandrie[2], s'autorisait de leurs oracles; et l'art chrétien, à sa naissance, les introduisit, avec Orphée, dans les scènes allégoriques dont les détails, sculptés ou peints, servirent à décorer le berceau sanglant de notre foi[3]. Plus tard, l'ère carlovingienne[4] et le XIIIe siècle[5] les reproduisent par la mosaïque et la sculpture; les contemporains d'Arnaut de Moles enrichissent leurs compositions des belles figures de ces prophétesses de la gentilité[6]; les chants sacrés des plus anciennes liturgies mêlent leur nom à ceux des prophètes de la Synagogue :

Dies iræ, dies illa	Credat vel gentilibus
Solvet seclum in favilla,	Sibyllinis versibus
Teste David cum Sibylla[7].	Hæc prædicta[8].

Après cela, comment trouver étrange le rôle que notre peintre verrier et les sculpteurs qui, de son temps, entaillaient les boiseries du chœur, font jouer aux Sibylles de notre Cathédrale?

CHAPELLE DU PURGATOIRE.

VITRAIL DE LA CRÉATION.

Planche 8



Arnaut de Moles débute par la Création, la chute originelle et les malheurs qui en furent immédiatement la suite. Le Père Eternel domine toutes les scènes. La splendide chape du pontife est le manteau du Roi de l'univers naissant. Un chœur céleste environne Jéhovah. Six anges, aux ailes éployées, entonnent l'hymne de la Création, sur divers instruments de musique : à la droite du Père Eternel, la cornemuse, la harpe et le rebec; à sa gauche, le tympanum, la trompe et la guitare chantent sa grandeur et sa puissance créatrice.

Au-dessous et dans la direction de la droite du Tout-Puissant commence le drame génésiaque. Dès la première scène, le Créateur s'est abaissé jusqu'à la matière qu'il vient de tirer du néant. Le peintre nous le représente débrouillant d'abord le chaos. Cinq orbites sidérales et concentriques sont disposées autour de la Terre, selon le système astronomique antérieur à Copernic[9].

[1] S. Ambros. in Luc, lib. II, cap. 2, n° 55. Vides omnem Legis Veteris seriem fuisse typum futuri.

[2] « Libros græcos sumite; agnoscite sibyllam, quomodò unum Deum significet, et ea quæ sunt futura prænunciet. » —Strom. Lib. VI. Voir encore, dans divers PP. de l'Eglise, tels que S. Clément de Rome, recogn. ad Jacob.—Athénag., pro leg. Christ., n° 30.—S. Just., cohort. ad Græc., nos 16, 37, 38.—Origen. contrà Celsum, lib. V, 64. —Théoph. d'Antio. ad Autolyc., lib. II, n° 36.—Lactan., de verâ sap., cap. XV et XVIII.—S. Jérome adv. Jovinian., lib. I.—S. August., de civit. Dei, liber XVIII, cap. 23, 24; contr. Faust., liber XIII, cap. 1, 25, etc., etc.

[3] Raoul Rochette, tableau des Catacombes de Rome, p. 134.

[4] Muratori, antiquitates Italiæ, tom. II, p. 879.

[5] Essai descriptif de l'ancienne église abbatiale de Saint-Antoine, en Dauphiné.

[6] Le Pérugin, Sandro Boticello, Baccio Bandinelli, Michel-Ange, Raphael, Le Titien, Le Parmesan, etc., etc.; sans compter les différents artistes chargés par Jules II de décorer la Santa Casa, ou Notre-Dame-de-Lorette.—En Italie, les Sibylles se voient encore : à Rome, au capitole, à la galerie Borghèse, etc., etc.; à Sienne, dans la Cathédrale; et de même en divers autres lieux. En France, on les retrouve dans les églises d'Amiens, d'Autun, d'Aix, d'Auxerre, de Saint-Bertrand de Comminges, de Beauvais, de Brou, de Clamecy, de Rouen, etc., etc.; et, pour notre diocèse, dans l'intéressante chapelle de Notre-Dame-de-Cahuzac.

[7] De la Prose des morts, au missel romain.

[8] D'une hymne de notre ancien missel romain-français.

[9] On sait que l'immortel ouvrage *de orbium cœlestium Revolutionibus* du chanoine astronome fut terminé, au plus tôt, en 1530. Il fut dédié au Pape, et imprimé, pour la première fois, à Nuremberg, en 1543, avec l'approbation officielle du cardinal Schomberg.

A droite, le Créateur, représenté debout, entre les deux meneaux, semble témoigner, avec plus d'intention, l'intérêt qui se rattache au chef-d'œuvre de ses mains, dans les décrets de son éternelle Sagesse. Il s'est dit : « faisons l'homme à notre image et ressemblance [1].»

Ici, le peintre ne le figure plus en buste seulement : sa tunique longue et traînante, sa taille libre et sans ceinture, ses pieds nus qui foulent la terre, tout, en un mot, symbolise, avec une admirable simplicité, les humbles dehors de la nature humaine que le Verbe éternel, «par qui tout a été fait [2],» s'unira dans le temps, pour le salut des hommes. Il vient d'approcher du limon dont il s'apprête à façonner le corps du père des humains. « Jusque-là,» dit Bossuet, «nous n'avions pas vu le doigt de Dieu appliqué sur une matière corruptible. Pour former le corps de l'homme, lui-même prend de la terre, et cette terre, arrangée sous une telle main, reçoit la plus belle figure qui ait encore paru dans le monde [3].» De ses deux mains, le Tout-Puissant élève sa nouvelle créature du sein d'un limon informe. Il s'incline avec bonté pour l'animer de cette vie de l'intelligence dont le principe ne pouvait venir de la matière.

Au sujet suivant figure la création de la première femme. Tandis que le premier homme, à demi couché sur la terre nue, et la tête inclinée sur le bras gauche, dort du sommeil que Dieu vient de lui envoyer, sa compagne, toute belle des charmes de l'innocence, naît d'une de ses côtes. Elle sort et s'élève du côté droit de son époux, sous la main du Seigneur qui la bénit. Le regard naïvement empressé et les mains jointes, Eve reconnaît son Créateur et l'adore.

Mais, nous voici à la fatale scène qui domine, dans le tableau central, tous les sujets de la verrière. L'arbre de la science du bien et du mal s'élève au milieu. Ses branches, couronnées de feuilles et de fruits, s'étendent vigoureusement jusque dans les deux baies latérales, où se montrent nos premiers parents. Autour du tronc noueux est enroulé le serpent infernal. Les longs et tortueux replis de l'énorme reptile embrassent la tige dans toute sa hauteur. Ils aboutissent à un buste de jeune fille, qui avance, à travers le feuillage, et se penche artificieusement vers la mère des hommes. On voit, au geste persuasif de sa main gauche, que ce mauvais génie cherche à rassurer Eve sur les suites de sa désobéissance, en lui disant : « vous ne mourrez point [4],» tandis que de la droite il lui présente le fruit défendu.

Les traits indécis d'une vierge à peine adolescente, entés sur le corps du plus rusé des animaux, avaient paru aux artistes du moyen-âge l'expression la plus complète de la puissance de séduire. Assez souvent ils donnèrent à cette face tous les dehors éblouissants de la beauté sensible. Ils l'encadraient soigneusement, comme aux stalles d'Amiens, par exemple, dans les tresses d'une ondoyante chevelure.

Ailleurs, au contraire, ils auraient voulu emprunter de l'Enfer le type du laid absolu, pour rendre la haine jalouse et la profonde malice de l'ennemi du genre humain. Ainsi, aux boiseries de notre Cathédrale, l'entailleur substitue à la jeune séductrice les traits hideux d'un être infernal, dont l'ensemble et les détails ne sauraient exprimer, tout au plus, que la charge de la figure humaine. Tandis que, dans le vitrail, l'artiste, uniquement préoccupé de l'union intime de la volupté et de la ruse, a trouvé plus piquant de faire contraster les grâces pures et naïves d'Eve encore innocente avec les grâces molles et perfides de ce premier type de la séduction.

On reconnaît que la mère du genre humain a donné dans le piége. Elle vient de recevoir le fruit défendu. Mais ses yeux sont à peine ouverts sur les suites funestes de sa faute.

Adam, au contraire, la déplore avec amertume, dès qu'il a goûté la pomme que lui a donnée son épouse. Confus et repentant, il retire et cache, avec empressement, la main droite qui s'est rendue coupable, tandis que de la gauche il exprime une tardive répugnance. S'il a désobéi, ce n'est qu'à

[1] Gen , cap. I, v. 26.

[2] Joann., cap. I, v. 3

[3] Disc. sur l'hist. univ., 2e part.

[4] Gen., cap. III, v. 4.

contre-cœur. Aussi, à ses cuisants remords ne tarde pas de se mêler une douce confiance : ses yeux ouverts se portent vers le Ciel; et son regard plein d'expression y retrouve l'espérance.

Cependant, la punition suit de près la faute de nos premiers parents. A gauche et au-dessous, ils sont repoussés, avec violence, du Paradis terrestre. On les voit tristes et confus de la nudité que le péché leur a faite. Ils fuient, à pas précipités, sous les coups du Chérubin, armé d'un glaive flamboyant, auquel Dieu a commis la garde de l'Eden. La sortie de ce lieu de délices est figurée par un portique en perspective, dont les deux coupables franchissent le seuil. Le peintre a dirigé leur fuite à l'ouest, en dehors de la verrière. Mais la composition nous paraîtrait mieux entendue, et l'action réellement progressive, si Adam et Eve étaient repoussés dans le sens contraire, c'est-à-dire vers ces régions arides où nous les retrouvons, à droite, dans le deuxième compartiment.

Ici, nos premiers parents se livrent au travail, en exécution de cette fatale sentence : « C'est à la sueur de ton front que tu mangeras le pain[1]. »

Eve, assise et convenablement vêtue, est environnée de ses enfants, dont le plus jeune est à *chevauchons* sur ses genoux. Leurs membres, encore nus, réclament le fruit de son travail. Ses bras, gênés de toutes parts et assiégés des pressantes caresses de la jeune famille, peuvent à peine se tenir en action. L'œil de l'observateur distingue pourtant le fuseau déjà garni, tournant encore entre les doigts de sa main droite, et tordant le fil qui remonte jusqu'au sommet d'une abondante quenouille, dressée en avant de son épaule gauche.

A quelques pas de là se trouve Adam, la bêche levée et le corps péniblement courbé vers la terre maudite. Une courte tunique couvre les membres de l'ardent cultivateur, mais descend à peine à ses genoux. Elle est fendue des deux côtés pour faciliter ses mouvements; et de plus, elle s'ouvre aux épaules, afin de donner libre passage à ses bras nus et vigoureux.

Nous trouvons enfin, dans le troisième compartiment, la première exécution de l'arrêt de mort prononcé sur la race humaine. Caïn a invité son jeune frère à le suivre à l'écart dans la campagne[2]. Abel se livre sans défiance; il a suivi Caïn loin des regards de la famille. Déjà il succombe sous les premiers coups du meurtrier qui lève encore, de la main droite, sa lourde massue, comme pour s'assurer de sa victime. Abel semble faire un dernier effort pour toucher l'âme de son frère. Il cherche à se relever; il voudrait embrasser ses genoux. Mais l'allure déterminée de Caïn, les traits durs et heurtés de son visage disent assez que la candeur et l'innocence ne sauraient émouvoir le cœur de ce barbare fratricide.

A gauche et vers le sommet des broderies de pierre qui décorent l'ogive, le peintre fait figurer encore Abel, avec deux autres personnages isolés comme lui. Les traits pleins de douceur de sa figure imberbe rappellent la mort prématurée du premier juste; et l'inscription ABEL PRIMUS MARTYR « Abel, premier martyr » du philactère qui ondule sur sa tête, fait penser à cette autre innocente Victime, qui, par la malice des siens, mais pour le salut de tous, périra plus tard sur le Calvaire, d'une mort violente et cruelle, dont celle d'Abel n'est que le type figuratif.

En face d'Abel, Enos occupe le milieu du tympan. Sa longue barbe, son front ridé et les traits amaigris de son visage ne sauraient toutefois accuser l'âge de neuf cent cinq ans que la Genèse donne à cet antique patriarche[3]. Il porte, inscrit sur son philactère, cet éloge si digne du fils de Seth : ENOS COEPIT INVOCARE NOMEN DOMINI[4] « Enos commença d'invoquer le nom du Seigneur. »

A sa gauche, Enoch, les yeux levés au Ciel, semble hâter de ses vœux le moment où il sera ravi à la

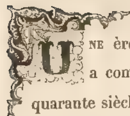
[1] Gen., cap. III, v. 19.
[2] Ibid., cap. IV, v. 8.
[3] Gen., cap. V, v. 11.
[4] Ibid., cap. IV, v. 26.

terre. « On ne l'a plus vu, dit le texte sacré, parce que Dieu l'a enlevé... il a été transféré dans le Paradis[1]. » Arnaut de Moles a peint, sur un autre vitrail[2], ce merveilleux enlèvement du saint patriarche. Dans celui qui nous occupe, son philactère porte : SENOCHOC JUSTUS PLACUIT DEO, « Saint Enoch, le Juste, a plu à Dieu. » Le peintre veut bien que l'on sache qu'il n'est pas ici question d'Hénoch, ce fils de Caïn, qui donna son nom à la première ville[3]. — Enoch, le Saint, n'a passé sur la terre que trois cent soixante-cinq ans[4]. Serait-ce parce que cet âge atteint à peine le tiers de la vie d'Enos qu'Arnaut de Moles a jugé plus convenable de le représenter imberbe à côté de son trisaïeul ?

CHAPELLE DU SAINT CŒUR DE MARIE.

VITRAIL DE L'ANNONCIATION

(PLANCHE 9.)



Une ère nouvelle s'ouvre devant nous avec le deuxième vitrail. Dans celui qui précède a commencé, avec la série des Patriarches, l'antique généalogie de cette noble race que quarante siècles ne virent jamais interrompue, depuis Adam jusqu'à Jésus, fils de Marie[5]. Enos, né de Seth, fils d'Adam, et Enoch, bisaïeul de Noé, sont les anneaux intermédiaires qui relient les époques antédiluviennes à celles qui suivirent le déluge universel.

Noé se présente ici le premier à nos regards. Pour mieux fixer notre attention sur sa grande vieillesse, Arnaut de Moles emprunte des siècles antérieurs l'ensemble et les principaux détails du costume qu'il donne à ce patriarche. Sur ses épaules est un riche camail violet à bordure d'écarlate semée d'or. Les deux pans sont ajustés et retenus par deux glands d'or que le saint vieillard réunit dans sa main gauche; tandis que sa main droite se pose, avec abandon, sur la ceinture de pourpre qui retient l'escarcelle. Sa tête, entièrement chauve, est voilée par un large capuce relié à l'épaulière, et rabattu sur ce front à rides profondes, que les labeurs de neuf cent cinquante années ont rendu si vénérable[6].

Au soubassement, et sous l'écusson de François II, cardinal de Clermont-Lodève[7], un cartel porte ces mots en lettres gothiques : COMME NOÉ PLANTA LA VINHE. Noé n'en est plus cependant au début de sa culture, comme dans les stalles d'Amiens, par exemple, où la rampe d'un panneau reproduit, en toute vérité, le sens de notre inscription. On y voit, en effet, le Patriarche, portant à la ceinture la serpe du vigneron, enfoncer dans la terre le cep de la première vigne. Mais sous le pinceau d'Arnaut de Moles, la plante a prospéré et merveilleusement grandi. Des pampres vigoureux s'élèvent et s'étendent, chargés de feuilles et de grappes déjà mûres.

« Noé cultiva la terre, dit la Genèse, et planta la vigne. Ayant bu du vin, il s'enivra et parut nu..... Cham, père de Chanaan, le trouvant en cet état..... le vint dire à ses frères. Mais Sem et Japhet, ayant étendu un manteau sur leurs épaules, marchèrent à reculons, et couvrirent, en leur père, ce qui devait être caché..... Noé se réveillant..... apprit de quelle sorte l'avait traité son second fils[8]. »

Ces dernières paroles du texte sacré ont inspiré à notre peintre le sujet qui nous occupe. Couché sur la terre nue, à l'ombre de sa vigne, et à côté de la bêche qui l'a cultivée, Noé relève péniblement sa tête à demi penchée sur le bras droit qui la soutient. Il semble se réveiller du profond sommeil où l'a plongé le vin qu'il avait exprimé, dans cette coupe encore pleine devant lui, et dont il s'était servi, sans

[1] GEN., cap. V, v. 24. — ECCLI., cap. XLIV, v. 16. — HEBR., cap. XI, v. 5... quia transtulit illum Deus.

[2] A la chapelle de Sainte-Anne, Planche 13.

[3] GEN., cap. IV, v. 17

[4] Ibid., cap. V, v. 23.

[5] LUC, cap. III, v. 23... 38. — MATTH., cap. I, v. 1... 16.

[6] GEN., cap. IX, v. 29.

[7] Il portait : « fascé d'or et de gueules, au chef d'argent, chargé de cinq hermines de sable. »

[8] GEN., cap. IX, v. 20... 24.

trop se défier de la liqueur nouvelle. Cham, Sem et Japhet sont groupés autour de Noé. Les deux derniers détournent les yeux avec pudeur, et se voilent respectueusement la face.

Cham, au contraire, reconnaissable à la fierté d'une attitude qui révèle son caractère dépravé, se tient en face de son père. Il semble braver le vieillard irrité, qui le surprend au moment même où ce fils dénaturé le considère avec insolence. « Que Chanaan soit maudit, » dit le vénérable patriarche, « qu'il soit, à l'égard de ses frères, l'esclave des esclaves[1]. »

Nous ne trouvons pas dans cette verrière, tel qu'on le voit ailleurs, tout le détail de la scène des malédictions qui s'attachèrent à la race de Chanaan, en punition du crime de son père. Mais le tableau des bénédictions est dans le deuxième soubassement. On voit ici, en effet, Noé touchant au terme de sa longue carrière. La couleur de la housse qui couvre son lit de mort suffirait, dans l'intention d'Arnaut de Moles, pour nous fixer sur le principal acteur de la scène qu'il va décrire. La Bible ne dit pas, il est vrai, que Noé ait attendu son heure dernière pour bénir Sem et Japhet, qui s'étaient montrés seuls dignes de sa race. Mais le peintre a cru pouvoir emprunter des suprêmes bénédictions de la famille de Jacob cette solennelle circonstance[2].

Toutefois, la préférence de Sem à Japhet ne devait point s'indiquer ici par le croisement symbolique des mains, comme on le voit pour le père de Joseph. Et pourtant, les destinées de Sem seront bien autrement glorieuses que celles de Japhet : il sera grand devant Dieu comme devant les hommes, au même titre que son aïeul le patriarche Seth[3]. Il sera le premier anneau de la série patriarcale après le déluge, comme Seth l'était lui-même dans les temps primitifs. Sem aura son nom inscrit, tout aussi bien que le père des enfants de Dieu, dans la généalogie des Patriarches : il comptera parmi les ancêtres du du Messie[4]. Le Seigneur dilatera, sans doute, la tente de Japhet : il étendra, vers l'Occident, sa nombreuse postérité sur la surface de la terre. Mais il fera sa demeure de prédilection dans les tabernacles de son frère[5].

Or, cette différence, profondément sentie par notre peintre, devait se traduire dans son œuvre. Et c'est ce qui nous explique pourquoi la main du vieillard mourant est spécialement levée à droite. Elle s'étend sur celui de ses deux fils que nous voyons en tout semblable, pour les détails et les couleurs de son costume, au personnage qui domine la scène des bénédictions, c'est-à-dire à Sem, qui continue, après Noé, dans nos verrières, la lignée des Patriarches. Quoiqu'il fût âgé de plus de trois cent cinquante ans, lorsque Noé dut l'établir, à son lit de mort, l'héritier des antiques promesses, le peintre a voulu marquer la différence des deux âges, par l'abondante barbe qu'il donne au père seulement.

St Pierre ouvre, à côté de Sem, la série des Apôtres. Il porte à sa main gauche la double clé qui nous rappelle l'autorité suprême dont Jésus-Christ l'a fait dépositaire, en l'établissant le Chef de son Eglise. Dans le soubassement, Jésus vient à lui et marche sur les eaux de la mer de Tibériade. Le disciple demande à imiter le maître. Mais le vent souffle, Pierre hésite, retombe sur sa barque et s'écrie : « Seigneur, sauvez-moi. » Jésus lui tend la main et dit : « homme de peu de foi, pourquoi as-tu douté[6]? »

Enfin, une Sibylle, dont aucune légende n'accuse ici le nom, porte à sa main gauche le rameau fleuri qui, dans la suite des âges, couronnera l'arbre généalogique de Jessé[7]. Elle montre aux siècles à venir Marie, la nouvelle Eve, cette Vierge de Juda[8], « ce rameau fécond dont la fleur doit s'épanouir pour le salut des Fidèles : »

[1] Gen., cap. IX, v. 25.

[2] Ibid., cap. XLVIII, v. 13... 20.

[3] Seth et Sem apud homines gloriam adepti sunt; et super omnem animam, etc., etc. — Eccli., cap. XLIX, v. 19.

[4] Qui fuit Sem, qui fuit Noe... qui fuit Lamech... qui fuit Seth, qui fuit Adam, qui fuit Dei. — Luc, cap. III, v. 36... 38.

[5] Gen., cap. IX, v. 27.

[6] Matth., cap. XIV, v. 26 .. 31.

[7] Isai., cap. XI, v. 1.

[8] Ibid., cap. VII, v. 14.

Hæc est virga ferens florem
Terra suum Salvatorem
Germinans Fidelibus[1].

Généralement, la fleur allégorique de Jessé, qui symbolise la réparation de la chute originelle, est l'attribut de la Sibylle d'Erythres[2]. Elle prophétise, dans notre vitrail, l'Incarnation du Verbe, dont le mystère a fourni le sujet du quatrième soubassement.

« Or, après que fut venue la plénitude du temps, l'Archange Gabriel eut mission de porter le divin message à la fille de David. Se levant donc, Gabriel, joyeux et réjoui, s'envola des hauteurs, et, sous l'humaine apparence, en un moment fut devant la Vierge Marie, qui lors était en la chambre à coucher de sa maisonnette..... Etant donc entré, le fidèle Paranymphe de la très chère Dame lui dit : salut, pleine de Grâce, le Seigneur est avec vous : bénie êtes-vous entre toutes les femmes.

» Mais icelle troublée en la parole d'icelui, ne répondit mot, pensant à la nouveauté d'une telle salutation.....

» L'Ange donc, connaissant la cause de son doute, lui dit : ne craignez point, Marie, ni ne rougissez des louanges que je vous ai dites, parce qu'il en est ainsi. Voire même : non-seulement vous êtes pleine de Grâce, ains encore vous l'avez récupérée et retrouvée de par Dieu, pour tout le genre humain. Car voici que vous concevrez et que vous enfanterez le fils du Très-Haut. Celui qui vous a élue pour être sa mère sauvera tous les espérants en lui.

» Pour lors, icelle répondit : comment cela se fera-t-il ? Car j'ai très fermement dévoué ma virginité à mon Seigneur, pour qu'à tout jamais je ne connusse point d'homme.

» Et l'Ange lui dit : cela se fera par l'opération du St-Esprit, d'une manière singulière; et, par la vertu d'icelui, vous concevrez, sauve pour vous votre virginité; et c'est pourquoi votre fils sera nommé le Fils de Dieu : car rien ne lui est impossible.....

» Aux paroles d'icelui, la très chère Dame ne s'élève point, ni ne se répute. Voire même : comme elle entend dire de si grandes choses de soi, des choses telles que jamais oncques ne furent dites, elle attribue le tout à la divine Grâce..... La voilà qui gaudit, la très prudente Vierge, et elle se consent aux paroles ouïes de la bouche de l'Ange. Lors, ainsi qu'il est relaté en ses Révélations, elle se mit à genoux avec profonde dévotion, et, les mains jointes, elle dit : voici la servante du Seigneur; me soit fait suivant votre parole.

» Or, pour lors, Gabriel, avec sa Dame et maîtresse, se mit aussi à genoux; et après se levant avec elle, puis inclinant derechef, jusqu'à terre, et lui disant Adieu, disparut[3]. »

Telle est la touchante scène qu'Arnaut de Moles expose à nos regards. Avec St Bonaventure, dont nous venons d'emprunter le récit, il suppose l'humble épouse de Joseph seule et recueillie dans l'intérieur de sa maisonnette, « Elle se tient timidement et humblement, la face couverte de pudeur, au moment qu'elle est ainsi prévenue par l'Ange et à l'improviste[4]. » Gabriel, de son côté, « se tient incliné et révérencieux devant sa Dame, avec un visage paisible, exécutant fidèlement son ambassade, et observant attentivement les paroles de la très chère Dame, afin de lui pouvoir congrûment répondre, et sur cette œuvre merveilleuse, parfaire la volonté du Seigneur[5]. » Autour du bâton d'or qui symbolise, à sa main gauche, la mission du héraut céleste, ondule un philactère où nous lisons : AVE MARIA GRACIA PLENA, « salut, Marie, pleine de Grâce. » C'est le début de ce dialogue, à la fois simple et sublime, auquel le docteur

[1] Adam a S. Vict. Prose de notre ancien missel romain-français.
[2] Désignée parfois sous le nom d'Hériphile.
[3] Saint Bonaventure, Méditations sur la vie de Notre-Seigneur Jésus-Christ, traduite par Dom F. Le Bannier, bénédictin.
[4] St Bonaventure, ibid
[5] Ibid.

Séraphique vient de nous faire assister. Mais déjà, sous le pinceau d'Arnaut de Moles, «Notre Dame se consent aux paroles ouïes de la bouche de l'Ange.» A genoux, et ses deux mains réunies sur son sein virginal, elle dit «avec profonde dévotion : voici la servante du Seigneur; me soit fait suivant votre parole.» Et soudain, du sommet de l'ogive, la vertu du Très-Haut voile l'auguste Vierge de son ombre; et la mystérieuse Colombe plane du haut des Cieux, où les Anges chantent la gloire du Verbe fait chair, «sauve la virginité de sa mère.» L'un dit, sur son philactère, GLORIA IN EXSELSIS DEO, «gloire à Dieu au plus haut des Cieux.» Un autre ajoute : AVE REGINA SELOR MATER « salut, reine des Cieux, heureuse Mère.» Un troisième demande un cantique au Seigneur, CANTATE DOMINO CANTICU « chantez au Seigneur un Cantique.» Et tous entonnent en chœur, avec accompagnement d'orgue, de guitare, de harpe, de trompe et de rebec, le cantique d'éternelles louanges au Sauveur du genre humain : TE DEUM LAUDAMUS, TE DOMINUM.

Une riche décoration architecturale, rehaussée de lanternons hémisphériques, de pinacles à crosses végétales, de galeries festonnées avec ou sans personnages, relève admirablement l'éclat de cette verrière.

CHAPELLE DE NOTRE-DAME DE PITIÉ.

VITRAIL DE LA NATIVITÉ.

(PLANCHE 10.)

GUIDÉ par le texte de la Genèse, dans l'exécution du plan qu'il a conçu, Arnaut de Moles poursuit la série des Patriarches et nous montre, au troisième vitrail, Abraham que Dieu a choisi pour l'établir chef d'un grand peuple. Le saint vieillard est courbé sous le poids des années de son long pèlerinage. Toutefois, il porte encore, avec confiance, sa main gauche à la garde de l'épée qui vient de délivrer Loth et sa famille. Il s'incline, avec respect, en présence du roi de Salem, MELCHISEDEC REX SSALEM, dont le costume oriental est éblouissant d'or et de pierres précieuses.

Melchisédech est venu à sa rencontre pour le féliciter de la victoire qu'il a remportée sur Codorlahomor[1]. Et, en sa qualité de prêtre du Très-Haut[2], il bénit Abraham, et rend grâce au Seigneur du brillant succès qu'il vient d'accorder à ses armes. De son côté, le saint patriarche avance sa main droite, et fait bon accueil à la modeste offrande de pain et de vin que lui présente Melchisédech, comme un symbole anticipé des Espèces Eucharistiques.

Abraham, dit la légende du vitrail, sera le père de plusieurs nations : ABRAHAM PR MULTARUM GENTIUM. C'était la promesse formelle du Dieu de ses pères[3]. Et pourtant le Seigneur, voulant éprouver sa foi[4], lui donne l'ordre d'immoler Isaac, ce fils unique de Sara, de qui devaient naître des rois et des peuples, et dans lequel devaient s'accomplir toutes les destinées patriarcales[5]. Déjà même le jour du sacrifice est arrivé. Le père et l'enfant se disposent à gravir la montagne du Moria[6], où l'autel dressé les attend, lorsque Abraham, prenant le bois de l'holocauste, en charge son fils Isaac. Pour lui, il portera, de ses mains, le feu et le glaive.

Telle est, à peu de chose près, la mise en scène du soubassement, dans le vitrail qui fixe, en ce moment, notre attention. Isaac, nu-pieds, revêtu d'une simple tunique bleue et sans ceinture, précède son vieux père. La tête nue, et le corps penché sous le fardeau qui pèse sur ses épaules, il chemine péniblement vers cet autel qu'Arnaut de Moles a figuré au sommet de la montagne. « Mon père, dit l'enfant. Et

[1] GEN., cap. XIV, v. 14... 17.
[2] Ibid., cap. XIV, v. 18.—HEBR , cap. VII, v. 1.
[3] Ibid., cap. XVII, v. 4, 5.
[4] HEBR., cap, XI, v. 17... 19.
[5] GEN., cap. XVII, v. 19...21.
[6] DOM CALMET. Dictionnaire de la Bible, au mot Moria.

Abraham répond : Eh bien, mon fils? Voilà le feu et le bois, reprend Isaac; mais la victime, où est-elle? Abraham dit : Dieu y pourvoira, mon fils[1].» Et nos yeux rencontrent, un peu plus loin, la victime qu'un tendre regard a désignée, au moment du sacrifice. Isaac est à genoux, les mains en croix sur sa poitrine, les yeux bandés, et la tête doucement inclinée. Abraham a saisi, de la main gauche, une abondante mèche des cheveux de son fils, qui attend, avec un grand air de résignation, la mort que va lui donner son père. Le glaive déjà levé brille dans la main droite du patriarche; mais le Ciel est satisfait, et un Ange arrête le coup qui, dans les desseins de Dieu, doit frapper une autre victime : NON TRUCIDAS MANU TUA TUUM PUER, « ne frappe pas ton fils de ta propre main,» s'est écrié le messager céleste, avec l'inscription qui se lit un peu plus haut.

Notre peintre n'a pas omis d'indiquer la victime destinée à l'holocauste, en plaçant à quelques pas d'Abraham le jeune bélier qui, d'après le texte de la Genèse[2], doit compléter cette touchante scène. M. Ribault l'a supprimée, dans le dessin qui reproduit cette verrière pour la publication de M. J. Gailhabaud[3]. Le bélier aura semblé, peut-être, d'une importance fort secondaire. Mais, sans compter que l'exactitude est de rigueur, lorsqu'il s'agit de reproduire un objet d'art, l'omission est ici d'autant plus inexcusable que notre sujet, ainsi tronqué, manquerait de ce caractère d'intime relation entre l'holocauste du Moria et le sacrifice du Calvaire, que les PP. de l'Eglise ont consacrée dans leurs écrits[4]. « De même, » dit Théophylacte[5], « qu'Isaac n'a point souffert, tandis que le bélier a été immolé à sa place, ainsi, à la Passion de Jésus-Christ, la nature divine reste impassible, tandis que la nature humaine est immolée.»

Au troisième compartiment, l'apôtre St Paul, le front chauve, la barbe et les cheveux longs, montre de sa main droite l'épée qui doit lui trancher la tête. A l'époque où, jeune encore, il portait le nom de Saul, il s'est donné la mission de rechercher les disciples de Jésus jusque dans la Syrie, pour les traîner à Jérusalem, chargés de chaînes[6]. Déjà, il approche de Damas lorsqu'une voix du Ciel l'arrête : « Saul, Saul, pourquoi me persécutes-tu,» dit l'inscription du soubassement : SAULE SAULE QUID ME PERSEQUE. Renversé de son cheval par une main invisible : « qui êtes-vous, Seigneur, dit Saul, en portant son regard vers les Cieux? Et la voix répond : je suis Jésus que tu persécutes..... Seigneur, dit-il, saisi de crainte et de stupeur, que voulez-vous que je fasse? Et le Seigneur reprend : lève-toi, entre en ville; et là, on te dira ce que tu dois faire.»

Dans le quatrième compartiment, la Sibylle de Samos porte, sur son bras gauche, le berceau de l'Enfant-Dieu, dont elle a prédit la naissance[7]. Elle expose à l'apôtre des Gentils le mystérieux enseignement des vérités très incomplètes qu'elle propage à travers les nations de la gentilité. Et St Paul lui apprend que le Dieu inconnu, objet de ses oracles, a glorifié par d'éclatants prodiges le volontaire abaissement auquel il s'est réduit, afin de réparer la chute originelle; qu'il a passé faisant le bien au peuple ingrat qui l'a cloué sur un gibet; mais que la voie d'humiliations qu'il a suivie, de la crèche au Calvaire, l'a ramené du Calvaire dans les Cieux.

L'inscription du cartel nous fait connaître que

VINT ET QUATRE ANS EUT
SIBILE SAMIE QUAND ELLE DIST

[1] GEN., cap. XXII, v. 7, 8.

[2] Ibid., cap. XXII, v. 13.

[3] GAILHABAUD. Monuments anciens et modernes, tom. IV.

[4] ORIGEN. In Genes., hom. XX.—S. AUGUST., De civit. Dei, lib. XVI, cap. XXXII. — S. AMBR., S. CYRILL., etc., etc.

[5] THÉOPHYLAC. Sicut illic Isaac dimissus est, et agnus immolatus est, ita et hoc loco (Passionis Christi scilicet), divina natura impassibilis mansit, humana autem natura immolatur.—Voir aussi S. AUGUST. De civit. Dei, lib. XVI, cap. XXXI, et divers autres PP.

[6] ACT., cap. IX, v. 1..... 7.

[7] S. JUST. ad Græcos, art. 38. Citrà contentionis studium quid à Sibylla dicatur animadvertite; et quanta vobis allatura sit bona perspicite, clarè et apertè Salvatoris nostri Jesu Christi adventum prænuntians, etc., etc.

Au-dessous, l'Enfant-Dieu vient de naître dans l'étable. Marie et Joseph l'adorent à genoux, selon les mystiques traditions de l'école ombrienne[1]. Et en arrière-plan, « le bœuf a reconnu celui qui le possède, et l'âne, la crèche de son maître[2].

Entre les courbes de l'ogive, quatre musiciens célestes jouent de la guitare, de la trompe et du rebec. Ils chantent, dans un ciel étoilé, où brillent néanmoins le soleil et la lune : « gloire à Dieu au plus haut des cieux, et paix sur la terre aux hommes de bonne volonté[3].»

A ce concert applaudissent Héli et Samuel, le premier désigné, sur son philactère, comme juge et grand-prêtre : HELI JUDEX ET SACERDOS; le second, comme son disciple et prêtre lui-même : SAMUEL DISCIPULUS EJUS ET SACERDOS.

CHAPELLE DE SAINTE-ANNE.

[Trois fenêtres.]

PREMIER VITRAIL, A GAUCHE.

Planche [illegible]

NE quatrième série commence avec le premier vitrail de l'abside. Nous venons de voir Seth, St Pierre et Hériphile ouvrir successivement celles des Patriarches, des Apôtres et des Sibylles. Samuel se montre ici à nos regards, en tête des Prophètes. « De son temps,» dit l'Ecriture, «l'esprit de prophétie se communiquait rarement et avec beaucoup de mesure[4].» Néanmoins, on ne tarda pas de reconnaître, «depuis Dan jusqu'à Bersabée, que Samuel était prophète du Seigneur[5].» C'est, en effet, le titre que lui donne Arnaut de Moles, SAMUEL PROPHETA. Mais comme il vient de lui attribuer, au vitrail précédent, le caractère sacerdotal, il le revêt d'un riche costume, dont l'ensemble rappelle assez celui que portait le Grand-Prêtre, sans toutefois le rehausser ici de l'éphot ni du rational. Samuel tient le livre de la Loi, et en indique l'enseignement de la main droite.

A sa gauche, Isaac, dont le costume est, en tout, semblable à celui de son père, continue la lignée des Patriarches, ISAAC PATRIARCHA. Mais, au lieu de l'épée d'Abraham, le peintre place à sa main gauche un livre ouvert, dont il semble demander l'intelligence au voyant de Silo.

Au troisième compartiment, Osée interroge le Ciel d'un air inspiré. Il nous rappelle, dans la légende du vitrail, OSÉE PRIMUS PROPHETA, qu'il fut le premier des douze petits Prophètes, ces Apôtres de la Loi ancienne, comme les appelle l'école symbolique[6].

Les populations modernes, si peu attentives au véritable esprit de l'enseignement chrétien, connaissent à peine ces intimes relations de la Synagogue et de l'Eglise, que nos pères dans la Foi aimaient surtout à reproduire sur les verrières de nos basiliques. Mais, au vrai moyen-âge, ces brillantes pages de lecture sacrée n'avaient pas seulement, comme de nos jours, sur l'imagination de la multitude, la puissance magique du spectacle. Les moins lettrés en possédaient l'intelligence; chacun y retrouvait les utiles leçons dont tous les cœurs étaient imbus, dès l'âge le plus tendre; et, par ce moyen, les diverses générations venaient successivement attester, en face des autels, l'identité et la perpétuité des croyances primitives. C'est qu'en effet, elles devaient se souvenir, à toutes les époques, que le fil de la vérité ne s'est jamais rompu dans la marche solennelle des temps, qui remontent vers le Christ avec les Patriarches et les Prophètes, ou en descendent avec les Apôtres; et que la bonne nouvelle de son apparition dans le

[1] RIO. De l'Art chrétien, tom. II, passim.
[2] ISAI, cap. I, v. 3
[3] LUC, cap. II, v. 14
[4] REG., lib. I, cap. III, v. 1.
[5] Ibid., v. 20, 21.
[6] Forma sunt senatûs Apostolorum duodeni.

monde fut, invariablement, promesse chez les uns, et histoire chez les autres, pour le salut du genre humain.

Vers le centre de l'ogive, l'Enfant Jésus dort dans les bras de sa divine Mère. « Il a revêtu l'humaine apparence, » afin d'éclairer tout homme venant en ce monde. Mais sa lumière est encore voilée des langes de la première enfance[1]. Aussi, les ténèbres de la gentilité ne l'ont point comprise. Viendra le temps où ses rayons, renfermés et contenus dans cette lanterne symbolique, que la Sibylle porte, un peu plus haut, à la main droite, seront manifestés à toutes les nations. L'inscription du philactère attribue ce vatidique enseignement à la Sibylle de Perse, SIBYLLA PERSICA. Elle en demande l'interprétation au grand-prêtre Héli, qui, en sa qualité de Juge-Pontife, HELI JU. ET S., a le secret des traditions antiques, dont il dévoile le mystère à la Sibylle. Au pourtour, quatre Chérubins chantent un hymne à l'Enfant-Dieu, et deux musiciens célestes l'accompagnent au son de la trompe et de la cithare.

Comme simples motifs de décoration, l'artiste figure, selon le goût des dernières années de Louis XII, une petite galerie de personnages, à costumes très variés, des dauphins, des génies ailés, des bucranes, des vases de fruits et de fleurs, des Anges, enfin, qui semblent se balancer à l'escarpolette, ou qui jouent avec des guirlandes. Un lointain en perspective, dont l'effet est ravissant, imite, au bas du vitrail, un intérieur à double arrière-plan de verrières non coloriées.

DEUXIÈME VITRAIL, AU CENTRE.

PLANCH. 12.



SAINT Marc, apôtre, et le patriarche Jacob font cortége au prophète Jonas dans la verrière du centre. Ce dernier, JONAS PROPHETA, a reçu du Seigneur la mission de se rendre à Ninive, et d'exercer, dans cette grande ville, l'apostolat de la pénitence. Il part; mais saisi de frayeur, à la pensée des épreuves qui l'attendent au sein d'une population criminelle, il veut fuir loin de la face du Seigneur et s'embarque pour Tharsis. Bientôt une affreuse tempête met en péril le vaisseau qui le porte. Le courroux du Ciel est manifeste; le sort désigne un grand coupable, et Jonas dit au pilote : « prenez-moi, et qu'on me jette dans la mer, et la mer s'apaisera..... Et ils prirent Jonas, et ils le jetèrent à la mer, et la mer apaisa sa furie[2]. » Telle est la scène qu'Arnaut de Moles rappelle dans l'inscription que le prophète étale à nos regards : JONAS PROPHETA QUI FUIT MISUS NINIVE ET IS A CETE DEGLU. « Jonas prophète qui fut envoyé à Ninive, et englouti par un cétacé. » Au soubassement, le vaisseau, muni de ses agrès, est ballotté par les vagues que le vent du Seigneur soulève en divers sens. Le prophète est au moment d'être jeté à la mer, où le monstre l'attend gueule béante. Car « le Seigneur avait préparé un poisson immense pour engloutir Jonas. Et Jonas resta trois jours et trois nuits dans le sein de ce poisson. Et Jonas pria le Seigneur son Dieu..... et le Seigneur parla au poisson, qui vomit Jonas sur le rivage[3]. »

Trois Anges sont venus tendre une riche draperie, comme pour ménager un fond, en avant duquel se détachent les grands sujets d'Arnaut de Moles. Plus haut, deux autres Anges, qui servent de tenants à l'écusson de François II, cardinal de Clermont-Lodève[4], et au-dessus, deux personnages assis, dont le nom est inconnu. Celui qui correspond à la gauche de l'observateur porte sur son phylactère une inscription qui nous semblerait plus convenablement choisie pour la verrière où l'Archange Gabriel est en présence de la Vierge Marie[5] : EO TEMPORE MISSUS EST ANGELUS A DEO IN CIVITATEM GALILÆÆ CUI NOMEN NA AD

[1] S. AUGUST. Noli contemnere nubem carnis : nube tegitur, non ut obscuretur, sed ut temperetur. In Joan. Evang. Tract. XXXIV, art. 2.

[2] JON., cap. I, v. 1... 15.

[3] Ibid., v. 1... 11.

[4] Il est blasonné à la page 101, note 7.

[5] Voir, plus haut, page 103.

VIRGINEM, « en ce temps-là, fut envoyé de Dieu à la Vierge l'Ange Gabriel, dans une ville de Galilée du nom de Nazareth.» Vis-à-vis se voient des mots tronqués, ou incomplets et sans suite, sur le second philactère; et enfin, toujours des Anges distribués çà et là, avec ou sans instruments de musique.

TROISIÈME VITRAIL, A DROITE

(PLANCHE 13)



ROIS petites scènes complètent, au soubassement de ce vitrail, les grands sujets qui le décorent. Celle du centre est empruntée des légendes de Notre-Dame; et les autres reproduisent, à la lettre, deux traits historiques, choisis dans les Saintes Ecritures. Dans la première scène, Arnaud de Moles expose à sa manière

Comment Moïse fut très fort esbahi
Quand aperceut le vert buisson ardent
Dessus le mont Horeb ou Sinaï,
Et n'estait rien de sa verdeur perdant [1].

C'est au fond d'un désert que le peintre nous conduit, avec la Bible, à la suite de Moïse devenu le berger de Jéthro, son beau-père[2]. A notre gauche s'élève le mont Horeb, à l'aspect âpre et sévère. Vers l'horizon, des touffes d'arbres ondulent en arrière-plan de la montagne. Dans l'azur d'un ciel sans nuages se dessinent, au loin, les trois flèches d'un splendide manoir, où la chapelle gothique ne devait pas être oubliée; car Jéthro est prêtre du Seigneur dans le pays des Madianites[3]. Aussi, distingue-t-on une nef à plusieurs ouvertures, dont le chevet est flanqué d'une tour carrée, à flèche quadrangulaire. Un clocheton hardi couronne le comble, au-dessus du transsept.

A droite, le scène est limitée par la tige et les rameaux d'un arbre vert, qui tient la place du buisson désigné par la Vulgate[4]. Une abondante flamme, d'un rouge étincelant, s'arrondit au sommet, et sert de trône au Dieu d'Abraham, d'Isaac et de Jacob.

« J'irai, dit Moïse, et je verrai cette grande vision, pourquoi le buisson ne se consume point. Mais le Seigneur, voyant qu'il venait pour regarder, l'appela du milieu du buisson, et lui dit : Moïse, Moïse. Celui-ci répondit : me voici. Et le Seigneur dit : n'approche point d'ici; ôte ta chaussure; car la terre sur laquelle tu marches est une terre sainte[5].» Et Moïse, « fort esbahi,» s'étant assis sur le gazon au milieu de ses brebis, s'empresse d'obéir à l'ordre du Seigneur. Un cothurne violet vient de laisser à nu son pied droit. De ses deux mains il dégage le pied gauche. Son large front chauve, sa face amaigrie et la blancheur de ses cheveux accusent son grand âge. Son regard attentif se porte, en toute liberté, vers le Seigneur, bien que, d'après l'Exode, il n'ose pas l'envisager en face[6]. Une vive scintillation de lumière rouge reflète, sur son front, l'éclat éblouissant de ces flammes abondantes du sein desquelles Jéhovah lui confère sa mission.

Au grand tableau, c'est encore Moïse; mais, cette fois, au moment où il descend du Sinaï. Un double rayonnement de feu s'élance de son front, comme un souvenir ineffaçable du commerce qu'il vient d'avoir avec le Seigneur. Il soutient de la main droite les deux tables de la Loi, en avant de sa poitrine et à la vue de tout Israël. De la verge d'or qui brille à sa main gauche, il indique les dix commandements que le Seigneur vient de formuler au sommet de la montagne. Mais, par une étrange distraction, Arnaut de

[1] Aux tapisseries de Reims.
[2] EXOD., cap. III, v. 1.
[3] Ibid., Sacerdotis Madian.
[4] EXOD., cap. III, v. 2.
[5] Ibid., v. 3... 5.
[6] Ibid. v. 6

Moles substitue au Décalogue les premiers mots du Symbole des Apôtres : CREDO IN UNUM DEUM PATREM, « je crois en un seul Dieu le Père. »

« Dans le buisson ardent que Moïse vit brûler sans se consumer, nous avons reconnu, ô sainte Mère de Dieu, l'ineffable alliance de la maternité divine unie à votre virginité; priez pour nous. » Tel est le commentaire que l'Eglise fait de la vision du mont Horeb, dans une antienne qui se chante à l'Office de la Vierge[1]. Et pour ne laisser aucun doute à sa touchante signification, la peinture chrétienne s'est crue, parfois, en droit de substituer la réalité au symbole, et de figurer l'Enfant-Dieu dans les bras de sa Mère, au milieu du buisson ardent[2].

C'est avec plus de réserve, sans doute, que notre peintre exprime, sous nos yeux, cette même pensée. Mais elle se développe et se complète, par le choix intelligent de certains détails qui nous rappellent la Mère de Jésus, dans les autres parties de la verrière. Ainsi voyons-nous, vers le centre de l'ogive, un musicien aux ailes déployées entonner, avec deux Chérubins, la salutation angélique : PLENA DOMINUS TECUM, BEN., « pleine de grâce, le Seigneur est avec vous, vous êtes bénie; » et trois Anges accompagnent le chant céleste au son du rebec, du tambour de basque et du chalumeau.

Plus bas, et au deuxième soubassement, l'auguste privilége de la maternité divine inspire encore Arnaut de Moles. Mais pour donner à sa pensée un tour plus poétique, il emprunte aux récits légendaires les couleurs de son pinceau. « Un jour, l'empereur Auguste fit appeler une de ces Sibylles aux décisions desquelles les maîtres du monde soumettaient, quelquefois, les plus importantes affaires. Seul avec la prophétesse, dans un appartement reculé, il lui demanda s'il devait naître, dans la suite des âges, un homme plus grand que lui. La Sibylle, attentive, consultait d'antiques oracles, pour satisfaire la curiosité de l'empereur, lorsque, vers le midi, le disque du soleil fut entouré d'une auréole d'or, au milieu de laquelle on distinguait une vierge éblouissante de beauté, assise sur un autel; elle tenait un jeune enfant qu'elle penchait, avec amour, sur son sein. La Sibylle montra cette vision au prince étonné. Et pendant qu'il la considérait attentivement, une voix inconnue, ébranlant les murs de l'enceinte, fit entendre ces paroles : c'est l'autel du Dieu du Ciel, HÆC ARA EST DEI COELI. Alors les cheveux de la prophétesse se hérissent, l'inspiration gonfle sa poitrine; et se dressant en face de l'empereur, avec une majesté surhumaine : puissant César, dit-elle, cet enfant est plus grand que toi; c'est lui qu'il faut adorer! Auguste, à ces mots, tombe à genoux, plein d'une indicible terreur. Il offre de l'encens à l'Enfant céleste, et défend qu'on lui donne jamais, à lui-même, le nom de Dieu[3].

Telle est donc la naïve légende, si souvent reproduite dans les miniatures enluminées du moyen-âge, que nous retrouvons dans notre vitrail. Pour la traduire à sa manière, ce n'est point, cette fois, au fond d'un désert que l'imagination du peintre nous transporte, mais bien dans l'atrium d'une splendide habitation romaine. Le sol est pavé de vert antique, à larges dalles quadrangulaires. Les murs ont un revêtement de moyen et grand appareil. De profondes cannelures verticales décorent l'allége d'une fenêtre ouverte sur un paysage accidenté, et que domine l'apparition. Marie tient l'Enfant Jésus entre ses bras. Elle est portée sur un nuage d'or et d'argent, qui l'encadre en forme d'auréole rayonnante, et la détache, en clair-obscur, sur un lointain d'azur céleste. Un nimbe rond et uni couronne la fille de David. Un second nimbe, détaché en perspective, sans aigrettes ni croisillons, suit tous les mouvements de la tête de Jésus. La mère et l'enfant semblent parler à la Sibylle; et celle-ci fixe

[1] Rubum quem viderat Moyses incombustum, conservatam agnovimus tuam laudabilem virginitatem, Dei Genitrix; intercede pro nobis. — Ad Laudes, ant. 3.

[2] Tapisseries de Reims. — Peinture sur bois, conservée dans la cathédrale d'Aix, en Provence.

[3] L'abbé DARRAS. Les légendes de Notre-Dame, in-12, page 83.

l'attention de l'empereur, en indiquant, de la main gauche, l'apparition dont le Ciel les favorise. Auguste, nu-tête, et en manteau d'or et d'hermine, s'est arrêté sur le seuil d'un brillant portique, à cintre archivolté, que soutiennent deux colonnes d'un beau marbre oriental. Il joint ses mains et tombe à genoux devant la vision miraculeuse.

Le « Bref sommaire des sept vertus » attribue à la Sibylle de Tibur l'apparition de l'ARA COELI[1]. Mais Arnaut de Moles met en scène, dans son vitrail, celle de Lybie, SIBYLLE LYBIQUE. C'est, du moins, ainsi qu'il la désigne à l'inscription du grand tableau. Il place, de plus, à sa main droite, un flambeau allumé, dont les rayons ne sont plus voilés ou contenus, comme à la planche 11[2]. Par sa libre diffusion, cette lumière est le symbole de l'heureuse nouvelle que la Sibylle vient d'annoncer ouvertement à l'empereur Auguste, et, dans sa personne, à toutes les nations de la gentilité[3].

Enoch, que nous avons vu, plus haut, dans la série des Patriarches, figure, au troisième compartiment de ce vitrail, dans celle des Prophètes, ENOCH PROPHETA. Le livre qui portait son nom, aux premiers siècles de l'Eglise, et dont nous avons encore des fragments, est depuis longtemps au rang des écrits apocryphes. Il contenait néanmoins des vérités utiles; car l'apôtre St Jude a cru devoir en faire usage pour l'édification des fidèles. « Enoch, » dit-il dans son épître catholique, « le septième après Adam, a aussi été prophète, quand il disait, etc., etc.[4] » Et du reste on ne voit pas à quel autre titre Arnaut de Moles aurait pu mettre dans la bouche d'Enoch, l'AVE et le PATER NOSTER, que nous lisons au bas de sa robe.

Nous avons déjà dit qu'il disparut de la terre à l'âge de trois cent soixante-cinq ans[5]. Les Patriarches, ses contemporains, vivaient alors bien plus longtemps encore. Et pourtant ce n'est pas d'une mort naturelle et prématurée qu'il faut entendre son enlèvement de ce monde. Ce sentiment d'un petit nombre d'écrivains est généralement combattu par les Pères de l'Eglise, sur l'autorité de St Paul. « C'est par la Foi, » dit le grand apôtre, « qu'Enoch mérita d'être enlevé, afin qu'il ne vît point la mort[6]. » Et St Jérôme affirme qu'il fut transporté, en corps et en âme, dans le ciel[7]. C'est cette translation, par le ministère des Anges, qu'Arnaut de Moles a figurée dans le soubassement de son vitrail.

CHAPELLE DE SAINTE-CATHERINE.

[illegible]

PREMIER VITRAIL, A GAUCHE.

Planche 14)



IL est bien évident qu'Arnaut de Moles n'a pas voulu s'astreindre à suivre exactement l'ordre chronologique, dans la distribution des sujets, dont l'ensemble et les détails donnent à nos verrières une si haute importance. La place qu'il assigne à Samuel, entre Isaac et le prophète Osée, en est déjà une preuve manifeste. Et l'histoire de Joseph la confirmerait, au besoin, dans l'étude de ce vitrail, où le Sauveur de l'Egypte vient prendre rang après Moïse, JOSEPH PROFETA.

[1] L'église de ce nom, qui fut construite au sommet du Capitole, et dédiée à Marie, sur le lieu même de l'apparition, appartient aux Franciscains. Tous les soirs, après Complies, ces religieux y font entendre un chant commémoratif, où nous avons remarqué ces paroles :

Stellato hic in circulo
Sibyllæ tunc oraculo
Te vidit rex in cœlo,
O Mater Christi!...

Voir, sur toutes les antiquités de l'ARA COELI, le Memorie istoriche dal P. Casimiro Romano, Ordinis Minorum. Roma, ann. 1736, in-4°.

[2] Voir, plus haut, page 107.

[3] Lucerna pedibus meis Verbum tuum, et lumen semitis meis. — Lumen ad revelationem gentium. PSAL. CXVIII, v. 105. — LUC, cap. II, v. 32.

[4] JUDÆ, v. 14.

[5] Voir, plus haut, page 101

[6] HEBR., cap. XI, v. 5.

[7] HIERON. In Amos, cap. VIII.

L'art chrétien de toutes les époques s'est plu à reproduire, dans le fils bien-aimé de Jacob, l'un des types figuratifs les plus complets du vrai Sauveur des hommes. Comme Jésus, en effet, Joseph est haï de ses frères, parce qu'il dénonce leurs vices, et prédit sa gloire future. Objet des plus indignes poursuites, il est privé de sa liberté au moment où il vient remplir la mission que lui a donnée son père. Livré par Juda à des étrangers, moyennant quelques pièces d'argent, il est condamné par Putiphar, et il endure son injuste sentence, entre deux criminels, prédisant à l'un son élévation prochaine, et à l'autre sa perte. Enfin, après trois ans d'humiliations et de disgrâces, Joseph arrive à la gloire. Son pouvoir est sans bornes dans le palais de Pharaon, qui le proclame Sauveur du monde[1], et ordonne qu'en cette qualité tout genou fléchisse devant lui.

Il ne faut donc pas s'étonner si Arnaut de Moles s'arrête, dans nos vitraux, avec un intérêt particulier, à l'histoire si touchante de Joseph. Au soubassement de la verrière qui fixe, en ce moment, notre attention, il le peint encore jeune adolescent. Son air d'innocence et de candeur le ferait assez reconnaître entre ses deux frères. L'inscription, JOSEPH VENDU, qui se lit au-dessus de sa tête, nous explique d'ailleurs cette étrange scène. « S'étant ensuite assis pour manger, les frères de Joseph virent des Madianites qui passaient, et qui, venant de Galaad, portaient sur leurs chameaux des parfums, de la résine et de la myrrhe, et s'en allaient en Egypte. Alors Juda dit à ses frères : que nous servira d'avoir tué notre frère et d'avoir caché sa mort? Il vaut mieux le vendre à ces Ismaëlites, et ne point souiller nos mains; car il est notre frère et notre chair. Ses frères consentirent à ce qu'il disait. L'ayant donc tiré de la citerne, et voyant ces marchands qui passaient, ils le vendirent vingt pièces d'argent aux Ismaëlites, qui le menèrent en Egypte[2]. »

Ce dernier trait de la Genèse fournit au peintre verrier l'ensemble, le détail et la disposition de son petit tableau, sans contredit l'un des mieux traités de nos verrières. Dans le but de prévenir un malheur plus déplorable, Juda vient de déterminer ses frères à vendre le jeune Joseph. Les marchands Ismaëlites sont là; ils viennent de Galaad, dont nous apercevons, en arrière-plan, les murs et les tours à créneaux, les flèches élancées, les maisons et les palais, tout à fait à la façon de nos cités d'Europe, au moyen-âge. A gauche, et un peu dans le lointain, la caravane avance. Elle semble gravir lentement les hauteurs qui la séparent de l'Egypte. L'occasion ne saurait donc être plus favorable. Aussi Joseph vient-il d'être retiré de la citerne. Il a la tête et les pieds nus. Je ne sais quel charme interne et recueilli respire dans ses traits, et captive le regard sur cette figure d'une beauté céleste. Ses membres délicats sont légèrement voilés sous les plis d'une tunique blanche qui descend à peine à ses genoux. Sa pose calme, simple et naïve, l'air d'abandon et l'angélique expression de sa douce physionomie, contrastent singulièrement avec l'empressement cupide de l'étranger qui débat les conditions de la vente.

Cependant, le prix est arrêté et le marché conclu. Juda va recevoir, dans sa main gauche qu'il avance, les vingt pièces d'argent. Il livre son jeune frère; et l'ardent coursier du Madianite semble presser l'avide négociant de ne plus retarder sa marche vers l'Egypte. Mais c'est ici, comme toujours, quand tout semble désespéré, que le Ciel se manifeste. C'est en Egypte que le Dieu de Jacob attend le Juste, pour l'accomplissement des prédictions que ses frères cherchent inutilement à rendre vaines. Déjà la sagesse de Joseph a gagné le cœur de Pharaon. Le prince a mis l'anneau royal au doigt du jeune esclave; il le proclame intendant du palais et de l'Egypte entière; et rien ne se fera désormais sans son ordre dans toute l'étendue de l'empire.

[1] GEN., cap. XLI, v. 45, Vertitque nomen ejus, et vocavit eum, linguâ ægyptiacâ, Salvatorem mundi.

[2] GEN., cap. XXXVII, v. 25... 28, Vendiderunt eum Ismaelitis, viginti argenteis, qui duxerunt eum in Ægyptum.

Aussi, dans le grand tableau du premier compartiment, Arnaut de Moles a peint Joseph dans tout l'éclat de sa nouvelle dignité. Un riche turban violet entoure sa tête. Un collier précieux est à son cou. Une ceinture verte retient les plis de son costume. Sa robe de byssus brille d'un éclat éblouissant sous le manteau d'azur qu'il a jeté sur ses épaules. Tel est donc ce condamné, dans lequel un grand peuple, qui bientôt ne vivra que par lui, a placé toutes ses espérances. Les nations éloignées entendent parler de sa gloire, et du bonheur que l'on goûte sous son administration. Sa nombreuse famille, qui l'avait renié, va se glorifier de lui appartenir. Mais il faudra d'abord pour Joseph, comme plus tard pour le vrai Sauveur du monde, que ceux qui l'ont livré courbent la tête sous son pouvoir suprême. Toutefois, l'unique triomphe qu'il ambitionne, c'est d'être enfin reconnu par ses frères. S'il les éprouve avant de les consoler, s'il leur cause d'amères angoisses, c'est bien moins pour se faire justice qu'afin de les amener à réparer leur crime par le repentir et par un désaveu digne de son indulgence[1].

Vers le centre de l'ogive, la chaste Susanne, fidèle à la loi du Sinaï, que deux Anges sont venus exposer à ses regards, repousse les criminelles obsessions d'un juge impudique[2]. Un peu plus bas, les femmes de la captivité ouvrent, en son honneur, une marche triomphale qui se poursuit, à la même hauteur, dans la fenêtre du centre. Elles célèbrent, au son de leurs instruments, le triomphe de la vérité que le jeune Daniel a mise à nu dans l'assemblée de la nation. Cette galerie se complète, au troisième vitrail, par une scène allégorique où le peintre donne le rôle principal au génie de la Vérité, qu'il reproduit à la manière antique.

Un cartel, relié à la jonction des courbes, porte une inscription dont le sens demeure inconnu. Peut-être le mot AROMAN est-il la signature de quelque peintre secondaire.

Au deuxième compartiment, l'apôtre St André, S. ANDREA APOST., embrasse avec amour la croix en sautoir de son dernier supplice. « O bonne croix,» dit le saint vieillard, croix objet de mes désirs, que j'ai longtemps cherchée et que les membres du Seigneur ont revêtue d'une beauté ravissante, reçois-moi du milieu des hommes!..... J'ai vieilli, j'ai travaillé afin d'être affranchi de la servitude des organes..... Rends-moi à mon véritable maître; et que celui qui m'a racheté me reçoive aujourd'hui de tes bras[3].

Au troisième compartiment, le prophète Joël, JOEL PROFETA, écoute avec admiration les héroïques élans du martyr de Patras pour le supplice que le proconsul Egée lui prépare.

DEUXIÈME VITRAIL, AU CENTRE.

Planche 15.



Nous venons de faire observer que le triomphe de Susanne se continue à la deuxième verrière. Quatre musiciens célestes, disposés entre les courbes de l'ogive, accompagnent de leurs instruments les joyeux accords des femmes israélites.

Au milieu des grands tableaux de ce vitrail, la Sibylle qui porte un glaive dégainé fixe d'abord notre attention. D'après certains auteurs, elle aurait prophétisé, dans un acrostiche célèbre, la ruine du monde, le jugement dernier, enfin, la séparation des bons et des méchants par le glaive de la justice divine qui brille à sa main droite. Mais ces mêmes écrivains donnent cette arme formidable à la Sibylle Erythréenne. C'est ainsi, en effet, qu'elle est représentée dans les peintures murales de la fin du XVe siècle, que MM. Jourdain et Duval ont découvertes à Amiens, en 1846.

[1] Voir Vitraux de Bourges, in-fol., page 244.

[2] DANIEL, cap. XIII, v. 22... 25. Ingemuit Susanna, etc , etc.

[3] JAC. DE VORAGINE, Légende de St-André.—Voir aussi les actes de son martyre, dans le Bréviaire romain.

Au contraire, dans les heures enluminées d'Anne de Bretagne[1], c'est la Sibylle d'Europe qui est armée du glaive; et la prédiction que le miniaturiste lui met dans la bouche a pour objet le massacre des SS. Innocents. Or, au vitrail qui nous occupe, la scène du soubassement nous semble expliquer, dans ce même sens, l'attribut de notre Sibylle Européenne, SIBYLLA EUROPA. Marie, portant Jésus entre ses bras, est assise sur l'âne de « la fuite en Egypte.» Joseph conduit le modeste animal, à petits pas et avec un grand air de confiance. Et pourtant, les cavaliers qu'Hérode vient de mettre à la poursuite du Roi nouveau-né sont déjà près de l'atteindre. On voit Marie presser Jésus contre son cœur, le seul abri que la douce Mère puisse offrir au divin proscrit, contre les fureurs d'un prince de la terre.

Cependant, dit la légende, «un villageois venant de semer son blé, près du sentier que suivait la Sainte Famille, Joseph s'empresse d'en faire germer la semence. En un instant, le blé grandit, se trouve mûr, et le villageois, émerveillé, prend la faucille pour couper la moisson inattendue, dont le Ciel le favorise. Les cavaliers arrivent; et, s'adressant au moissonneur, ils lui demandent si une femme, portant un jeune enfant, et accompagnée d'un homme qui dirige ses pas, serait passée par ce chemin. Oui, répond le moissonneur, justement quand je semais mon blé. Et les soldats d'Hérode, se trouvant fort déroutés par cette simple réponse, à la vue d'une moisson bonne à cueillir, mirent fin à des poursuites qu'ils croyaient désormais inutiles[2].»

Tel est donc le naïf épisode qu'Arnaut de Moles a choisi pour le premier compartiment. La moisson miraculeuse est haute et mûre. Déjà le jeune moissonneur coupait son blé; il venait de lier sa première gerbe, et s'armait de nouveau de la faucille, quand les soldats, arrêtant leurs chevaux, lui adressèrent la question dont parle notre légende.

A la gauche de la Sibylle, Amos, en sa qualité de prophète, AMOS PROFETA, prédit aux ennemis de Dieu qu'ils seront tous exterminés par le glaive de ses redoutables vengeances; que pas un ne trouvera son salut dans la fuite; et que leurs vains efforts ne sauraient empêcher le règne du Messie[3].

Enfin, du côté opposé, un grand capitaine, armé de toutes pièces, s'arrête dans sa marche pour écouter les oracles de la Sibylle, JOSUE PATRIARCHA : c'est Josué, ce patriarche que Moïse appelait «Sauveur donné de Dieu» pour exterminer les ennemis de son peuple. Il a vieilli dans les combats; et le Seigneur l'a trouvé digne d'introduire les enfants d'Israël dans la Terre Promise.

TROISIEME VITRAIL, A DROITE

PLANCHE 1(?)



Au temps où Moïse vivait, Josué fit, avec Caleb, un acte agréable à Dieu en demeurant ferme dans la résolution d'attaquer l'ennemi, en empêchant le peuple de pécher, et en étouffant ses murmures[4].

Ces paroles de nos Saints Livres, où l'éloge de Caleb se trouve mêlé à celui de Josué, nous expliquent le rang d'honneur qu'Arnaut de Moles leur assigne à l'un et à l'autre, dans la série des Patriarches, JOSUE PATRIARCHA, CALEPH PATRIARCHA. Il revêt le second, tout aussi bien que le premier, d'un costume de guerre. Et diverses circonstances indiquent, en effet, dans les récits de la Bible, que Caleb fut, après Josué, général des armées du Seigneur dans les guerres de la Palestine.

Entre Caleb et le prophète Abdias figure l'apôtre St Barthélemy, armé d'un large couteau de supplice.

[1] Biblioth. Impériale. Ms. 920.

[2] L'abbé DARRAS. Les légendes de Notre-Dame, page 126.

[3] AMOS, cap. IX, v. 1..... 4, 13, etc., etc. Non erit fuga eis; fugient, et non salvabitur ex eis qui fugerit... Ibi mandabo gladio, etc., etc.

[4] ECCLI., cap. XLVI, v. 9. Et in diebus Moysi misericordiam fecit ipse, et Caleb, filius Jephone, stare contrà hostem, etc.

Eusèbe rapporte, avec plusieurs autres écrivains des premiers siècles de l'Eglise, qu'après s'être dignement préparé à l'exercice des fonctions apostoliques, Barthélemy porta l'Evangile dans les contrées les plus barbares de l'Orient[1]. Il pénétra jusqu'aux extrémités de l'Inde, et revint ensuite dans les pays situés au nord-ouest de l'Asie. Enfin, il prêcha la foi dans la Grande Arménie, et y reçut la couronne du martyre. Les Grecs modernes disent qu'il fut condamné à mourir sur la croix. D'autres ont écrit qu'il fut écorché vif; et c'est l'opinion d'Arnaut de Moles, comme nous le voyons à la scène barbare qu'il reproduit dans le petit tableau du soubassement. On sait, du reste, que la réunion de ce double supplice était en usage dans l'Egypte et chez les Perses. Les Arméniens pourraient bien l'avoir empruntée de ces derniers peuples, leurs voisins.

Abdias est le quatrième des petits Prophètes, dans l'ordre des Livres Canoniques, ABDIAS PROFETA. Il vécut après la ruine de Jérusalem, et fut contemporain de Jérémie, dont il imite la manière et le style. Le peu de lignes qu'il nous a laissées sont remplies de pensées sublimes.

Du sommet de l'ogive, Marie-Madeleine nous rappelle, avec son vase de myrrophore, les parfums qu'elle aimait à répandre sur les pieds de Jésus, et les arômates destinés à embaumer son corps dans le sépulcre. L'amour divin et les saintes rigueurs de la pénitence ont suppléé, dans la sœur de Lazare, à la palme du martyre. Et c'est pourquoi la peinture chrétienne l'associe au groupe si touchant des jeunes héroïnes en qui l'Eglise s'est toujours plu à glorifier la double couronne du martyre et de la virginité.

A notre gauche, et un peu au-dessous de Marie-Madeleine, Ste Catherine d'Alexandrie porte, à sa main droite, le glaive dégaîné qui lui trancha la tête; et sa gauche repose sur la roue garnie de fers de lance, que le tyran Maximin avait fait disposer pour taillader ses membres[2]. Plus bas, et du même côté, Ste Agathe nous montre les tenailles dont le bourreau se servit pour tordre et couper ses mamelles[3].

En face de Ste Catherine, Ste Barbe tient la palme de son martyre. A côté d'elle et en arrière-plan, Arnaut de Moles a figuré la tour où le père de la jeune vierge la retenait captive, et dans laquelle néanmoins Valentin, disciple d'Origène, réussit à l'instruire et à la baptiser, sur sa demande[4]. Enfin, au-dessous d'elle, Ste Lucie de Syracuse[5] porte aussi, à sa main gauche, le trophée de sa victoire. La paupière tristement baissée, elle expose à nos regards, dans une patère d'argent, ses deux yeux, que les bourreaux lui auraient arrachés, par un raffinement de barbarie que ne mentionnent point les actes de son martyre.

Au reste, cette version d'Arnaut de Moles, généralement accréditée de son temps, n'avait d'autre fondement que les traditions mal comprises des écoles antérieures. Avant l'ère chrétienne, Lucine était invoquée comme patronne de la vue[6]. Et dès les premiers siècles de l'Eglise, la vierge de Syracuse prit la place de cette vaine déité, dans la pieuse croyance des fidèles. De là, les œuvres d'art qui la figuraient portant des yeux, comme un monument de son crédit surnaturel pour la conservation de cet organe.

Une autre vierge, nommée Lucie, de l'ordre de St Dominique, est bien représentée avec un attribut analogue. Cédant à l'entraînement d'une inspiration soudaine, elle avait arraché ses propres yeux, dans le but de mettre fin aux poursuites d'un jeune seigneur, épris de sa beauté[7]. Mais la palme du martyre nous empêche de confondre, dans notre vitrail, l'héroïne de Syracuse avec la vierge dominicaine.

[1] EUSEB. Hist, lib. V, cap. X.

[2] Rota expeditur crebris et acutis præfixa gladiis, etc., etc. Brev. roman. Lect. VI, de Sta Catharina. — D'après ce même texte, c'est la hache, et non le glaive, qui devrait être à sa main droite, «securi perculi imperat.» Ibidem.

[3] «Tùm et mamilla abscinditur.» Ibid. Lect. V, de Sta Agatha.

[4] JAC. DE VORAGINE. Legenda aurea. De Sta Barbara.

[5] L.-J. GUÉNEBAULT, Dictionn. iconograph., au mot Ste Lucie.

[6] FREDER. BARROM. De pict. sacra, lib. II, cap. XI.

[7] RADERIUS. Viridar. SS., lib. II, cap. III, art. 2.

CHAPELLE DU SAINT-SACREMENT.

(Trois fenêtres.)

PREMIER VITRAIL, A GAUCHE.

(PLANCHE 17.)



EUX prophètes, Isaïe et Michée, confèrent dans ce vitrail avec l'apôtre St Philippe. Le premier, qu'Arnaut de Moles désigne simplement sous le nom de Patriarche, ISAIAS PATRIARCHA, appartient néanmoins à la famille des Prophètes. Et bien que, selon l'ordre des temps, il ne marche pas à la tête de ces hommes inspirés, on le place avant tous les autres, dans le Canon des Saintes Ecritures, soit à cause de l'importance et de l'étendue de ses prophéties, soit à raison de l'ampleur et de la magnificence constante de son style.

Isaïe compose, en outre, avec Jérémie, Ezéchiel et Daniel, la série particulière des Voyants du Seigneur, qu'on est convenu d'appeler les quatre grands Prophètes. Et les artistes chrétiens, peintres ou sculpteurs, pressant l'analogie entre les Apôtres et ces illustres personnages, ont voulu qu'ils fussent distinctement reconnus, même de la masse des fidèles, comme les précurseurs des quatre Evangélistes[1].

Cet enseignement est manifeste à Chartres, par exemple, où Isaïe, Jérémie, Ezéchiel et Daniel portent, dans les verrières, St Matthieu, St Marc, St Luc et St Jean sur leurs épaules. Assurément, la pensée de l'artiste ne pouvait guère se traduire avec plus de hardiesse. L'expression est même assez bizarre, si l'on veut. Mais c'est bien ce caractère de singularité qui la met surtout en relief, et la rend d'autant plus propre à inculquer une leçon utile. Leçon, du reste, riche de souvenirs et pleine de grandeur, qui rend plus évidente la perpétuité de notre foi, et fait sentir aux esprits les plus lents et les plus vulgaires que si, dans les mystiques développements de la Cité de Dieu, la prophétie est le support, le couronnement, c'est l'Evangile.

« Isaïe, » dit l'Esprit-Saint en faisant son éloge[2], « Isaïe fut un grand prophète, toujours fidèle devant la face de Jéhovah. Ce fut lui qui fit rétrograder la lumière du soleil, et qui rendit la santé au roi Ezéchias. Son génie immense perça jusqu'à la fin des temps; et il sut consoler ceux qui pleuraient en Sion. » On le regarde, avec raison, comme le premier des écrivains hébreux. Sa pensée est rapide comme le coup d'œil de l'aigle. Son style est pur, riche et pompeux. Dans son élocution, quelle élégance singulière! Dans ses images, quelle exacte convenance, quelle noblesse, quel éclat, quelle féconde variété!

Isaïe appartenait, par sa naissance, à la tribu de Juda. Amos, son père, était fils de Joas, et, par conséquent, frère du roi Amasias. Mais qu'importe l'illustration de ses ancêtres à celui que l'Eternel avait choisi pour en faire l'interprète de ses desseins de miséricorde et de justice?

Nous avons dit ailleurs[3] qu'Isaïe périt par le supplice de la scie. Toutefois, on ne retrouve pas, dans ce vitrail, l'attribut de son martyre.

St Philippe, au contraire, porte à la main gauche un souvenir du genre de mort qu'il subit à Hiérapolis. On croit généralement qu'il fut crucifié par les Infidèles; et c'est pour ce motif qu'il est presque toujours représenté avec une croix de supplice, qui, souvent, a la forme d'un tau majuscule. L'espèce de fausse équerre, que notre peintre met à la main de St Philippe, nous semblerait être une altération de la croix

[1] Quorum præcipui figuram quatuor Evangelistarum habuerunt.

[2] ECCLI., cap. XLVIII, v. 25..... 28. Isaias propheta magnus, et fidelis in conspectu Dei. In diebus ipsius, retrò rediit sol; etc.

[3] Voir, plus haut, page 92.

en tau; vu que St Thomas, St Jacques le Mineur, St Jude et St Matthieu sont les seuls apôtres qui prennent quelquefois l'équerre comme attribut iconographique[1].

Nous ferons remarquer en passant qu'Arnaut de Moles donne à St Philippe un air de tête et de physionomie tout à fait conforme au type conventionnel des portraits de Jésus-Christ. Mais on ne voit pas trop ce qui pourrait justifier ici cette intention de ressemblance. Elle se comprendrait facilement, s'il était question de mettre en scène St Jacques le Mineur, fils d'Alphée. Car il était proche parent de Notre-Seigneur; et c'est en cette qualité que bon nombre d'artistes représentent cet Apôtre sous les traits de son divin Maître. Ils s'autorisent d'ailleurs en cela d'une ancienne épître, faussement attribuée à St Ignace d'Antioche, où nous lisons que Jacques, surnommé le Juste, ressemblait si bien à Jésus-Christ qu'il était facile de les prendre l'un pour l'autre[2]; ce que personne n'a jamais dit de l'apôtre St Philippe, dans les premiers temps du christianisme.

Au troisième compartiment, le prophète Michée, MICIAS PROPHETA, semble écouter, avec ravissement, de la bouche d'Isaïe, l'histoire anticipée du Médiateur, après lequel ont soupiré les Patriarches. Lui-même, il a vu naître le Messie à Bethléem, ville si petite entre les villes de Juda. Il a vu, dans le temps, régner sur Israël celui qui était dès le commencement, et qui sera de toute éternité[3]. Et maintenant il contemple, à la cime de la montagne qui couronne toutes les collines, l'Eglise, cette maison du Seigneur où les peuples accourent, sous le charme de la prédication apostolique[4].

Au sommet de l'ogive, des Anges, revêtus de tuniques, ont déployé leurs ailes dans un ciel étoilé. Au-dessous, l'écusson du cardinal François-Guillaume de Clermont-Lodève est encadré de guirlandes; et quatre génies portent, deux à deux, des vases garnis de feuillages et de fruits. Enfin, plus bas encore, est une galerie de six personnages, dont deux en toge, et deux protégés de cuirasses, le casque en tête, armés de lances et de boucliers.

DEUXIÈME VITRAIL, AU CENTRE

Plan ne 18

MARIE, Jean et Madeleine entourent la croix, plantée sur le Calvaire. La montagne vient de s'entr'ouvrir, et Jérusalem, la ville déicide, se montre, au loin, avec ses murs, ses tours et ses palais. La lune et le soleil sont en opposition[5], au milieu d'un ciel étoilé que ne voile aucun nuage. Le sang et l'eau coulent du cœur de Jésus; et sa tête est doucement inclinée du côté de sa Mère.

Tout est donc consommé[6]. Deux anges éplorés reçoivent, dans des calices d'or, le sang de notre Rédemption. L'auguste victime a remis son âme entre les mains de son Père. Son dernier soupir et son dernier regard ont pénétré le cœur de cette mère désolée, que nous voyons debout, immobile de douleur, l'œil attaché à la croix[7], et au moment de succomber sous le poids d'une angoisse mortelle. Jean, le disciple bien-aimé, semble écouter encore les accents d'une voix à peine éteinte; et Madeleine, à deux genoux, arrose de ses larmes le gibet ensanglanté où l'amour vient d'immoler son divin Maître.

[1] L.-J. GUÉNEBAULT. Dictionn. iconogr. Répertoire des attributs, au mot Equerre.

[2] EPIST. 2. Similiter et illum venerabilem Jacobum qui cognominatur Justus, quem referunt Christo Jesu simillimum facie..... quem, dicunt, si videro, video ipsum Jesum, secundùm omnia corporis sui lineamenta.

[3] MICH., cap. V, v. 2. Et tu Bethleem Ephrata, etc.

[4] Ibid., cap. IV, v. 1, 2..... Erit mons domus Domini, etc.

[5] Jésus-Christ mourut le quatorzième de Nisan. Ce jour répondait à la moitié du mois lunaire, c'est-à-dire au temps de la pleine lune. Les ténèbres dont le soleil se voila, de manière à rendre, en plein jour, les étoiles visibles au firmament, ne viennent donc pas d'une éclipse régulière de cet astre. Phlégon de Tralles parle de ce phénomène.

[6] JOANN, cap. XIX, v. 30. Consummatum est.

[7] REG., lib. II, cap. XVIII, v. 33. Fili mi, etc., etc. Mon fils, ô mon fils! qui me donnera de mourir pour vous?

Arnaut de Moles choisit, pour sa composition, le moment où la foule, attendrie par tout ce qu'elle a vu, vient de quitter le Calvaire, frappant sa poitrine, et disant avec le Centurion : « vraiment, cet homme était innocent, il était le fils de Dieu[1]. »

Il a voulu que, sous nos yeux comme à Jérusalem, le divin Médiateur, du haut de sa Croix, tourne le dos à l'Orient, où fut d'abord le temple de sa gloire; et que son regard mourant bénisse les nations occidentales. Il encadre cette touchante scène dans les gracieuses formes d'une arcade festonnée que deux messagers célestes embellissent de guirlandes. Toutefois, il la couronne de ces Anges de paix qu'Isaïe voyait déjà, de son temps, pleurer avec amertume la Passion de l'Homme-Dieu[2].

Nous ferons aussi remarquer qu'il donne à l'instrument de notre Rédemption la forme symbolique qu'Ezéchiel avait entrevue, depuis près de huit siècles[3], c'est-à-dire celle du thau samaritain, en tout semblable à celui des Grecs et au T des Latins. Et cette interprétation des paroles du Prophète, adoptée par notre peintre, a pour elle l'autorité de plusieurs Pères de l'Eglise[4].

De plus, Arnaud de Moles se contente de rattacher le titre au sommet de la Croix, à l'aide d'une petite hampe qui l'isole et l'élève au-dessus de la tête de Jésus. Cette disposition rappelle la tablette blanche[5] qu'on portait, sous Tibère et les premiers Empereurs, en avant du condamné, comme il marchait au supplice[6]. L'inscription que Ponce-Pilate y fit graver en hébreu, en grec et en latin[7], ne se retrouve, dans notre vitrail, qu'en cette dernière langue, et encore en abrégé seulement. Elle avait dû, selon l'usage, être préparée d'avance, lorsque le Divin patient sortit du prétoire pour se rendre au Calvaire. Car elle ne pouvait se fixer au gibet, ni précéder le condamné dans sa marche, qu'en vertu d'une disposition formelle de la sentence. Or, celle-ci n'était pas plutôt prononcée qu'on la transcrivait textuellement sur le registre public des jugements proconsulaires; et l'on devait, en outre, y relater les expressions mêmes du titre, c'est-à-dire le nom du patient et la désignation des griefs qui venaient de motiver la sentence.

Il est aisé de se convaincre que le titre traditionnel de la Croix de Jésus remplit ces conditions. Mais ce qui nous intéresse davantage, c'est d'en retrouver la teneur jusque dans les monuments de la Synagogue. Le Talmud nous apprend que, pendant la marche vers le Calvaire, on proclamait ostensiblement l'arrêt de mort que venait de porter le procurateur de la Judée, parce que, «au moyen de ses sortiléges, Jésus de Nazareth avait tenté de séduire Israël et de le détourner de l'obéissance[8].»

Voilà bien, à ne pas s'y tromper, la lecture publique de la tablette formulée au prétoire. Et comment, en effet, ne pas reconnaître, dans ces dernières paroles, le sens que les Juifs affectaient de donner au titre de Jésus? N'écrivez point, disent-ils à Ponce-Pilate, n'écrivez point « roi des Juifs, » mais bien, « il a dit : je suis le roi des Juifs. » Il a voulu séduire la multitude et la détourner d'obéir à l'Empereur. Ce n'est pas de lui que nous voulons, mais de César. Changez donc l'inscription de la tablette; nous ne le reconnaissons pas pour roi des Juifs.

Ces réclamations venaient trop tard; la formule était comprise dans le protocole du prononcé proconsulaire[9]; la sentence était exécutoire dans toutes ses parties. Elle avait si bien force de chose jugée, qu'il

[1] Luc., cap. xxvi, v. 47 et 48.—Marc., cap. x, v. 39.

[2] Isai., cap. xxxiii, v. 7. Angeli pacis amarè flebunt.

[3] Ezech., cap. ix, v. 4 et 6.

[4] Tertull., Contrà Jud. — Idem, Contrà Marcion, lib. III.—Clem. Alexand. Strom., lib. VI.—S. Hieron. In Ezech, cap. ix, etc., etc.

[5] «Tabula dealbata.» — Les auteurs profanes fournissent une foule d'exemples de condamnés qui sont allés au supplice précédés de leur titre ou cause «titulus sive causa; causam Ipsius scriptam,» dit St Matthieu. On peut voir les commentaires sur Suétone (vies de Caligula, de Néron et de Domitien), sur Dion Cassius (lib LIV), sur Eusèbe (Hist. eccl., lib. V, cap. 1); et de plus Niquet, Bosius, Juste-Lipse, avec tous les modernes qui ont fait des recherches sur la Sainte Croix du Rédempteur.

[6] Ovid. Et poteris titulum mortis habere meæ.

[7] Il y a trois langues, disaient les Juifs : l'hébreu pour la prière, le grec pour l'éloquence, et le latin pour la guerre. C'était dans ces trois langues que les prosélytes, représentants des nations civilisées réunis pour la Pâque, devaient lire la sentence portée contre l'Homme Dieu

[8] Talmud, traité Sanhédrin, fol. 43, recto.

[9] Apul. I, florid Proconsulis autem tabella sententia est.

n'était plus possible de revenir sur les dispositions les plus indifférentes en apparence, d'y changer même une seule lettre : la loi s'y opposait formellement[1]; et c'est là ce qui nous donne le vrai sens de la réponse de Ponce-Pilate aux Pontifes : « ce qui est écrit est écrit. »

« Ceci se passait le jour de la Préparation; et le grand sabbat allait commencer. Les Juifs prièrent Pilate de faire rompre les jambes aux crucifiés, et de les faire ôter de la croix, afin que leurs cadavres ne restassent point sur le gibet pendant le jour de la fête. Les soldats vinrent donc, et rompirent les jambes au premier, puis au second qui était crucifié avec Lui. Mais lorsqu'ils vinrent à Jésus, et qu'ils virent qu'il était déjà mort, ils ne lui rompirent point les jambes[2]. » Et l'un d'eux, nommé Longin, orgueilleux et impie à ce moment, mais qui depuis se convertit et fut martyr, brandissant sa lance de loin, fit au côté droit du Seigneur Jésus une large blessure[3].

C'est, en effet, au côté droit du Sauveur que notre peintre figure la plaie mystérieuse, et dans le vitrail qui nous occupe, et dans celui des trois apparitions[4]. A sa droite encore, la Vierge Marie, l'image du soleil, la figure de l'Eglise, recevant dans un calice d'or le sang et l'eau qui s'épanchent du côté de Jésus, etc. A sa gauche, St Jean, Marie-Madeleine, l'image de la lune, la figure de la Synagogue, avec son étendard brisé et ses tables renversées, etc., etc. : telles furent, dans tout le moyen-âge, les traditions générales de l'iconographie chrétienne, pour le drame du Calvaire.

Enfin, nous ferons observer que, dans la célèbre controverse sur les clous qui fixèrent les membres de Jésus-Christ à la Croix, Arnaut de Moles prend parti, avec St Bonaventure[5] et presque tout le XIIIe siècle, pour le nombre trois. St Grégoire de Tours, Raban-Maur, Innocent III et plusieurs autres écrivains sont pour le nombre quatre.

TROISIÈME VITRAIL, A DROITE.

Planche 19



Au premier compartiment du troisième vitrail, David, en manteau de pourpre et d'hermine, verse des larmes sur les dernières épreuves du céleste héritier de son trône[6], et entonne sur la harpe le chant de ses indicibles douleurs. « Eternel, ô mon Dieu, regarde-moi ! Pourquoi m'as-tu abandonné ? Je crie vers toi, le jour, et tu ne m'entends pas; la nuit, et ma plainte est aussi vaine..... Je suis un vermisseau, bien moins qu'un homme, l'opprobre des hommes et l'abjection du peuple. Ceux qui m'ont vu ont ri de ma misère; ils ont branlé la tête en passant devant moi; leurs lèvres ont proféré le blasphème, et ils ont dit : il a mis sa confiance dans le Seigneur; qu'il le sauve maintenant !... Ah ! ne t'éloigne pas de moi ! Car voilà que la tribulation me presse, et il n'est personne qui vienne à mon secours. Les méchants m'ont entouré de toutes parts : ils se sont précipités sur moi, comme des lions en furie..... Ils ont percé mes pieds et mes mains; ils ont compté tous mes os et m'ont jeté des regards d'indifférence. Ils se sont partagé mes vêtements, et sur ma robe ils ont jeté le sort. Toi, du moins, ô mon Seigneur, ne m'abandonne pas, et daigne prendre ma défense[7] ! »

Ces accents d'une amère douleur, à nulle autre pareille[8], ont pénétré le cœur du prophète Azarias. La harpe de David a fait silence; mais, du regard, il l'interroge encore.

[1] Apul. I. florid. Sententia est, quæ semel lecta neque augeri litterâ unâ, neque minui potest; sed utcumque recitata, in provinciæ instrumento profertur.

[2] Joan., cap. XIX, v. 31, 32, 33.

[3] S. Bonav., Med. vit. Christi, cap. LXXX.

[4] Voir, plus bas, planche 25.

[5] Medit. vit. Christi, cap. LXXVIII. Illi tres clavi sustinent totius corporis pondus; dolores acerbissimos tolerat, et ultrà quam dici possit, vel cogitari, affligitur.

[6] Luc., cap I, v. 32. Dabit illi Dominus Deus sedem David patris ejus, et regnabit in domo Jacob in æternum

[7] Psal. XXI, v. 1.....20.

[8] Jerem., cap. VIII, v. 18. Dolor meus super dolorem; in me cor meum mœrens.

De son côté, St Jacques le Majeur écoute les plaintes du Messie avec une tristesse profonde; et, prenant en main le bourdon de ses lointains pèlerinages, il ira les redire aux tribus dispersées, jusqu'au sein des nations de l'extrême Occident. Enflammé du désir de marcher dans la voie de douleurs qu'a suivie son divin Maître, le fils de Zébédée cherche partout la palme du martyre. Il la trouve enfin à Jérusalem, où il meurt décapité, la quarante-troisième année de l'ère chrétienne.

Ses disciples, ajoute ici Jacques de Voragine, enlevèrent le corps du saint martyr. Mais n'osant pas, de peur des Juifs, lui rendre les honneurs de la sépulture, ils le mirent à bord d'un navire, et le confiant à la divine Providence, ils l'abandonnèrent au gré des flots et des vents; et le navire, guidé par un Ange, aborda, sain et sauf, sur les côtes de Galice. La précieuse relique fut déposée du navire sur une grosse pierre, et cette pierre se ramollit d'elle-même, comme de la cire, autour des membres de l'Apôtre, et elle prit subitement la forme d'un sarcophage[1]. Frappés d'étonnement à la vue d'un tel prodige, les fidèles que St Jacques avait évangélisés de son vivant, ensevelirent ses restes vénérés dans une grotte où la violence et la longueur des persécutions les firent bientôt perdre de vue, jusqu'à l'époque où le Ciel mit son culte en honneur par d'éclatants miracles[2].

Nous n'avons pas besoin de faire observer qu'au-dessus des grands tableaux, les ornements de détail sont les mêmes qu'à la planche 17.

CHAPELLE DE SAINT-LOUIS.

[Trois fenêtres.]

PREMIER VITRAIL, A GAUCHE.

(Planche 21)

Deux prophètes et une Sibylle reprennent, dans cette verrière, le lamentable drame des tourments de l'Homme-Dieu. Jérémie a vu Marie en pleurs, dans les rues de Jérusalem, et il s'écrie : à qui te comparerai-je, fille de Juda?..... Où trouver un malheur qui ressemble à ton malheur?..... N'êtes-vous pas émus, en la voyant, vous tous qui passez près d'elle? Pour moi, je me suis consumé dans mes larmes. Ma douleur a pénétré jusqu'au fond de mes entrailles. Et à l'aspect d'une infortune si grande, mon cœur semble s'échapper de mon sein..... J'étais comme un agneau plein de douceur, dont on va faire une victime. Et devais-je m'attendre aux entreprises qu'ils formaient contre moi quand ils ont dit : exterminons-le de la terre des vivants, et que son nom soit effacé de la mémoire des hommes.» Et sous les yeux du prophète des lamentations, les bourreaux s'acharnent, au soubassement, autour de l'Homme des douleurs. «Ils l'ont dépouillé,» dit St Bonaventure, «ils l'ont attaché à la colonne où ils le flagellent en tous sens. Le voilà debout et nu devant la foule, cet homme si pudique et si beau, encore à la fleur de l'âge, et le plus beau des enfants des hommes. Son innocente chair, si belle, si délicate et si pure, reçoit les coups affreux de ces impurs valets..... On frappe, on frappe encore; on redouble, on entasse plaie sur plaie, meurtrissure sur meurtrissure; et on ne le détache, enfin, que lorsque bourreaux et assistants n'y tiennent plus[3].»

Au-dessus de cette horrible scène, la Sibylle Agrippa tient, de sa main gauche, les fouets de la flagellation; tandis que le prophète Nahum donne au Christ et à son Eglise les consolantes promesses d'un heureux avenir. « Je vous ai affligé,» dit Jéhovah, « mais je ne vous affligerai plus. Je briserai, dès

[1] Jacques de Voragine, Légende dorée, tom. II, page 174. — Légende de St Jacques le Majeur.

[2] P. J. de Mariana, Hist. d'Espagne, tom. II, in-4°, page 62.

[3] Médit. vit. Christi, cap. LXXVI.

aujourd'hui, cette verge dont l'ennemi vous a frappé le dos, et je romprai toutes vos chaînes..... Déjà je vois approcher les pieds de ceux qui apportent la bonne nouvelle, et qui annoncent la paix. O Juda, célébrez vos jours de fêtes, et rendez vos vœux au Seigneur[1].»

Au sommet de l'ogive, un musicien céleste accompagne du rebec les cantiques des Chérubins qui l'environnent. Plus bas, encore des Anges, des génies, portant les uns des globes, les autres les armes de Bretagne, ou bien jouant avec des dauphins à gaîne feuillagée; enfin, deux personnages à inscriptions, dont le sens est indéterminé, complètent l'ornementation de la verrière.

DEUXIÈME VITRAIL, AU CENTRE.

(PLANCHE 21



JEUNE encore, et à peine âgé de dix ans, Daniel était entré dans le palais des rois de Babylone pour y être formé au service de Nabuchodonosor. Mais le Seigneur, qui avait sur cet enfant des desseins de miséricorde, se chargea lui-même du soin de son éducation, et lui donna, de bonne heure, l'esprit de prophétie. On sait avec quel rare bonheur il interpréta la statue que Nabuchodonosor avait vue en songe, bien que ce prince en eût lui-même perdu le souvenir. Les enchanteurs, les mages et les astrologues de la Chaldée, appelés à la Cour, avaient successivement déclaré leur incompétence. Mais le succès de Daniel fut tellement complet qu'il lui valut toutes les faveurs de la fortune. C'est lui, DANIEL PROPHETA, qui nous apparaît, au grand tableau du premier compartiment, avec les attributs de sa nouvelle dignité. Il est revêtu d'une stole verte, sur laquelle brille une tunicelle de byssus, bordée de galons rehaussés de pierreries, et doublée de riches fourrures.

Arnaut de Moles nous montre encore Daniel au soubassement. Mais, cette fois, une grille de fer le serre de près, comme un criminel en complète disgrâce. Il est à genoux, les mains jointes, le front humilié et la tête découverte. Deux lions inoffensifs sont couchés à ses côtés; on dirait qu'ils veillent à sa garde. Il a refusé de rendre un culte idolâtrique au dragon de Babylone. Le peuple ameuté vient d'obliger le prince à livrer le prophète à la dent des bêtes. Et pour surexciter la rage des lions, on a eu soin de les priver de leur pâture habituelle.

Calme, et toujours plein de confiance dans le Dieu de ses pères, Daniel n'a pas même, sur notre vitrail, cette attitude d'invocation qu'on lui donne habituellement, dans les œuvres d'art chrétien, au milieu des lions de Babylone. Il n'a ni le front levé, ni les yeux au Ciel, ni les bras ouverts et étendus vers Celui qui est le protecteur du faible qu'on opprime. Habacuc, vient de lui servir, par l'ordre de Dieu, la nourriture qu'il destinait aux moissonneurs; et sa douce physionomie porte encore l'empreinte de l'action de grâce.

Au deuxième compartiment, la Sibylle cimmérienne, ou du Pont-Euxin, SIBYLLA CIMERIA, figure l'allaitement de l'Enfant-Dieu. L'attribut qu'elle porte à la main gauche, en guise de biberon, est le rhyton des peintures antiques : espèce de vase à boire, en forme de corne, souvent représenté dans les scènes de repas domestique. Les convives font usage du rhyton, en le tenant élevé au-dessus de la bouche, de manière à recevoir le liquide qui jaillit à distance.

La Sibylle semble présenter le biberon, et rappeler les faiblesses volontaires de la première enfance du Messie au personnage qui est à sa gauche. C'est l'Evangéliste St Matthieu, le premier des historiens de Jésus-Christ, et celui dont le récit commence par la génération humaine et temporelle du Fils de

[1] NAH., cap. I, v. 12, 13...15.

[1] Voir, plus bas, planche 23

l'Homme. Il porte, sous le bras gauche, son «Liber generationis,» de forme carrée, et enrichi de fermoirs précieux. Lévi était le premier nom de cet Apôtre. Il prit le second, S. MATHEUS APOST., qui, en hébreu, veut dire «donné,» en mémoire du dévoûment avec lequel il s'attacha au Messie, dès le premier instant de sa vocation à l'Apostolat. « Jésus étant allé, une autre fois, sur le bord de la mer, tout le peuple vint à lui, et il les instruisait. Ayant aperçu, en passant, Lévi, fils d'Alphée, assis à son bureau, il lui dit : suis-moi. Celui-ci, se levant, quitta tout et le suivit[1].»

Ce bureau, dont parle ici St Marc, était celui de la douane que les Romains avaient établie à Capharnaüm, sur le bord du lac de Génésareth. Ils avaient fait de cette ville l'entrepôt d'un grand commerce; aussi devait-il s'y trouver naturellement un essaim de douaniers et de collecteurs d'impôts, chargés de recevoir les droits d'entrée ou de transit. Ces sortes d'employés, que les Juifs appelaient publicains, étaient alors ce qu'ils sont encore de nos jours : on les trouvait établis sur les ponts, sur les ports, partout où il fallait payer. C'est dans l'exercice de ces fonctions, lucratives à force d'exactions, et par là même toujours odieuses à la multitude, que la grâce saisit Lévi, le publicain, comme il se dit lui-même. Il s'agissait de sacrifier un poste avantageux, et il voyait, à ne pas en douter, que la pauvreté allait être son partage, à la suite du maître qui l'appelait. Mais la gloire de devenir le disciple du Messie lui parut préférable à tout le reste. Et quand le Sauveur forma son collége apostolique, Matthieu mérita l'honneur d'être mis au nombre des princes de l'Eglise. Après avoir gagné au nouveau culte un grand nombre d'âmes dans la Judée, il alla prêcher la foi aux nations barbares de l'Orient; et c'est dans l'Ethiopie que ses glorieux travaux furent couronnés par le martyre. La hache, que notre peintre met à sa main gauche, fait supposer qu'on lui aurait tranché la tête.

Au-dessus des grands tableaux, Arnaut de Moles décore sa verrière d'arabesques, d'Anges qui balancent une guirlande, de musiciens célestes, avec ou sans instruments. Vers le milieu du tympan, deux personnages assis tiennent des philactères, dont l'inscription n'a pas de sens déterminé; et Jésus vient d'expirer, sur la Croix, entre la Vierge Marie en pleurs, et le disciple bien-aimé qui désormais l'appellera sa mère.

TROISIÈME VITRAIL, A DROITE.

Planche [illegible]



BIEN que l'ensemble des vitraux qui ornent les chapelles du chevet soit dans un bon état de conservation, nous avons à déplorer un petit nombre de dégradations partielles. Toutes ces mutilations accusent les ravages du temps, que des mains inhabiles ont essayé de réparer. Malgré l'extrême décadence où se trouvait l'art du peintre verrier en 1650, Jacques Damen pouvait encore faire, dans les grands tableaux d'Arnaut de Moles, les restaurations les plus indispensables, sans établir trop de contraste entre son époque et les premières années du XVIe siècle[2]. Mais, dans le courant du XVIIIe surtout, nos verrières de la Renaissance ne pouvaient plus être mises impunément à la disposition d'un rhabilleur plus ou moins entendu dans la pratique de la vitrerie ordinaire[3]. Et, du reste, il est facile de retrouver, sur divers points, les funestes traces de son passage. Elles ne sont que trop sensibles, à la fenêtre où Susanne est assise en présence du juge de Babylone, dans les deux qui suivent, et

[1] MARC. II, v. 13, 14. Et egressus est rursus ad mare, etc., etc.

[2] Voir, plus haut, page 73.

[3] C'était pourtant l'usage à cette époque; et on peut en voir la preuve dans un acte notarié, passé entre le sieur Baudet et le Chapitre d'Auch, le 18 juillet 1712. Cette curieuse pièce est citée à la page 222 de notre monographie, in-12. Baudet, maître vitrier, recevait annuellement «la somme de 75 liures,» pour frais de réparations ordinaires, « comme aussy pour oster les araignées, etc., etc. »

dans celles qui décorent la chapelle de St Louis. Evidemment, le petit Calvaire qui se voit au milieu du tympan de la planche 21 n'était pas primitivement destiné à la place qu'il occupe, au-dessous de cette belle tête d'Ange, aux ailes élancées. Nous pouvons en dire autant pour la planche 23, où un saint vieillard, en oraison devant son Crucifix, est venu remplacer un Ange brisé, dont les ailes se voient encore, un peu au-dessus. Cet auguste prélat est le bienheureux Léonard de Trapes, qui s'était fait ainsi représenter pour la petite fenêtre de la chapelle cryptale, où sa dépouille mortelle fut déposée, en 1629. Lorsque ses restes furent transférés dans le chœur, ce modeste et pieux souvenir d'un art en décadence vint aussi prendre, dans les vitraux, la place qu'il occupe. A droite et à gauche se répètent, comme ailleurs, deux personnages assis, avec des philactères à inscription; et autour d'eux voltigent des Chérubins à quatre ailes. Plus bas sont des génies qui paraissent jouer ou qui portent, encore ici, les armes de Bretagne[1]. Trois Anges, enfin, tendent, pour les verrières de cette chapelle, une draperie en avant de laquelle se détachent, comme à la planche 12, les grands sujets qui les décorent.

Trois Prophètes, Sophonie, Elie et Urie figurent dans les compartiments du vitrail qui nous occupe. Le premier, SOPHONIAS P., est le seul de ces trois personnages dont les prophéties soient au Canon des Saintes Ecritures. Son livre est fort court, mais plein de feu et de rapidité; c'est tout un drame, où respirent tantôt la plus vive indignation, et tantôt la piété la plus tendre. Le style de Sophonie est un mélange saisissant de force et de douceur. Lorsqu'il tonne contre les désordres du peuple ingrat que Dieu protége, on dirait une mère pleine de sollicitude, qui rappelle, en pleurant, son fils engagé dans les sentiers du vice.

Le troisième, URIAS PR., était contemporain de Jérémie, et prédisait, contre Jérusalem, les mêmes désastres que ce grand prophète. Le roi Joakim et ses courtisans, informés de ses menaces, voulurent l'arrêter et le faire mourir. Mais Urie, prévenu en secret, se réfugia en Egypte, où Joakim trouva le moyen de le faire saisir. Le saint prophète fut ramené à Jérusalem et mis à mort, par l'ordre de ce roi impie, qui fit jeter ses restes, sans honneur, dans les sépulcres des derniers du peuple.

Entre tous les prophètes du peuple de Dieu, il n'a été donné à aucun plus de puissance ou plus d'inspiration divine qu'à Elie de Thesbé, HELIAS TE. A son ordre, le Ciel ouvrait ou fermait ses cataractes, frappait le peuple de famine, faisait tomber les rois impies dans le dernier malheur, et les précipitait dans la tombe. Sa prière forçait la mort à se dessaisir de ses victimes; elle appelait la rosée céleste, et rendait la fraîcheur avec l'abondance aux campagnes désolées. «Quelle gloire, ô Elie,» dit l'Esprit-Saint, en énumérant tous ces prodiges, « quelle gloire vous vous êtes acquise par vos miracles!.. Vous qui entendez, sur le mont Sinaï, le jugement du Seigneur, et sur le mont Horeb, les arrêts de sa vengeance... Vous qui avez été enlevé au Ciel dans un tourbillon de feu et dans un char traîné par des chevaux ardents[2]. » Ce dernier trait de l'éloge d'Elie a fourni à notre peintre le sujet du soubassement. «Demeurez ici,» dit un jour le prophète à Elisée, son disciple, « demeurez ici, parce que le Seigneur m'a envoyé jusqu'au Jourdain. Elisée lui répondit : vive le Seigneur, et vive votre âme! Je ne vous abandonnerai point. Ils allèrent donc tous deux ensemble..... Après qu'ils eurent traversé le Jourdain, Elie dit à Elisée : demandez-moi ce que vous voulez que je fasse pour vous, avant que je sois enlevé d'avec vous. Elisée lui répondit : je vous prie de faire que j'aie une double portion de votre esprit. Elie lui dit : vous me demandez une chose bien difficile; néanmoins, si vous me voyez lorsque je serai enlevé d'avec vous, vous aurez ce que vous avez demandé.

[1] Ces armes sont «d'hermines;» c'est-à-dire : mouchetures de sable, en champ d'argent.—Arnaut de Moles les place dans ses verrières en l'honneur de la reine Anne de Bretagne, renommée, de son temps, pour son courage, son intelligence et ses vertus, autant qu'elle l'était pour sa beauté. Anne mourut en 1514 seulement.

[2] ECCLI. Cap XLVIII, v. 4...9.

» Tandis qu'ils continuaient leur chemin, et qu'ils marchaient en s'entretenant, un char de feu et des chevaux de feu les séparèrent, tout d'un coup, l'un de l'autre, et Elie monta au Ciel, au milieu d'un tourbillon. Elisée le voyait monter, et criait : mon père, mon père, vous, le char d'Israël et son conducteur! Après quoi, il ne le vit plus; et, prenant ses vêtements, il les déchira en deux, et leva de terre le manteau qu'Elie avait laissé tomber, pour qu'il restât à son disciple[1]. »

Arnaut de Moles compose exactement le lieu de la scène sur les détails du texte sacré. Les tours et les murs de Jéricho se montrent dans le lointain, à quelque distance de la rive droite du fleuve. Le tourbillon de flammes, le char de feu et les chevaux ardents séparent Elie de son disciple qui ne se voit pas. Seulement, on ne comprend guère comment le peintre a cru pouvoir donner des cornes aux deux coursiers qui enlèvent le prophète.

Quant au séjour vers lequel Dieu le convie, le texte sacré ne laisse aucun doute : « Elie monta au Ciel, au milieu d'un tourbillon. » L'opinion commune des interprètes est qu'il a été préservé de la mort, aussi bien qu'Enoch : ils seraient destinés, l'un et l'autre, à revenir sur terre, à la fin du monde, pour combattre l'Antechrist. Et c'est ainsi que l'on entend ces paroles de l'Apocalypse : « Je susciterai mes deux témoins; et ils prophétiseront pendant deux mille deux cent soixante jours[2]. »

Au milieu de son vitrail, Arnaut de Moles évoque l'ombre d'Elie, et nous le montre, avant le temps, entre Urie et Sophonie. Par ses enseignements et par le souvenir de ses exemples, ce grand prophète raffermit le courage d'Urie contre les menaces et les poursuites de l'impie Joakim. Et reposant sa main droite sur l'épaule de Sophonie, il le console des résistances et des prévarications d'Israël, en lui montrant, dans l'avenir, l'union des peuples en une même foi : « Le Seigneur, » dit Sophonie, plein d'espérance, « le Seigneur purifiera les lèvres des nations, afin que toutes invoquent son saint nom. Ceux qui demeurent au-delà des fleuves d'Ethiopie viendront lui offrir leurs prières; et les enfants de son peuple dispersé lui apporteront leurs présents. Filles de Sion, chantez des cantiques de louange; Israël, poussez aussi des cris d'allégresse[3]. »

CHAPELLE DE LA COMPASSION.

VITRAIL DES LIVRES CANONIQUES

(Planche 23.)

Placés vers le milieu de ce vitrail, deux génies ailés tiennent un cartel inscrit, dont le meneau couvre les deux tiers de la surface. Cette bizarre disposition prouve incontestablement que, dans l'intention d'Arnaut de Moles, l'inscription n'avait rien de précis à nous transmettre. A peine si l'on y découvre quatre lettres monogrammatiques, savoir : T, A, R, S, qu'il serait encore fort malaisé de reconnaître comme autant d'initiales de mots distincts.

Nous rappellerons, à cette occasion, que, dans quelques autres verrières, notre attention s'est arrêtée sur des inscriptions dépourvues, ce semble, d'un sens quelconque facile à déterminer. Quelques-unes suivent les ondulations des philactères, et paraissent n'être employées qu'à titre de simples motifs d'ornementation. Plus généralement, elles sont comprises dans les riches broderies qui bordent les costumes de l'Ancien ou du Nouveau Testament. Mais, pour ce dernier cas surtout, il n'est pas rare de retrouver, dans l'arrangement des lettres, soit le nom du personnage, soit une allusion, plus ou moins intelligible, à quelque trait de son histoire.

[1] Reg. Lib IV, cap. II, v. 4...13. Dixit autem Elias, etc., etc.

[2] Apoc., cap. XI, v. 3. Et dabo duobus testibus, etc., etc.

[3] Sophon., cap. III, v. 8...14... Ut congregem gentes, et colligam regna..... Lauda, filia Sion : jubila, Israel!

L'usage d'orner ainsi les vêtements de caractères alphabétiques est antérieur à l'ère chrétienne; Pline l'Ancien le retrouve jusque chez les Parthes[1]; Plaute le mentionne formellement, même pour les vases et les armes[2]. On voit aussi un exemple de ces sortes d'inscriptions dans un tableau des Muses, découvert à Herculanum, et sur un portrait de Virgile; et les Grecs ne les pratiquaient pas moins que les Romains, dans les premiers siècles de l'Eglise. Aussi ne faut-il pas être étonné si l'on trouve des lettres monogrammatiques dans les peintures des catacombes de Rome, et même sur les vêtements sacrés des ministres du culte, dès l'origine du christianisme. Ces sortes de costumes, qu'on est convenu d'appeler «lettrés, vestes litteratæ,» ont fourni l'occasion de savantes recherches sur la signification, la valeur et l'importance des caractères qui les décorent[3]. Qu'il nous suffise de reconnaître, avec Paciaudi[4], que l'énigme est demeurée insoluble; ce qui ne devait pas empêcher Arnaut de Moles d'imiter une pratique aussi respectable par son ancienneté.

Quatre grands tableaux se partagent le vitrail de la planche 23. Le premier, à gauche, représente St Matthias portant une hache d'armes à sa main droite, comme instrument de son martyre, S. MATIAS, APOTRE. « Seigneur,» dirent un jour les Apôtres réunis dans le Cénacle, «vous qui connaissez les cœurs des hommes, montrez-nous lequel vous élirez de ces deux pour occuper la place du ministère sacré, que Judas a perdue. Et soudain, ils tirèrent au sort entre Matthias et Joseph le Juste; et le sort tomba sur Matthias, qui compléta le nombre des Apôtres[5].» Mais, ajoute ici Jacques de Voragine[6], St Denis, qui fut disciple de St Paul, dit, à ce propos, que ce serait chose déraisonnable de croire qu'il y eût hasard dans cette désignation; et que la volonté du Ciel se manifesta par un rayon et une splendeur divine, qui furent envoyés sur St Matthias comme un signe d'élection.

Quoi qu'il en soit du véritable sens du texte des Actes, le nouvel Apôtre évangélisa spécialement la Judée. Comme il opérait beaucoup de conversions, les Juifs le mirent en jugement et suscitèrent des faux témoins contre sa conduite et sa doctrine. St Matthias fut d'abord lapidé, comme le diacre St Etienne. Puis, frappé d'un coup de hache, il rendit l'esprit à son Créateur.

Au deuxième compartiment figure un vénérable vieillard, que nous voyons occupé à écrire, debout en face d'un pupitre. Nous lisons un peu plus bas que c'est Esdras :

EDRA PROFETE SAINT HOME
COME MOISES QUI RETORNA
ÉCRIRE LA BIBLE LES LIVRES
DE MOISES QUE LES CAL
DES AVE ARS ET BRULES

Il est vraisemblable qu'Esdras fut du premier retour des Juifs, de Babylone à Jérusalem, sous la conduite de Zorobabel. Mais il ne quitta définitivement la Chaldée que la septième année d'Artaxercès. Ce prince, qui l'aimait, lui accorda tout ce qu'il était venu lui demander, dans l'intérêt de la ville et du Temple, et consentit à le renvoyer dans sa patrie[7]. C'est alors que ce saint homme, animé d'ailleurs de l'esprit prophétique, et rempli de zèle pour la Loi du Seigneur, aurait imité Moïse, en recueillant les Livres Saints qui avaient été dispersés dans la captivité de Babylone. C'est alors qu'il aurait travaillé, de concert avec Néhémie, à la recherche de tous les anciens monuments de sa nation, et préparé, avec le

[1] Hist. natur. Lib. XIII, cap. XXII. Adhuc malùnt Parthi vestibus litteras intexere.

[2] Rudens. Act. II, scen. V, v. 22. Act. IV, scen, IV, v. 112. ..115.

[3] CIAMPINI. Vetera monumenta, tom. I, pl. 76, 77; tom. II, pl. 16, 28, 39, 53. Voir aussi le texte de l'auteur. — PHILIP. RUBENS. Electorum lib II, cap. I.

[4] Antiquitates christianæ, 1 vol. in-4°, page 183.

[5] ACT, cap. I, v. 26. Et dederunt sortes eis, et cecidit sors super Matthiam, et annumeratus est.

[6] Légende dorée, tom. II, page 31.

[7] ESDR., Lib. I. cap. VII, v. 6.

secours de la tradition orale et de l'inspiration divine, le Canon qui fixe à vingt-quatre le nombre des Livres de l'Ancien Testament. Tertullien, St Irénée, St Jean-Chrysostôme et d'autres Pères agrandissent encore la merveille, en prétendant qu'Esdras a rétabli mot à mot, et tels qu'ils étaient auparavant, ceux des livres qui avaient été brûlés. Quoi qu'il en soit de leur opinion, faut-il dire absolument que tous les exemplaires de Moïse fussent perdus, « ars et brules » par les Chaldéens? Arnaut de Moles l'affirme, sur l'autorité du quatrième livre attribué à Esdras. Mais on sait que ni la Synagogue, ni l'Eglise grecque ou latine n'ont jamais reçu unanimement ce livre comme canonique[1].

Notre peintre a cru donner à son écrivain un grand air de contention d'esprit, en décorant sa face de lunettes pince-nez. Devant lui, un prophète semble les considérer avec une attention mêlée de surprise. C'est Habacuc, le huitième des petits prophètes, dans l'ordre des Livres Canoniques. La légende que nous lisons, un peu plus bas, caractérise, comme il suit, ce troisième personnage :

ABACUC PROPHETE
QUI PORTA LE DINER A
DANIEL EN BABYLONE
AU LAC ET EN LA
FOSSE DES LIONS

« Il y avait dans cette fosse sept lions, et on leur donnait chaque jour deux corps avec deux brebis; mais on ne leur en donna pas alors, afin qu'ils dévorassent Daniel. En ce même temps, le prophète Habacuc était en Judée; et, ayant apprêté du potage, il le mit avec du pain trempé dans un vase, et il l'allait porter dans le champ à ses moissonneurs. L'Ange du Seigneur dit à Habacuc : portez à Babylone le dîner que vous avez, pour le donner à Daniel qui est dans la fosse des lions. Habacuc répondit : Seigneur, je n'ai jamais été à Babylone, et je ne sais où est la fosse. Alors l'Ange du Seigneur le prit par le haut de la tête, et, le tenant par les cheveux, il le porta, avec la vitesse et l'activité d'un esprit céleste, jusqu'à Babylone, où il le mit au-dessus de la fosse des lions. Et Habacuc dit, en poussant un grand cri : Daniel, serviteur de Dieu, recevez ce dîner que le Seigneur vous a envoyé. Daniel répondit : ô Dieu! vous vous êtes souvenu de moi, et vous n'avez pas abandonné ceux qui vous aiment. Et, se levant, il mangea. Et l'Ange du Seigneur remit aussitôt Habacuc dans le même lieu où il l'avait pris[2]. »

On ne voit pas trop pour quel motif Arnaut de Moles n'a pas trouvé plus convenable de placer ce prophète dans la chapelle de Saint-Louis, c'est-à-dire un peu plus près de Daniel et de la fosse de Babylone. D'ailleurs, il n'était déjà plus de ce monde lorsque Esdras fit la transcription des Livres Canoniques.

Habacuc tourne le dos au personnage qui figure dans le quatrième compartiment. C'est la Sibylle Tiburtine, d'après l'inscription qui se lit un peu plus bas. Nous avons déjà fait observer que nos vieux et érudits compilateurs assignent à cette prophétesse le rôle qu'Arnaut de Moles attribue à celle de Lybie[3]. Les monuments peints ou sculptés concordent, sur ce point, avec nos légendes, et mettent la vision de « l'Ara cœli » sur le compte de la Sibylle de Tibur. Ici, au contraire, l'objet de ses oracles se rapporterait directement à la Passion de l'Homme-Dieu. Car l'attribut qui la distingue est une main droite détachée, ouverte et menaçante, sous forme de gant de chair qu'elle porte ostensiblement. C'est le symbole prophétique des soufflets qu'un insolent valet et les bourreaux du prétoire devaient donner au Fils de Dieu[4].

Les deux têtes de St Matthias et de la Sibylle sont surmontées de couvre-chefs, dans le style fleuri.

[1] Voir la dissertation de Dom Calmet sur les livres d'Esdras

[2] DAN., cap. XIV, v. 31.. 38

[3] Voir, plus haut, page 110.

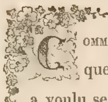
[4] JOAN., cap. XVIII, v. 22.—Cap. XIX, v. 3.

Tous les détails d'architecture y sont d'une richesse remarquable. Des arabesques, des enroulements feuillagés et un chœur d'Anges, accompagnés d'instruments de musique, rehaussent le tympan de l'ogive. Au centre, brille l'écusson renouvelé du cardinal Jean de Lescun[1].

CHAPELLE DE L'ASCENSION.

VITRAIL DU COURONNEMENT D'ÉPINES

(PLANCHE 24.)



COMME le Seigneur Jésus, ainsi flagellé et détaché de la colonne, veut reprendre ses habits, quelques-uns de ces misérables impies s'y opposent et s'en vont dire à Pilate : Seigneur, il a voulu se faire roi; habillons-le donc et couronnons-le des insignes de la royauté. Prenant alors une vieille et sale chlamyde de soie, ils l'en couvrirent; et puis, entrelaçant des épines, ils en firent une couronne qu'ils lui mirent sur la tête[2]. Ce dernier trait fournit à notre peintre le principal sujet du soubassement. Jésus, nu-pieds et les mains en croix sur sa poitrine, est assis dans l'atrium de la demeure prétorienne, sur le tronçon «degli improperj[3].» Ses yeux modestement baissés, son front calme et placide, et l'impassibilité de tous ses membres qu'aucun lien ne gêne, disent assez qu'il fait et souffre librement tout ce que veulent ses bourreaux. Deux surtout se sont acharnés autour de l'auguste victime. Ils ont tressé la couronne d'épines, et un levier tournant passe de l'un à l'autre pour serrer avec plus de vigueur ce diadème d'ignominie autour de son chef ensanglanté.

Au-dessus est la Sibylle Delphique, SIBYLA DELPHICA QUI PROPHETISA. Elle est ainsi appelée depuis le jour où, dans ses vatidiques pérégrinations, elle s'était arrêtée à Delphes, pour consulter Apollon, et rendre elle-même ses oracles. Elle porte, à sa main droite, la couronne d'épines qu'elle montre, avec respect, dans les plis de son voile. Cette célèbre prophétesse a été souvent confondue avec la Pythonisse. Mais cette dernière ne quittait jamais l'enceinte du temple de Delphes. C'est là uniquement qu'Apollon, métamorphosé en vapeur subtile, consentait à la pénétrer de l'esprit prophétique. Tandis que, pour les Sibylles, l'inspiration n'était censée dépendre ni d'un lieu quelconque, ni même du trépied sacré.

A gauche, et dans le premier compartiment de la fenêtre, figure le prophète Elisée, HELISEUS PROPHE QUI GARIT NAMA. Le soubassement rappelle, en effet, dans un petit tableau, ce trait historique. «Naaman, général de Bénadat, roi de Syrie, était vaillant et riche, mais lépreux..... Il s'en alla donc; et, sur la parole d'Elisée, il se lava sept fois dans le Jourdain, et il fut guéri de sa lèpre. Après cela, il retourna pour voir l'homme de Dieu, et lui dit : je sais certainement qu'il n'y a point d'autre Dieu dans toute la terre que le Dieu d'Israël. Je vous conjure donc de recevoir ce que votre serviteur vous offre. Elisée lui répondit : vive le Seigneur devant lequel je suis présentement; je ne recevrai rien de vous. Et Naaman lui dit : qu'il soit fait comme vous le voulez[4].» Arnaut de Moles nous peint le général de Bénadat encore à genoux en face du prophète, et le remerciant de la guérison de sa lèpre. Il porte, sur son épaule droite, le bissac des riches présents qu'il vient offrir au voyant d'Israël. Elisée tient, de la main gauche, une sorte de patère, comme pour figurer l'eau salutaire du Jourdain. Il s'incline avec bonté sur Naaman, et le bénit de la main droite.

Cependant Giési, serviteur d'Elisée, se tient, en arrière-plan à gauche, dans une galerie voisine. Il

[1] Voir, plus haut, page 68. — Jean de Lescun portait : « aux premier et quatrième d'argent au lion de gueules,» qui est de Fezensac; « écartelé de gueules au lion léopardé d'argent» qui est de Rhodez : « aux deuxième et troisième d'argent à la croix pattée de gueules» qui est de Comminges; «à la cortice de sable, posée en barre.»

[2] S. BONAVENT. Medit. vitæ Christi, cap. LXXVI.

[3] C'est à-dire «des outrages.» C'est le nom que l'on donne, encore de nos jours, à ce débris de construction, d'environ deux pieds de haut, qui se conserve, à Jérusalem, dans l'église du Saint-Sépulcre.

[4] REG. Lib. IV, cap. V, v. 1...17.

écoute, en silence, conçoit des projets d'ambition, et combine le moyen de profiter, pour lui-même, de l'offre généreuse que le prophète a refusée[1].

L'apôtre St Jude, surnommé Thadée, est au deuxième compartiment, S. IUDE Il était frère de St Jacques-le-Mineur, et, par conséquent, proche parent de Jésus-Christ. On ne sait ni quand, ni comment il fut mis au nombre des disciples, l'Evangile ne disant rien de lui jusqu'au moment où il est compté parmi les Apôtres. Nous avons de St Jude, dans le Canon des Ecritures, une épître adressée à toutes les Eglises de l'Orient, et spécialement à celles de la Judée, théâtre principal de ses travaux apostoliques. L'opinion de Fortunat et des martyrologistes d'Occident est que St Jude souffrit le martyre en Perse, sans que l'on sache bien par quel genre de supplice. Dans notre vitrail, il porte, à sa main droite, une scie, que l'art figuré lui donne souvent comme attribut personnel[2]. Parfois aussi, c'est une massue qui caractérise cet Apôtre[3]. Et nous voyons, en effet, au soubassement, que ses bourreaux la font servir comme instrument de supplice. St Jude, parfaitement reconnaissable à son costume, vient d'être terrassé. Il joint les mains, et fait à Dieu le sacrifice de sa vie.

Aggée, le dixième des petits Prophètes dans l'ordre biblique, occupe le quatrième compartiment, AGENS PROPHETA DE DIEU. Il naquit pendant la captivité de Babylone, et montra le plus grand zèle pour la reconstruction du temple de Jérusalem. «Vous trouvez le temps, »dit-il au peuple,« de vous construire des demeures commodes et richement lambrissées, tandis que la maison du Seigneur est déserte et reste ensevelie sous des ruines[4].» A la voix du prophète, la nation endormie dans une lâche indifférence se réveille; les chefs du peuple, profitant habilement de l'enthousiasme renaissant, reprennent les travaux interrompus, et le second temple s'achève au milieu des fêtes et des réjouissances publiques. Les vieillards déplorent avec amertume l'aspect simple et modeste qui caractérise les nouvelles constructions. Mais Aggée les console et les encourage : il voit dans l'avenir le «Désiré des nations» faire son entrée dans le second temple, et lui communiquer, par sa présence, un éclat bien supérieur à toutes les magnificences du premier[5].

Les niches des grands personnages sont couronnées de décorations architecturales enrichies d'aiguilles à crochets, de pignons élancés, de médaillons et de statuettes. A droite et à gauche, deux Anges à ailes éployées et revêtus de longues tuniques blanches jouent de la flûte. Quelques petits Chérubins voltigent sur divers points; tandis que d'autres messagers célestes servent de tenants aux écussons de trois de nos archevêques. A la droite de l'observateur sont les armes de Francois-Philibert de Savoie, sous l'administration duquel eut lieu la reprise définitive des constructions de Sainte-Marie, en 1489[6]. A gauche est l'écusson de Jean V, cardinal de la Trémouille, qui continua l'œuvre de son prédécesseur, à partir de 1490[7]. Les armes de l'archevêque Hippolyte-Charles, cardinal d'Este, ont pris, il y a peu d'années, la place des instruments de la Passion de Jésus-Christ, qui figuraient au sommet de l'ogive[8]. Enfin, sous le prophète Aggée est encore reproduit l'écusson de François-Guillaume, cardinal de Clermont-Lodève[9], sous lequel se sont faites les verrières.

[1] REG. Lib. IV, cap. V, v. 20.

[2] L.-J. GUÉNEBAULT. Dictionn. iconograph.; deuxième partie, Répertoire des attributs : au mot Scie

[3] Ibid., au mot Massue

[4] AGG., cap. I, v. 4.

[5] Ibid., cap. II, v. 8...10. Et veniet Desideratus cunctis gentibus : et implebo domum istam gloria, dicit Dominus.

[6] François-Philibert de Savoie portait : «de gueules, à la croix pleine d'argent,» qui est de Savoie.

[7] Le cardinal Jean de la Trémouille portait : «écartelé, aux premier et quatrième d'or, au chevron de gueules accompagné de trois aigles d'azur membrés et becqués de gueules, deux en chef, un en pointe,» qui est de La Trémouille : «au deuxième, pallé d'or et de gueules alternant de six pièces,» qui est d'Amboise : «au troisième, d'or semé de fleurs de lis d'azur, au franc quartier de gueules,» qui est de Thouars.

[8] Le cardinal Hippolyte-Charles d'Este portait : «aux premier et quatrième d'azur à trois fleurs de lis d'or, à la bordure endentée d'or et de gueules : aux deuxième et troisième d'azur, à l'aigle d'argent armé et couronné d'or,» qui est d'Este.»

[9] Les armes du cardinal François-Guillaume de Clermont Lodève sont blasonnées à la page 101.

CHAPELLE DU SAINT-ESPRIT.

VITRAIL DES TROIS APPARITIONS.

(Planche 25)

Nous touchons au dénoûment du merveilleux poème qu'Arnaut de Moles a voulu retracer dans les vitraux de notre Cathédrale. Jésus-Christ vient d'endurer les dernières humiliations du plus cruel supplice. «Et c'est pour nos péchés qu'il a voulu souffrir, le Juste pour les injustes, afin de nous conduire à Dieu[1].» Il est mort dans la chair; mais son âme a survécu; et, au troisième jour, le nouvel Adam a triomphé de la mort que le premier avait introduite dans le monde, par sa faute. Dans ce vitrail, le Rédempteur expose, à nos regards, sur son corps à demi voilé et désormais impassible, les glorieux stygmates de son héroïque lutte.

Jusque-là, notre peintre n'avait donné que le nimbe uni à la tête de Jésus. Mais aujourd'hui qu'il a vaincu par la Croix, il fait briller, en traits de feu, le nimbe crucifère, autour de son chef divin. Premier-né d'entre les morts, il est descendu dans le monde inférieur pour se montrer aux justes de l'antique Alliance, et tempérer l'ardeur avec laquelle ils soupiraient après le royaume de Dieu. Il est temps qu'il apparaisse aux privilégiés de son Nouveau Testament. Or, quel autre, après sa Sainte Mère, l'avait appelé de ses vœux avec plus d'empressement que Madeleine? Le premier jour de la Semaine, de très bonne heure et comme il ne faisait pas encore jour, elle était venue au tombeau, avec son vase de parfums; et n'ayant pas retrouvé le corps de son maître, elle s'était assise en dehors, pour pleurer devant le tombeau. « Alors donc le Seigneur Jésus, qui était venu consoler sa Mère, lui dit qu'il veut aller trouver Madeleine..... Et se transportant dans le jardin, près du sépulcre : femme, dit-il, qui cherchez-vous, et pourquoi pleurez-vous? Et Madeleine ne le reconnaissant pas encore, tant elle était enivrée de douleur, lui répondit : seigneur, si vous l'avez enlevé, dites-moi où vous l'avez mis, et j'irai le reprendre. Alors Jésus lui dit : Marie! Et soudain, comme revenant à la vie, elle répondit avec une indicible joie : maître, vous êtes mon Seigneur que je cherchais. Et elle se jette à ses pieds pour les baiser[2]. Mais le Seigneur, voulant élever son âme au-dessus des choses de la terre, lui dit : ne me touchez point; car je ne suis pas encore monté vers mon Père; NOLI ME TANGERE. Allez trouver mes frères, et dites-leur : je monte vers mon Père et votre Père, vers mon Dieu et votre Dieu. Ce qu'elle fit, de retour au Cénacle, racontant aux disciples, avec ses compagnes, la Résurrection du Seigneur Jésus, et leur annonçant, de sa part, qu'ils le verront en Galilée[3].

»Cependant, deux d'entre les disciples de Jésus s'en allaient au bourg d'Emmaüs, sur le soir du même jour. Ils désespéraient de jamais le revoir, malgré tout ce que racontaient les saintes femmes, à leur très grand étonnement. Mais comme ils s'entretenaient ensemble des incidents de la journée, Jésus leur apparut; et s'approchant d'eux, sous la figure d'un voyageur : quels discours tenez-vous l'un à l'autre, dit-il, et d'où vient que vous êtes tristes? L'un d'eux, qui se nommait Cléophas, lui répondit : quoi! êtes-vous donc le seul étranger dans Jérusalem, qui ne sachiez pas les événements de ces jours-ci... au sujet de Jésus de Nazareth, qui était un prophète puissant, en œuvres et en paroles, devant Dieu et devant tout le peuple; et comme les princes des prêtres et nos magistrats l'ont livré pour être condamné

[1] B. PETRI. Epist. I, cap. III. v. 18.

[2] C'était alors la coutume chez les Grecs et les Orientaux. Lorsqu'on voulait témoigner à quelqu'un une vénération profonde, on se jetait à ses pieds pour les baiser et embrasser les genoux. Arnaut de Moles s'attache à rendre ici cette attitude.

[3] S. BONAVENT. Medit. vitæ Christi, tom. II, cap. LXXXIX.

à mort, et l'ont crucifié... Alors Jésus leur dit : hommes de peu de sens, et dont le cœur est tardif à croire ce que les Prophètes ont enseigné, ne fallait-il pas que le Christ souffrît toutes ces choses, et qu'il entrât ainsi dans sa gloire?... Et lorsqu'ils furent près du bourg où ils se rendaient, il fit semblant d'aller plus loin. Toutefois, pressé de s'arrêter, vu que le jour touchait à son déclin, il céda à leurs instances. Arnaut de Moles peint, à table, les trois voyageurs. C'est le moment où Jésus prend du pain, le bénit et le rompt, pour le présenter aux deux disciples. Ils en eurent à peine mangé que leurs yeux s'ouvrirent; et ils reconnurent, à la Fraction du pain, Celui dont la parole venait de les pénétrer, en route, d'une mystérieuse ardeur. Mais aussitôt le Seigneur Jésus s'évanouit de devant leurs yeux; car, ajoute St Bonaventure, il voulait aussi consoler ses autres disciples, avec lesquels il visita de nouveau ceux d'Emmaüs[1].

Cléophas et le second disciple se hâtèrent, en effet, de revenir à Jérusalem; et trouvant les autres rassemblés, à l'exception de Thomas, ils leur racontèrent ce qui venait de se passer.

Le jour de l'octave étant arrivé, les disciples réunis dirent à Thomas : nous avons vu le Seigneur. Mais Thomas leur répondit : si je ne vois pas dans ses mains le trou des clous, et si je ne mets mon doigt dans la plaie du côté, je ne croirai pas. Soudain, le bon Pasteur, plein de sollicitude pour son petit troupeau, apparaît dans le cénacle et dit : paix à vous. Puis, s'adressant à Thomas : mettez votre doigt ici, THOMS INFER DIGITU TUU HUC, et voyez mes mains; portez la main ici, mettez-la dans mon côté, et ne soyez pas incrédule, mais fidèle. Alors, Thomas toucha les cicatrices du Seigneur; et, se prosternant, il dit : mon Seigneur et mon Dieu! Car il vit l'homme, et crut au Dieu[2].

Ici encore les grands personnages se détachent sur une riche draperie que deux Anges tendent en arrière-plan. Au dessus, deux génies balancent une guirlande, des Anges voltigent à travers les broderies de pierre, ou se tiennent en adoration. Deux autres portent l'écusson de François-Guillaume, cardinal de Clermont-Lodève. Dans la frise du soubassement, le peintre date ainsi son œuvre :

LO XXV DE IHVN MV CENS XIII
FON ACABADES LAS PRESENS BERINES
EN AVNOVR DE DIEV HE DE NOTR

« Le 25 de juin 1513 furent achevés les présents vitraux, en l'honneur de Dieu et de Notre-Dame. »

Quant à la signature, il l'isole, un peu plus bas, et semble la mettre sous la sauvegarde du Christ ressuscité, dont il emprunte les paroles :

NOLI ME TANGERE
ARNAVT DE MOLES

QUELQUES souvenirs du pinceau d'Arnaut de Moles se voient encore dans deux églises du diocèse d'Auch, savoir : dans celle de Fleurance, et dans l'ancienne abbatiale de Simorre. A Fleurance, la chapelle absidale est ornée de trois verrières, dont la plus remarquable reproduit l'arbre généalogique de Jessé. Simorre n'en a peut-être jamais eu qu'une seule. Et bien que le temps les ait considérablement endommagées, dans ces deux églises, nous ne pensons pas que, dans nos contrées du moins, on puisse retrouver, de notre peintre, quelqu'autre vitrail qui mérite autant d'intérêt, en dehors de la Cathédrale.

Les documents qu'il nous a été donné de consulter ne disent rien de la patrie d'Arnaut de Moles. Ses inscriptions sont généralement en latin ou en français. Mais nous ferons observer que celle où nous venons de lire son nom et la date précise des verrières, c'est-à-dire la seule où il ait occasion de parler de lui-même, est en idiome du pays. Ne pourrait-on pas en conclure qu'il était Gascon d'origine?

[1] S. BONAV. Medit. vitæ Christi, tom. II, page 300.

[2] S. BONAV. Medit. vitæ Christi, tom. II, page 306.

Il est vrai que son nom, de Moles, par l'étymologie et la désinence, semblerait favoriser cette supposition. Mais rien ne porte à considérer son œuvre, en elle-même, comme un produit libre et spontané de l'art méridional. Evidemment, ce sont les souvenirs de la vieille école d'Outre-Loire, ou plutôt germanique, qui ont prédominé dans la composition des grands sujets et de leurs soubassements.

Au contraire, dans plusieurs détails de simple ornementation, on reconnaît que l'artiste, partageant l'illusion devenue dominante à son époque, a cru émanciper son génie en renonçant aux formes traditionnelles, pour se rapprocher de celles qu'on regardait, au-delà des monts, comme exclusivement classiques. Grâce au magnifique patronnage d'Anne de Bretagne et du cardinal-ministre, Georges d'Amboise, tous les arts du dessin subissaient, autour de nous surtout, sans la plus légère répugnance, les inspirations des grandes écoles italiennes[1]. L'entraînement, dans cette nouvelle direction, était déjà si puissant, vers 1510, qu'il en résultait, de toute part, un élan d'émulation. Et il était d'autant plus irrésistible que les encouragements venaient, jusque dans nos provinces, même des princes de l'Eglise. On sait que parmi les coryphées de cet engoûment général figuraient des cardinaux et des évêques, qui ne regardaient plus qu'avec pitié les naïfs produits des siècles précédents.

Or, le cardinal de Clermont-Lodève, archevêque d'Auch dès l'année 1507, était neveu de Georges d'Amboise[2]. De plus, il se trouvait à Rome quand on arrêta le plan de nos verrières. Il protégeait, à la Cour de Jules II, les intérêts de la Couronne, mais sans les entendre tout à fait à la façon des courtisans de Louis XII[3]. C'est donc de Rome, selon toute apparence, que dut partir le signal de cette espèce de compromis entre l'ancienne et la nouvelle manière, qu'il est si facile de constater dans les tableaux d'Arnaut de Moles.

Michel-Ange, dont les tendances à la manifestation de la force vitale et des saillies musculaires étaient, dès lors, très prononcées, avait mis en honneur l'étude du nu, par les fameux cartons qui jouent un si grand rôle dans l'histoire de la peinture florentine. En vertu de la loi fatale du développement, Arnaut de Moles fit du déshabillé, dans certaines représentations de la figure humaine, assez mal déguisée en génies antiques; ce qui ne l'empêche pas, néanmoins, de la revêtir, çà et là, des formes pudiques de petits Anges ravissants de candeur, et vrais chefs-d'œuvre de grâce et de finesse.

Quant aux détails d'architecture, il est à remarquer que notre peintre les emprunte presque tous à ces nouvelles écoles où l'on voyait s'épanouir, à son époque, je ne sais quelle fleur de bon goût, dont la durée fut malheureusement si courte, tant en deçà qu'au-delà des monts.

Une ancienne chronique populaire attribue aux octovirs auscitains le crime odieux d'avoir fait crever les yeux à l'auteur de nos verrières, pour l'empêcher d'en peindre ailleurs de semblables. Mais on ne voit pas trop ce qui a pu donner naissance à une aussi étrange imputation. Du reste, on la retrouve, en d'autres lieux, et à peu près dans les mêmes termes, à l'occasion de certaines œuvres d'art qui ont marqué entre les plus célèbres. A Strasbourg, par exemple, le premier magistrat aurait fait arracher les yeux, vers 1574, à l'artiste-mécanicien, Josias Habrecht, auteur de l'horloge astronomique de la Cathédrale. C'est par ce cruel traitement qu'on l'aurait empêché d'en faire une semblable à Cologne, où l'archevêque-électeur l'avait prié de se rendre pour la confectionner. Et à une époque autrement reculée, Hérode aurait fait subir le même traitement à l'architecte qui rebâtit, par son ordre, le temple de Jérusalem, afin que ce monument, vrai chef-d'œuvre à tant de titres, fût le seul au monde dans son genre.

[1] On les retrouve, en particulier, à Sainte-Cécile d'Alby, où Louis I d'Amboise, frère du cardinal, dota sa Cathédrale, de 1473 à 1502, du portique, du clocher, et du chœur avec son jubé. Les peintures murales, si renommées, qui ornent le chevet, sont aussi d'un Louis d'Amboise, neveu du précédent. Il fut son successeur immédiat au siége d'Alby, qu'il occupa jusqu'à l'année 1510.

[2] Il était fils d'une sœur du ministre, Catherine d'Amboise.

[3] Voir, plus haut, page 53.

CHAPITRE CINQUIÈME.

LES BOISERIES DU CHŒUR.



AVANT de fixer plus spécialement notre attention sur les sujets dont nous avons fait choix pour donner une idée des boiseries de notre Cathédrale, il n'est peut-être pas hors de propos de considérer le Chœur dans son ensemble.

Les dimensions de cette magnifique enceinte sont les mêmes que celles du chevet de la basilique, moins la profondeur des chapelles et la largeur du déambulatoire[1]. Sa longueur est de 33m 08; sa largeur est de 11m 80. Trois portes ouvrent à l'intérieur : la porte d'honneur à l'ouest, et deux portes latérales, l'une au sud et l'autre au nord. Les stalles du rang supérieur sont au nombre de soixante-sept; on en compte quarante-six au rang inférieur. Ces dernières n'ont pas de haut-dossier. Dans les premières, au contraire, il s'élève de 3m 68, sans compter le couronnement extérieur, qui monte encore d'environ 1m 35, en forme de couvre-chef, et s'étend comme un dais continu[2]. Tous les hauts-dossiers sont ornés de figures en demi-relief, hautes de 1m 20[3]. A droite et à gauche des personnages qu'elles représentent se dressent des pilastres gothiques, entièrement sculptés sur un plan uniforme et néanmoins riche de détails variés. Quatre niches, merveilleusement travaillées, se partagent, deux à deux, la hauteur de ces pilastres. Les statuettes, de 0m 30, qui les habitent, reproduisent, avec de nombreuses répétitions, presque tous les grands personnages sculptés sur les hauts-dossiers.

A la hauteur du dais continu, soixante-dix statuettes, de cette même taille, figurent, en outre, à la jonction des ais qui enclavent, de droite et de gauche, la face antérieure des couvre-chefs. De plus, et sur la même ligne verticale, le pendentif se termine, un peu au-dessous, par de petits personnages accroupis, tantôt isolés et tantôt réunis en groupe[4].

Si nous descendons aux basses stalles[5], nous compterons encore ici soixante-dix statuettes, distribuées plus particulièrement sur les points où la ligne des appuis est interrompue par la rampe des passages qui conduisent au rang inférieur. Un peu plus bas, dix-huit groupes, en relief diversement prononcé, racontent l'histoire de Jésus, depuis l'Incarnation jusqu'à la scène du Calvaire[6]. Enfin, seize statues ornent l'entrée des passages, à la hauteur des basses stalles[7], et huit couronnent le lutrin.

Dans ce rapide coup d'œil, nous ne pouvons pas même indiquer tout ce qui se présenterait encore à nos recherches, au dais continu, sur les accoudoirs, dans les miséricordes et les parcloses, aux culs-de-lampe et autour des museaux tant des basses que des hautes stalles. Les deux Testaments, l'histoire profane et la mythologie, la légende et le symbolisme se mêlent partout, sans jamais se confondre, à travers les plus riches productions de la faune et de la flore, soit exotiques, soit indigènes.

[1] Voir planche 2

[2] Voir planches 27 et 28.

[3] Voir planches 26 et 28.

[4] Voir planches 27 et 28.

[5] Voir planches 27 et 28 : détails de basses stalles.

[6] Voir, planche 27, la visite des rois Mages à l'étable de Bethléem; et, planche 28, la scène du Calvaire.

[7] Voir planches 27 et 28.

Reproduire ici toutes ces richesses, et donner aux détails descriptifs l'étendue qu'elles comportent, ce serait, on le comprend, agrandir outre mesure le cadre dans lequel nous avons dû nous circonscrire pour ce premier travail sur Sainte-Marie d'Auch.

Assurément, les boiseries nous sembleraient devoir se prêter, tout aussi bien que les vitraux d'Arnaut de Moles, à une monographie particulière. Mais il ne dépend pas uniquement de notre bon vouloir d'entreprendre une œuvre de cette importance, que pourtant des études sérieuses ont depuis longtemps élaborée.

Les quatre Evangélistes figurent au nombre des personnages qui décorent les hautes stalles, tandis que St Luc est seul omis dans les verrières. On ne sera pas étonné que nous lui donnions ici la préférence, dans le choix que nous avons dû faire, comme sujet d'étude, dans les hauts-dossiers.

Tertullien[1] et St Jérôme nous apprennent que St Luc fut disciple des Apôtres, et qu'il n'eut occasion d'embrasser la Foi qu'après la résurrection de Jésus-Christ. St Paul le choisit pour être son coopérateur et le compagnon de ses travaux[2]; et c'est en cette qualité, et comme sous l'inspiration de l'apôtre des Gentils, qu'il écrivit son Evangile. Il assure toutefois, lui-même, qu'il avait eu d'autres secours, et qu'il avait écrit d'après les témoins oculaires des actions de l'Homme-Dieu.

Dans son récit, St Luc insiste particulièrement sur ce qui a rapport au sacerdoce de Jésus-Christ. Et c'est pour cela que les anciens, en appliquant aux quatre Evangélistes les représentations symboliques mentionnées dans Ezéchiel[3], assignent à notre saint le bœuf ailé, comme emblème de sacrifice. C'est l'attribut que le sculpteur lui a mis sous les pieds, dans le sujet qui nous occupe. Dans ses mains, il place le pinceau et la palette, comme attributs de la peinture, dont St Luc s'était occupé, dans sa jeunesse, avec un soin tout particulier. Une sculpture sur pierre le représente, dans notre basilique[4], debout devant un chevalet, reproduisant, de souvenir, le portrait de la Ste Vierge. Diverses églises se glorifient d'avoir des copies de ce portrait, du pinceau même de St Luc. La principale a été placée à Sainte-Marie Majeure, par le pape Paul V. C'est un tableau peint sur bois, de 1m 50 de hauteur, sur 0m 84 de largeur. Il est habituellement couvert d'un voile qui le dérobe à la vue. Mais le samedi, au coucher du soleil, on baisse ce voile pendant le chant des litanies de la Vierge; et les fidèles peuvent alors satisfaire leur dévotion, en cherchant dans cette image, un peu effacée par le temps, quelques traits de la Mère de Dieu. De près, on distingue assez bien sa physionomie. Marie a tous les traits d'une personne dont la taille est assez avantageuse. Le teint tire sur le brun; l'air est grave, doux et modeste; un voile bleu couvre la tête, et même une partie du front. L'enfant Jésus est d'une beauté ravissante. Il est assis sur les genoux de sa Mère. De la main gauche, il tient un livre fermé, appuyé sur sa poitrine, tandis que la droite est en action de bénir. Sa robe est couleur de lilas extrêmement pâle; il a les yeux fixés avec amour sur la figure de sa sainte Mère.

La planche 27 donne une idée, quelque peu vague et sans précision de ligne, du couronnement des hauts-dossiers et des principaux détails qui ornent les basses stalles.

La suivante arrête le dessin avec plus de correction. De plus, sans offrir à nos regards une vue générale des boiseries, la planche 28 nous fait connaître les rapports, si parfaitement harmonieux, qui unissent les éléments divers dans ce merveilleux chef-d'œuvre d'art et de patience. Elle reproduit, à notre droite, les sujets qui, dans le plan vertical de la porte d'honneur, relient entre eux les deux

[1] Tertull. contrà Marcion. Lib. IV, cap. II.

[2] Philem., v. 24.

[3] Ezech., cap. I, v. 10.

[4] Ce charmant petit sujet, traité, comme tout ce qui l'entoure, avec un soin trop minutieux, est à la porte extérieure de l'ambon de l'évangile, en face de la chapelle de Sainte-Anne.

côtés des hauts-dossiers. Ces sujets, debout sur cul-de-lampe, sont au nombre de trois. Voici comment l'un de nos plus illustres prélats les interprète, dans une instruction pastorale adressée au clergé de la Métropole. «Le grand cardinal d'heureuse mémoire, François de Clermont, l'un de nos prédécesseurs archevesques, au zèle duquel nous devons une grande partie du bastiment de nostre Esglise Métropolitaine, le merveilleux boissage de nostre chœur et les vitres des chapelles de son pourtour, a très judicieusement fait représenter en basse taille, sur la porte de l'entrée du mesme chœur, l'image de Nostre-Dame avec celle de l'Enfant-Jésus; et à ses deux costés celles de St Augustin et de St Hiéronime, comme patrons, l'un du vénérable Chapitre de nostre Esglise, et l'autre de nos cours ecclésiastiques; afin qu'à leur veüe les habitués, tant chanoines que prébendiers et autres suppots de nostre Esglise entrent dans les sentiments de ces grands modèles de religion, pour le culte qui est deu à Dieu et à la Sainte Vierge dans ce saint lieu[1].» Marie porte l'Enfant-Dieu sur son bras gauche. St Jérôme est à sa droite, en costume de cardinal[2], avec le lion de sa légende. Du côté opposé, St Augustin, crossé, mitré, et en chape de pontife, nous montre un petit édifice qui figure la Cité de Dieu.

Au sud de ces trois personnages, St Pierre et St Paul se reconnaissent aux attributs qui les caractérisent dans les verrières[3]. En leur qualité de princes des Apôtres, ils ornent le haut-dossier de la stalle archiépiscopale, qui se détache et s'élève un peu au-dessus du niveau commun.

Celle de la Couronne, qui lui correspond, au nord de la porte d'honneur, se détache aussi de la même manière. La chute originelle est reproduite à son haut-dossier.

On voit que ces deux stalles sont comme deux trônes privilégiés qui, dans le plan général du Chœur, ne devaient pas se confondre avec les autres. Elles sont accompagnées, sur toute la hauteur, de boiseries dont les détails, sensiblement plus riches, n'ont jamais été finis.

Le trône de nos anciens comtes était même demeuré beaucoup plus incomplet que celui des archevêques, malgré l'intérêt particulier qui se rattache à cette stalle, surtout depuis que les privilèges de la Couronne d'Armagnac sont définitivement passés, avec Henri IV, à celle de France. Mais aujourd'hui qu'une étude plus sérieuse de notre vieille histoire fait mieux apprécier «ce culte de traditions par lesquelles l'avenir se relie au passé, [4]» les sculptures inachevées seront reprises. Et le projet de modifications, que nous osions à peine indiquer un peu plus haut[5], aura un commencement d'exécution, avant même que nos lecteurs aient pris connaissance de ces lignes.

Nous avons vu ailleurs[6] que le prévôt du Chapitre siégeait à la droite de l'archevèque. C'est, aujourd'hui, la place du premier vicaire général. A son haut-dossier figure la Force, avec les motifs que lui donnait la Renaissance. Elle maîtrise un dragon de la main droite. Elle embrasse, de plus, une colonne rudentée où se lit l'inscription Force, et pose son pied gauche sur le chapiteau renversé qui manque à la colonne. A sa droite, le prophète Habacuc l'admire en s'écriant : « telle est donc la vraie force de Dieu[7]!» A la suite vient la Sibylle Erythréenne, avec la tige fleurie dont nous avons déjà expliqué le mystère[8]. Dans l'angle, Caleb, armé de toutes pièces, semble conférer, avec la Sibylle, sur les merveilles que Dieu prépare à la Terre Promise, dont il se dispose à faire la conquête.

[1] Henri de La Mothe-Houdancour. Ordonnance du 22 septembre 1678, sur les offices et sur les cérémonies du Chapitre.

[2] Par ce costume, l'art chrétien entend rappeler simplement que St Jérôme avait rempli, auprès du pape St Damase, l'office confié depuis aux cardinaux.

Quant à son cardinalat, c'est un moine Bénédictin qui, le premier, le mit en avant, vers la fin du VIIe siècle. Le même biographe a fourni à Jacques de Voragine la merveilleuse histoire du lion qui aurait vécu familièrement avec St Jérôme, dans le désert de Syrie

[3] Voir, plus haut, pages 102 et 105.

[4] H. Fortoul, Ministre des Cultes. Lettre à Monseigneur A. de Salinis, archevêque d'Auch; 23 juin 1856.

[5] Page 91.

[6] Voir, plus haut, page 62.

[7] Habac., cap. I, v. 11. Hæc est fortitudo ejus Dei sui.

[8] Voir, plus haut, pages 102 et 103.

DÉTAILS DE SCULPTURES ET INSCRIPTIONS.

NOTRE attention se porte, avec la planche 29, sur quelques détails particuliers des boiseries. Au milieu figure le clocheton qui couronne, au sud-ouest, l'angle en retour d'équerre. Dans la niche, St Michel plonge la hampe de sa lance dans la gueule du monstre infernal. A sa gauche, la Force, casque en tête, étouffe, avec la même aisance, le reptile qui symbolise le génie du mal. Quant à la colonne qu'elle embrasse, elle se retrouve aussi à Saint-Denis, comme attribut de ce personnage allégorique, sur le magnifique mausolée érigé par J. Just, en l'honneur de Louis XII[1].

A la droite de St Michel, nous reproduisons Ste Marthe, maîtrisant la Tarasque, par le signe de la Croix, et l'aspergeant d'eau bénite.

« Les naseaux de la Tarasque, dit Raban-Maur[2], lançaient naguère, en épaisses vapeurs, un vrai souffle de pestilence, et ses yeux des éclairs sulfureux. A travers ses dents crochues s'échappaient des sifflements horribles mêlés d'affreux rugissements. Tout ce qui tombait sous sa dent meurtrière, ou entre ses griffes, était aussitôt mis en pièces; et même la seule puanteur de son haleine frappait de mort tout être vivant qui se laissait approcher de trop près. On ne saurait croire combien de victimes elle avait déjà faites, surtout parmi les bergers et leurs troupeaux, combien de malheureux avaient péri de son infection délétère.

» Mais, un jour que la Sainte annonçait la parole de Dieu à la foule assemblée, on lui parla du dragon, dont l'histoire, d'ailleurs, se trouvait alors dans toutes les bouches. Tandis que quelques-uns invoquaient, en toute confiance, l'intervention de Marthe, d'autres, ainsi qu'il arrive souvent, disaient, comme pour la défier : certes, si le Christ dont nous parle notre sainte héroïne avait quelque vertu, ce serait le cas d'en faire preuve. Car, nulle ressource humaine ne saurait nous délivrer d'un tel fléau. C'est bien, dit-elle; si vous êtes disposés à croire, rien ne résiste à la foi.

» La foule empressée engage sa parole. Marthe s'en félicite et marche en avant, d'un air résolu, vers la retraite du monstre. Le signe de la Croix suffit pour adoucir sa rage. La courageuse Vierge lui passe autour du cou sa modeste ceinture; et s'adressant au peuple, qui regardait de loin : que craignez-vous, dit-elle? je tiens votre reptile, et vous hésitez encore! Approchez donc sans crainte, au nom du Dieu Sauveur, et venez mettre en pièces ce monstre qui a fait tant de mal. »

Un choix de sculptures sur pierre est réservé à la planche 30. Le dessin qui pyramide au milieu reproduit le côté oriental des ornements inachevés qui encadrent, à l'intérieur, la porte septentrionale du transsept. Ici, comme à la porte du sud, des niches, grandes et petites, étaient destinées à recevoir, tant à l'extérieur qu'à l'intérieur, dans un petit nombre de statues, une décoration plus digne de l'auguste sanctuaire de Marie. Mais ces statues auraient-elles pu échapper aux déplorables mutilations qui ont laissé, sur divers points de la basilique, des traces si fatales?... On voit, en effet, qu'une ravissante galerie des douze Apôtres régnait à l'intérieur de la porte méridionale avant que le marteau démolisseur eût endommagé ces statuettes. La délicatesse du travail et l'heureuse disposition des sujets, entremêlés de pendentifs à jour, de stalactites festonnés, de fines découpures, et de toutes les fantaisies

[1] Aux tapisseries contemporaines qui se conservent au Vatican, la Force est figurée par un enfant joufflu, qui, le casque en tête, traîne le char de la Vertu, et porte la colonne sur ses épaules.

[2] RABANUS. De vita beatæ Mariæ Magdalenæ et sororis ejus, sanctæ Marthæ, cap. XI. — Raban-Maur, une des lumières de son siècle, fut élevé au siége de Mayence en 847.

de la Flore murale, ajoutent aux regrets que réveille l'affligeant tableau de cet aveugle vandalisme. Comment ne pas y reconnaître les tristes souvenirs d'une époque où les têtes surtout étaient en jeu! Et pourtant, en fut-il jamais de plus inoffensives?

A droite et à gauche sont deux crédences du XVe siècle, choisies dans les chapelles du chevet. La première, A, est à côté de l'autel de Sainte-Anne. La seconde, B, orne celui du Saint-Sépulcre.

Nous connaissons le nom du peintre verrier qui a décoré les chapelles autour du chœur. Mais, moins heureux pour nos sculpteurs, nous avons cherché en vain, tant sur le bois que sur la pierre, la signature de ces hommes modestes, dont toute l'ambition s'est bornée à vivre inconnus dans les œuvres de patience et de génie qui font l'orgueil de notre Cathédrale. Il nous serait permis, tout au plus, de voir le nom d'un entailleur secondaire dans les basses stalles du nord, au-dessous du museau oriental de la troisième, en remontant de l'ouest à l'est. On y lit, en effet :

A PICQUEPOIDRE

Et au revers, c'est-à-dire au-dessous du museau occidental de la quatrième basse stalle, on lit encore, en caractères tout à fait identiques :

QUI PICQUE SE POI.

Quelques tailleurs de pierre se sont montrés moins réservés. Leurs noms se lisent sur la face intérieure de la tour où se trouve l'escalier qui avoisine la chapelle du Purgatoire[1]. Mais, à défaut de noms, il serait facile de recueillir un très grand nombre de signes lapidaires. Nous en reproduisons quelques-uns dans notre planche 31.

Les inscriptions commémoratives ou historiques ne sont pas nombreuses dans notre Cathédrale. Nous en citerons deux, entre les plus importantes[2], savoir : celle de la Dédicace, qui en fixe la date au milieu du XVIe siècle; et celle de la dotation impériale que Napoléon Ier, pénétré d'admiration pour les souvenirs historiques et les beautés de l'édifice décréta spontanément, le 24 juillet 1808[3]. La première est dans le Chœur, du côté de l'Evangile, sur le piédestal d'une colonne du XVIIe siècle[4]. La seconde fut gravée au-dessus des portes latérales de la façade occidentale.

CHAPITRE SIXIÈME.

LES AUTELS DU XVIe SIÈCLE

Bien que les chapelles établies autour du chœur datent, sans exception, de la fin du XVe siècle, ou des premières années du XVIe, trois seulement furent pourvues d'autels à cette époque, savoir : celles du Saint-Sacrement, du Saint-Sépulcre et de Sainte-Catherine. La première, entièrement modifiée dans le XVIIe siècle, ne conserve de son autel primitif qu'une espèce de retable, dont la partie horizontale, disposée en forme de voûte, est découpée en dentelle de pierre, entre le sol et les vitraux. C'est comme un souvenir de ce que, dans les siècles antérieurs, on appelait « umbraculum, sive tegumen altaris; » sorte de construction accessoire qui recouvrait directement l'autel majeur. La suspense du Saint-Sacrement était attachée au centre et

[1] Latouche Lelorrain.
Irochos Laverdure
Michel Dovart.
G. Gesson.
N. Joli.
Pie.
H. Lhottesse.... 1618.
P. Bovhere...... 1618
Jacqes Chasteau. 1620.
George Plait.... 1620.
Francois Binet.. 1633
A. Avr C....... 1636

[2] Voir la planche 31.

[3] Voir ce décret, à l'appendice, note J. — Il eut son exécution à partir du 1er janvier 1809; et la dotation impériale fut versée annuellement dans la caisse de la Fabrique, jusqu'en 1826.

[4] C'est la reproduction de celle qu'on avait gravée, en 1548, sur les dalles du sanctuaire, en face du premier autel du chœur.

au-dessous de « l'umbraculum. » Elle y demeurait ainsi cachée aux regards du public par des voiles extérieurs, qui pendaient, en forme de courtines tendues sur le devant. Dans les deux autres chapelles, nous retrouvons encore l'autel de la Renaissance, à peu près complet.

AUTEL DU SAINT-SÉPULCRE
(PLANCHE 32.)

On donne indifféremment à la chapelle que décore cet autel le nom de la Sainte-Trinité, ou bien celui du Saint-Sépulcre. Le premier vocable est motivé par le sujet qui figure en relief sur le tympan du fronton. Ce sont les trois personnes divines, étagées et ordonnées verticalement : le Père en haut, le Fils en bas, et le Saint-Esprit au milieu. La troisième personne, figurée par la Colombe, descend, comme un souffle, de la bouche du Père, et s'abat, ailes déployées, sur la tête du Fils. C'est une manière d'exprimer le dogme de la Procession du Saint-Esprit, fort en usage au xvie siècle. Le Père est assis, tiare en tête et en costume de souverain Pontife. Le Fils est cloué à une croix en thau, que le Père soutient de ses mains divines. Deux Anges thuriféraires, disposés à droite et à gauche dans de petits œils-de-bœuf, offrent à l'adorable Trinité l'encens de nos prières.

Une autre scène, reproduite sur l'autel en avant de la grande niche que couronne le retable, nous explique le nom du Saint-Sépulcre donné encore à cette chapelle : c'est la Lamentation sur le tombeau, sculptée en pierre vers le commencement du xvie siècle. Le corps nu du Sauveur, plus grand que nature, est étendu sur un étroit suaire, dont Nicodème et Joseph d'Arimathie retiennent fortement les deux bouts, à l'ouverture d'un sépulcre. Du côté de la tête, et en face de l'observateur, St Jean l'Evangéliste et la Mère de Jésus contemplent, avec une douleur profonde, ses restes inanimés. A la gauche de la Vierge, les trois Maries tiennent aussi le regard tristement attaché sur les plaies de l'Homme-Dieu : Marie-Madeleine, en longs cheveux, porte, à la main gauche, le vase des aromates; Marie, mère de Jacques, ramène ses deux mains croisées sur sa poitrine; et Salomé, que le martyrologe romain appelle encore Marie, avec certains commentateurs[1], porte la couronne d'épines entre ses mains. Deux Anges, sculptés en relief sur la face antérieure du tombeau, balancent l'encensoir et se tiennent en adoration.

Tout à côté, quatre gardes veillent debout : à notre droite, un Suisse est au repos sur sa longue «épée fourrée,» et un arquebusier bourre le canon de son arme; à notre gauche est un archer avec son carquois, son arc et ses flèches; et le hallebardier tient dans sa main une hampe qui a perdu le fer de sa double lame.

L'autel proprement dit a, pour tout ornement, la pierre brute et mal unie dont il est construit. Sa face antérieure recevait, au xvie siècle, un parement mobile dont la couleur variait suivant les fêtes, comme celle des ornements sacerdotaux. On faisait ces parements d'étoffes, ordinairement très riches, de drap d'or ou d'argent, rehaussé de broderies, de plaques métalliques émaillées et montées de pierres précieuses, etc., etc.

Nous avons dit plus haut que la dorure du retable est due à Monseigneur de La Mothe-Houdancour : « Et de plus, avons fait enrichir d'or, depuis le haut jusques en bas, lad. chapelle..... à la perfection de laquelle ne restant qu'une fondation pour la durée de ce monument, nous avons institué douze chapellains, pour la desservir, selon sa dignité[2]. »

Le titre de fondation laissait les douze chapellenies à la nomination de Louis XIV et de ses successeurs

[1] Voir DOM CALMET, sur St Marc, chap. xv, v. 40. — Les trois Maries sont aussi appelées les trois Myrophores, par les iconographes, bien que le vase soit l'attribut spécial de la sœur de Lazare.

[2] Voir les pages 78 et 79.

à la Couronne de France : « transférant, quittant et délaissant, en tant que de besoin, à Sa Majesté et aux Roys ses successeurs, tous les droits de nomination;..... sans nous y rien réserver, » ajoute l'auguste fondateur, « que le souvenir du regret que nous avons de n'avoir pas eü les moyens d'en faire davantage, pour honnorer la mémoire d'une si saincte et illustre princesse[1].»

Au huitième article du «règlement et statuts» nous lisons : « Tous les chapellains, à leur tour deux à deux et suivant la Table de la semaine, visiteront les malades, et assisteront particulièrement les agonizants. Et quand on portera le Sainct Sacrement aux malades dans la ville, sortant de notre Eglise Métropolitaine, quatre desdits chapellains l'accompaigneront, les deux portant chascun un flambeau de cire blanche, et les deux autres le poële selon la Table[2].» Enfin, d'après le treizième et dernier article, « on faira des prières spéciales chaque jour pour la personne sacrée du Roy Louis XIV, lesquelles ont été par nous dressées, et qui seront insérées et gravées dans une table de cuivre, exposée en la chapelle aux yeux de tous les chapellains, pour un mémorial et souvenir perpétuel de leur obligation et devoir à s'acquitter desdittes prières; affin qu'il plaise à Dieu remplir son Règne de gloire, son cœur de sa crainte et des dons gratuits de son amour, bénir ses desseins et entreprises, préserver sa personne de tous hazards et périls, et après la durée d'un siècle entier de son sceptre sur la terre, l'eslever à un autre royaume qui ne finira jamais[3].»

La «table de cuivre» a cessé, en 1793, d'être «exposée en la chapelle, pour mémorial et souvenir perpétuel;» et les «costés de ladite chapelle» ne sont plus, comme autrefois, «tous couverts et parsemez de larmes et de fleurs de lys d'or[4].» Et comment, en effet, garantir ici-bas la perpétuité, même aux souvenirs en apparence les plus impérissables!

La dotation du Saint-Sépulcre devait s'élever à la somme annuelle de quatre mille huit cents livres. Mais la mort étant venue surprendre Henri de La Mothe, son œuvre resta incomplète. Les chapelains royaux furent simplement mis en possession d'une rente de mille six cent quarante-huit livres, qui même, en 1725, n'était plus, charges déduites, que d'environ mille cent quatre-vingt-deux livres. Aussi voyons-nous, par un mémoire, dressé vingt-quatre ans plus tard, qu'ils ne sont tenus désormais qu'à «une messe chaque jour, par tour de semaine. Et le samedy, après vêpres, ils devaient se réunir dans la chapelle pour des prières communes. La cire qui s'y consumait pour la célébration des Saints Mystères était à leur charge, de même que l'entretien et la réparation des ornements et linges de lad. chapelle. »

Au reste, la corporation des marchands avait également sa part à l'entretien de l'autel du Saint Sépulcre. Elle venait y célébrer sa fête annuelle, le dimanche de la Sainte-Trinité; et cet ancien usage se pratique encore de nos jours.

AUTEL DE SAINTE CATHERINE

(PLANCHE 33)



QUELQUES retouches, peu dignes du travail primitif, sont faciles à reconnaître sur ce précieux monument de la Renaissance. Nous lisons, en effet, que M. Louis Daignan du Sendat, chanoine archidiacre, en vertu de son titre d'Ouvrier de la fabrique, se plaignait, en 1720, dans un «Etat des réparations à faire à chaque autel, que le sieur Gaillard, doreur, mettait des couleurs là où il fallait de l'or. Et sur ce J. Desmarets, archevêque d'Auch, suspendit au sieur Gaillard les gages annuels de cinquante livres qu'il touchait en sa qualité de doreur de l'Eglise Primatiale.»

[1] Fol. 5, verso.
[2] Fol. 8, verso.
[3] Fol. 9, verso, et fol. 10.
[4] Fol. 4

Mais la plainte venait un peu tard pour l'autel de Sainte-Catherine. Déjà un gluten jaunâtre avait empâté ses fines arabesques, qui, du reste, se seraient passées tout aussi bien de ce ton d'or mat qui les dépare [1].

A la naissance de la petite frise qui reçoit la retombée du cintre des trois niches, nous lisons :

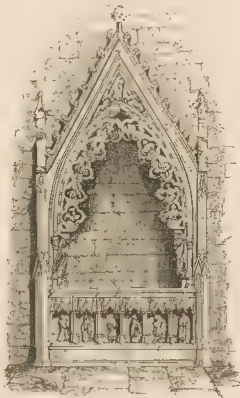
MEMENTO MEI O MATER JESU CHRISTI SALV. DEI MEMENTO.
L'AN 1524 ET LE 15 DE FÉVRIER FUT COMMENCÉ A FODER.
O MATER DEI MEMENTO MARIA GRATIA PLENA [2]

Ici, la date et les caractères de l'ornementation concordent exactement. L'autel de Sainte-Catherine est bien des premières années du règne de François Ier. Or, en février 1524, les vitraux des chapelles du chevet étaient achevés depuis dix ans; et l'on sculptait encore les boiseries du chœur. Il ne faut donc pas être étonné de retrouver dans ce petit retable, et dans tous les détails qui se rattachent à l'autel, le style et le genre de décors qui caractérisent ces deux œuvres.

Qu'il nous soit permis d'exprimer un regret, à propos de la crédence que le xve siècle avait sculptée à côté de cet autel. A sa place, une porte, dont le style et les formes dénoncent une époque bien moderne, ouvre sur l'intérieur de la demeure archiépiscopale.

Avant la construction du palais actuel, nos prélats communiquaient avec la basilique par l'escalier septentrional de la crypte, et aussi par une des salles de l'ancien palais, mise de nos jours à la disposition du Chapitre. Ces deux portes furent murées, dans la seconde moitié du xviiie siècle, lorsque Monseigneur Claude-Marc-Antoine d'Apchon fit ouvrir celle que nous voyons dans la chapelle de Sainte-Catherine.

[1] Voir, à l'appendice, note H, le titre d'Ouvrier de Sainte-Marie.
[2] Souvenez-vous de moi, Mère de Jésus-Christ, Sauveur-Dieu, souvenez-vous de moi. La première fondation de cet autel est du 15 février 1524. O Mère de Dieu, Marie pleine de grâce, souvenez-vous.



CHAPITRE SEPTIÈME.

CHAPELLES DE LA CRYPTE



ONGAILLARD nous a conservé les seuls détails que nous connaissions sur l'histoire de la Crypte[1]. Mais, avant de les relater ici, nous dirons un mot du plan général d'après lequel elle fut construite.

Nous avons déjà fait observer que ses chapelles, au nombre de cinq, correspondent exactement à celles du rond-point[2]. Deux escaliers peuvent nous y conduire. Descendons les dix-huit marches de celui dont l'entrée se trouve dans la chapelle de Sainte-Anne. L'ouverture qui nous éclaire, à l'est, à moitié rampe, fait partie de cette ancienne porte dont nous venons de parler, comme moyen de communication entre la Cathédrale et le palais de nos archevêques.

La planche 35 nous fixe sur la disposition relative des chapelles cryptales, et sur la forme donnée à chacune d'elles. Les cinq voûtes sont d'arêtes. L'appareil de revêtement est le même que dans l'ensemble de l'édifice; et, pour les détails de construction, il n'en est aucun qui soit antérieur à l'année 1489.

Les fenêtres sont de petite dimension. Toutefois, l'obscurité, qui règne presque uniformément sur tous les points, fera bientôt place à une lumière assez abondante. Un projet d'isolement a été voté, au mois d'août 1856, par le Conseil général, sur la proposition de M. P. Féart, préfet du Gers. Tous les plans de modification sont arrêtés; et nous avons tout lieu de croire qu'ils ne tarderont pas à être mis à exécution.

La Crypte fut dévastée en 1793, les autels furent dépouillés de leurs ornements, les vitres furent défoncées, et les cinq chapelles se trouvent encore dans le déplorable état de cette complète nudité que le vandalisme moderne leur a faite. Espérons qu'elles pourront bientôt être rendues au culte. Une somme peu considérable suffirait pour réaliser ce projet, que l'Etat admet en principe, et qui a trouvé si bon accueil dans les rangs du clergé et des fidèles.

La première chapelle, à gauche, est à cinq pans coupés. La voûte, haute d'environ trois mètres, sous la clé, a six arêtes saillantes, dont les moulures sont prismatiques, comme dans les différentes arcades de l'église. Les quatre chapelles qui suivent ont toutes, à peu de chose près, la forme et les dimensions de la première.

Nos chapelles cryptales étaient sans doute destinées, comme celles des plus anciennes basiliques, à consacrer les pieux souvenirs des premiers siècles de l'Eglise. Elles devaient surtout nous rappeler ces temps d'épreuve où la foi persécutée ne trouva, dans le principe, d'autre refuge que les ténébreuses profondeurs des latomies, des cavernes, des catacombes, ou même de ces hypogées antiques que les premiers chrétiens convertirent à leur usage.

Mais, de plus, en les comprenant dans le plan général de Sainte-Marie, on voulut préparer un asile convenable aux tombes de ceux de nos prélats que l'Eglise avait jugés dignes d'un culte public. Depuis plusieurs siècles, leurs saintes reliques reposaient dans le Prieuré de Saint-Orens. Trois furent choisies pour la nouvelle cathédrale; et le Chapitre en fit la translation avec la pompe et le cérémonial d'usage.

[1] De Sto Leothadio, fol. 276

[2] Voir, plus haut, page 50.

CHAPELLE DE SAINT-LÉOTHADE.

(Planches 36 et 37.)



Comme la première chapelle était déjà destinée à recevoir le corps de St Léothade, un modeste autel y fut dressé, à 0m 45c du pan coupé central; et le tombeau du Saint, à peine fixé sur l'arête de sa table sacrée, fut établi, entre mur et autel, sur l'espace étroit qui les sépare.

St Léothade était né de race mérovingienne, vers le milieu du VIIe siècle. De bonne heure, il renonça au monde pour se vouer à la vie monastique dans l'Ordre de Saint-Benoît. Il était même abbé de Moissac[1], et, en cette qualité, successeur de St Ausbert, qui avait fondé ce monastère, lorsqu'il fut élevé au siége d'Auch, dans le courant de l'année 691.

Un concours de circonstances, qu'il serait trop long de rappeler ici[2], le conduisit en Bourgogne, dans l'hiver de 718. Et comme il s'y occupait d'affaires importantes, dont l'heureuse issue, dit le bréviaire d'Auch, devait tourner au bien de l'Eglise[3], il fut surpris par la mort; et le Ciel se plut à glorifier le lieu de sa sépulture par d'éclatants miracles.

Or, en ces temps reculés, tout aussi bien que de nos jours, on était dans l'usage de réunir autour du siége cathédral des diverses Eglises la dépouille mortelle des évêques qui les avaient gouvernées de leur vivant. S'ils rendaient leur âme à Dieu loin de leurs diocèses, on avait soin de les transporter au sein des populations en deuil, qui les réclamaient comme un dépôt qu'on était jaloux de transmettre aux générations suivantes. Le corps de notre Saint fut donc rendu à la ville d'Auch. Et le culte de filiale vénération dont on l'entoura d'âge en âge nous dit assez l'accueil qu'il dut recevoir dans nos murs lorsqu'on eut le bonheur d'y voir entrer cette précieuse relique. Elle fut déposée dans un tombeau de marbre blanc de Saint-Béat[4] : c'est ce curieux monument qui l'a conservée jusqu'à nos jours, à travers les révolutions de plus de onze siècles.

Nous savons, en effet, qu'elle était parfaitement intacte au commencement de l'année 1610. Le P. Mongaillard, témoin oculaire de la visite épiscopale qui fut faite, à cette époque, de notre basilique par le bienheureux Léonard de Trapes, nous a conservé une espèce de procès-verbal de l'ouverture du tombeau. Pour en reproduire les principaux détails avec plus d'intérêt, nous traduirons du latin le texte inédit de l'historien de la Gascogne.

« Les recherches, l'inspection et le témoignage d'hommes discrets, habiles dans la médecine et la chirurgie, établirent que tout se trouvait au complet dans l'intérieur du sarcophage, sauf une partie de l'un des deux bras, avec la main qui s'y rattache. C'était bien le cas de faire apporter et d'ouvrir les reliquaires d'argent qui se trouvaient au trésor du Chapitre. Or, sur l'indication des vénérables chanoines, on ouvrit celui où devait se conserver un bras de St Léothade. Il s'y trouva, en effet, une portion de bras, que l'on retira du reliquaire. Elle fut rapprochée de la partie correspondante, déjà examinée à l'intérieur du tombeau, et les deux se raccordaient si parfaitement aux lignes de contact que pas un des témoins qui se trouvaient là ne put douter que le fragment n'appartînt à ce saint corps. Et même, pour enlever aux moins crédules le plus léger prétexte à conserver ombre de doute, on voulut examiner et mesurer scrupuleusement tous les rapports de proportion entre les deux bras, ainsi que de chaque bras avec les autres membres. Il resta démontré, par la parfaite symétrie des longueurs naturelles, par l'identité de la couleur et l'égalité des dimensions, que l'épreuve était plus clairement

[1] Département de Tarn-et-Garonne.

[2] Voir notre notice sur St Léothade et son tombeau; in-8o, pag. 7.

[3] Quò, pro utilitate ecclesiasticâ, profectus erat.

[4] Département de la Haute-Garonne.

satisfaisante que la lumière du grand jour; et l'on conclut que dans la première chapelle, voisine de l'archevêché, se trouvait réellement le corps de St Léothade.»

Environ vingt-cinq ans plus tard, Dominique de Vic, successeur du bienheureux Léonard, voulut décorer cette chapelle selon les idées et le goût du temps. Il fit sculpter, à grands frais, tout un retable en bois de tilleul, au centre duquel fut exposée, en buste, l'image de St Léothade, représenté un livre à la main, avec la chappe et la mitre, mais sans crosse ni anneau pastoral. Dans l'aire du cintre qui couronne le buste se reconnaît encore l'écusson de Monseigneur de Vic[1]. Il fut gratté, en 1793, comme tous ceux qui se trouvaient dans la cathédrale; mais les boiseries de l'autel ne furent alors que très faiblement endommagées.

Depuis plus de deux siècles, le tombeau de St Léothade n'était plus exposé aux regards des fidèles. Les boiseries empêchant toute communication avec la relique, ce précieux monument de l'art chrétien avait fini par n'avoir plus, même aux yeux du Clergé, qu'une existence problématique, lorsque, le 15 mai de cette année 1856, nous avons tenté quelques recherches. Etait-il encore intact? Ou bien avait-il subi quelque déplorable profanation, à une époque de douloureux souvenir pour notre belle cathédrale? C'est la question qu'il s'agissait de résoudre. Le retable mobile fut résolûment attaqué; certains pans vermoulus, dont le temps avait presque fait justice, cédèrent aux premiers efforts du marteau, et bientôt se montra à découvert la face antérieure d'un magnifique monument de très ancienne date. Tout le retable est alors déposé; les formes sévères d'un sarcophage vraiment princier se dessinent librement; les sculptures qui le décorent, et qui, même par leur exécution, sont d'une incontestable valeur artistique, pour l'époque qu'elles accusent, sont dégagées d'une sorte d'épais gluten dont la poussière et l'humidité avaient recouvert presque tous les contours; et chacun peut interroger à loisir, mais non sans émotion, ce témoin muet des primitives traditions de notre Eglise.

Avant de l'étudier dans ses détails, nous ferons observer que notre sarcophage a un air de famille, tout particulier, avec celui que les amis de l'art chrétien et national visitent à Moissac, comme précieux souvenir des premiers temps de cette célèbre abbaye. C'est la même forme générale, la même distribution d'ornements par compartiments distincts. Ce sont, à quelques variantes près, des motifs incontestablement puisés à la même source qui les décorent l'un et l'autre.

Le tombeau qui nous a conservé le corps de St Léothade présente un évasement assez sensible, depuis la base jusqu'à son ouverture[2]. Sa forme générale rappelle, à certains égards, celle d'un navire, suivant l'ingénieuse expression de nos anciennes lois, qui donnaient au cercueil des temps mérovingiens le nom symbolique de nef, «noffum vel noffo[3].»

Ce tombeau est en marbre blanc des Pyrénées, de même que la table consacrée de son autel. Il est muni d'un couvercle prismatique à bouts rabattus, c'est-à-dire à pans inclinés sur les quatre faces. Sa longueur extérieure est de 1m 73c, et sa largeur de 0m 55c. La hauteur totale est de 0m 73c, dont 0m 30c mesurent la saillie verticale du couvercle. Le côté opposé à l'observateur est légèrement engagé dans le mur. Toutefois celui des quatre pans qui correspond à ce côté est presque entièrement visible.

Les cinq arêtes qui unissent ces quatre pans sont formées d'une moulure composée de trois prismes triangulaires. Aux deux pans latéraux du couvercle, les moulures qui descendent vers les angles saillants se divisent pour faire retour, à angle aigu, sur la base inférieure des pans inclinés, partie à

[1] Il est blasonné à la page 96.

[2] Voir la planche 36.

[3] Liber legis Salicæ; titul. XVIII, nº 3.

[4] Ancienne carrière de Saint-Béat, Haute Garonne.

droite et partie à gauche. On les retrouve encore sur la saillie des pans latéraux, bien qu'on l'ait tronquée, afin de rendre plus facile l'application des boiseries qui couvraient le tombeau, ou pour tout autre motif semblable.

Mais, en face de l'observateur, les moulures primitives ont disparu de la saillie qui termine le pan antérieur. Elles ont cédé la place à une gorge de 0m 004 de refouillement, dans laquelle il est aisé de reconnaître le goût des dernières années du xve siècle; car ces sortes de moulures se répètent sur toutes les nervures des voûtes de la crypte. Qu'il nous soit permis de flétrir ici, sans plus de ménagements, cette étrange dégradation. Elle est d'autant plus disgracieuse que la gorge coupe brusquement, à ses deux extrémités, les lignes primitives, sans le moindre essai de raccord. Elle date, selon toute apparence, du jour où se fit la translation du tombeau dans la chapelle où il se trouve.

Ce ne sont donc pas les moulures qui, par leur délicatesse, peuvent donner du prix à ce monument. Toutefois, bien comprises, les plus anciennes sont encore très propres à établir l'époque précise à laquelle il est sorti des mains de l'artiste qui l'a fait.

Nous pouvons en dire autant de ces essais de pilastres rudentés, qui partagent la face antérieure en trois compartiments. Il est bien manifeste, par les détails dont ils se composent, qu'on les a exécutés sans la plus légère entente de ce que nous appelons «Ordres classiques.» Aussi, cet étrange caractère d'infériorité, on pourrait même dire d'impéritie en architecture, ne saurait permettre, ce semble, d'attribuer notre sarcophage à l'école chrétienne de ces artistes grecs qui laissèrent, même avant Charlemagne, des traces nombreuses de leur passage dans la Gaule méridionale.

Quant aux sculptures qui décorent ce tombeau, le dessin en est simple et naïf, mais assez correct pour ces temps barbares. Les contours sont fermes et harmonieux; et, dans leur ensemble, elles dénotent un sentiment si vrai des sujets emblématiques, une telle habileté de faire, qu'une longue pratique du ciseau ne suffirait pas seule à expliquer le mérite de l'œuvre.

Il est à remarquer que l'artiste ne place pas un seul personnage à travers tant de reliefs. Et même, il n'emprunte à la Faune murale qu'une triple imbrication, très soignée, d'écailles de poisson. A l'exception du Chrisme, qu'il répète sur le panneau central du tombeau et du couvercle, c'est le règne végétal qui lui a fourni tous les autres motifs de l'ornementation.

Dans le choix qu'il a dû faire, le sculpteur s'est inspiré de l'enseignement des «nomenclatures symboliques,» à peu près exclusivement.

D'après St Grégoire le Grand[1] et la doctrine constante des Pères de l'Eglise, le symbole est un signe conventionnel, emprunté à la nature sensible pour rappeler une vérité de l'ordre surnaturel. Ainsi entendu, le symbole suppose la révélation divine. Déjà, vers le milieu du second siècle, St Méliton, évêque de Sardes, avait renfermé dans sa «Clé des Ecritures» les plus anciennes explications des allégories bibliques[2]. Elles s'y présentent réduites en formules distinctes, qui toutes reproduisent, avec l'énoncé du symbole, ses diverses significations et le texte sacré qui est la source ou la justification de chacune d'elles. Rédigées sur ce plan, les formules mélitoniennes embrassent l'universalité de la création, depuis les noms divins jusqu'aux appellations des lieux et des personnages bibliques. L'auteur passe ainsi en revue ce qu'on appela longtemps le triple règne du ciel, des eaux et de la terre «machina mundi triplex.»

[1] Moral. xx, 21.

[2] Cette œuvre comprend environ huit cents formules, distribuées en douze chapitres récemment édités par Dom J.-B. Pitra. Après vingt-cinq ans de laborieuses recherches, ce savant Bénédictin est enfin parvenu à presque entière restitution du livre primitif.

On trouve la «Clé des Ecritures,» accompagnée des principaux commentaires qui en ont été faits, dans les tomes II et III, in-4°, du «Spicilegium Solesmense.»

Nous retrouvons, en outre, dans la littérature ecclésiastique des temps postérieurs à St Méliton, un certain nombre de nomenclatures symboliques, dont l'objet spécial était d'énumérer les noms du Christ qui réveillent plus sensiblement le souvenir de ses deux natures, divine et humaine. Deux de ces nomenclatures appartiennent à nos Eglises d'Aquitaine : la première est de St Phébade d'Agen, pour le IVe siècle; et la seconde est l'œuvre de St Orens d'Auch, pour le Ve. Evidemment, elles devaient être, l'une et l'autre, très populaires dans nos contrées, et d'un grand secours pour les fidèles, contre les attaques, alors si astucieuses, des Ariens du royaume de Toulouse.

Sous la plume de St Orens, la nomenclature auscitaine résuma cette partie essentielle de l'enseignement chrétien en cinq distiques, d'une facture sévère et toute monumentale, où pourtant un éditeur moderne, M. F.-Z. Collombet, n'a su reconnaître «ni grand mérite ni grand savoir[1].» C'est l'austère énumération de ce que notre saint évêque appelle en titre « les épithètes de notre Sauveur.» On y compte cinquante-deux mots, qui tous rappellent des noms symboliques, par lesquels le texte sacré désigne l'Homme-Dieu : «ce sont les grands noms du Seigneur,» dit le dernier vers de sa nomenclature; « mais Dieu lui-même est bien plus grand encore.»

DE EPITHETIS SALVATORIS NOSTRI.

Janua, Virgo, Leo, Lumen, Sapientia, VERBUM.
Rex, Baculus, Princeps, Dux, Petra, Pastor, Homo,
Retia, Sol, Sponsus, Semen, Mons, Stella, Magister,
Margarita, Dies, Agnus, Ovis, Vitulus,
Thesaurus, Fons, VITA. Manus, Caput, Ignis, Aratrum,
Flos, Lapis angularis, Dextra, Columba, Puer,
VITIS, Adam, Digitus, Speculum, Via, BOTRYO, Panis,
Hostia, Lex, Ratio, Virga, PISCIS, Aquila,
Justus, Progenies regis, regisque Sacerdos :
Nomina magna Dei, major at ipse Deus.

Un deuxième fragment explique ce formulaire; et un troisième ajoute douze autres noms du Sauveur, dont St Orens donne successivement le commentaire. M. F.-Z. Collombet aurait-il bien voulu appliquer à cette sorte de litanie toute la sévérité des lois métriques? Ou plutôt, faut-il s'en prendre au pieux symboligraphe du Ve siècle, si le littérateur moderne ne trouve dans ses distiques, dont l'allure austère était obligée, «que des jeux de mots et des obscurités indéchiffrables?[2]»

Quoi qu'il en soit des observations de notre docte critique, l'Eglise d'Auch n'oublia pas, dans la suite des âges, la nomenclature de St Orens. Et c'est principalement à ces formules mesurées, ou bien à leurs commentaires, qu'après trois siècles au moins, le sculpteur gascon empruntait encore les motifs symboliques dont il devait orner le tombeau de St Léothade.

1° LE CHRISME.—Au milieu de la face antérieure, et dans un nimbe formé de trois cercles concentriques, il place les signes traditionnels qui se rapportent au «Verbe» fait chair, et rappellent le mystère de la Rédemption. Or, voici l'interprétation que les Auscitains tenaient de leur saint évêque. « Pourquoi,» dit St Orens, dans son commentaire intitulé DE TRINITATE, «pourquoi cette forme particulière de croix X, figurant quatre parties disposées selon les quatre directions du ciel? C'est afin de rappeler les quatre plaies des membres du Sauveur, et dans le but d'imiter la posture de celui qui prie, les bras en croix[3].

[1] Commonit et Fragm. de St Orientius, évêque d'Auch. Traduction nouvelle, texte en regard, page 116, in-8°.

[2] Ibid., page 116.

[3] C'est l'attitude des personnages figurés sous le nom de «Orantes» dans les monuments peints ou sculptés des premiers siècles de l'Eglise.

Pendant la messe, on retrouve encore la même attitude dans le prêtre, quand il prie, les bras étendus, aux oraisons et pendant le Canon

Et comprenez bien la justesse de cette féconde signification : le P grec rappelle le chef du Crucifié; le I, la suspension de son corps en croix. C'est un supplice que figure cette lettre, mais le supplice qui nous procure le salut. Un peu plus bas, tout à côté, l'Alpha et l'Oméga nous disent que le Christ est le principe et la fin[1].»

Le Chrisme est également reproduit sur le pan antérieur du couvercle; et cette répétition s'observe, de la même manière, sur un sarcophage roman du musée de Bordeaux; tandis qu'à celui de Moissac il ne se trouve qu'à la face antérieure. Mais dans le tombeau qui nous occupe, les trois autres pans du couvercle ont, pour tout ornement, l'imbrication en écailles de poisson dont nous avons déjà parlé.

2º Le Poisson. — Dans la pensée de notre sculpteur, ce deuxième motif se rapporte également au Sauveur des hommes. L'écaille, en effet, rappelle le poisson, dont le nom latin «piscis» est au nombre de ceux que comprend le formulaire symbolique de la Novempopulanie. «Le poisson, né dans l'eau,» dit St Orens, «c'est le Sauveur lui-même, auteur du baptême de l'eau[2].» Tertullien avait employé le même symbole, longtemps avant notre Saint : «Nous sommes de petits poissons, en Jésus-Christ notre grand Poisson,» dit ce Père; «car nous naissons dans l'eau et nous ne pouvons être sauvés qu'en y restant[3].» Aussi, la métaphore trouva-t-elle sa place, à toutes les époques, dans l'ornementation des baptistères. «Et c'est du même poisson, dont la vertu passe aux ondes baptismales, qu'on a nommé piscine les fonts qui nous purifient et nous sauvent[4].»

Ce privilége, si étrange au premier abord, de faire partie de la nomenclature symbolique des noms divins, venait au poisson, dans les premiers siècles de l'Eglise, de ce que le mot seul, ICTHUS, qui le désigne en grec, renferme les initiales des principales dénominations qui conviennent au Messie :

Iesous	Jesus	Jésus
Christos	Christus	Christ
THeou	Dei	de Dieu
Uios	Filius	Fils
Soter	Salvator	Sauveur.

Aussi est-il facile de comprendre comment, sous forme d'amulette, le poisson fut, pour les fidèles de ces temps d'épreuve, un signe de ralliement, et son nom grec une formule de mot d'ordre[5].

3º La Souche. — Un pied de vigne, en plein sol, étale ses pampres vigoureux, avec feuilles et raisins, sur la face latérale qui est du côté de l'Evangile. Et le mot «vitis» figure en tête du septième vers de la nomenclature auscitaine. «Je suis la véritable vigne» avait dit le Sauveur du monde. «Mais pourquoi,» ajoute St Orens? « parce qu'il se multiplie dans des héritiers d'adoption[6].

Ces héritiers adoptifs, Jésus-Christ les désigne lui-même, dans la personne des Apôtres et de tous ses fidèles disciples, quand il leur dit : «Je suis la vigne, et vous êtes les pampres[7].»

4º Les Pampres. — Ce dernier mot, «Palmites,» n'est pas dans la nomenclature auscitaine; et pourtant des pampres vigoureux, chargés de fruits et pleins de vie, bien que détachés du cep, sont reproduits

[1] Fragm. Vers. 74..... 80.

[2] S. Orient. Fragm. Piscis, natus aquis, auctor Baptismatis ipse est.

[3] Tertull. De Baptism., nº 1, A.

[4] S. Optat. Contrà Parmen, Lib. iii, D. — De la cuvette baptismale, la métaphore est passée à celle de l'eau bénite, comme divers exemples en font preuve, même dans nos départements méridionaux. Ainsi, un bénitier roman de Saint-Aventin, près de Luchon, et un autre du xvie siècle, dans l'église de Laruns, près des Eaux-Bonnes, présentent des poissons qui se jouent dans l'eau bénite.

[5] Après avoir parcouru les douze chapitres de la «Clé des Ecritures,» Dom J. B. Pitra revient sur l'une des huit cents formules méli-toniennes : c'est celle du Poisson, «Piscis, Christus.» Et pour l'étudier d'une manière complète, il lui consacre quatre-vingt-quatre pages de très curieuses recherches, qu'il divise en deux chapitres : le premier, des allégories dans le paganisme; le second, des symboles chrétiens.

[6] S. Orient. Fragm. Vitis? Adoptivo quòd se hærede propaget?

[7] Joann., cap. xv, v. 1 et 5. Ego sum vitis vera. — Ego sum vitis, vos palmites

deux fois sur la face antérieure du tombeau. Mais nous avons fait observer que d'autres symboligraphes avaient donné leurs nomenclatures bien avant le saint évêque d'Auch. Or, le plus célèbre de tous, St Méliton de Sardes, dans sa «Clé des Ecritures[1],» indique le symbole qui fixe actuellement notre attention. Et ses commentateurs[2] nous apprennent que tous les pampres chargés de fruits appartiennent à la vigne de Jésus-Christ ou de l'Eglise; tandis que ceux qui sont des sarments stériles sont du démon ou de l'enfer. Evidemment, sous le ciseau de l'artiste gascon, St Léothade est un pampre de la première espèce.

Le sarcophage de Bordeaux a, comme celui d'Auch, la face antérieure divisée, par des pilastres cannelés, en trois parties distinctes. Mais, sur le premier, le Chrisme est entouré de rinceaux de pampres, qui sortent de deux vases où ils semblent puiser leur vie; tandis que les deux autres compartiments n'ont que des cannelures en zig zag, ou plutôt des strigiles.

A Moissac, deux petits rideaux soulevés, au centre de la face antérieure, laissent voir le Chrisme entre deux pilastres cannelés. Et au-dessous est un seul vase où deux colombes boivent simultanément[3]. Six autres pilastres, de même caractère, partagent en six panneaux le reste de cette surface.

5° La Grappe. — Il est à remarquer que, dans les sarcophages d'Auch et de Bordeaux, les pampres sont unis entre eux, coupés, mais non desséchés. C'est pourquoi ils portent des fruits de vie, tout aussi bien que ceux qui se rattachent immédiatement à la souche qui orne la face latérale du sarcophage d'Auch, et la face antérieure de celui de Moissac. Et ce fruit, dit St Méliton, cette grappe de raisin, c'est encore le Christ[4]. Or, St Orens l'enseignait aussi, dans le septième vers de sa nomenclature, ajoutant que «la divine grappe arrose le monde des sucs qu'elle a puisés dans les cieux[5].»

6° L'Arbre. — Un arbre, aux rameaux opposés, s'élève plein de vie à côté des pampres séparés du tronc. Il occupe, à droite et à gauche, un panneau spécial que limite, d'un côté, le pilastre extérieur, et de l'autre, une moulure dont la forme est encore ici celle d'un prisme triangulaire. Les formules auscitaines ne désignent pas «l'arbre» au nombre des appellations divines; et pourtant il n'était pas oublié par d'autres symboligraphes. Dans son chapitre «de lignis et floribus,» St Méliton dit formellement que «l'Arbre, c'est le Christ[6].» Et c'est la pensée qu'adopte aussi l'artiste gascon, avec St Eucher, St Grégoire le Grand et les autres commentateurs de la formule mélitonienne. Mais nous ne savons pas trop pour quelle espèce d'arbre il se prononce. Il se copie, néanmoins, très exactement lui-même, et avec une intention marquée, en reproduisant, par deux autres fois, ses arbres symboliques, sur la face latérale qui est du côté de l'épître[7].

Il consacre le pan antérieur du couvercle aux symboles de l'immortalité.

7° La Vie éternelle. — La vie est comprise dans la cinquième formule auscitaine[8]; et cette vie, ajoute St Orens, en se commentant lui-même, n'est pas autre que le Sauveur : «car c'est lui qui fait vivre pour l'éternité tous ceux qu'il vivifie[9].»

[1] Cap. VII. De lignis et floribus, art. ci, n° 1. — Palmites, Sancti.

[2] P. Capuan., par ex., Ad. litt. xx, art. 63.

[3] Les deux colombes qui boivent, sous le Chrisme, symbolisent le bonheur des âmes justes, qui s'abreuvent à longs traits à ce torrent des divines voluptés que Jésus Christ nous prépare dans le Ciel : «Inebriabuntur ab ubertate Domûs tuæ; torrente voluptatis tuæ potabis eos.» Psalm. xxv, v. 9.

Ce motif est emprunté de l'ère des persécutions. A. Bosio et P. Arenghi le reproduisent, au premier tome de «la Rome souterraine,» in-folio, page 337, et au second, page 259.

On le voit aussi sur le marbre tumulaire du tombeau de St Félicissime. La relique de ce glorieux martyr fut découverte, le 21 janvier 1854, aux Catacombes de Saint Prétextat, à gauche de la voie Appienne. Elle a été déposée, le 10 septembre 1856, dans l'église des FF. de l'Instruction chrétienne, à Ploërmel, département du Morbihan.

[4] Cap. VII. De lignis et floribus, art. ciii, n° 1. Botrus, Christus.

[5] Fragm. Botryo, quòd succis cœlestibus irriget orbem.

[6] Cap. VII, art. iii, n° 2. Arbor, Christus.

[7] Ce même arbre se répète sur quatre panneaux symétriques, à la face antérieure du sarcophage de Moissac

[8] S. Orient. Voir, plus haut, page 143.

[9] Fragm. — Vita, quòd æternum dat vivere vivificatis.

La méthode symbolique fournit à notre sculpteur trois moyens de rendre ici une pensée mystique qui, directement, devait échapper à toutes les ressources de son art. Et pour la traduire avec plus de netteté, il divise la surface, sur laquelle son ciseau va s'exercer, en quatre panneaux distincts, mais inégaux entre eux. C'est toujours la moulure à prisme triangulaire qui limite les sujets.

Et d'abord «l'herbe,» dit le XLVIIIe article «de lignis et floribus,» l'herbe signifie l'éternelle verdeur du Paradis : «Sur les montagnes d'Israël, je veux les paître, et ils reposeront sur l'herbe verdoyante[1].» Une sorte de bouquet composé d'éléments herbacés, liés entre eux et ajustés avec beaucoup de symétrie, semble à l'artiste un moyen tout naturel de rendre ici la pensée du prophète.

Il appelle, de plus, à son secours un motif allégorique tout à fait étranger aux nomenclatures du symbolisme chrétien : nous voulons dire le LIERRE grimpant, dont le paganisme lui fournissait un grand nombre d'exemples, spécialement dans les peintures qui décorent les vases Etrusques[2]. Cet arbrisseau sarmenteux a ses feuilles alternes et pétiolées. Celles dont les rameaux ne sont pas stériles, mais doivent donner des baies, sont entières, c'est-à-dire sans lobes distincts, de forme à peu près ovale ou ovalo-lancéolée. Enfin, ses vrilles d'attache sont d'une vigueur très prononcée.

Or, il est aisé de reconnaître que ces divers caractères conviennent généralement aux six rinceaux de lierre, sculptés sur le pan antérieur et autour du Chrisme de la face qui lui correspond. On sait, de plus, que les feuilles du lierre grimpant sont d'un vert foncé et persistantes; ce qui, dans le langage allégorique, est un double symbole d'immortalité.

Au reste, nous ferons observer que les sarcophages de Moïssac et de Bordeaux présentent également des rinceaux de lierre sur les deux compartiments extrêmes du pan antérieur. Evidemment, de l'identité d'expression, il est permis de conclure celle de la pensée. Le lierre, il est vrai, n'a pas trouvé place dans les cent quatorze symboles que St Méliton a recueillis du règne végétal[3]. Et, à son exemple, tous les symboligraphes chrétiens l'ont exclu de leurs nomenclatures. C'est donc grâce à nos sculpteurs qu'il est admis, à titre d'emblème, dans les formules lapidaires pour exprimer l'immortalité.

Enfin, notre artiste gascon nous semble encore traduire cette même pensée par la modification, fort insolite, qu'il introduit dans le Chrisme, tant à la face antérieure du tombeau que sur le pan incliné qui lui correspond.

En effet, l'usage invariable est d'employer les sigles de ce monogramme à titre d'invocation de Jésus-Christ, ou bien comme simple consécration chrétienne. Et, dans ce cas, l'Alpha et l'Oméga se placent comme nous faisons une lecture, en Occident, c'est-à-dire de gauche à droite. La version de St Orens l'indique de la même manière, dans le fragment cité plus haut[4]; et c'est aussi ce que l'on voit à Moissac, et dans le sarcophage de Bordeaux sur les deux points où le Chrisme se répète exactement comme dans celui d'Auch[5].

Et pourtant, sur ce dernier tombeau, l'ordre est changé pour ces deux lettres : l'Oméga précède l'Alpha. Evidemment, cette inversion, deux fois reproduite, et avec des dimensions différentes pour le Chrisme, est faite avec l'intention bien arrêtée d'exprimer une idée particulière. Et nous pensons que l'artiste, poussant jusqu'au bout l'emploi de sa méthode symbolique, a voulu faire dire à St Léothade : «Par le Christ qui me vivifie, la fin c'est mon commencement; de la mort je passe à la vie, du temps à l'éternité.

[1] EZECH., cap. XXXIV, v. 14.—Voir aussi les commentaires de ce texte.

[2] A.-L. MILLIN. Explications, etc., in-fol., tom. I et II, passim.

[3] De Clavi Script., cap. VII.

[4] Page 144; De Trinitate.

[5] APOC., cap. I, v. 8. Ego sum Alpha et Omega, principium et finis; — Et cap. XXII, v. 12. Primus et Novissius, principium et finis. «Je suis l'Alpha et l'Oméga, le principe et la fin. Je suis le premier et le dernier, le commencement et la fin.»

On est convenu d'appeler «siècles d'ignorance» ceux dans lesquels ce marbre, aujourd'hui froid et muet pour les générations qui le contemplent, tenait à nos pères dans la foi ce noble et mystérieux langage. Le pauvre qui ne sait pas lire y retrouvait, sous les formes les plus usuelles, d'utiles enseignements, et une langue toute faite dont la science moderne se reconnaît, depuis longtemps, complètement déshéritée.

Il est vrai que le sarcophage d'Auch nous conserve, à peine, quelques lambeaux de cette langue primitive des symboles. Mais un fait bien digne de remarque, c'est qu'après tant de ruines amoncelées sur notre sol méridional, par le temps et la main des hommes, nous rencontrons encore de nos jours ces lambeaux épars sur divers points d'une même province.

Nous ne doutons pas qu'il n'existe, tout aussi bien, des sarcophages de ce caractère dans la Provence et le Languedoc. Et l'on sait, pour le Nord, que l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés en possédait avant la dévastation faite lors du siége de Paris par les Normands[1], c'est-à-dire avant 885. Un couvercle de marbre, conservé dans l'église jusqu'en 1789, sur un tombeau de pierre en face d'un autel, l'atteste encore. Or, ce débris des temps Mérovingiens, qui se voit au musée du Louvre, présente la plus grande similitude, dans l'ensemble et les détails, avec les couvercles d'Auch, de Bordeaux et de Moissac. Aujourd'hui, il est ajusté, comme objet d'art, à la tombe vide de St Drausius, mort évêque de Soissons, en 674. Et cette tombe elle-même réunit des caractères tout à fait analogues à ceux du couvercle, qui pourtant lui est étranger.

Du reste, nous n'avons pas besoin de faire observer ici que les mêmes éléments se reproduisent, parfois, avec des variantes de place et même aussi de disposition. Au tombeau de St Drausius, par exemple, à côté du Chrisme deux fois répété, les pampres sont entrelacés avec des tiges de froment, pour symboliser les Espèces Eucharistiques.

Il est bien évident que pour formuler, avec autant de précision, en signes lapidaires, une langue dont l'uniformité est la première condition, une autorité généralement reconnue était indispensable. Or, cette autorité, cette règle universelle, nous la trouvons dans la «Clé» du saint évêque de Sardes. Contemporain des derniers disciples de St Jean, il puise à la source même des traditions apostoliques l'intelligence des Saintes Ecritures. Et c'est sous l'influence du plus sûr des enseignements qu'il en fixe l'interprétation, même pour les esprits vulgaires, en arrêtant, dans un ouvrage spécial, les canons de la théologie symbolique.

Œuvre essentiellement didactique, et par là tout à fait en opposition avec le génie des écrits de son temps[2], que nous voyons si fortement empreints d'une sorte de lyrisme hiératique, la «Clé des Ecritures» fut, sans doute, un livre de circonstance. Il était devenu indispensable, surtout dans l'Asie Mineure, pour combattre les abominables tendances de la Gnose. Mais il fut, en même temps, la mine féconde où tous les symboligraphes empruntèrent successivement des formules écrites, à l'usage des diverses Eglises d'Orient et d'Occident. Et les artistes y puisèrent, avec la même confiance, pour retracer, à leur manière, sur le bois, sur les murs, sur les métaux et sur la pierre, l'enseignement chrétien par des symboles[3].

Pour les intelligences d'élite, pour les philosophes et les théologiens, les vérités d'un ordre supérieur peuvent se traduire par des formules abstraites et métaphysiques. Mais il faudra toujours des formes

[1] Le moine Abbon, poème du Siége de Paris.

[2] Tels que les lettres de St Clément de Rome, de St Ignace d'Antioche, de St Polycarpe, etc., etc.

[3] C'est aussi le caractère de l'art naissant, aux Catacombes.

extérieures, accessibles à tous les regards, pour aider le commun des mortels à pénétrer plus avant dans l'intelligence des choses invisibles. Telle est la doctrine de St Paul, enseignant à l'homme déchu à retrouver le sens qui, dans l'état d'innocence, le mettait en communication facile avec le monde surnaturel[1]. Ce sens lui est rendu par la médiation de Jésus-Christ; et dans ses rapports avec les choses visibles, le chrétien en use selon la mesure que Dieu détermine, et qu'il règle, d'ordinaire, sur le degré de pureté de son âme.

C'est ainsi que l'homme bien compris, l'homme de la Révélation, est la limite où finit le monde matériel, et où commence le monde intellectuel. Le symbolisme des premiers temps de notre foi l'exerçait à reprendre dans sa main l'anneau qui rattache ces deux mondes. En présence des sujets emblématiques sculptés ou peints, que l'art religieux exposait à ses regards, par les décorations monumentales, ou la pompe des rites sacrés, le fidèle retrouvait le souvenir des formules symboliques, l'utile enseignement des catéchèses populaires. Et ces lignes si naïves, où le touriste indifférent ne distingue plus, de nos jours, que des contours plus ou moins harmonieux, élevaient, par degrés, l'âme des justes de la contemplation des formes sensibles, empruntées au triple règne de la création, à celle des mystères invisibles, dont le Créateur s'est réservé le dernier mot.

Ce n'est donc pas dans le but de satisfaire une vaine curiosité que nos pères venaient au tombeau de St Léothade. L'ornementation qui, à nos yeux, lui donne encore tant de prix, proposait à leur foi simple et docile autant de sujets de méditations que le ciseau de l'artiste y avait traduit de formules symboliques, dans une langue assez conforme à celle des antiques hiéroglyphes.

CHAPELLE DE SAINT-TAURIN

Planche 45

On a dédié à St Taurin la deuxième chapelle de la Crypte. Mais un fait digne de remarque, c'est que le tombeau primitif de l'illustre martyr de la forêt druidique[2] n'a pas été conservé avec le même respect que celui de St Léothade. Plus ancien que ce dernier, d'environ 400 ans, il serait pour nous un type du plus haut intérêt des monuments de l'ère des martyrs, devenus aujourd'hui bien rares, à si grande distance et des temps et des lieux qui ont vu naître le christianisme.

On pourrait dire, sans doute, que le premier sarcophage de St Taurin n'était peut-être, comme celui de St Eutrope, son contemporain[3], qu'un informe monolithe quadrangulaire, dépouillé de tout ornement, ou d'un travail timide et grossier. Que, dans cette supposition, il n'aura pas été jugé digne de trouver place dans la Crypte de Sainte-Marie, à côté de celui qui renferme le corps de St Léothade. Mais, à nos yeux, une aussi vénérable antiquité lui donnerait seule une valeur bien supérieure au prix qui pourrait lui revenir du travail ou de la matière.

Quoi qu'il en soit de nos conjectures sur les motifs qui ont pu occasionner ce changement, à l'époque de sa translation, la relique de St Taurin fut déposée dans un sarcophage neuf dont tous les détails accusent la Renaissance. Nous le reproduisons au bas de la planche 35. Les niches qui se voient, par bout, semblent avoir été disposées pour recevoir des statuettes. La galerie de la face antérieure est dépourvue de bas-relief. Mais la finesse des sculptures qui la couronnent est, tout à fait, dans le style et le goût de celles que l'on admire dans nos stalles.

L'intérieur de ce tombeau fut visité par Léonard de Trapes, avec les mêmes précautions que celui de

[1] Roman., cap. I, v. 20. Invisibilia enim Ipsius à creatura mundi, per ea quæ facta sunt intellecta conspiciuntur.

[2] Voir, plus haut, page 13.

[3] Trouvé, le 19 mai 1843, dans la Crypte de Saintes (Charente-Inf.)

St Léothade. «Or, ajoute à ce propos le P. Mongaillard, on disait généralement qu'à la deuxième chapelle se trouvaient les restes de St Taurin; et rien n'était plus facile que de vérifier, sur ce point, les traditions de notre église. Il est certain, en effet, que ce grand Saint est venu cueillir, non loin de nos murs, la palme du martyre; et l'on sait, de plus, qu'il est mort d'une fracture à la partie supérieure de la tête. Les hommes de l'art examinèrent donc le crâne du deuxième tombeau. Il fut bien constaté qu'il était fracturé, à droite, du sommet de la tête à l'oreille, sur une étendue égale à la paume de la main; et l'on n'hésita pas de conclure que c'était bien le corps de St Taurin.»

CHAPELLE DE SAINT-AUSTINDE.

[illegible]



PLACÉE dans l'axe du rond-point, la troisième chapelle de la Crypte correspond exactement à celle qui termine le chevet de la basilique. Elle porte encore les traces d'une restauration soignée, dont les divers caractères rappellent le mauvais goût du règne de Louis XIII. L'autel fut décoré en exécution d'un codicille de Léonard de Trapes, afin de préparer à ce vénérable prélat, dans les chapelles de la Crypte, la modeste sépulture qu'il avait lui-même demandée[1]. Seulement, on jugea plus convenable d'«accommoder à cette fin» la chapelle qui pouvait le mieux être éclairée, c'est-à-dire la troisième, bien que le testateur eût donné la préférence à celle qui précède. La fenêtre du centre fut donc modifiée et agrandie, pour recevoir la «grande châsse d'argent» dont nous avons parlé ailleurs; ce qui obligea de descendre le tombeau entre le mur et l'autel, et de le rendre moins apparent que ceux des deux premières chapelles.

En face, et dans le sol, fut creusée la tombe du bienheureux Léonard. Une simple dalle de marbre noir marqua la place où devaient reposer ses restes; et son héritier y fit graver la touchante inscription qu'il avait désignée de son vivant. «Cette chapelle est appelée, par le peuple, de SAINT-LÉONARD. Elle était autrefois couverte d'ex-voto, en commémoration des miracles opérés sur son sépulcre[2].»

La révolution de 1793 fit disparaître tous ces pieux monuments de la piété de nos pères. La tombe fut ouverte et profanée; mais le clergé de Sainte-Marie l'a transportée au bas des marches de l'autel du chœur, dans les premières années du XIXe siècle.

A la place que cette tombe avait d'abord occupée, quelques irrégularités dans les pierres qui couvrent le sol portent les traces d'un remaniement de fraîche date. Là reposent, dans l'oubli, les restes de Monseigneur Augustin de Meaupou, qui fonda notre hospice civil et militaire, dans les premières années du XVIIIe siècle, et arrêta, pour le palais archiépiscopal, le plan de reconstruction qui se complète de nos jours. Mort en 1712, il avait reçu, au sanctuaire du chœur, dans une honorable sépulture, un gage bien mérité de la reconnaissance publique. Mais ses ossements furent dispersés, dans la tourmente révolutionnaire; l'épitaphe elle-même, gravée sur cuivre, fut indignement mutilée.

Par un louable sentiment de réparation, l'autorité municipale a voulu donner le nom de Monseigneur de Maupeou à une rue de la basse ville, dans le voisinage de l'hospice. Espérons qu'une inscription lapidaire viendra un jour, à cette place, redire aussi le nom et perpétuer le souvenir de cet auguste pontife, le bienfaiteur des pauvres.

Le tombeau que nous voyons encore, entre l'autel et le mur de cette chapelle, est dans le même style, et, par conséquent, de la même époque que celui de St Taurin. Il fut ouvert, comme les deux autres, dans

[1] Voir, plus haut, page 68.

[2] P. SENTETZ, de Duran : Notice descriptive et historique de l'église métropolitaine de Sainte-Marie d'Auch, page 35.

[1] De sancto Leothadio, fol. 276.

la visite épiscopale de l'année 1610. Le Bienheureux Léonard put constater qu'il contenait le corps de St Austinde; «ce que diverses preuves,» dit le P. Mongaillard, «établirent de la façon la plus manifeste.

L'AUTHENTICITÉ de nos trois reliques étant donc ainsi bien démontrée par notre très religieux pontife, on leur rendit avec empressement l'honneur qui leur est dû. Et d'abord, à la demande du clergé et de la ville entière, on entoura d'étoffes d'un grand prix les chefs si vénérables de nos saints prélats, dont la piété, la sagesse et les lumières surhumaines avaient répandu tant d'éclat, de leur vivant. Ensuite, le Bienheureux Léonard et les plus anciens membres du chapitre les présentèrent ostensiblement à la vénération des fidèles; et, enfin, on scella de nouveau les sarcophages, après y avoir mis un écrit qui contient tout le détail de cette fête de l'invention de nos reliques, sous la forme de ces parchemins roulés que les anciens étaient dans l'usage de déposer, comme un monument d'éternel souvenir.

» Quant aux trois chefs des saints pontifes, on les transporta respectueusement dans le trésor de la Cathédrale, où on les a déposés, en attendant que les reliquaires d'argent qu'on leur prépare soient entièrement prêts à les recevoir.

» Mais dans cette belle solennité de l'invention des saintes reliques, le collége de notre Société ne devait pas être privé de sa part de bénédictions[1]. L'auguste prélat, toujours si bienveillant pour nous, et sachant bien avec quelle ardeur nos PP. ambitionnaient une petite part de ce précieux trésor, a daigné nous offrir, de lui-même, une portion de côte de St Léothade, un fragment de grand os de St Austinde, et la petite phalange d'un doigt de St Taurin. Il a gardé pour lui les pallium[2], avec les crosses de bois, telles qu'on les avait trouvées dans les tombeaux, par ce motif seulement que leur excessive vétusté les avait presque réduites à néant, ou au faible poids d'une mince baguette. Vous diriez de la moëlle de sureau, et encore si peu consistante que le moindre contact dût la mettre en poussière.»

Du reste, cette solennelle vérification des reliques, contenues dans nos trois sarcophages, devait naturellement accroître la confiance des fidèles. «Soit incurie dans les époques antérieures, soit trop grande ancienneté de date, on n'avait plus, depuis longtemps, qu'une tradition vague pour déterminer chaque tombeau.» Désormais, les fidèles purent, sans hésiter, aborder les trois reliquaires; et ils vinrent, en effet, dans la Crypte, invoquer plus souvent le crédit de nos saints prélats, dans les temps de calamités publiques, demander la guérison de leurs infirmités privées, ou du moins un adoucissement à la souffrance, et cette force morale qui aide à la supporter.

«On se recommande spécialement à St Léothade,» dit notre chroniqueur[3], «contre les maladies populaires;» et les jeunes mères avaient aussi une grande confiance en ses reliques, dans les rudes épreuves de l'enfantement. Trop souvent, le pieux fidèle, retenu sur son lit de douleur, était privé de descendre lui-même dans la Crypte. Une ouverture, A, pratiquée à gauche sur la face latérale du tombeau, permettait alors de déposer sur la relique de petits linges appelés «brandea,» ou autres objets pieux[4]. Et le malade les accueillait avec cette confiance que les premiers chrétiens avaient pour

[1] Les Jésuites dirigeaient alors le collége d'Auch, et le P. Mongaillard, natif d'Aubiet, était du nombre des régents. Il mourut dans notre ville sans avoir achevé le manuscrit sur l'histoire de la Gascogne, qui nous a souvent guidé dans nos recherches.

[2] Le pallium proprement dit est la marque de l'autorité métropolitaine. Il n'a donc pu être conféré à St Léothade, si ce n'est à titre de privilége personnel. Ce ne serait pas, au reste, le seul exemple d'un privilége de cette nature. — On sait que le pallium descend toujours dans la tombe avec le prélat qui l'a porté de son vivant.

[3] Dom L.-Cl. de Brugelles, page 66.

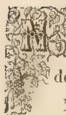
[4] «Vetus excavatum foramen detectum est, pervium ad corpus sanctæ Martyris, per quod fideles sudariola solebant demittere, quæ à sepulcri contactu vim restituendæ sanitatis haurirent.» — Ainsi s'exprime, dans le bréviaire d'Auch, la légende de Ste Cécile, à propos de ses reliques. Voir aussi Dom P. Guéranger, Hist. de Ste Cécile, in-12, page 242. — Cette pratique de mettre de petits linges en contact avec les corps saints était, par conséquent, déjà fort ancienne du temps de St Léothade.

les suaires et les ceintures de St Paul, dont le simple contact chassait les mauvais Esprits et guérissait toutes sortes d'infirmités corporelles[1].

Les pèlerins, qui avaient trouvé, dans notre hospice de Saint-Jacques, tous les soins d'une cordiale fraternité, ne reprenaient jamais le chemin de Compostelle sans se rendre dans la Crypte. Ils y recevaient le pain des forts, déposaient, en face des autels, la panetière et le bourdon; et puis, le front humilié devant la sainte relique, ils aimaient à passer sous les tombeaux, comme pour donner, par cette espèce de contact, plus d'efficacité à leur prière. Et le Seigneur répondait à leur pieuse confiance, comme autrefois aux malades d'Israël : «Qu'il vous soit fait en proportion de votre foi[2].»

Cependant, de jour en jour plus enhardis par les concessions de l'Edit de Nantes, les Protestants faisaient un crime au Catholicisme du culte des saintes reliques. Diverses pratiques, que le Concile de Trente avait reconnues «bonnes et utiles,» sans les imposer aux fidèles, étaient traitées de puériles superstitions dans les écrits des prétendus réformés. Il est vrai, dit Bossuet, que les marques sensibles de révérence ne sont pas toutes absolument nécessaires. Aussi l'Eglise, sans rien altérer dans la doctrine, a pu étendre plus ou moins ces pratiques extérieures, suivant la diversité des temps, des lieux et des occurrences[3].

A Auch, Monseigneur de Vic crut devoir les restreindre, en modifiant les primitives dispositions de nos autels dans les chapelles cryptales. L'intérieur du tombeau de St Léothade ne fut plus accessible aux divers objets de dévotion qui, pendant tant de siècles, avaient trouvé si bon accueil auprès des malades. Les boiseries empêchant toute communication avec les trois sarcophages, ces précieux monuments furent méconnus, comme objets d'art chrétien; et les profanations de 1793 vinrent, à leur tour, briser la chaîne des pieux souvenirs qui, depuis plus de trois cents ans, se rattachaient à la Crypte.



Nous ne pensons pas que les deux dernières chapelles aient jamais eu de vocable particulier. Les autels, adossés au mur, n'ont pas été disposés, comme les trois autres, de manière à recevoir des tombeaux sous lesquels on pût trouver un libre passage.

Mais à défaut de sarcophage roman ou ogival, ou même de châsse à saintes reliques, dans la quatrième chapelle figure, à notre grande surprise, une espèce de stèle où nous lisons :

ICI REPOSE LE CORPS DE NOBLE MESSIRE ANTOINE DE LAFITE
COMTE DE MONTAGUT
COLONEL D'INFANTERIE
CHEVALIER DE St LOUIS ET DE LA LÉGION-D'HONNEUR
PRÉFET DU DÉPARTEMENT DU GERS
DÉCÉDÉ LE XXVIII JANVIER MDCCCXV

C'est au pan coupé occidental de la cinquième chapelle que débouche le second escalier de la Crypte. En remontant les marches qui vont nous conduire en face de l'autel dédié à St Louis, il est facile de reconnaître qu'elles sont plus sensiblement usées que celles de la première rampe. Or, ce que nous avons dit plus haut nous semblerait expliquer cette différence. La porte septentrionale de la Crypte était généralement réservée pour les communications entre l'église et le palais de nos archevêques;

[1] Act., cap. xix, v. 12. Ita ut etiam super languidos deferrentur à corpore ejus sudaria et semicinctia, et recebebant ab eis languores.

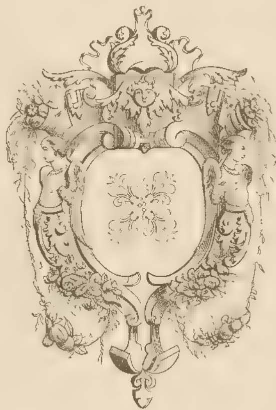
[1] Math., cap. ix, v. 29. Secundum fidem vestram fiat vobis.

[2] Exposition de la doctrine de l'Eglise catholique.

tandis que celle du sud était ouverte aux «personnes pieuses qui venaient, nous dit M. Louis Daignan, chercher dans ces lieux un recueillement particulier, près de la tombe des saints évêques d'Auch, Taurin, Léothade et Austinde.»

Ici, comme à l'escalier du nord, s'ouvrait encore, à moitié rampe, une seconde porte aujourd'hui murée. Elle servait, avant 1550, aux chanoines réguliers pour communiquer avec l'intérieur de la Cathédrale. Depuis la sécularisation du chapitre, elle ne servit plus qu'à conduire les fidèles à la chapelle romane de Notre-Dame de Pitié. A une époque reculée, ces sombres voûtes, où les nervures toriques sont encore fortement accentuées, furent embellies de peintures polychromes; mais un épais badigeon les recouvre presque en totalité. Toutefois, quelques larges écailles de cet enduit de chaux, enlevées avec précaution, ont remis en lumière des fragments de scènes historiques, accompagnées de divers motifs d'ornementation. Nous mentionnerons, en particulier, un groupe à personnages nimbés, où Jésus semble instruire ses apôtres de la mission qui doit bientôt leur être confiée.

La porte de communication est murée depuis 1793. Il est bien à regretter que les modifications survenues, pour le service des prisons départementales, dans cette partie souterraine des anciennes dépendances de la Cathédrale, aient tout à fait changé l'aspect du dernier souvenir qui nous reste des constructions faites par St Austinde, vers le milieu du XIe siècle.



APPENDICE.

Note A, page 20.

« Qui SUMMUS PONTIFEX ES, c'est vous qui me l'avez ainsi prescrit. »

De la Primatie de nos Archevêques.

Ce titre de «souverain pontife» donné, dans les dernières années du x[e] siècle, à l'archevêque de la troisième Aquitaine, pouvait alors paraître ambitieux. Il était peu en harmonie avec la simplicité du langage primitif. Dans le principe, les Canons Apostoliques avaient appelé les métropolitains «premier évêque et tête des provinces[1].» Le concile d'Elvire disait d'eux simplement qu'ils occupaient les premières chaires de l'épiscopat[2].

Mais déjà, vers la fin du IV[e] siècle, l'Eglise d'Afrique fut obligée de mettre des bornes à l'exagération des termes honorifiques, et de rappeler la juste réserve des premiers temps. «Le chef de la province ecclésiastique», lisons-nous, en 397, au XXVI[e] canon du troisième concile de Carthage, «ne doit pas être appelé prince des prêtres, souverain prêtre, ou de toute autre dénomination semblable. Dites-le simplement évêque du premier siége[3].»

Quant au nom de «souverain pontife,» il n'était pas encore en usage au V[e] siècle, même à l'égard de l'évêque de Rome. On le trouve, pour la première fois, en 646, dans la suscription d'un concile, composé de trois provinces d'Afrique, adressé au pape Théodore I[4]. Et, trente-cinq ans plus tard, le sixième concile général déclara ouvertement qu'il ne convenait de le donner qu'au Pape seul[5].

Chaque province devait donc se contenter d'appeler le chef de son épiscopat «évêque du premier siége.» Or, il est évident que, de cette dénomination au titre de primat, il n'y avait qu'un pas à faire. L'usage prévalut, en effet, d'abord en Afrique[6], et bientôt dans tout l'Occident, d'attribuer ce titre indistinctement aux évêques de tous les premiers siéges; comme si l'on eût voulu le confondre désormais avec celui de métropolitain.

L'abus était devenu général du temps de Charlemagne. Et comme il était la source d'une véritable confusion, parfois même de conflits regrettables, on se crut obligé de régler, en Occident, par une constitution spéciale, que les droits de primatie seraient restreints aux siéges les plus éminents, qu'une tradition constante, ou bien une délégation du Pape aurait investis de cette haute dignité. Au-dessous des primats, les archevêques ordinaires ne devaient, à l'avenir, être désignés que sous le nom de métropolitains[7].

En fait, l'Eglise d'Auch jouait encore, au commencement du IX[e] siècle, un rôle beaucoup trop secondaire pour n'être pas hors de cause dans cette espèce de classification, imposée à tous les titulaires des premiers siéges de l'empire Carlovingien. Mais il en fut bien autrement, à partir des premiers successeurs de l'archevêque Ayrard, puisqu'on leur déféra même le titre prohibé de SOUVERAIN PONTIFE, et qu'on vit, bientôt après, l'autorité de nos prélats s'étendre au-delà des Pyrénées, sur les diocèses de la Haute-Navarre.

Les évêchés de ce petit royaume avaient dépendu, jusqu'à l'invasion des Sarrasins, de l'archevêque de Tarragone, ancienne métropole de la Tarraconaise. Mais cette dernière ville, plusieurs fois disputée par les armes, entre les chrétiens et les infidèles, ayant enfin subi le sort d'Eauze,[8] ses suffragants furent privés d'un centre commun d'administration métropolitaine. Ils cherchèrent à se rattacher à quelque siége supérieur du versant pyrénéen septentrional, à mesure que les rois de Navarre délivraient du joug des Sarrasins quelques cités épiscopales, et refoulaient vers le Midi les frontières de l'Islamisme.

C'est ainsi que les diocèses de Barcelone, d'Urgel, de Gironne, etc., furent soumis aux archevêques de Narbonne[9]; tandis que la nouvelle métropole d'Auch fut choisie de préférence, s'il faut en croire Sandoval[10], comme centre d'unité religieuse pour les Eglises de la Haute-Navarre. Cet écrivain a même relaté les actes de diverses réunions épiscopales, tenues à Pampelune et au monastère de Leyre, dans le but d'organiser cette adjonction; et les Bollandistes l'admettent sans balancer[11]. Pagi, dans ses notes critiques sur Baronius[12], suppose même qu'elle date des premiers temps du royaume de Navarre.

Toutefois, cette adjonction ne peut guère être antérieure au pontificat de Jean VIII; et nous croirions plus volontiers que le roi Sanche-Abarca dut la ménager avec le Saint-Siége, vers le commencement du x[e] siècle. «Son grand cœur et son génie ambitieux n'ayant pu se contenter des avantages qu'il venait de remporter en Espagne, ce jeune prince, dit Mariana, traversa les Pyrénées, entra dans la Vasconie française, réduisit tout le pays qu'on appelle de nos jours la Basse-Navarre, et qui fut désormais presque invariablement soumis aux rois de la nation[13].» En vertu des droits qu'il tenait de la victoire, Abarca avait pu, sans doute, reculer vers le septentrion les bornes de son petit royaume. Mais les populations par lui vaincues au nord des Pyrénées restaient toujours également soumises à la métropole de la Novempopulanie, vu que les hasards de la guerre ne pouvaient restreindre en aucune façon les droits de nos archevêques. Il était bien autrement facile d'étendre ces mêmes droits à la Haute-Navarre, en comprenant dans notre province ecclésiastique tous les états de Sanche, c'est-à-dire les deux Vasconies, dont les habitants se donnaient d'ailleurs, sur les deux versants pyrénéens, une origine commune.

Quoi qu'il en soit de la véritable époque, et de l'occasion qui lui a donné naissance, nous savons que la juridiction primatiale dont nos Archevêques furent investis dans la Haute-Navarre était antérieure à l'année 946. Car, à cette dernière date, Bernard I écrivit au Pape Agapit II qu'il venait de confirmer l'élection d'un évêque, au-delà des Pyrénées[13], c'est-à-dire en dehors des limites de sa province novempopulanienne. Agapit occupait alors, depuis peu de mois, la chaire du prince des Apôtres; et l'objet principal de la lettre de Bernard était de féliciter le Pape de son heureuse intronisation. Il est bien évident que si, dans l'exercice d'une fonction réservée par le droit commun à celui que, dans le principe, on appelait évêque du premier siége, notre prélat n'avait agi qu'en vertu d'une délégation spéciale, émanée de Rome pour un cas exceptionnel, il eût été fort inutile d'en informer le Souverain Pontife. Nous voyons, au contraire, que Bernard s'autorise des traditions de notre siége, et de l'exemple que, dans les âges antérieurs, ses prédécesseurs lui avaient donné[14].

«La pièce inédite qui nous fournit ces curieux renseignements,»

[1] Can. Apostol. XXXV

[2] Concil. Illiberritan. Can. LVIII., ad ann. 303; Primæ Cathedræ Episcopus.

[3] Primæ sedis Episcopus non appelletur princeps sacerdotum, aut summus sacerdos, aut aliquid hujusmodi, sed tantum primæ sedis Episcopus

[4] Domino..... et Summo omnium præsulum Pontifici, etc., etc.

[5] Conc. Constant. III, actio. 18, ann. 681 —Papa solus est Summus Pontifex

[6] Jos. BINGHAMI Origin. seu Antiq. Eccl., lib. II, c. XVI.

[7] FLODOART, lib. VII, cap. CCCXXXVI — Reliqui vero qui alias metropolitanas sedes sunt adepti, non Primates, sed Metropolitani vocentur

[8] Voir, plus haut, page 16.

[9] Gall. Christ. Tom. VI, p. 3

[10] In Catalogo episcoporum Pampilonensium

[11] Au 25 septem. Vita Sancti Austindi.

[12] Annales ecclesiastic. ad ann. 1032, IV; 1060, XIII.

[13] Hist. Hisp., lib. VIII, cap. 28.

[14] MONGAILLARD. — De Bernardo I, fol. 283. — In partibus Spaniæ. ... et plebs orbata sine pastore petierunt à me ut dedissem illis præsulem quem petebant. Ita et feci, et dedi illis, etc., etc.

[14] Ibid. Scimus nostros quod antecessores sic per multa curricula annorum egerunt. Voir aussi THOMASSIN, Discipl. Eccles., Tom. I, Col. 228

dit le P. Mongaillard, «est très ancienne et contient des détails fort remarquables. Mais une bonne partie de l'écriture a disparu de vétusté : perte inappréciable,» ajoute le docte religieux, «que nous voudrions pouvoir réparer au prix de l'or. Mais nous devons nous contenter d'en reproduire tout ce qui peut encore être lu sur le parchemin original.»

Il est donc manifeste qu'avant le milieu du xe siècle, nos prélats étaient dans l'usage de confirmer les élections épiscopales de la Haute-Navarre, comme chefs de province ecclésiastique. Mais n'est-ce pas à ce même titre que St Austinde, environ 115 ans plus tard, va tenir à Jacca son concile provincial? D'après le cardinal J. Saenz de Aguirre et les autres historiens, on retrouve dans les signatures les noms d'Héraclius de Bigorre, d'Etienne d'Oleron et de Jean de Lectoure[1]. St Austinde figure donc en tête de ses suffragants de la Novempopulanie et de la Haute-Navarre, en qualité de président de cette auguste assemblée, pour les deux provinces. De plus, ajoute le P. Pagi, à propos de la question qui nous occupe, «lorsque Pierre de Rhode, récemment promu au siége de Pampelune, veut introduire dans sa cathédrale la règle des chanoines de St Augustin, il ne le fait qu'avec l'assentiment de l'archevêque d'Auch. Et comme le fait est postérieur à l'année 1083, il est permis d'en conclure que les droits de cette métropole ont été reconnus, sans interruption, dans la Haute-Navarre, au moins aussi longtemps que les Sarrasins ont exercé leur domination en Espagne[2].»

Note B, page 21

« Sous la promesse formelle d'y vivre selon la règle de St Augustin.»

Profession régulière des Chanoines d'Auch.

Ego frater N. offerens meipsum trado in ecclesia Beatæ Mariæ, et promitto obedientiam, secundùm canonicam regulam Beati Augustini, Domino N. Archiepiscopo præfatæ ecclesiæ, et successoribus ejus, quos sanior pars Congregationis Canonicorum elegerit.

(Extrait de plusieurs originaux des archives du Chapitre.)

Note C, page 24.

« Qu'il fut aussi, vers la fin de l'année suivante, le prélat consécrateur, etc., etc.»

D'une inscription lapidaire.

Le monument épigraphique d'où nous vient cette date, 1063, se compose de douze vers léonins. Ils sont gravés, en caractères de l'époque, sur une table de marbre qui se voit encore dans l'église actuelle de Moissac, scellée au mur du chevet. L'année précise de sa consécration est indiquée par les deux vers suivants:

Myriades, lustris apponens tres duodenis.
Virgineum partum dabat tunc venerandum

dont le sens a fourni matière à controverse. G. de Catel, Dom Vaissette, A. Cathala-Coture et A. Dumège, lisent 1060, tandis que les FF. de Sainte-Marthe, dont l'autorité est d'un si grand poids, dans ces sortes de matières, ajoutent trois ans à cette date, en s'autorisant de l'inscription elle-même[3]. Quelques annalistes se prononcent également pour 1063, et avec eux concordent le P. Labbe[4], dom L.-C. de Brugelles[5], et, enfin, le docte historien de la Gascogne[6].

Mais, entre toutes les raisons qui nous font donner la préférence à la version du Gallia Christiana, la plus décisive se déduit de la présence de Guillaume, évêque d'Agen, porté dans l'inscription au nombre des prélats assistants. Comment, en effet, aurait-il pu s'y trouver, du moins à ce titre, en 1060, attendu qu'il ne fut mis en possession du siége d'Agen que dans le courant de l'année 1061[7]?

C'est donc 1063 qu'il faut traduire, ou mille ans et douze lustres augmentés de trois ans. D'où il suit que myriades étant pris pour myrias, c'est-à-dire le pluriel pour le singulier, par trop grande licence de mauvais poète, myrias lui-même ne peut s'entendre que pour mille ans, «myrias annorum,» ce que personne ne conteste. Et par conséquent, c'est «annos» qu'il faut sous entendre après «tres:» trois ans qui, avec les douze lustres ou soixante ans, complètent la date 1063.

Myriades (myrias annorum) lustris apponens tres (annos) duodenis.
Virgineum partum dabat tunc venerandum.

Mille ans et douze lustres, augmentés de trois ans, donnaient alors la date de l'enfantement sacré de la Vierge.

Note E pour D, page 44 :

« Et le nouveau prélat avait juré sur les Saints Evangiles de respecter les droits, etc., etc.»

Serment de prise de possession des Archevêques.

Nos N. provisione Sedis Apostolicæ Archiepiscopus Auxitanus, ad Sancta Dei Evangelia, Nostris manibus corporaliter tacta, juramus jura et libertates dictæ Nostræ Ecclesiæ Auxitanæ, ac Personatuum et Dignitatum ejusdem pro posse nostro deffendere et tueri; necnon laudabiles consuetudines et mores bonos prædictæ Ecclesiæ, in quantùm Nobis erit possibile, inviolabiliter exercere et observare.

(Extrait du Cartulaire du Chapitre.)

On dressait ensuite procès-verbal du serment épiscopal; et cette pièce était revêtue du sceau particulier du chapitre, aussi bien que de celui de l'archevêque intronisé. Du reste, aucun monument certain ne nous fait connaître, avec précision, le sceau de notre chapitre, pour ces temps reculés. Nous présumons qu'il figurait une Vierge assise, portant l'Enfant-Dieu sur ses genoux. L'Agneau Pascal caractérisait les armes du Siége; et le sceau de l'archevêque était personnel.

Cinq ans après avoir prêté le serment d'usage, Arnaud Aubert faisait ouvrir les fondations de sa Cathédrale. Et pourtant elle ne devait être définitivement reconstruite que vers la fin du xve siècle.

Déjà, dans le xiiie, Amaneu II d'Armagnac avait tout préparé pour une semblable tentative. Nous en avons la preuve dans une inscription lapidaire, reproduite, à demi-grandeur, en tête de la planche 34: † AMANEVVS DE ARMANIACO ARCHIEPISCOPUS AVXITANVS HIC ME POSVIT † ANNO MCCLXXXVIII[8]. Puis vient la grande croix pattée, avec la crosse archiépiscopale; et, de plus, le lion rampant que sa famille tenait des comtes de Fezensac. Cette inscription est gravée sur un bloc quadrangulaire de marbre des Pyrenées.

[1] Collect. Max. Concil. Hisp. Tom. III, pag. 220
[2] Assentiente archiepiscopo Auscienci, P. Pagi, ubi suprà, ann. 1032.
[3] Gall. Christ., tom. I, col. 127
[4] Concil. gen., ad ann., 1063, col. 1179
[5] Chroni., page 19 des Preuves; première partie.
[6] J.-J. Monlezun, tom. II, page 47
[7] Gall. Christ., tom. I, col. 127.
[8] Amaneu d'Armagnac, archevêque d'Auch, m'a posée ici; de J.-C. l'an 1288

Au-dessous sont figurés, grandeur de nature, l'avers et le revers d'un poids auscitain. Sur la première face, la crosse de l'archevêque est entourée de la légende : ✝ MEDIA LIVRA DAVX[1]. Sur la seconde, le lion a pour légende : ✝ ANNO MCCCVIIII.

Roger d'Armagnac, neveu et successeur d'Amaneu II, prit possession du siége en 1318 ; et son oncle avait gouverné le diocèse environ quarante-sept ans. La crosse et le lion rappellent donc le même personnage, c'est-à-dire Amaneu II d'Armagnac, et sur le poids et sur la première pierre.

Il est vrai qu'à la date de 1309, indiquée sur le poids, les armes d'Armagnac avaient subi une modification radicale. Elles étaient écartelées du léopard lionné d'or, de Rodez, depuis le mariage de Bernard VI, neveu d'Amaneu II, contracté en 1305 avec Cécile, héritière de Henri II, dernier comte de Rodez. Mais ce changement ne regardait que Bernard et les enfants issus de son nouveau mariage.

Le lion et la crosse rappellent donc l'épiscopat d'Amaneu II, sur le poids aussi bien que sur le marbre. Et, de plus, ils confirment, sur le poids, ce que nous avons supposé, un peu plus haut[2], d'après un document du Gallia Christiana, c'est-à-dire les droits de nos anciens archevêques sur le marché d'Auch : droits si manifestes que le comte Guillaume-Astanove ne les conteste, en aucune façon, à Raymond-Copa, lorsque, d'un commun accord et par la même charte, ils déterminent les donations qu'ils font, l'un et l'autre, au chapitre d'Auch, vers le milieu du XIIe siècle.

Note E, page 46 :

« Le clergé de la métropole qui, de son côté, nomma Jean de Lescun, etc. »

D'une élection capitulaire.

La Pragmatique Sanction, dressée à Bourges, en 1438, et adoptée par le roi Charles VII pour tous les diocèses de France, avait prétendu remettre en vigueur les prescriptions du quatrième Concile de Latran en matière d'élections. Or, le troisième article de ce célèbre règlement disputait au Souverain Pontife le droit de réserve des dignités électives ; et le quatrième avait même fixé la conduite que devaient suivre les Chapitres des Cathédrales dans le choix des titulaires destinés à occuper les siéges vacants[3]. Plus récemment encore, une autre assemblée de Bourges, réunie par le Cardinal légat d'Estouteville, avait repoussé, en 1452, toutes les instances faites en faveur des annates, réserves et autres priviléges, que l'usage avait longtemps maintenus depuis les Papes d'Avignon. Aussi, nos chanoines voulurent ils procéder à l'élection, sans se mettre en peine des bulles de confirmation que le Souverain Pontife venait d'accorder à Philippe III de Lévis. Et même, afin d'écarter l'évêque de Mirepoix avec une certaine apparence de justice, ils soutenaient que la retraite de son oncle n'était qu'une démission pure et simple.

Ils s'assemblèrent donc le 29 juin 1454, afin de procéder à l'élection. Une messe solennelle du Saint-Esprit fut célébrée à l'autel de Notre-Dame. Les prescriptions de la Pragmatique furent exactement suivies[4] ; et Jean de Lescun, désigné par voie de compromis, fut proclamé avec toutes les solennités d'usage.

Nicolas V repoussa cette élection et se montra inébranlable. Il se plaignit à Charles VII de la résistance que rencontrait à Auch Philippe III ; et, comme la promotion de ce prélat n'était pas moins agréable à la Cour de France qu'au Pape lui-même, le roi donna ordre à Jean V, comte d'Armagnac, de mettre l'évêque de Mirepoix « en possession et saisine dudit archeuesché. Mais voulait, ledit comte, qu'un nommé de Lestin (lisez de Lescun), contre tout ordre du droit, fut archeuesque d'Aux ; et l'auait bouté en ladicte cité, et fait prendre possession contre le gré et voulor du Roy. Et pour ce que ledit comte aurait posé ledit de Lestin de fait et de force, le Roy, moult indigné sur ce, enuoya gens d'armes deuant la cité de Lestore (lisez Lectoure) pour y mettre le siége[5]. »

La place fut, en effet, investie par les troupes royales, et tint à peine trois jours. Jean V réussit à s'évader ; mais ses domaines restèrent sous la main du roi. Quant à Jean de Lescun, il dut aussi céder à l'orage ; il abandonna le siége d'Auch à son compétiteur, et attendit ses bulles, près de huit ans encore, pendant lesquels il dut se contenter de posséder, en commende, l'abbaye de Lacase-Dieu et le prieuré de Saint-Mont, dans son futur diocèse.

Cependant, Charles VII étant mort le 22 juillet 1461, Louis XI, son fils et son successeur, s'était empressé de délivrer à Jean V des lettres d'abolition, qui le réconciliaient avec la Cour et le réintégraient en possession de ses domaines. Aussi dut il accorder facilement sa royale protection à un prélat que le comte protégeait à divers titres, et surtout comme son parent.

D'ailleurs, Rome, depuis l'élection de Pie II, avait moins à redouter les abus de la Pragmatique, et les funestes entraves que les intrigues de Cour avaient souvent imposées aux Souverains Pontifes[6].

L'élu du Chapitre d'Auch pouvait donc être agréé de Pie II ; et cette mesure de sage conciliation, que nos chanoines durent accueillir comme un acte de justice, ne fut pas la seule dont s'honora ce grand Pape, en cette importante matière[7].

Note F, page 63 :

« Pour se rendre à Galan, afin de visiter lesglise dud'lieu, etc. »

De Jéhan de Beau Jeu.

Le collége que le Cardinal de Foix avait fondé à Toulouse, en 1457, faisait reconstruire à Galan, cent ans plus tard, l'église paroissiale ; et « maistre Jehan-Guillaume L'Escale, masson de Tholose » avait entrepris cet édifice. L'œuvre ne marchant pas à la satisfaction « des messieurs et syndics dudit college d'une part, et Me Jehan-Guillaume L'Escale d'autre part, » Jehan de Beau Jeu fut « esleu comme expert par lesds parties, assavoir J. Beau Jeu par led. college, et Castel, masson de Tholose par led. Escale. » Il fut de plus pressé de se rendre à Galan, dans l'hiver de 1548, par l'Escale lui-même, « auquel Beau Jeu maistre masson luy a dict et remonstré tout ce dessus. Lequel ne luy estre possible de venir pour troys raisons. La première d'aultant ne aurait laisser leuure de lesglise Métropolitaine d'Aux. La seconde qu'il estait mal disposé en sa personne, bien malade. Et la tierce pour l'indisposition du temps des grandes pluies, neges et vents qu'il fesait. Auquel maistre masson dict lui en vouloir bailler ung autre pour argent qui fut ydoyne capable et souffisant expert a visitter les piliers de lad. Esglise de Galan. »

Six ans plus tard, le voyage se fit, ainsi qu'il conste par le procès-verbal de la visite, signé « Jehan de Beau Jeu architecte d'Aux. » Mais il serait trop long de reproduire ici la pièce entière, où nous lisons textuellement : « Disons que le bastiment de lad. Esglise est assez bien faict quant à la manifacture de ce que s'en peult veoir et cognaistre a

[1] Demi Livre d'Auch. — Voir la planche 34

[2] Page 22.

[3] LABBE. Concil. gener., tom. XII, col. 1430.

[4] L'article VI de la Pragmatique prescrivait aux électeurs de faire, avant tout, la confession de leurs péchés et de recevoir ensemble le sacrement de l'Eucharistie. Ils devaient ensuite prêter serment de choisir le plus digne, en toute diligence et simplicité, sans se laisser intimider ou influencer par le patronage, les prières, ou même la violence des princes séculiers

[5] MONSTRELET, chroni., ann. 1455

[6] Voir la lettre écrite à Pie II, le 27 novembre, c'est-à-dire trois mois avant la translation de Philippe III de Levis au siége d'Arles. Dans cette lettre, Louis XI abolit la Pragmatique-Sanction et donne tous ces gages d'une paix durable.

[7] Voir, en particulier, pour cette même année 1462, l'Essai historique sur le Saint-Bernard, par Chrétien de Loges.

l'œil.... Et dabondant la proportion de tels édifices, connus et qui sont une simple nef, doibvet auoir de haulteur un tiers plus que de largeur. Et que ainsi à cause que lad nef a plus de vingt canes de large, il fallait bien quelle eut plus de sept canes et demie de haulteur. »

François de Poeï ou Dupuy, recteur du Collége de Foix, partit de Toulouse avec Bernard Cossi, pour assister à la visite et vérification du chantier de Galan. Le journal de leur voyage porte à l'article X de la dépense :

« Plus audit maistre Jehan Beau Jeu pour ses journées à grande difficulté quoique lui feust par nous proposé l'indiscrétion d'ainsin sestre mis en chemin accordasmes avec lui à 9 l. 15 s. 6 d. apert par vilhete.

Cette vilhete, ou reçu de Jehan de Beau Jeu, est rattachée au dit compte rendu, et conçue en ces termes, de la main dudit architecte : « Je soussigné ay recue de Monsieur Maistre François Dupuy, recteur du College de Foix, pour une vaquation et salaire pour lesquels j'ay esté l'espace de sing jours en la visite de leglise de Galan la somme de neuf libres quinze sols tourn. et six deniers. En foy de quoy ay fait la présente cédule et acquit, es présence de Monsieur Bernat Cossi aujourd'hui XIII[e] de juing 1554 en Galan.

 JEHAN DE BEAU IEU, Architecte dAux.

Note G, page 71.

«Tandis que le premier compte suppose les treillis en fil de fer, etc.»

Comptes pour les vitres.

Un troisième compte les suppose en laiton, comme le deuxième; et cependant il ne porterait la somme totale qu'à 10377 l. Nous en donnerons le détail, comme type de valeur, vers 1640.

Mémoire de ce que peut couster l'une des vitres de l'esglise de Ste-Marie d'Aux.

Premièrement en l'une de bas il y peust entrer deux cens cinquante huict pams de verre peinct a doutze sols le pam, monte cent cinquante quatre liures, seitze sols cy........... 154 l. 16 s.

Plus dans la mesme vitre il y entrera deux cens cinquante huict pams de verre blancq a six sols le pam, monte septante sept liures huict sols cy................................ 77 l. 8 s.

Plus pour les vergettes de fer pour seruir à ladite vitre la somme de vingt liures................................ 20 l.

Somme pour chascune vitre deux cens cinquante deux liures quatre sols...... 252 l. 4 s.

Elles sont en nombre de dix qui vallent ensemble deux mil cing cens vingt deux liures. 2522 l.

Plus dans l'une des vitres haultes il y peust entrer deux cens pams de verre peinct au mesme prix de doutze sols monte cent vingt liures cy.. 120 l.

Plus deux aultres cens pams de verre blancq dans la mesme vitre a six sols le pam monte soixante liures cy............... 60 l.

Plus pour le fer des vergettes quinze liures cy....... 15 l.

Monte l'une des dites vitres haultes a cent nonante cinq liures cy........... 195 l.

Il y en a vingt trois de ceste qualité compris les trois os et les deux vitres qui sont sur les portes de la croisée monte la somme de quatre mil quatre cens quatre vingt cinq liures cy. 4485 l.

Les deux articles ensemble montent sept mil sept liures cy.................. 7007 l.

Partissant ladite somme de sept mil sept liures en trente trois portions il revient pour chascune des vitres qui est une portion la somme de deuxcens doutze liures six sols huit deniers cy.................. 212 l. 6 s. 8 d.

Pour le fil de leton la forme de l'une des vitres contiendra en superficie neuf cens pams qui paiseront cent doutze liures a raison de septante huict liures le quintal monte quatre vingt sept liures cy.. 87 l.

Et pour la façon d'ycelle forme vingt liures cy....... 20 l.

Pour les dix formes basses reviendront a mil septante liures cy.............................. 1070 l.

Et pour les vingt trois de hault montant chascune cent liures reviendront ensemble a deux mil trois cens liures cy...... 2300 l.

Deffaict que pour tout le verre desd. vitres et le fil de leton monteront à la somme de dix mil trois cens septante sept liures cy.. 10377 l.

Evidemment les «vergettes» ne représentent pas, dans ce détail, le prix de la grosse ferrure, c'est-à-dire des traverses dormantes. Mais il est facile de le conclure, par analogie du moins, d'un autre état de dépenses arrêté en 1639 «pour la ferrure qui servira à fermer l'ouverture des vitres,» c'est-à-dire pour le montage de ce qu'on appelait a Auch «les camisolles.»

Premièrement il conuient pour les formes des vitres basses treitze quintals de fer a dix liures le quintal monte cent trente liures cy.................. 130 l. 00 s

Pour la facon a sept liures dix sols le quintal monte nonante sept liures dix sols cy....... 97 l. 10 s.

Plus pour le deché ou diminution dud. fer un quintal et demi a dix liures le quintal monte quinze liures cy.................... 15 l

Pour les gons et pentures demy quintal et la façon d'iceux monte huict liures quinze sols cy.... 8 l 15 s.

Plus pour les monter de bas en hault a leurs places les arrester monte trente liures cy....... 30 l.

Monte pour chascune la sud. ferrure deux cens quatre vingtz une liure cinq sols cy. 281 l. 5 s.

Les dix vitres basses monteront ensemble à deux mil huict cent doutze liures dix sols cy. 2812 l. 10 s.

Dans ce même estat pour les vitres du hault, en nombre de vingt trois comprins les trois os, et les deux petites du bas monte a cinq mil six cens six liures cinq sols cy..... 5606 l. 5 s.

Somme toute la ferrure monte huict mil quatre cens dix huict liures quinze sols...... 8418 l. 15 s.

Note H, page 78 :

« Henri de La Mothe écrivait à son vicaire général : « Je seré désormais, etc.»

Lettre inedite.

MONSIEUR,

Les accablements d'affaires et d'embarras que jay eu jour et nuit depuis la mort de la reine mere mont empesché de pouuoir respondre a aulcune de vos lettres, que jay comencé de lire aujourdhuy.

Je uous diré donc que pour le seruice prescrit par Sa M. en la forme ordinaire qu'il s'usite dans tous les diocèses de ce coste cy est de comencer a leglise catadralle un office et enuoier ordre dans toutes

les villes et paroisses d'en faire un et en toutes les collégiales, et dans les monasteres.

Jespere au pr jour partir du mois qui entre quand je seré sur les lieux, je feré faire un seruice particulier ou rien ne manquera de ce qui est sortable à la mémoire d'une si grande reine et princesse.

Elle a eu tant dhumilité à la mort et durant sa maladie qu'elle na voulu aulcune pompe et estre enterrée come la moindre du Roiaulme et que toute la despense des obseques fut conuertie aux pauures et prieres, son testament estant fait deuant mon arriuée a Paris je ne l'ay pas seulement lû, sil y a dans l'execution de ses desirs et uolontés de bouche des dispositions par mes ordres, je n'oublieré pas ce que vous me mandés, je seré désormais plus libre et attaché a ce diocese que je neusse pas esté si elle eut uescu, elle est morte auec tant de constance de fermeté dhumilité et de patience et resignation à la volonté de dieu que il seroit difficile de l'exprimer par des parolles qui pussent expliquer la benediction de ceste mort et des graces quelle y a receu de dieu, Je me recomande au surplus a vos bonnes prieres, naiant pas le loisir encor ceste semaine descrire dauantage.

Henry de La Mothe arch d'Auch

Ce 27 feurier 1666.

M. Croissant uous aura enuoié nre arret il uous mandera le surplus de ce qui se manque à faire par cet ordinaire.

Note I, page 79 :

« Incorporé auec tous ses biens, reuenus, dépendances, appartenances, etc. »

Situation financière du Séminaire d'Est, en 1667.

A cette date, 1667, le petit Séminaire, encore appelé Séminaire d'Est, du nom de son premier fondateur, Louis, Cardinal d'Est, avait un demi-siècle d'existence. Dès l'année 1603, Monseigneur de Trapes avait réalisé les premières ressources qui devaient préparer les bases de son avenir. Nous les trouvons indiquées dans « trois contrats receus et passez par Lusson et Nutrat no.res au Chatelet de Paris le 24 mars 1603, par lesquels feue Madame la duchesse de Nemours, tant de son chef comme héritière de feu Mgr. le Cardinal d'Est son frère que comme procuratrice de M. de Nemours son fils fait délaissement aud. Sr Destrapes archevêque de tous les restes dûs, tant du vivant dud. S.r Cardinal que depuis son decez jusques au jour de la prise de possession dud. Seigr, archevêque, et l'acceptaon desd. cessions faite par noble homme Antoine Destrapes pour led. Seigneur archevêque, avec promesse de lui faire ratifier; Ensemble deux autres pièces qui sont les ratifications faites par led. Seigr. Duc de Nemours et Me Claude de l'Aigle procureur dud. Seigr archeveq. l'une passée par les susd. Nores le 19 août 1603, et l'autre par devant Martin Jaques et led. Nutrat le dernier jour de décembre 1604. »

Aucun document ne nous fait connaître la valeur de « tous les restes dus dont il est fait délaissement. » Mais dans les soixante-quatre ans qui s'écoulèrent jusqu'à l'ordonnance épiscopale d'adjonction, cette valeur s'accrut successivement, ainsi qu'il conste par l'« Inventaire général des actes, titres et documents des archives du Séminaire d'Auch, fait par Me Joseph Lunet, feodiste de la ville de Severac-le-Chateau, du diocèse de Rodez » :

Page de l'[illegible]	Désignation des objets	Possession première [illegible]	Valeur des objets.
	Maison du séminaire d'Est, près du collége..	1609	3,330
10	Adjonction d'une petite maison voisine.....	1611	168
6	Maison, à Auch, donnée par le sieur Recurt..	1612	inconnue
5	Les biens de P[illegible]	1612	
120	Maison de la Rectorerie ...	1667	3,900
4	Métairie du Comte d'Armagnac;		
[illegible]2	Estimée dans une 1re vente publique........		2,[illegible]00
4	Reconnue noble et rachetée par le B. Léonard.	1611	[illegible]
130	Exempte de taille, vu sa première origine...	1622	
[illegible]	Chapellenie de Vico........	1608	[illegible]
5	Id. de Mornac ...	1608	id.
8	Id. de B[illegible]	1608	[illegible]
6	Id. de Recurt....................	1601	id.
120	Capital sur la communauté d'Auch	1610	4,000
4	Rente constituée sur le clergé d'Auch ..	1610	487
[illegible]	Autre rente id.	1610	2[illegible]0
[illegible]	Autre id. sur la fabrique de Sainte-Marie.	1638	100

N. B. Les Maîtres chargés de la direction du petit séminaire étaient, jusqu'en 1667, des prêtres séculiers, à qui l'archevêque conférait le titre des [illegible] designées ci-dessus. Ils les possédaient avec usufruit de la prébende

Note J, page 135.

« Décréta spontanément, le 24 juillet 1808, etc., etc. »

Decret Impérial.

MINISTÈRE DES CULTES.

EXTRAIT DES MINUTES DE LA SECRÉTAIRERIE D'ÉTAT

EXTRAIT DU DÉCRET IMPERIAL D'AUCH, LE 24 JUILLET 1808

Napoléon, Empereur des Français, Roi d'Italie et protecteur de la Confédération du Rhin,

Nous avons décrété et décrétons ce qui suit:

Titre Ier.

Eglise Sainte Marie, ancienne Cathédrale d'Auch.

Art. 1er. — L'Eglise de Sainte-Marie sera réparée.

Art. 2. — Il sera affecté à cette réparation une somme de dix-huit mille francs, qui sera acquittée sur l'exercice courant, savoir : Neuf mille francs par le Ministère des Cultes, chapitre VII du budget, six mille francs par le département du Gers, et trois mille francs par la ville d'Auch.

Art. 3. — A commencer en 1809, il sera affecté à l'entretien de ce monument une somme annuelle de six mille francs, qui sera versée entre les mains de la Fabrique.

Cette somme sera acquittée, savoir : trois mille francs par le Ministère des Cultes, deux mille francs par le département du Gers, et mille francs par la ville d'Auch.

Art. 16. — Nos Ministres des Cultes et de l'Intérieur sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret.

Signé: NAPOLÉON.

Par l'Empereur, le Ministre Secrétaire d'Etat,

Signé: Hugues B. MARET.

Note [illegible] pour la page 158

« Se seraient passées, tout aussi bien, de ce ton d'or mât qui les dépare. »

Titre de Chanoine Ouvrier de Sainte-Marie d'Auch.

Jacques Desmarets par la permission de Dieu et par la grâce du Saint-Siége Apostolique, Archevesque d'Auch, primat de la Gaule Novempopulanie et du royaume de Navarre, conseiller du roy dans tous ses conseils

A nos très chers frères les vénérables Prévost, Dignités et Chanoines de Nostre Eglise Métropolitaine, et primatiale, Salut : Nostre ditte Esglise Métropolitaine et primatiale a esté construite à grands frais par les soins et les libéralités de plusieurs des Seigneurs Archevesques nos prédécesseurs : Ceux qui leur ont succédé n'en ont pas moins pris de tout ce qui pouvait contribuer à sa décoration et à son embellissement, et ne pouvant pas toujours y vaquer par eux-mêmes, ils en ont commis le soin successivement à quelques uns des Messieurs de vostre Compagnie, pour conjoinctement avec ceux qui y estaient commis de vostre part, y veiller, et prendre soin de ce qu'il y aurait à faire. Feu Monseigneur Anne-Tristan de La Baume de Suze, y avait commis la personne de feu Monsieur François-Guillaume Symon chanoine et archidiacre d'Armagnac pour y veiller de sa part en qualité d'Ouvrier de la Fabrique de Nostre ditte Esglise ; et comme la place qu'il y occupait n'a pas été remplie depuis son deceds, et qu'il est nécessaire d'y pourvoir afin que les ouvrages dont elle peut avoir besoin ne souffrent aucun retardement, Nous à ces causes connaissant parfaitement la piété, religion, suffisance, capacité, exactitude, et intelligence aux affaires de la personne de messire Louis Daignan Dusendat chanoine et archidiacre de Magnoac, en Nostre ditte Esglise, et en estant pleinement persuadé l'avons nommé et nommons, commis et commétons par ces présentes, pour, en la ditte qualité d'Ouvrier de la Fabrique de Nostre ditte Esglise, veiller et donner ordre de Nostre part à tout ce qui sera nécessaire d'y faire, tant pour l'entretien et réparation d'icelle que pour ce qui sera de sa décoration ; luy donnant, à cet effet tout pouvoir ; à la charge néantmoins de Nous communiquer ce qui sera trouvé nécessaire et à propos d'y faire, pour sur le tout, en apprendre Nos intentions ; et y agir de concert avec vous ou avec ceux qui seront commis de vostre part ; et correspondre aux pieuses et saintes intentions des Seigneurs Archevesque Nos prédécesseurs et aux vostres, et y agir en tout pour ce qui sera de la plus grande gloire de Dieu, pour l'édification des peuples de Nostre Diocéze et le bien de Nostre Esglise.

Donné à Auch dans Nostre palais archiespiscopal le mardy quatriesme juin 1720.

† JACQUES archev. d'Auch.

Son Eminence le Cardinal de Polignac, successeur de Monseigneur Desmaretz, renouvela ce même titre d'Ouvrier à M. Louis Daignan, et le data de Rome le 5 décembre 1726, c'est-à-dire après la mort de son prédécesseur.

Le titre d'Ouvrier de la Cathédrale a donc été « commis successivement à quelques-uns des Messieurs de la Compagnie, pour y veiller et prendre soin de ce qu'il y aurait à faire, au lieu et place des Seigneurs Archevesques, ne pouvant pas toujours y vaquer par eux-mêmes. » Or, l'un des soins les plus importants de cette charge, c'était incontestablement de conserver l'unité de plan, tant pour l'ensemble que pour les détails de l'édifice.

Il est vrai qu'à ne considérer que le porche et les tours de la façade occidentale, on pourrait dire que Jehan de Beau Jeu et Gervais Drouet durent être entièrement libres de sacrifier aux caprices de la mode.

Mais il en est bien autrement des travaux confiés à Jehan Caillon. Car un fait digne de remarque c'est l'attention avec laquelle on lui prescrit de s'en tenir aux conventions arrêtées dans le plan du xve siècle, lorsqu'il est question d'achever la maîtresse nef, le transsept et les bas côtés[1]. Et c'est ce qui nous explique, surtout à l'intérieur de l'édifice[2], la parfaite unité de plan et de style, dans la construction d'une basilique où l'ogive domine toujours, bien qu'elle ne s'achève qu'en plein xviie siècle.

Nous ne connaissons, dans nos archives, aucun titre d'Ouvrier dont la date remonte au-delà de Monseigneur de Suze (1692). Et pourtant ses prédécesseurs ont successivement « commis ces fonctions à quelques-uns des Messieurs du chapitre. » Nous savons, par exemple, que les constitutions synodales du Cardinal Louis d'Est les supposent en exercice. Est-il donc plus vraisemblable que le Bienheureux Léonard ait voulu se dévouer, sans cet utile concours, aux soins que réclamait, un demi-siècle plus tard, l'achèvement de son église? Toutefois, nous avons sous les yeux une galerie de portraits reproduisant, à son époque, sur vélin et en habit de chœur[3] le personnel du chapitre, sans qu'il y soit fait mention du Chanoine Ouvrier. Chaque portrait est accompagné d'une légende portant la date d'installation, avec désignation du lieu de naissance et des titres du sujet.

[1] Voir, en particulier, dans notre Monographie de la Cathédrale (in-12, p. 283), les articles xviii, xx, xxi, xxii, des Conventions arrêtées avec l'architecte, le 16 juin 1629.

[2] Voir la Coupe en long, planche 38.

[3] Voir ces costumes de l'archevêque et des chanoines, planche 39.

DESIDERATA.

Pièces justificatives, pages 49 et 63.

Insuper adjicit quòd Parlamentum Tolosæ, anno 1488, statuisset, judicâsset, decrevisset et jussisset tertiam partem decimarum Archiepiscopi Auscitani consumendam esse ad ædificationem prædictæ Ecclesiæ..... Francisco (de Sabodia), cardinali tunc regente dictam Ecclesiam.

Extrait des Titres originaux de la famille des Polignac d'Orlan, seigneurs de Pouy Petit

Item, ut nostra Metropolis Ecclesia in altum consurgat, mandamus omnibus Curatis, Nobis subditis, ut in eorum ecclesiis, singulis annis committant uni ex suis parrochianis bonæ conscientiæ pelvim sive bassinum Nostræ prædictæ Ecclesiæ, qui diebus dominicis et festivis à fidelibus piam eleemosinam pro fabrica dictæ Ecclesiæ diligenter quærat. Et quod eidem bassino errogatum fuerit, per dictos Curatos in Synodo proximâ fideliter Operario dictæ fabricæ, seu Thesaurario ejusdem, volumus et sub excommunicationis pœnâ afferri mandamus.

Extrait des Constitutions synodales d'Auch, pour l'an 1563, Cap. De congregatione synodali.



CATALOGUE GÉNÉRAL

DES

PRÉLATS QUI ONT OCCUPÉ LE SIÉGE D'AUCH.

SAINT TAURIN

MÉTROPOLITAIN DE LA TROISIÈME AQUITAINE, ÉLU ÉVÊQUE D'EAUZE VERS 293,

Siége à Auch de 295 à 313.

PREMIERE SÉRIE.

LES ÉVÊQUES D'AUCH.

(313—879.)

Cithère I	de 313	à 336	Prisce	de »	à »	Tertorade	de »	à 691
Anfrone	337	348	Procléien II	532	549	St Léothade	691	718
Apruncule	349	361	Marcel		vers [illegible]	Patrice	718	836
Ursinien	»	»	Vigile	[illegible]	[illegible]	[illegible]	736	752
St Orens	396	vers 446	Polémie		[illegible]	Asnaire I	[illegible]	[illegible]
Armentaire	447	[illegible]	Alécie II	»	[illegible]	Erinald	[illegible]	[illegible]
Minerve I	»	»	[illegible]	»	583	[illegible]	771	782
St Justin	»	469	Paulin	»		[illegible]	782	786
Nicet I	484	506	Fauste	»	[illegible]	Asnaire II	786	794
Perpétue	506	510	[illegible]	585	»	Révélien	794	»
Nicet II Tétrade	»	vers 511	Cithère II	588	600	[illegible]	»	»
Minerve II	»	»	Titoine	600	607	Élisée	»	
Alécie I	»	»	Dracoald I	607	608	Mainfroy		»
Amélie	»	»	[illegible]	[illegible]	[illegible]	Jean I	»	vers 812
Salvie	»	»	Domnin	»	vers 646	Ardoin	»	»
Porcaire	»	»	Litoire	653	»	Izambert	»	837
Procléien I	»	»	Dracoald II	667	»	Taurin II	844	856

SECONDE SÉRIE.

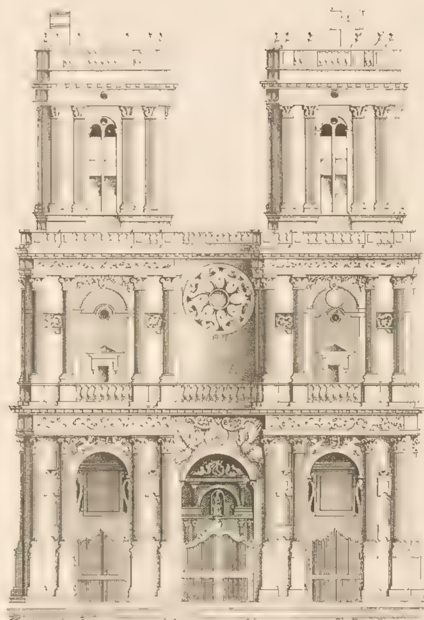
LES ARCHEVÊQUES D'AUCH.

(879—1857.)

AYRARD, 13 juin 879.

Ayrard	de »	à 906	Jean III, Cardinal Flandrini	de 1380	à 1390
Odilon	917	926	Jean IV, Cardinal d'Armagnac	1390	1409
Bernard I	943	975	Pierre de Langlade (compétiteur)	1380	1408
Hydulphe	975	978	Berenger de Guilhot. (Fin du grand Schisme 417)	1409	1425
Seglin	978	979	Philippe II de Lévis	1425	1453
Odon	980	982	Philippe III, Cardinal de Lévis	1453	1462
Garsie I	982	987	Jean V, Cardinal de Lescun	1462	1483
Othon d'Astarac	987	1025	François-Philibert de Savoie	1483	1490
Garsie II de La Barthe	1025	1035	Jean VI, Cardinal de la Trémouille	1490	1507
Raymond I Copa	1036	1040	Fr.-Guilh., Cardinal de Clerm.-Lodève	1507	1538
St Austinde	1042	1068	François III, Card. de Tournon	1538	1551
Guilhalme I de Montaut	1068	1096	Hippolyte-Charles, Cardinal d'Est	1551	1562
Raymond II de Pardiac	1096	1118	Jean VII de Chaumont	1566	1578
Bernard II de Sainte-Christie	1118	1126	Louis, Cardinal d'Est	1578	1586
Guilhaume II d'Andozile	1126	1170	Henri I de Savoye (au temporel seulement)	1590	1597
Gérauld de La Barthe	1170	1191	Léonard de Trapes	1597	1629
Bernard III de Sédirac	1192	1200	Dominique de Vic	1629	1661
Bernard IV de Montaut	1200	1214	Henri II de La Mothe-Houdancourt	1662	1684
Garsie II de l'Hort	1214	1226	Arm.-Anne Trist. de La Baume de Suse	1692	1705
Amaneu I	1226	1242	Augustin de Maupeou	1705	1712
Hugues de Pardaillan	1244	1245	Jacques Desmarets	1713	1725
Hyspan de Massas	1245	1261	Melchior, Cardinal de Polignac	1726	1741
Amaneu II d'Armagnac	1261	1318	J.-Franç. de Chatillard de Montillet	1742	1775
Roger d'Armagnac	1318	1321	Claude Marc-Antoine d'Apchon	1775	1783
Guilhaume III de Flavacourt	1324	1356	Louis-Apollinaire de Latour-Dupin	1785	1802
Arnauld Aubert	1356	1371	André Etienne Antoine de Morlhon	1823	1828
Jean II de Roger. (Grand Schisme d'Occident 1378)	1371	1374	Joachim-J. Xavier, Cardinal d'Izoard	1828	1839
Philippe I, Cardinal d'Alençon	1374	1392	Nicolas-Aug. de la Croix d'Azolette	1840	1856

ANTOINE DE SALINIS, 16 juin 1856.



Façade Occidentale.



AU BÉNÉFICE

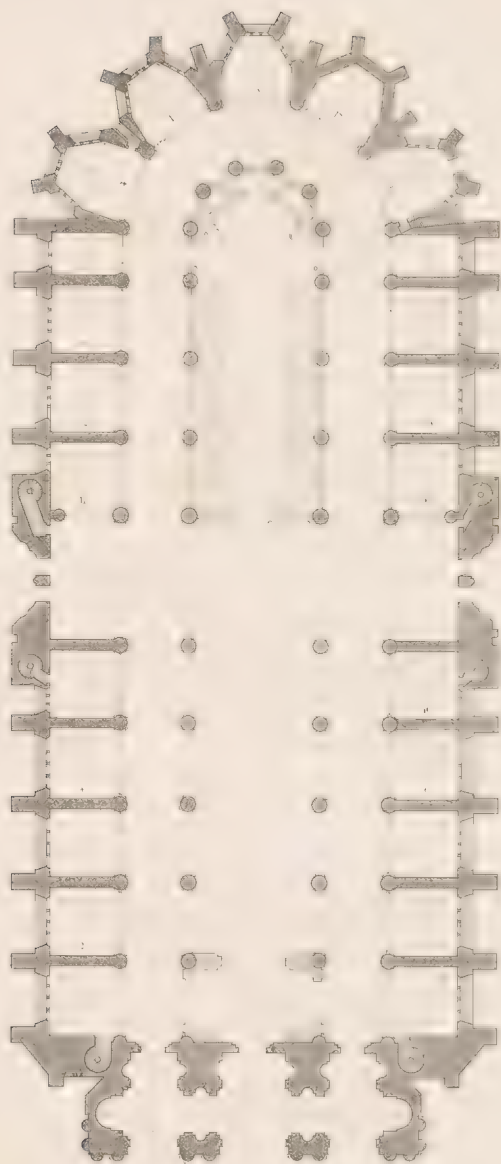
DE LA

CHAPELLE DU PETIT SÉMINAIRE

D'AUCH



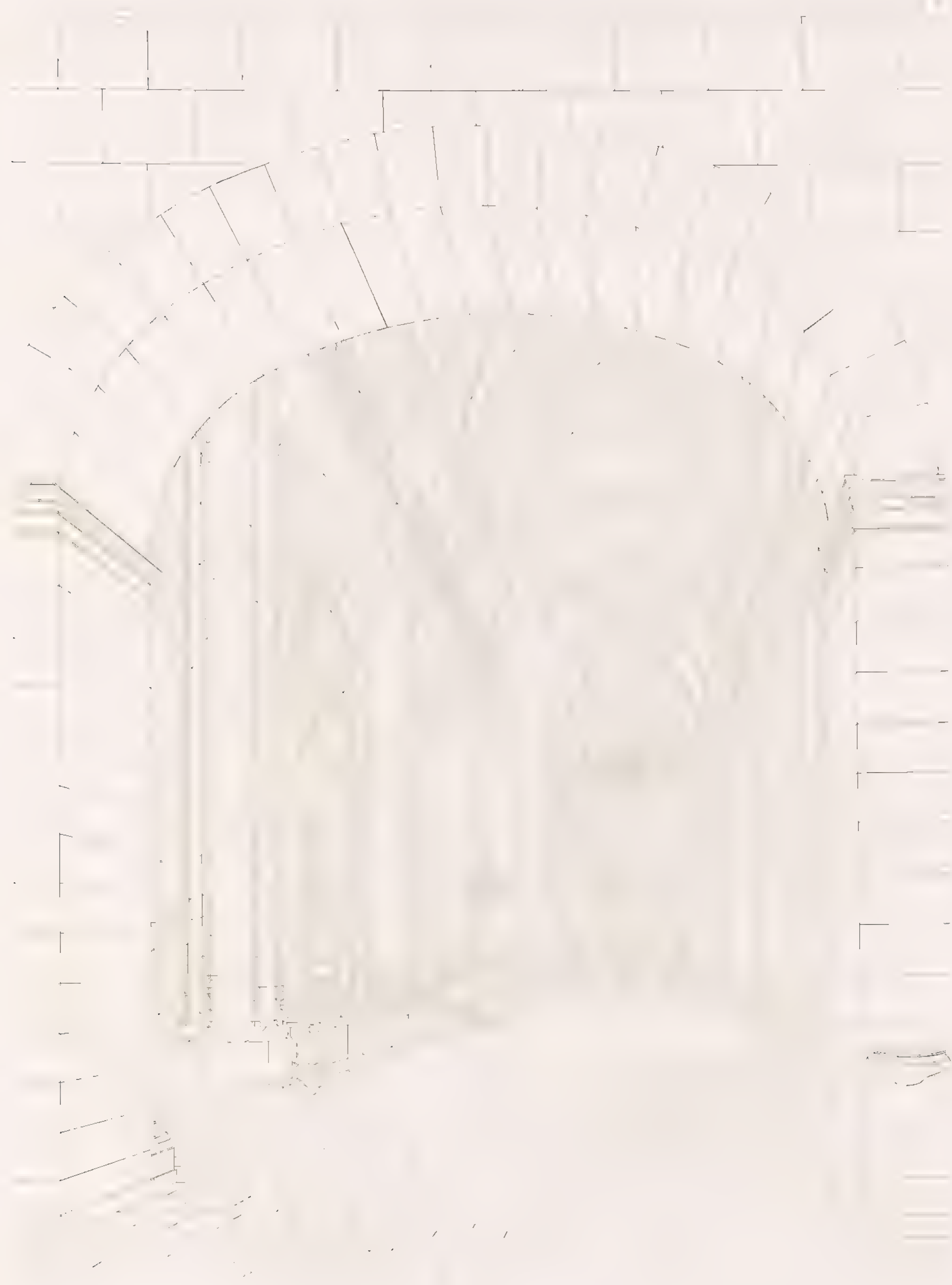
1 La Conception
2 Ste Thérèse
3 La Présentation
4 St Joseph
5 L'Annonciation
6 St Roch
7 St Antoine
8 La Purification
9 [illegible]
10 St Jean
11 Le Purgatoire *



[illegible]

PLAN GÉNÉRAL











ROSACE DE L'OUEST



Pl 8



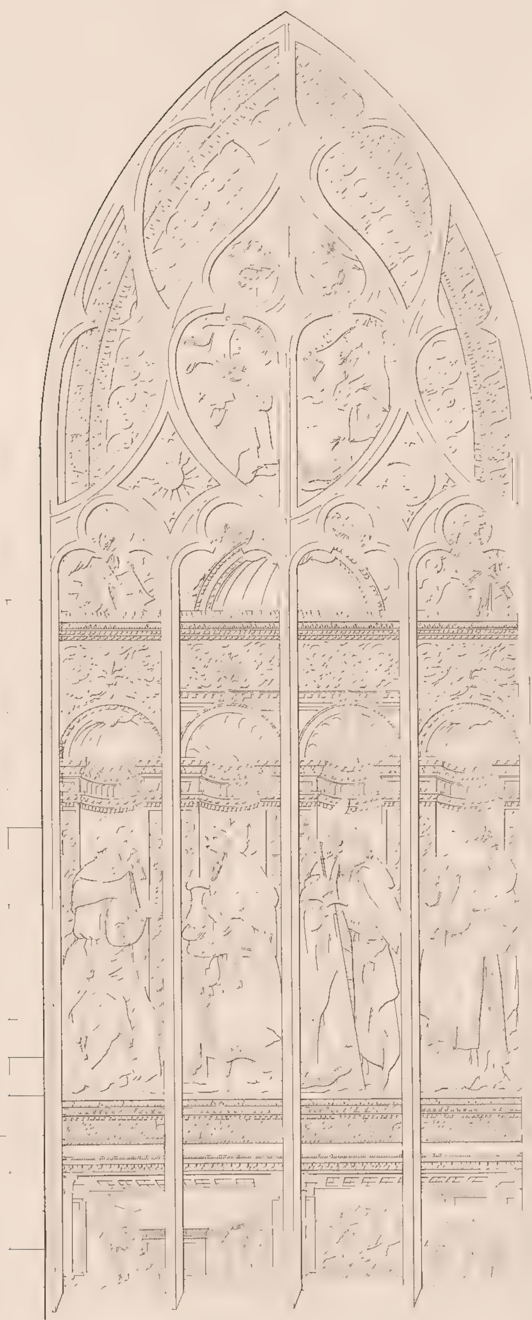
VITRAIL DE LA CRÉATION



CHAPELLE DU SAINT CŒUR DE MARIE

[illegible]

10.





PREMIER VITRAIL à Gauche



DEUXIEME VITRAIL du centre



CHAPELLE DE Sᵀᴱ ANNE.

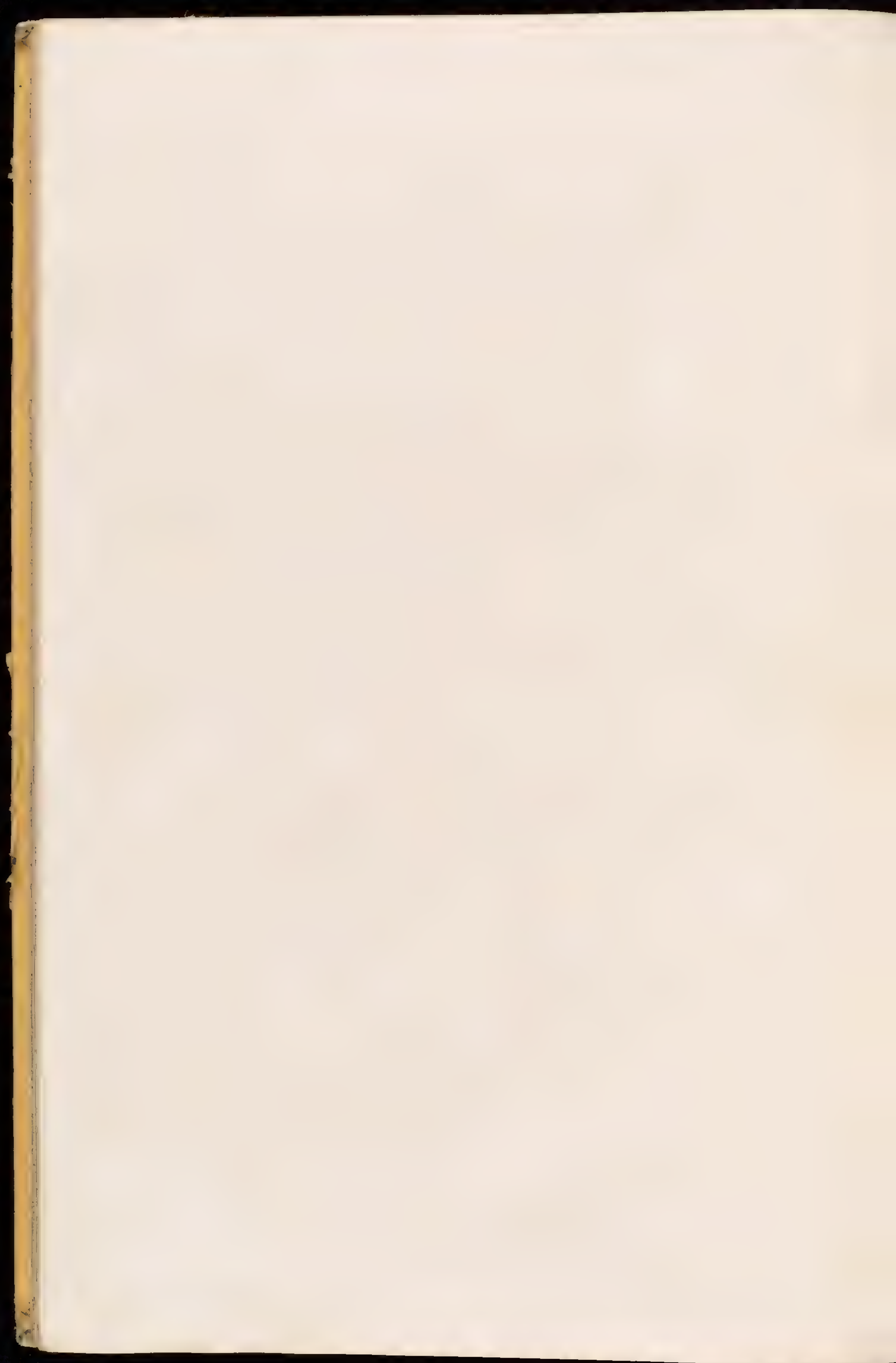
TROISIEME VITRAIL à droite





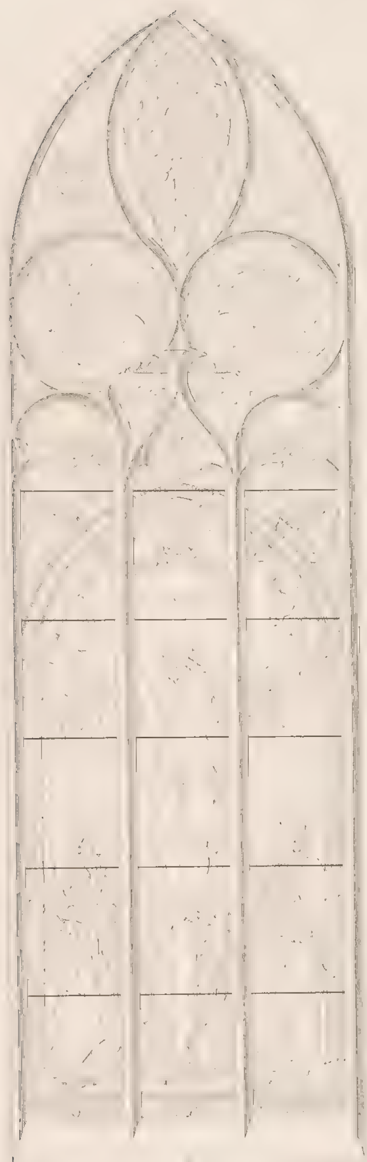
Pl. 16

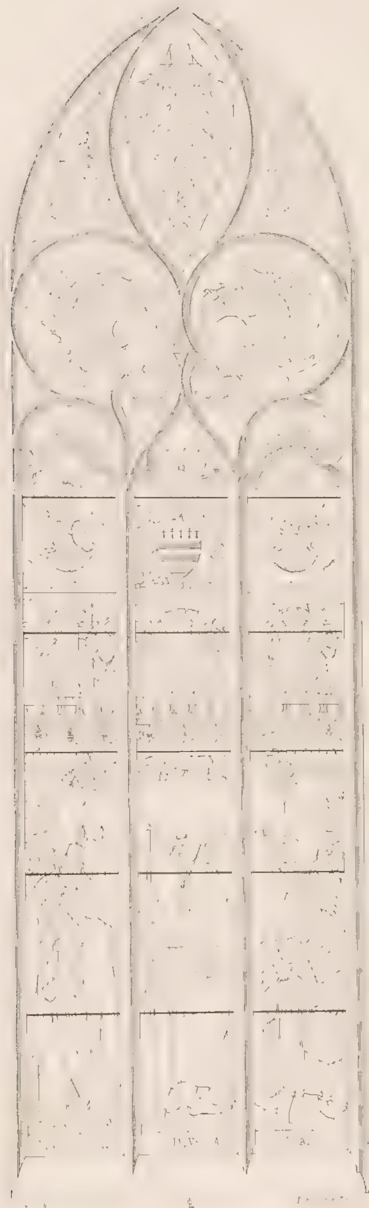




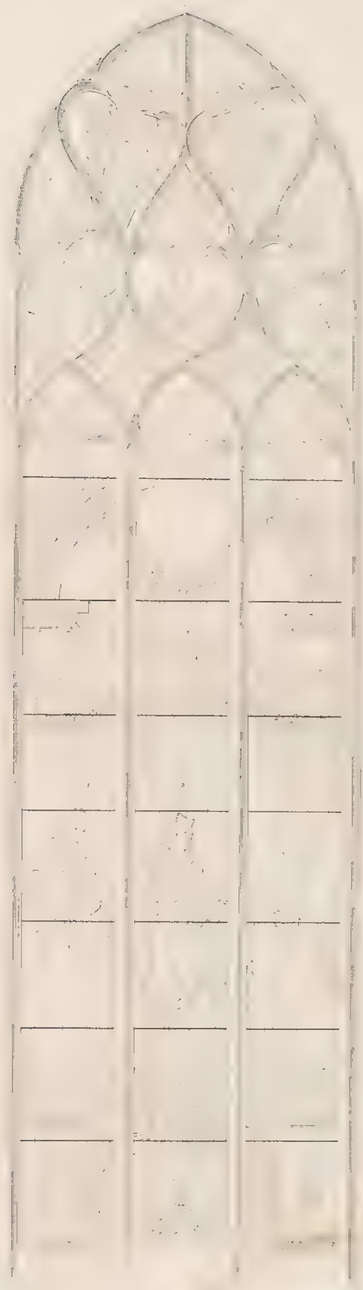


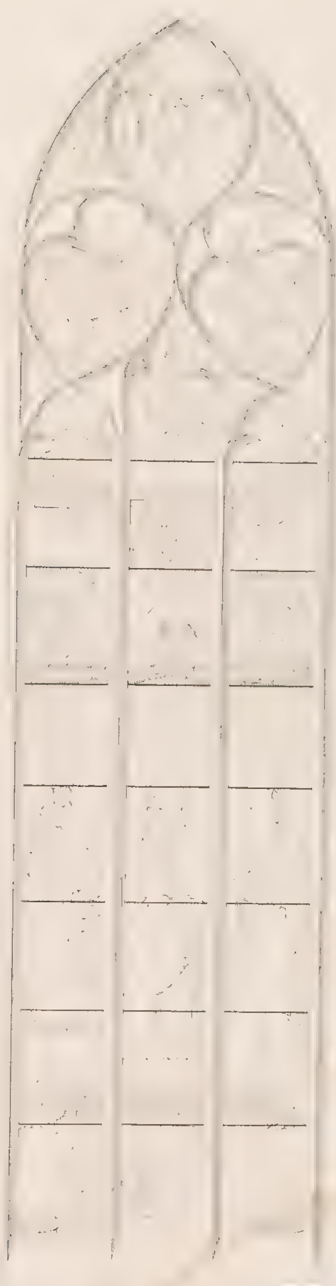
PREMIER VITRAIL, à Gauche

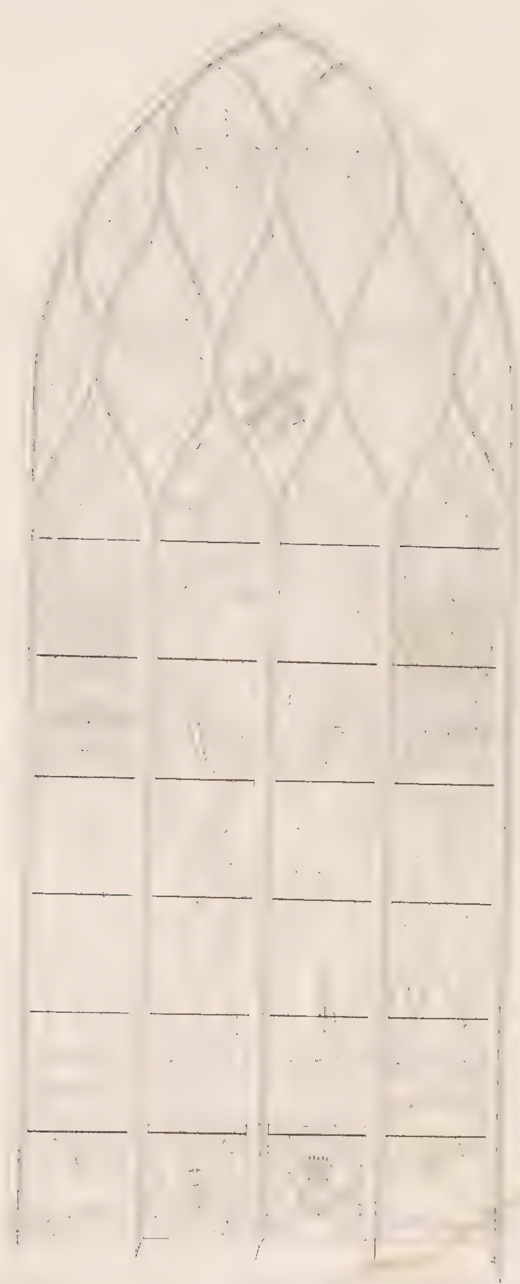






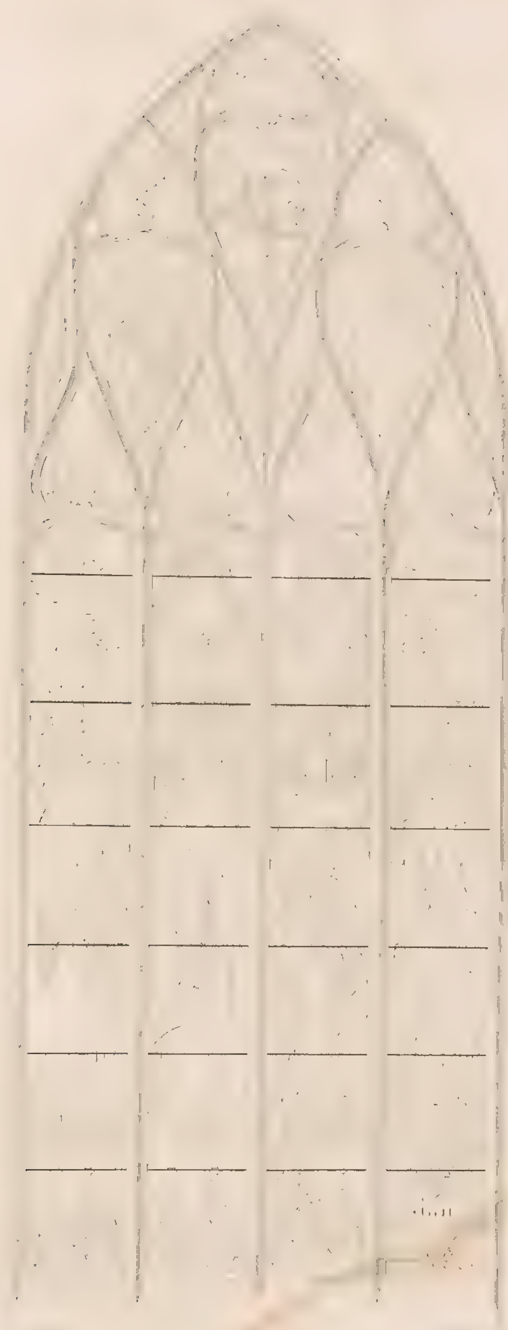


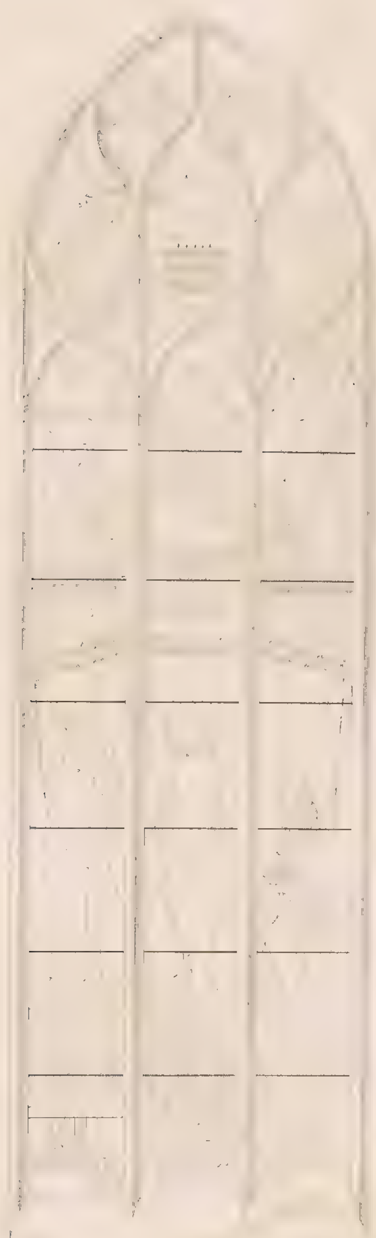




CHAPELLE DE LA COMPASSION

VITRAIL DES LIVRES CANONIQUES



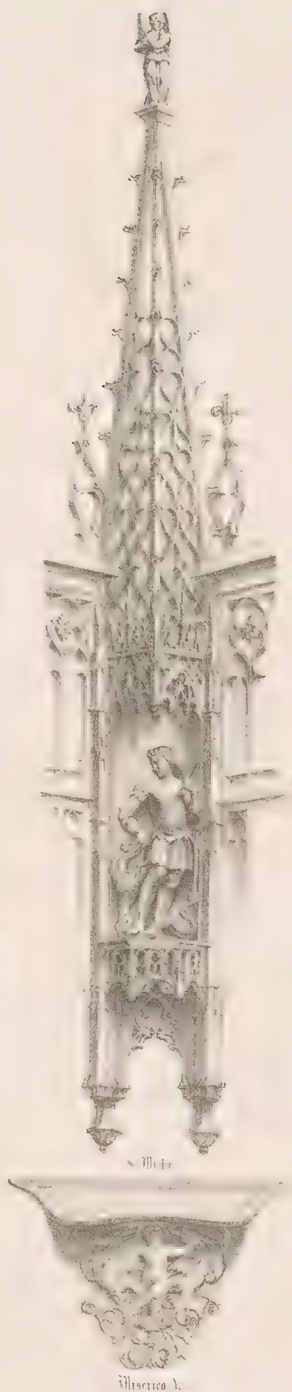








La Force



S. Mi e

Misérico e



Ste M the
et la Tarasque

SUR BOIS



A la porte du Nord

NAPOLEO MAGNVS IMPERATOR AVGVSTVS
AVSCORVM · CIVITATEM PERLVSTRANS
NONNISI POPVLO · CVSTODIENTE
HOC INTROIVIT AD · TEMPLVM
INTER CIVIVM VNIVERSIM
CONCVRSVS · ET EXSVLTATIONES

ANN M DCCC · VIII

NAPOLEO MAGNVS IMPERATOR AVGVSTVS
ARTIVM SACRORVMQ PROTECTOR
MONIMENTORVM
ECCLESIAM S MARIAE
MIRO STRVCTAM OPERE
DIV TAMEN DISPERDITIONI · RELICTAM
IMPERIALI DECRETO
AERARII PVBLICI
PROVINCIAE SIMVL ET MVNICIPII
SVMPTIBVS
INSTAVRARI · ET IN · PERPETVVM · SARTAM TVERI
JVSSIT





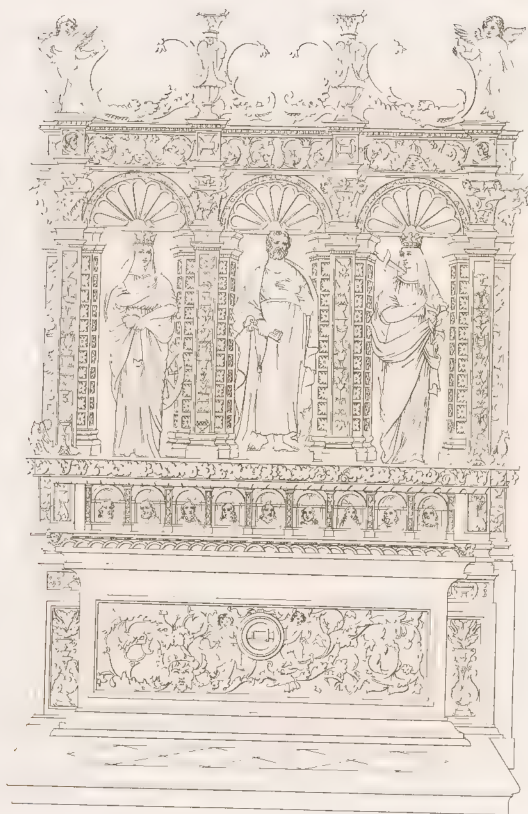
AU BÉNÉFICE

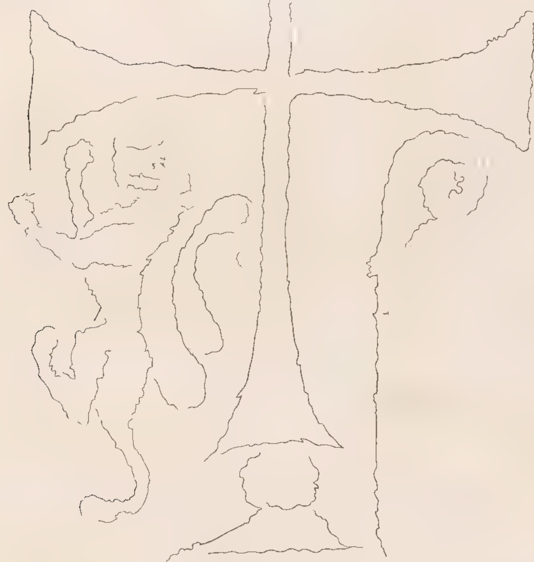
DE LA

CHAPELLE DU PETIT SÉMINAIRE

D'AUCH

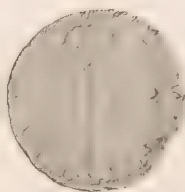






AU XIIe SIÈCLE

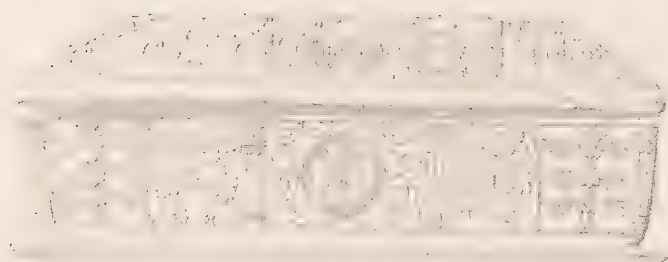




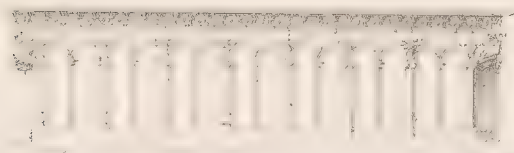
AU XVe SIÈCLE



Plan général de la Crypte



[illegible]

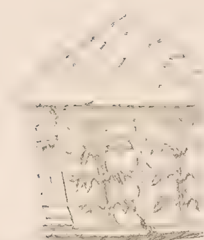


Tombeau de S. C[illegible]

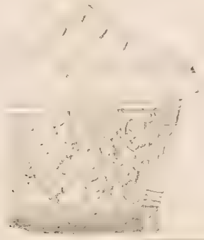




Couvercle du Tombeau



Vue laterale

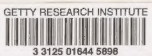


Face [illegible]

[illegible]






GETTY RESEARCH INSTITUTE
3 3125 01644 5898

